



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2004

à la source de la santé,
la pertinence du diagnostic.





Société anonyme au capital de 12.029.370 €,
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon



En application des articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 18 mai 2005 sous le numéro [R. 05-059]. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	7
1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.3 - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	7
1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires	7
1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	7
1.3.3. Expiration des mandats.....	8
1.4 - ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	8
1.5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	10
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE	11
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	12
3.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	12
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)	12
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	12
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	12
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts).....	12
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés	13
3.1.6 Consultation des documents juridiques	13
3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts).....	13
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfiques (articles 10, 22 et 23 des statuts).....	13
3.1.9 Direction générale de la Société (article 16 des statuts) (cf. §6.1.1.4 infra).....	14
3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)	14
3.1.11 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	15
3.1.12 Franchissements de seuils (article 10 des statuts).....	17
3.1.13 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence	17
3.1.14 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation	19
3.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	19
3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions.....	19
3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence	20
3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	20
3.2.4 Capital autorisé mais non émis.....	22
3.2.5 Autres titres donnant accès au capital.....	24
3.2.6 Titres non représentatifs du capital.....	24
3.2.7 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2004 ^(3 et 8)	24
3.3 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	26
3.3.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2005	26
3.3.2 Historique de l'évolution du capital de la Société	26
3.3.3. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	29
3.3.4. Nantissements d'actions de la Société.....	30

3.3.5.	Principales personnes détenant le capital de la Société.....	30
3.4 -	MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE.....	30
3.5 -	DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	31
3.5.1	Dividendes par action au cours des cinq derniers exercices.....	31
3.5.2	Politique de distribution	31
3.5.3	Délai de prescription.....	31
3.5.4	Récapitulatif des cours de Bourse des 9 derniers mois.....	31
CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE		33
4.1 -	PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	33
4.1.1	Présentation générale résumée de l'activité de la Société	33
4.1.2	Présentation générale résumée du marché du diagnostic in vitro.....	35
4.1.3	Atouts concurrentiels.....	35
4.1.4	Stratégie.....	36
4.2 -	HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	37
4.3 -	LES TECHNIQUES DU DIAGNOSTIC IN VITRO.....	39
4.3.1	Description générale.....	39
4.3.2	Les technologies	40
4.4 -	PRÉSENTATION DU MARCHÉ.....	40
4.5 -	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	44
4.5.1	Les domaines de compétence de la Société.....	45
4.5.2	Les clients du Groupe.....	45
4.5.3	Les produits du Groupe	47
4.5.4	Organisation géographique.....	54
4.5.5	Autres activités du Groupe	55
4.6 -	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	55
4.6.1	Stratégie.....	55
4.6.2	Politique d'investissement.....	56
4.6.3	Projets de recherche et développement	56
4.6.4	Organisation du pôle recherche et développement.....	58
4.7 -	AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	59
4.7.1	Réseau commercial.....	59
4.7.2	Concurrence.....	60
4.7.3	Production et logistique.....	61
4.7.4.	Systèmes qualité et réglementations applicables.....	63
4.7.5.	Principaux accords de partenariats	67
4.7.6.	Propriété intellectuelle.....	68
4.7.7.	Principaux établissements et propriété foncière	72
4.7.8.	Contrats	74
4.7.9.	Saisonnalité.....	74
4.7.10.	Nantissements d'actifs de la Société	74
4.8 -	PROCEDURES EN COURS	75
4.9 -	RESSOURCES HUMAINES	76
4.9.1	Effectifs du Groupe	76
4.9.2	Politique sociale.....	77
4.10 -	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	78
4.10.1	Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros).....	79
4.10.2	Principaux investissements en cours	79
4.10.3	Principaux investissements futurs	79

4.11 - FACTEURS DE RISQUES.....	80
4.11.1 Risques liés aux activités de la Société et à son secteur d'activité.....	80
4.11.2 Risques relatifs aux actions de la Société.....	89
4.11.3 Gestion des risques.....	89
4.12 - ASSURANCES.....	90
4.13 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	93
4.13.1 Politique environnementale.....	93
4.13.2 Bilan environnemental.....	93
CHAPITRE 5 - PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....	97
5.1 - CHIFFRES CLES.....	97
5.2 - COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE.....	99
5.2.1. Présentation générale.....	99
5.2.2. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003.....	101
5.2.3. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002.....	107
5.2.4. Liquidités et ressources en capital.....	111
5.2.5. Engagements hors bilan.....	114
5.2.6. Passage aux normes IFRS.....	116
5.2.7. Risques de marché.....	116
5.3 - COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2002, 2003 ET 2004.....	118
5.3.1. Principes comptables.....	121
5.3.2. Fait marquant.....	132
5.3.3. Evolution du périmètre de consolidation au cours des trois derniers exercices.....	132
5.3.4. Immobilisations incorporelles.....	134
5.3.5. Ecart d'acquisition.....	135
5.3.6. Immobilisations corporelles.....	136
5.3.7. Immobilisations financières.....	137
5.3.8. Stocks en cours.....	138
5.3.9. Clients en comptes rattachés.....	138
5.3.10. Autres créances.....	138
5.3.11. Disponibilités.....	138
5.3.12. Capital social.....	139
5.3.13. Mouvement de la réserve de conversion (Groupe).....	140
5.3.14. Intérêts minoritaires.....	140
5.3.15. Provisions pour risques et charges.....	141
5.3.16. Impôt différé.....	144
5.3.17. Endettement net.....	145
5.3.18. Fournisseurs et autres dettes.....	147
5.3.19. Frais de personnel.....	148
5.3.20. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	148
5.3.21. Opérations de restructuration.....	148
5.3.22. Frais financiers nets.....	149
5.3.23. Elements exceptionnels.....	150
5.3.24. Impôt sur les bénéfices.....	151
5.3.25. Amortissements des écarts d'acquisition.....	151
5.3.26. Information par zone géographique et par secteur d'activité.....	152
5.3.27. Honoraires des commissaires aux comptes.....	154
5.3.28. Engagements hors bilan.....	154
5.3.29. Transaction avec les sociétés liées non consolidées.....	157
5.3.30. Capitaux propres selon les normes IAS/IFRS.....	158
5.3.31. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004.....	159

5.4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	161
5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés.....	161
5.4.2 Justifications des appréciations	161
5.4.3 Vérification spécifique	162
5.5 - COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2002, 2003 ET 2004	163
5.5.1 Notes et principes comptables	166
5.5.2 Filiales et participations au 31 décembre 2004.....	168
5.5.3 Capitaux propres.....	170
5.5.4 Provisions pour risques et charges.....	171
5.6 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	173
5.6.1 Opinions sur les comptes annuels.....	173
5.6.2 Justifications des appréciations	173
5.6.3 Vérifications et informations spécifiques	174
5.7 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	175
5.8 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2005	181
5.8.1 Modalité d'exercice de de la direction générale.....	181
5.8.2 Situation et activité de la Société.....	181
5.8.3 Faits marquants de l'exercice/Perspectives d'avenir	183
5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement	184
5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations	184
5.8.6 Organigramme juridique	185
5.8.7 Participation des salariés au capital	186
5.8.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers.....	186
5.8.9 Présentation des comptes sociaux.....	187
5.8.10 Affectation du résultat	206
5.8.11 Affectation de la réserve spéciale des plus-values à long terme.....	206
5.8.12 Rappel des dividendes distribués.....	207
5.8.13 Dépenses non déductibles fiscalement	207
5.8.14 Liste des mandats des mandataires sociaux.....	207
5.8.15 Rémunération des mandataires sociaux.....	207
5.8.16 Activité polluante ou à risque.....	207
5.8.17 Impact social et environnemental	207
5.8.18 Contrôle des commissaires aux comptes/conventions réglementées.....	207
5.8.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence	208
5.8.20 Situation des mandats des commissaires aux comptes	208
5.8.21 Facteurs de risques	208
5.8.22 Conclusion.....	208
5.9 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE	210
5.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	210
5.9.2 Mode d'exercice de la direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du directeur général	212
5.9.3 Procédures de contrôle	212

5.10 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	220
5.11 - PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	221
CHAPITRE 6 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	237
6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	237
6.1.1 Le Conseil d'Administration.....	237
6.1.2 Les Comités du Conseil d'Administration	243
6.1.3 Direction Générale.....	246
6.1.4 Contrôle interne	248
6.2 - INTERETS DES DIRIGEANTS	248
6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration.....	248
6.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les mandataires sociaux ou par les salariés.....	249
6.2.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes	249
6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	253
6.2.5 Acquisitions, transferts ou échanges d'actions de la Société par les membres du Conseil d'Administration ou toute personne ayant des liens personnels avec ceux-ci.....	253
6.3 - INTERESSEMENT DU PERSONNEL	254
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation	254
6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions	254
CHAPITRE 7 - EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	255
7.1 - EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE.....	255
7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil.....	255
7.1.2 TEMPO	255
7.1.3 CAMS.....	256
7.1.4 Brahms PCT	256
7.1.5 Affymetrix	256
7.1.6 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005	256
7.1.7 Roche Diagnostics et bioMérieux ont annoncé le 29 avril 2005 l'accord par Roche à bioMérieux des droits non exclusifs pour le marqueur cardiaque NT-proBNP	258
7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR	260
7.2.1 Perspectives 2005.....	260
7.2.2 Orientations	260

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE – RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Alain Mérieux, Président-Directeur Général de BioMérieux.

1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de bioMérieux. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Marcy l'Etoile, le 18 mai 2005

Le Président-Directeur Général
Alain Mérieux

1.3 - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte et Associés
81, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne
Société représentée par Monsieur Alain Descoins
Société désignée par l'Assemblée Générale du 2 mars 1988 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 17 mars 1994 puis par l'Assemblée Générale du 23 mars 2000 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- Monsieur Bernard Chabanel
43, rue de la Bourse, 69002 Lyon
Désigné par l'Assemblée Générale du 10 mars 1987 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 mars 1993 puis par l'Assemblée Générale du 30 mars 1999 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS
7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine
Société désignée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2000 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- Commissariat Contrôle Audit, CCA
43, rue de la Bourse, 69002 Lyon
Société désignée par l'Assemblée Générale du 23 mars 2000 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

1.3.3 Expiration des mandats

- **Monsieur Bernard Chabanel**

Le mandat de Monsieur Bernard Chabanel venant à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, il sera proposé à cette dernière de procéder à la nomination de la société Commissariat Contrôle Audit CCA – 43, rue de la Bourse – 69002 Lyon, en qualité de Commissaire au Comptes titulaire, pour une durée de 6 années, qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2011, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- **BEAS**

Le mandat de la société BEAS venant à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, il sera proposé à cette dernière de procéder au renouvellement de ce mandat, la société BEAS devenant Commissaire au Comptes suppléant de la Société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 1 année, qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2006, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

- **Commissariat Contrôle Audit, CCA**

La société Commissariat Contrôle Audit CCA ayant fait part à la Société de son intention de démissionner de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, il sera proposé à cette dernière de procéder à la nomination de la société Diagnostic Révision Conseil (DRC) – 45, rue de la Bourse – 69002 Lyon, en qualité de Commissaire au Comptes suppléant de la Société Commissariat Contrôle Audit CCA, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 années, qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.4 - ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BIOMERIEUX et en application des articles 211-2 à 211-42 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration de la société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve. Notre rapport sur ces comptes contient une observation attirant l'attention sur la note 1.1 de l'annexe exposant le changement de méthode de comptabilisation des primes de médailles du travail.

Les comptes consolidés pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve. Notre rapport sur ces comptes contient une observation attirant l'attention sur la note 1.1 de l'annexe relative à la comparabilité des comptes et exposant le changement de méthode de présentation du compte de résultat et le changement de méthode d'évaluation des engagements de retraite.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Lyon et Villeurbanne, le 18 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

Bernard CHABANEL

DELOITTE & ASSOCIES

Alain DESCOINS

Nota Bene :

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement au chapitre 5.6 et 5.4 du document), comportant la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes (au chapitre 5.10 du document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Madame Dominique Takizawa
bioMérieux
Marcy l'Etoile (Rhône)
Téléphone : 04.78.87.22.37

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

La Société a été introduite en bourse le 7 juillet 2004 dans les conditions suivantes.

Le nombre total d'actions mises à la disposition du marché par WENDEL Investissement dans le cadre du Placement s'est élevé à 10.280.953, représentant environ 26.42 % du nombre total d'actions et de droits de vote de la Société (ce pourcentage est calculé sur le capital avant émission des 542.350 titres dans le cadre de l'offre aux salariés).

Le prix d'introduction de l'action s'est élevé à 30 euros.

Le produit brut de l'opération s'est élevé à 308.428.590 millions d'euros.

Dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés français, ainsi qu'aux préretraités et retraités adhérents du Plan d'Epargne Groupe institué par la Société et aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe International mis en place par la Société, 454.663 actions ont été souscrites.

87.687 actions ont, par ailleurs, été souscrites par la société CALYON dans le cadre d'une formule à effet de levier mise en place pour l'offre de souscription faite aux salariés.

Le produit brut de cette seconde opération s'est élevé à 13.016.400 euros.

Les négociations d'actions bioMérieux sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. ont débuté le 7 juillet 2004.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination de la société est bioMérieux.

Le siège social de la société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

bioMérieux (la “**Société**” ou “**bioMérieux**”) est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967⁽¹⁾, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans jusqu'au 15 avril 2103.

3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- (a) de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé,
- (b) d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits,
- (c) de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière,

⁽¹⁾ Cf. note (3) en bas de page sous §3.2.7 *infra*.

- (d) d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre et
- (e) d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 246 L.

3.1.6 Consultation des documents juridiques

Les statuts de la Société, ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux, peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

3.1.7 Exercice social (article 21 des statuts)

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux

actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée Générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'Administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

3.1.9 Direction générale de la Société (article 16 des statuts) (cf. §6.1.1.4 infra)

La direction générale de la Société est assurée par le président du Conseil d'Administration.

3.1.10 Assemblées générales (articles 19 et 20 des statuts)

3.1.10.1. Convocation aux assemblées

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions posées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

3.1.10.2 Participation aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société et
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat de l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les formalités décrites ci-dessus doivent être accomplies au plus tard cinq jours avant la date de la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il

peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Les procès-verbaux d'assemblées sont établis, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la loi.

3.1.10.3 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans. La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 mars 1999.

3.1.11 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Conformément à l'article 8 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

La propriété des actions est établie par une inscription en compte auprès de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central d'instruments financiers, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central d'instruments financiers.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. A l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées, seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

3.1.12 Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers ("AMF") du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 20 %, 33 ¹/₃ %, 50 % ou 66 ²/₃ % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société et correspondant à 1% du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

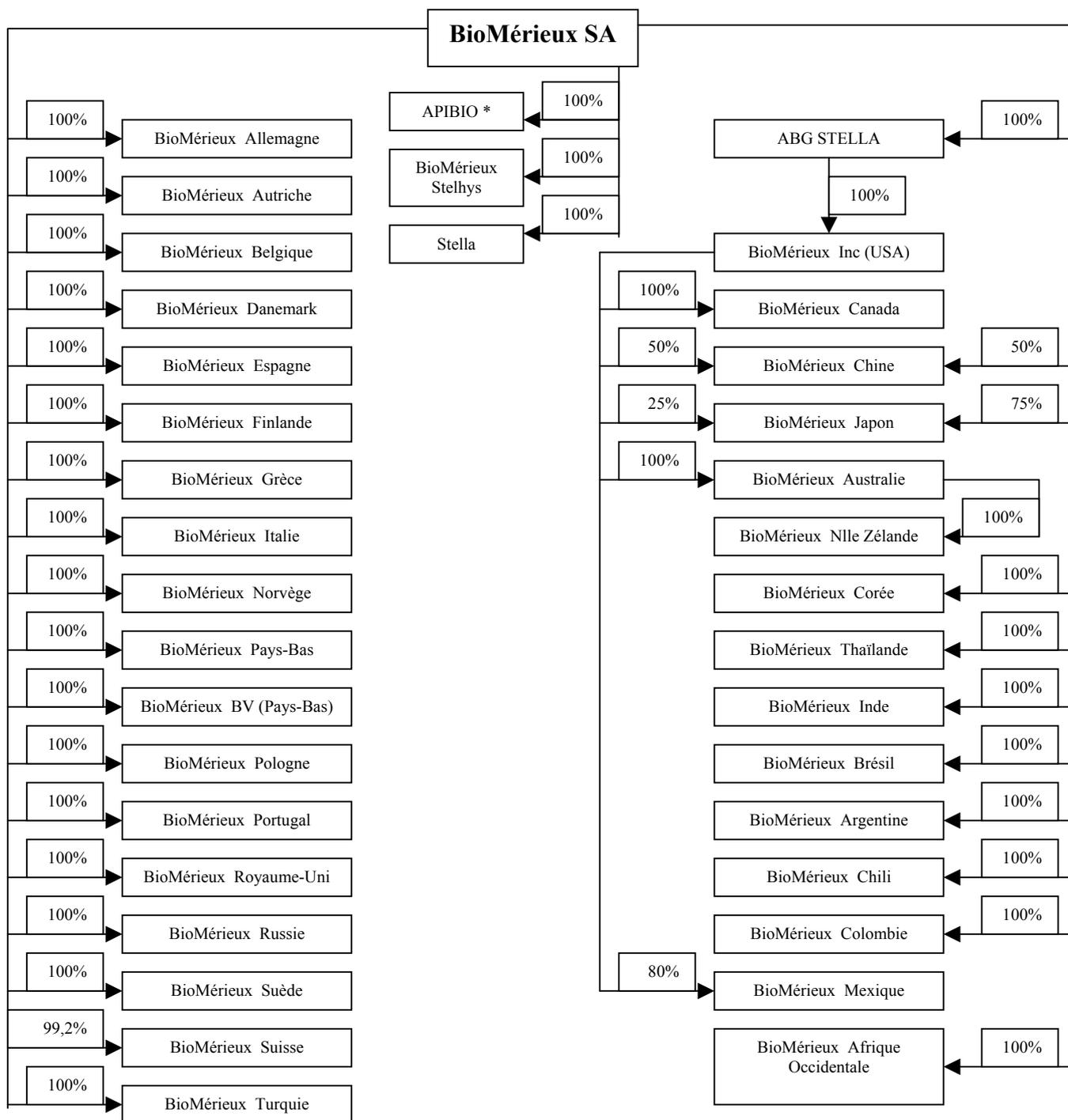
L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce, est tenu sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

3.1.13 Organigramme juridique du groupe bioMérieux à la date d'enregistrement du présent document de référence

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par la Société (en pourcentage de capital) à la date d'enregistrement du présent document de référence (bioMérieux et ses filiales, ensemble, le "**Groupe**" ou le "**groupe bioMérieux**").



* Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 18 mars 2005, a arrêté les termes d'un projet de fusion par voie d'absorption de la société APIBIO par la Société bioMérieux ; ce projet sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (cf. Chapitre 7 infra).

3.1.14 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

- **APIBIO :**

la Société a acquis 4,7%% des actions de APIBIO, lui permettant ainsi de détenir 100% du capital social de cette société.

Dans l'objectif de simplifier la structure du groupe, la Société envisage d'absorber sa filiale APIBIO, dont elle détient 100% du capital social (Cf. Chapitre 7 infra).

L'opération est présentée dans un rapport distinct du conseil d'administration.

- **INODIAG :**

la Société a acquis, à la fin du mois de décembre 2004, une participation minoritaire dans le capital (près de 7% sous forme d'Actions à Bons de Souscription d'Actions) de la société Inodiag, située à Marseille, jeune pousse dont l'activité est dédiée au développement de nouvelles méthodes et outils de diagnostic et ce, pour un montant de 299.600 euros.

- **Zone Asie – Pacifique :**

- Chine : le siège régional de la zone Asie Pacifique est dorénavant établi à Shanghai, ainsi qu'un centre logistique.
- Japon : la filiale a été réorganisée pour recentrer son activité sur le développement commercial au Japon ; à cette occasion, il a été décidé de procéder à la fermeture du laboratoire de Saitama.

- **Zone Europe :**

Deux filiales sont en cours de constitution en République Tchèque à Prague et en Hongrie à Budapest.

- **Prise de contrôle**

Aucune prise de contrôle n'a eu lieu au cours de l'exercice. Il est, cependant, précisé que la Société a créé, en décembre 2004, une nouvelle filiale, dénommée STELLA S.A.S., dont elle détient l'intégralité des actions.

3.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.2.1 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.2 Capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence

Nombre d'actions émises : 39.453.740 (toutes les actions sont de même catégorie).

Montant du capital émis ⁽²⁾ : 12.029.370 euros, entièrement libéré.

3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Le Conseil d'Administration est autorisé, par l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 et pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Aux termes de cette autorisation, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société pourront être effectués à tout moment (y compris en période d'offres publiques) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (et notamment toutes opérations optionnelles) ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, dans la limite de détention de 10 % du capital. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue notamment de : (i) optimiser la gestion patrimoniale et financière de la Société, (ii) régulariser le cours de bourse de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance, (iii) consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, au troisième alinéa de l'article L. 225-209 et par l'article L. 225-177 du Code de commerce, (iv) attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, (v) remettre les titres en paiement, en échange ou autrement, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisition ou dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière, (vi) livrer les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ou (vii) leur annulation.

Le Conseil d'Administration est également autorisé, pendant une durée de dix-huit (18) mois, à procéder à une réduction de capital par annulation des titres acquis par la Société dans le cadre d'un rachat de ses propres actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2004 a également autorisé le Conseil d'Administration, en fonction des situations de marché, pour régulariser le cours de bourse, à acquérir les actions de la Société dans la limite de 0,5 % du capital de la Société.

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans la note d'opération qui sera soumise au visa de l'AMF.

Faisant utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 portant sur l'acquisition d'actions de la société dans la limite de 0,5% dans la perspective d'une régularisation du cours de bourse, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé la signature d'un contrat de liquidité avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

⁽²⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée Générale du 19 mars 2001.

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) et approuvée par la Commission des Opérations de Bourse par instruction du 10 avril 2001.

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux le 23 décembre 2004, l'intermédiaire à procédé à divers opérations d'achats et de ventes de titres de la Société au cours de l'exercice, dont il est fait état dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions achetées	Cours moyens des achats	Nombre d'actions vendues	Cours moyen des ventes	Montant des frais de négociation	Nombre d'actions propres à la clôture de l'exercice	Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat (en €)	Valeur d'inventaire au 31/12/04	Valeur nominale des actions	Motif des opérations	Part du capital représenté par les actions propres à la clôture
1600	31,32 €	0	-	0	1.600	51.840	47.208	-	Régulation des cours	0.004%

3.2.4 Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations adoptées par l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice
Obligations et assimilées	26 mois juin 2006	500 millions d'euros	–	Non
Augmentation de capital par incorporation de réserves	26 mois juin 2006	–	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004*	Oui (cf infra pour détails)
Emissions sans droit préférentiel** (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois juin 2006	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004*	Non
Emissions avec droit préférentiel** (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois juin 2006	Titres d'emprunt : 500 millions d'euros	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004*	Non
Emissions réservées à des investisseurs qualifiés	Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004	–	35 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 (ce montant s'imputant sur le montant ci-dessus)*	Non
Augmentations de capital réservées au personnel (et assimilées)				
Options d'achat d'actions	38 mois juin 2007	10 % du capital au jour de l'octroi des options	–	Non
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	24 mois avril 2006	–	225.416 euros	Oui (cf infra pour détails)
Augmentation de capital réservée aux salariés américains adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	24 mois avril 2006	–	11.864 euros***	Oui (cf infra pour détails)
Augmentation de capital réservée à CALYON permettant d'offrir une formule d'actionnariat salarié dite à effet de levier à certains salariés étrangers adhérents de plans d'épargne d'entreprise	12 mois avril 2005	–	118.640 euros***	Oui (cf infra pour détails)
Programme de rachat d'actions	18 mois octobre 2005	10 % du capital au jour de la mise en œuvre du programme	–	Non
		0,5% du capital	-	Oui (cf supra 3.2.3) sous forme d'un contrat de liquidité

- * *Le montant nominal global de ces quatre autorisations d'augmentation de capital est fixé à 35 % du capital de la Société tel qu'il résulte de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004.*
- ** *En vertu de la décision de l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 et compte tenu de la réalisation de la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris, ces deux autorisations seront maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.*
- *** *Les autorisations font l'objet d'un plafonnement exprimé en termes à la fois de montant nominal maximal d'augmentation de capital et d'émission d'un nombre maximal d'actions.*

Le Conseil d'administration de la Société a fait utilisation, dans sa séance du 18 juin 2004, de la délégation pour l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de la délégation pour l'augmentation de capital réservée aux salariés américains adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et de la délégation pour l'augmentation de capital réservée à Calyon permettant d'offrir une formule d'actionnariat salarié dite à effet de levier à certains salariés étrangers adhérents de plans d'épargne d'entreprise.

Dans le cadre des ces trois opérations, les actions de la société ont été proposées aux bénéficiaires des augmentations de capital au prix de 24 euros.

Au titre de :

- l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le Président, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, a constaté la souscription, par l'intermédiaire des FCPE Opus Classic et Opus Multi, de 408.014 actions nouvelles.
- l'augmentation de capital réservée aux salariés américains adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, le Président, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, a constaté la souscription, par l'intermédiaire de la formule Opus classique et de la formule Opus Multi (à effet de levier), de 46.649 actions nouvelles.
- l'augmentation de capital réservée à Calyon permettant d'offrir une formule d'actionnariat salarié dite à effet de levier à certains salariés étrangers adhérents de plans d'épargne d'entreprise, le Président, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, a constaté la souscription, par Calyon, de 87.687 actions nouvelles

L'augmentation de capital totale résultant de ces opérations s'élève à 542.350 actions nouvelles pour un montant total de 13.016.400 euros, soit une augmentation du capital social d'un montant de 165.361,47 euros assorti d'une prime d'émission de 12.851.038,53 euros.

Le Conseil d'Administration de la Société a également fait utilisation, dans sa séance du 30 septembre 2004, de la délégation pour une augmentation de capital par incorporation de réserves : le capital social a été augmenté de 0,53 euro par incorporation partielle de pareille somme prélevée sur les réserves de la Société.

3.2.5 Autres titres donnant accès au capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

3.2.6 Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

3.2.7 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2004 ^(3 et 8)

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
18/09/1967	Constitution de la Société	800	100 FF	80.000 FF	–	80.000 FF	800
07/01/1975 ^(4 et 5)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	8.800	100 FF	880.000 FF	–	960.000 FF	9.600
07/01/1975	Augmentation de capital en numéraire	400	100 FF	40.000 FF	120.000 FF	1.000.000 FF	10.000
16/12/1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10.000	100 FF	1.000.000 FF	–	2.000.000 FF	20.000
19/12/1977	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10.000	100 FF	1.000.000 FF	–	3.000.000 FF	30.000
19/12/1977 (Conseil d'Administration du 14/12/1978)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10.000	100 FF	1.000.000 FF	–	4.000.000 FF	40.000
19/12/1977 (Conseil d'Administration du 29/11/1979)	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10.000	100 FF	1.000.000 FF	–	5.000.000 FF	50.000
3/07/1981 (Conseil d'Administration du 16/10/1985)	Conversion d'obligations convertibles	21	100 FF	2.100 FF	–	5.002.100 FF	50.021
31/03/1987 (3)	Fusion absorption de bioMérieux par API S.A.	194.808	100 FF	19.480.800 FF	61.674.388 FF	24.482.900 FF	244.829

⁽³⁾ Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API S.A., société constituée le 18 septembre 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux (qui avait été créée en 1963) dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. prend la dénomination de bioMérieux. L'évolution du capital telle que décrite dans ce tableau est, jusqu'au 31 mars 1987, l'évolution du capital de l'entité juridique créée sous la dénomination API S.A.

⁽⁴⁾ Jusqu'à la transformation de API en société anonyme le 28 janvier 1975, le nombre de titres émis correspond au nombre de parts sociales.

⁽⁵⁾ Cette augmentation de capital a été réalisée le 28 janvier 1975.

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31/03/1987	Réduction de capital ⁽⁶⁾	-19.487	100 FF	-1.948.800 FF		22.534.200 FF	225.342
15/03/1989	Augmentation du nominal de l'action par incorporation de prime de fusion	N/a	200 FF	22.534.200 FF	-22.534.200 FF	45.068.400 FF	225.342
15/03/1989	Division du nominal	N/a	20 FF	N/a	N/a	45.068.400 FF	2.253.420
12/02/1991	Augmentation de capital en numéraire	41.730	20 FF	834.600 FF	17.714.585 FF	45.903.000 FF	2.295.150
03/10/1994	Augmentation de capital par apport d'actions ABG Stella	1.575.921	20 FF	31.518.420 FF	259.749.692,60 FF	77.421.420 FF	3.871.071
19/03/2001	Levée de souscription d'actions	10.000	20 FF	200.000 FF	-3.240.000 FF	77.621.420 FF	3.881.071
19/03/2001	Conversion du capital en euros	N/a	N/a ⁽⁷⁾	N/a	N/a	11.833.309,17 €	3.881.071
19/03/2001	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,83 €	N/a	11.833.310 €	3.881.071
19/03/2001 (Conseil d'Administration du 13/05/2002)	Levée de souscription d'actions	15.000	-	45.735 €	-4.860.000 FF	11.879.045 €	3.896.071
16/04/2004	Augmentation de capital (absorption de NBMA)	3.864.440	N/a	11.782.602,69 €	173.486.840,98 €	23.661.647,69 €	7.760.511
16/04/2004	Réduction de capital (annulation des titres reçus de NBMA)	3.869.372	N/a	-11.797.640,26 €	-177.881.356,01 €	11.864.007,43 €	3.891.139
16/04/2004	Arrondi du montant du capital	N/a	-	0,57 €	-	11.864.008 €	3.891.139
16/04/2004	Division de la valeur nominale des actions et augmentation de capital corrélative par attribution gratuite de neuf actions nouvelles pour une action ancienne	35.020.251	-	-	-	11.864.008 €	38.911.390
23/07/2004	Augmentation de capital dans le cadre de l'actionnariat salarié	542.350	N/a	165.361,47 €	12.851.038,53 €	12.029.369,47 €	39.453.740
30/09/2004	Arrondi du montant du capital par incorporation de réserves	N/a	-	0,53 €	-	12.029.370 €	39.453.740

N/a : non applicable

⁽⁶⁾ Annulation des actions API S.A. comprises dans la fusion absorption de bioMérieux par API S.A.

⁽⁷⁾ La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée Générale du 19 mars 2001.

⁽⁸⁾ Tableau inchangé au 31 mars 2005.

3.3 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.3.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2005

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions, le pourcentage de capital et le pourcentage de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires de la Société au 31 mars 2005.

Actionnaire (au 31 mars 2005)	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
ACCRA*	23.240.090	58,90%	23.240.090	58,78%
Public	10.726.716	27,19%	10.812.561	27,35%
Groupe Industriel Marcel Dassault	2.013.470	5,10%	2.013.470	5,09%
WENDEL Investissement	1.136.067	2,88%	1.136.067	2,88%
CIC Lyonnaise de Participations	1.134.920	2,88%	1.134.920	2,87%
Banque de Vizille	648.520	1,64%	648.520	1,64%
Salariés (FCP France + Salariés US)	388.327	0,99%	388.327	0,98%
Apicil Prévoyance	162.130	0,41%	162.130	0,41%
Autodétention**	3.500	0,01%	0	0
Total	39.453.740	100 %	39.536.085	100 %

* ACCRA SA est la société holding de la famille Mérieux dont les principaux actionnaires sont Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Christophe Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, ainsi que la Fondation Rodolphe Mérieux (placée sous l'égide de l'Institut de France), en vertu d'une donation autorisée le 10 février 2005.

** Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux.

3.3.2 Historique de l'évolution du capital de la Société

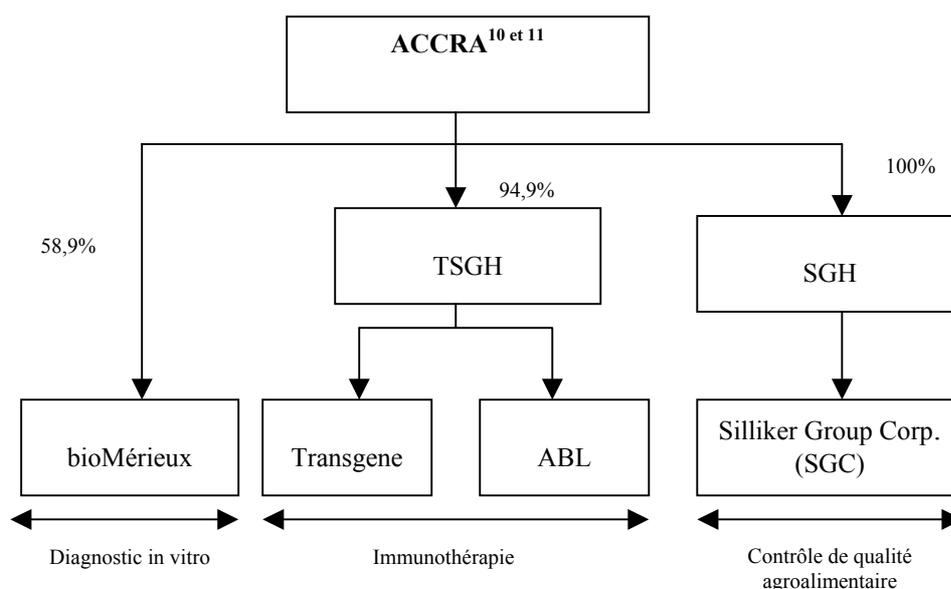
- A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue respectivement à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par des actionnaires personnes physiques et morales.
- En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 % et rendant B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.
- En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. Au cours de cette même année, la Société a pris la dénomination bioMérieux S.A.
- Le 12 juin 1986, l'activité opérationnelle du groupe bioMérieux a été filialisée par le biais d'une société créée à cet effet, qui a repris le nom de bioMérieux. L'ancienne société bioMérieux est devenue une société holding dénommée BMH.

- Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné avec API S.A. L'opération a été réalisée par fusion absorption de bioMérieux dans API S.A. A la suite de cette opération, API S.A. a pris la dénomination sociale de bioMérieux. bioMérieux est ainsi devenue l'entité juridique précédemment appelée API S.A.
- Lors de l'Assemblée Générale mixte du 28 décembre 1988, WENDEL Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Alain Mérieux (la société holding ACCRA⁽⁹⁾ avait été créée le 10 novembre 1988 par la famille Mérieux) en créant bio Participations, société holding détenant 51 % des actions de BMH, elle-même société holding de bioMérieux. WENDEL Investissement détenait 33,14 % du capital de bio Participations et ACCRA 66,85 %.
- En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité des 45.270 actions de BMH qu'elle détenait (48,99 % du capital) à bio Participations. Cette même année, le Groupe Industriel Marcel Dassault est entré dans le capital de TSGH, société holding de Transgene qui, avec ses activités de thérapie génique, constituait une autre branche du Groupe détenu par la famille Alain Mérieux.
- En décembre 2000, dans le cadre de la fusion des groupes bioMérieux et Pierre-Fabre, bio Participations, devenue bioMérieux Alliance le 25 février 1995, a été absorbée par Pierre-Fabre S.A. (qui est devenue bioMérieux Pierre-Fabre S.A.) et lui a donc transmis l'ensemble des actifs et passifs composant son patrimoine, y compris des titres de la Société détenus directement et indirectement. Concomitamment, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault ont apporté à bioMérieux Pierre-Fabre leurs participations directes dans la société TSGH et WENDEL Investissement a apporté à bioMérieux Pierre-Fabre sa participation directe dans le capital de la Société. A l'issue de ces opérations, bioMérieux Pierre-Fabre détenait 99,27 % du capital de la Société (5,1 % directement et 94,17 % par l'intermédiaire de BMH).
- La fusion entre les groupes bioMérieux et Pierre-Fabre n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une "défusion" et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001. Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 juin 2002, bioMérieux Pierre-Fabre a en conséquence apporté à Nouvelle bioMérieux Alliance l'intégralité des titres qu'elle détenait dans la Société par l'intermédiaire de BMH. A l'issue de ces opérations, le capital de Nouvelle bioMérieux Alliance était détenu par ACCRA (60,14 %), WENDEL Investissement (34,74 %) et Groupe Industriel Marcel Dassault (dont la participation est passée à 5,12 % en juillet 2002 à la suite de l'incorporation d'une créance détenue par Groupe Industriel Marcel Dassault sur la Société).
- En 2003, la structure du Groupe détenu par la famille Alain Mérieux a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités de thérapie génique, propres à Transgene. Ainsi, en janvier 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a apporté à TSGH, qui détenait déjà 33,83 % du capital de Transgene, 21,5 % des actions qu'elle détenait dans Transgene en échange de titres TSGH. En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a cédé ces titres à ses actionnaires (notamment ACCRA, WENDEL Investissement et Groupe Industriel Marcel Dassault) en proportion de leur participation dans Nouvelle bioMérieux Alliance. En juillet 2003, Nouvelle bioMérieux

⁽⁹⁾ Pour une description du capital d'ACCRA, cf. §3.3.1 *supra*.

Alliance a cédé à TSGH les 15 % qui lui restaient dans le capital de Transgene. Nouvelle bioMérieux Alliance ne détient plus aucune participation dans Transgene, ni dans sa société holding, TSGH. Nouvelle bioMérieux Alliance et bioMérieux ont cédé la quasi-totalité de leurs actifs non liés à l'activité diagnostic.

- En avril 2003, Nouvelle bioMérieux Alliance a absorbé BMH, sa filiale à 100 %, détenant ainsi, à partir de cette date, la quasi-totalité (99,28 %) du capital de la Société.
- Afin de simplifier la structure du Groupe, les assemblées générales de Nouvelle bioMérieux Alliance et de la Société ont décidé, le 16 avril 2004, de procéder à la fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance par la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. A l'issue de cette opération, ACCRA détenait directement 59,72 % du capital de la Société, WENDEL Investissement 34,50 % et Groupe Industriel Marcel Dassault 5,09 %. Cette opération s'est traduite, compte tenu de l'annulation des titres bioMérieux apportés par NBMA, par une réduction nette du capital social de 4.932 actions (soit 0,13 % des actions représentant le capital de bioMérieux au 31 décembre 2003) et par l'imputation d'un écart de 4,4 millions d'euros sur les réserves distribuables (différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par NBMA).
- Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, la Société a décidé, le 16 avril 2004, sous réserve de la cotation effective de ses actions au Premier Marché d'Euronext Paris SA, de diviser la valeur nominale de ses actions par dix (10) et de multiplier parallèlement le nombre d'actions par dix (10) en émettant 35.020.251 actions attribuée gratuitement aux actionnaires à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, permettant ainsi à la Société de disposer d'un capital social divisé en 38.911.390 actions.
- Dans le cadre de l'introduction en Bourse des actions de la Société, WENDEL Investissement, qui souhaitait sortir du capital de cette dernière, a cédé la très grande majorité de sa participation qui a été offerte au public.
- Les salariés de la Société se sont également vus offrir la possibilité d'en devenir actionnaires. Les souscriptions des salariés ont conduit à l'émission de 542.350 actions nouvelles à un prix unitaire de 24 euros par décision du Président en date du 23 juillet 2004, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2004.
- L'organigramme décrit les trois groupes détenus majoritairement par la famille Alain Mérieux (dont le groupe bioMérieux), à la date d'enregistrement du présent document de référence :



3.3.3. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2002			Situation au 31 décembre 2003			Situation au 31 décembre 2004			Situation au 31 mars 2005			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ACCRA	-	-	-	-	-	-	23.240.090	58,90	58,78	23.240.090	58,90	23.240.090	58,78
NBMA*	3.867.378	99,27	99,27	3.869.371	99,31	98,93	-	-	-	-	-	-	-
Personnes physiques	28.696	0,73	0,61	26.700	0,69	1,07	-	-	-	-	-	-	-
WENDEL Investissement	-	-	-	-	-	-	1.197.317	3,04	3,03	1.136.067	2,88	1.136.067	2,88
Banque de Vizille	-	-	-	-	-	-	648.520	1,64	1,64	648.520	1,64	648.520	1,64
CIC Lyonnaise de Participations	-	-	-	-	-	-	1.134.920	2,87	2,87	1.134.920	2,88	1.134.920	2,87
Apicil Prévoyance	-	-	-	-	-	-	162.130	0,41	0,41	162.130	0,41	162.130	0,41
Salariés	-	-	-	-	-	-	393.232	1,00	1,00	388.327	0,99	388.327	0,98
Autocontrôle***	-	-	-	-	-	-	1.600	0,00	0	3.500	0,01	0	0,00
Public	-	-	-	-	-	-	10.721.656	27,03	27,18	10.721.656	27,19	10.804.001	27,35
GIMD**	-	-	-	-	-	-	2.013.470	5,10	5,09	2.013.470	5,10	2.013.470	5,09
Total	3.896.071	100	100	3.896.071	100	100	39.453.740 ⁽¹²⁾	100	100	39.453.740 ⁽¹²⁾	100	39.536.085	100

* Nouvelle bioMérieux Alliance, détenue à hauteur de 60,14 % par ACCRA, 34,74 % par WENDEL Investissement et 5,12 % par Groupe Industriel Marcel Dassault.

** Groupe Industriel Marcel Dassault.

*** Les actions sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux

⁽¹⁰⁾ Pour une description du capital d'ACCRA, cf. paragraphe 3.3.1.

⁽¹¹⁾ ACCRA détient par ailleurs une participation majoritaire (100 % du capital) dans SGH, société holding de Silliker Group Corporation, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires, et une participation majoritaire (94,88 % du capital) dans TSGH, holding de contrôle de Transgene S.A., société cotée au NASDAQ et au Nouveau Marché d'Euronext Paris, spécialisée dans la thérapie génique (cf. §3.3.2 supra) et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales.

⁽¹²⁾ L'assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris, de multiplier le nombre d'actions de la Société par dix, chaque action ancienne donnant droit à dix actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales modifications intervenues dans la répartition du capital de la Société au cours des quatre derniers exercices jusqu'à l'introduction en Bourse de la Société.

Actionnaire Acqureur	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises (en euros)
BMH	novembre 2002	Cession par une personne physique	1	127,90
NBMA	février 2003	Cession par une personne physique	495	315
NBMA	mars 2003	Cession par une personne physique	1.000	315
NBMA	avril 2003	Cession par deux personnes physiques	165	315
NBMA	mai 2003	Cession par une personne physique	334	315
CIC Lyonnaise de Participation	19 mai 2004	Cession par WENDEL Investissement*	113.492	308,40
Banque de Vizille	19 mai 2004	Cession par WENDEL Investissement	64.852	308,40
APICIL Prévoyance	19 mai 2004	Cession par WENDEL Investissement	16.213	308,40

* WENDEL Investissement est devenu actionnaire direct de la Société à la suite de la fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance dans la Société autorisée par l'Assemblée Générale mixte lors de sa réunion du 16 avril 2004.

3.3.4. Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

3.3.5. Principales personnes détenant le capital de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de référence, ACCRA détient 23.240.090 actions, soit 58,90% du capital et 58,78% des droits de vote de la Société.

3.4 - MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actions de la Société sont admises uniquement sur Eurolist d'Euronext Paris SA. La Société n'a émis aucun autre instrument financier admis aux négociations sur un marché réglementé.

3.5 - DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

3.5.1 Dividendes par action au cours des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action distribués au cours des cinq derniers exercices en distinguant les distributions réalisées dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire ("AGO") et les distributions exceptionnelles.

Au titre de l'exercice (en euros)	2000	2001	2002		2003		2004
			AGO	autres	AGO *	Autres **	AGO***
Dividende brut par action.....	0	0	1,545	1,95	6,93	7,70	0,40
Dividende net par action	0	0	1,03	1,3	4,62	7,70	0,40
Avoir fiscal.....	0	0	0,515	0,65	2,31	-	0 ¹³
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal).....	0	0	4.012.953	5.064.892	17.999.848	29.961.770	15.781.496

* *Ce dividende a été versé par voie d'acompte mis en paiement le 19 décembre 2003 à la suite d'une décision du Conseil d'Administration du même jour.*

** *Il s'agit d'une distribution exceptionnelle de dividende par prélèvement sur le compte de réserve générale suivant décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2004.*

*** *Proposition à l'Assemblée Générale du 9 juin 2005*

3.5.2 Politique de distribution

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 20 % du bénéfice net consolidé (part du groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

3.5.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

3.5.4 Récapitulatif des cours de Bourse des 9 derniers mois

Admis à la cote le 7 juillet 2004, le titre bioMérieux figure depuis le 3 janvier 2005 dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 100, CAC Mid and Small 190 et SBF 250, au compartiment « A » d'Eurolist depuis le 21 février 2005 et depuis le 1er avril 2005 dans l'indice européen Next 150.

¹³ L'avoir fiscal a été supprimé pour les dividendes à compter du 1^{er} janvier 2005.

Périodes	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier cours	Nombre d'actions échangées
Juillet 2004	30,72 €	29,50 €	30,00 €	4 711 906
Août 2004	30,00 €	26,02 €	27,55 €	546 040
Septembre 2004	29,29 €	26,40 €	27,99 €	632 718
Octobre 2004	28,90 €	26,00 €	27,20 €	989 326
Novembre 2004	28,95 €	26,00 €	27,00 €	994 836
Décembre 2004	32,50 €	26,81 €	32,40 €	1 271 361
Janvier 2005	32,70 €	30,60 €	32,30 €	1 261 194
Février 2005	32,50 €	30,65 €	31,02 €	1 132 309
Mars 2005	35,39 €	30,11 €	34,14 €	1 380 113

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ⁽¹⁴⁾

4.1 - PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

4.1.1 Présentation générale résumée de l'activité de la Société

bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications médicales et industrielles. Il conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, le diagnostic, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine,...), de maladies infectieuses telles que l'hépatite, le VIH, la tuberculose et les infections respiratoires, et de pathologies telles que certaines maladies cardio-vasculaires, certains cancers et
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique, principalement dans les domaines agro-alimentaires pharmaceutiques et cosmétiques.

Les systèmes de diagnostic du groupe bioMérieux sont composés :

- de réactifs nécessaires à la réalisation des tests biologiques, comme l'identification d'un type de bactérie ou de virus,
- d'instruments (ou plateformes ou automates) permettant de réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées et
- de logiciels destinés au traitement des tests biologiques et des systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et l'aide à la décision médicale.

Par ailleurs, le groupe bioMérieux fournit à ses clients des services associés pour l'installation et l'entretien des instruments ainsi que la formation de leurs utilisateurs.

Sa base installée de plus de 38.000 instruments lui permet d'assurer la visibilité et la régularité de ses ventes de réactifs qui représentaient plus de 85 % de son chiffre d'affaires en 2004, dont plus de 70 % étaient liés à des instruments, le solde provenant de produits manuels : la grande majorité de ses instruments sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement par bioMérieux pour ses appareils assurant ainsi au Groupe un chiffre d'affaires récurrent.

Dans le domaine clinique, où le Groupe a réalisé 87,4% de son chiffre d'affaires en 2004, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (POL ou physician office laboratories, ...).

⁽¹⁴⁾ Sauf indication contraire, la source des données de marché et des données rapportées au marché qui figurent dans le présent document de référence est l'estimation de bioMérieux sur la base des informations en termes de chiffre d'affaires publiées par ses concurrents ou par des analystes.

Dans le domaine industriel, où le Groupe a réalisé 12,6 % de son chiffre d'affaires en 2004, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux de l'agroalimentaire, de la pharmacie et des cosmétiques.

Depuis sa création en 1963, le Groupe a connu une croissance régulière et soutenue grâce à la mise en œuvre d'une politique continue de développement organique et d'acquisitions ciblées. En 2004, son chiffre d'affaires s'est élevé à 931 millions d'euros, son résultat d'exploitation à 132 millions d'euros et son résultat net à 76 millions d'euros (cf. §5.3.3 *infra*). Le Groupe est présent dans plus de 130 pays au travers de 33 filiales (cf. §3.1.13 *supra*) et d'un large réseau de distributeurs et réalise 57 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 18 % en France, et 26 % en Amérique du Nord.

Le succès commercial de bioMérieux repose notamment sur la forte notoriété de ses gammes d'instruments et de réactifs utilisant l'ensemble des technologies nécessaires au diagnostic des maladies infectieuses. La maîtrise de ces technologies a permis à bioMérieux d'être un pionnier dans le domaine du contrôle microbiologique industriel, et plus récemment d'étendre ses domaines d'intervention à de nouvelles applications telles que certaines pathologies cardio-vasculaires et certains cancers. Ces technologies regroupent :

- la bactériologie : bioMérieux est l'un des deux leaders mondiaux avec ses gammes API^{®(15)}, VITEK[®] et BacT/Alert[®]. Cette technologie permet de détecter la présence d'une bactérie et d'en évaluer la sensibilité aux antibiotiques par voie manuelle ou automatisée,
- les immunoessais : bioMérieux intervient sur des niches à forte valeur ajoutée avec sa gamme VIDAS[®], produit de référence pour les laboratoires de petite ou moyenne taille. Cette technique consiste à détecter une réaction antigène-anticorps qui permet d'identifier des facteurs infectieux (virus, bactéries), mais également d'autres produits comme les protéines, les marqueurs tumoraux ou les marqueurs cardiaques,
- l'hémostase : bioMérieux dispose d'une gamme complète de systèmes (MDA[®] et MTX) qui permettent d'analyser la fluidité du sang et les pathologies associées. Il évalue également l'intérêt d'une technologie originale actuellement en phase de recherche (Waveform) qui pourrait permettre le diagnostic précoce d'un état infectieux par l'analyse de la coagulation du sang,
- la biologie moléculaire : grâce à ses technologies propriétaires d'extraction et d'amplification (BOOM[®] et NASBA[®]), le Groupe commercialise les systèmes Extractor, miniMAG, NUCLISENS EASYQ[®] (système de diagnostic en temps réel) et FoodExpert-ID[®]. Cette technologie permet de détecter la présence de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus ou d'une cellule.

La maîtrise de l'ensemble de ces technologies très complémentaires permet au Groupe d'optimiser son offre commerciale pour satisfaire les besoins de ses clients et répondre à l'émergence de pathologies et d'applications nouvelles qui font appel à plusieurs compétences.

(15) le logo de la Société, bioMérieux, API, APIBIO, ATB, BacT/Alert, BOOM, DA VINCI, easyMAG, FoodExpert-ID, MDA, miniMAG, NASBA, NucliSens, NUCLISENS EASYQ, SLIDEX, TEMPO, VIDAS, VIDIA, VIKIA, VITAL et VITEK sont des marques déposées qui appartiennent à bioMérieux S.A. et/ou l'une de ses filiales.

Affymetrix et GeneChip sont des marques déposées appartenant à Affymetrix, Inc. et/ou l'une des ses filiales ou affiliées.

GeneXpert est une marque déposée appartenant à Cepheid Corp.

4.1.2 Présentation générale résumée du marché du diagnostic *in vitro*

Le marché mondial du diagnostic *in vitro des applications cliniques et industrielles* est concentré pour 85 % dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe et Japon) (source Kalorama, 1^{er} octobre 2004). Il est estimé en 2004 à environ 22 milliards d'Euros (dont 1 milliard environ pour les seules applications industrielles) ou 27 milliards de dollars US (dont 1,2 milliard pour les applications industrielles) (source Merrill Lynch, 16 novembre 2004). Selon les estimations de la Société, ce marché a bénéficié d'une croissance moyenne globale annuelle depuis 2000 de 5 % environ, dont presque 10 % pour les applications industrielles.

bioMérieux considère globalement que la demande dans les domaines des maladies infectieuses et des applications industrielles devrait connaître une croissance plus importante que celle du marché du diagnostic *in vitro* dans les prochaines années :

- pour les maladies infectieuses, en raison de la globalisation des échanges qui favorise l'émergence et la diffusion très rapide de nouveaux pathogènes (par exemple, le SRAS et la grippe aviaire), du développement des résistances aux antibiotiques, de l'accélération des infections nosocomiales et de la lutte contre le bio terrorisme,
- pour les applications industrielles, en raison de la globalisation de l'industrie, de la sensibilité de l'opinion publique à la traçabilité des matières premières et aux risques de contamination à partir des aliments (par exemple, la détection des bactéries pathogènes comme la salmonelle et la listeria) ou de l'environnement (par exemple, *legionella*) et du poids croissant des réglementations. Dans ce segment, la croissance resterait supérieure à celle du segment clinique malgré une intensification de la concurrence. Elle pourrait également connaître d'importantes variations d'une année à l'autre du fait de l'évolution de la réglementation ou de l'apparition de crises alimentaires.

A moyen terme, le Groupe considère que les pathologies telles que les maladies cardio-vasculaires et les cancers constituent des axes de croissance importante, en raison, d'une part, des évolutions technologiques qui favorisent le rôle que peut jouer le diagnostic dans l'analyse et la gestion du traitement de ces pathologies, et d'autre part, de la fréquence croissante de ces pathologies résultant de l'évolution des modes de vie (sédentarité, obésité) et du vieillissement de la population.

Le Groupe considère que la croissance dans ces domaines sera renforcée par l'émergence de nouveaux marchés géographiques (Chine et Inde en particulier) et le développement de nouvelles technologies (biologie moléculaire, génétique humaine et nano-technologie) qui permettront de répondre à des besoins ou à des applications non couverts par les technologies existantes.

4.1.3 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère être particulièrement bien placé pour occuper une position de leader dans les domaines d'activité stratégiques qu'il a ciblés. Ses principaux atouts sont les suivants :

- **un haut niveau d'expérience** dans le diagnostic des maladies infectieuses qui s'appuie sur plus de 40 années d'expérience en biologie et qui s'applique aujourd'hui à divers nouveaux domaines tels que les contaminations industrielles, les maladies cardiaques, les cancers et sans doute demain au domaine de la génétique humaine,
- **des gammes complètes de produits** réputés pour leur durabilité et leur fiabilité qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (bactériologie, immunoessais, hémostase) et les technologies les plus avancées en biologie moléculaire,
- **des technologies propriétaires** (BOOM[®], NASBA[®]) qui justifient son ambition de compter parmi les leaders en biologie moléculaire,
- **une position de pionnier du diagnostic industriel** et de fortes positions commerciales lui permettant de bénéficier de perspectives de croissance importantes dans ce domaine,
- **une présence géographique mondiale** qui lui permet d'être proche de ses clients à travers les continents et d'être réactif face à des pathogènes sans frontières,
- **une bonne visibilité du chiffre d'affaires** assurée par son importante base installée d'instruments principalement constituée de systèmes fermés et
- **un management familial et professionnel** dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance régulière et une rentabilité constante tout en se positionnant avec succès dans les technologies d'avenir.

4.1.4 Stratégie

L'ambition du Groupe est d'être un des leaders mondiaux du diagnostic des maladies infectieuses et de certaines pathologies en développement rapide en s'appuyant sur la stratégie suivante :

- ***concentrer son développement sur des applications et des technologies ciblées à forte croissance.***
 - pour les applications, le Groupe entend conforter sa forte position historique dans les maladies infectieuses, domaine qui devrait connaître une croissance importante sur le plan géographique et en raison de l'émergence de nouveaux besoins, renforcer son activité dans les applications industrielles et développer des applications spécialisées destinées aux pathologies qui ouvrent des perspectives nouvelles, telles que certaines maladies cardio-vasculaires et certains cancers et
 - pour les technologies, le Groupe est l'un des leaders mondiaux dans la bactériologie, un acteur de niche à forte valeur ajoutée dans les immunoessais, propriétaire de technologies clés dans la biologie moléculaire, et souhaite poursuivre sa tradition de développement d'offres réussies à partir des technologies les plus innovantes,
- ***lancer de nouveaux produits et accroître ses positions commerciales.*** Le lancement, après celui de VITEK[®]2 Compact fin 2004 et TEMPO[®] début 2005, de deux autres nouvelles plates-formes dans les prochaines années devrait permettre au Groupe d'étendre sa base de clientèle et d'accroître sa présence auprès de ses clients actuels. La mise sur le marché régulière de nouveaux menus plus complets, de nouveaux réactifs à

forte valeur clinique et d'applications nouvelles pour ses instruments devrait également lui permettre de renforcer ses positions commerciales actuelles,

- ***profiter de son réseau global pour saisir des opportunités de croissance.*** Le Groupe a développé une présence mondiale et a organisé ses forces de vente dans le souci de s'assurer de la proximité de ses clients afin de mieux connaître et anticiper leurs besoins et leurs spécificités. Le Groupe est très bien implanté pour augmenter son chiffre d'affaires dans les régions à fort développement technologique, telles que les Etats-Unis et l'Europe, et les pays à fort développement économique (Chine, Brésil, Inde) où le diagnostic devrait progressivement faire partie intégrante des programmes de santé publique,
- ***poursuivre un effort important en recherche et développement.*** Les efforts soutenus du Groupe en recherche et développement ont pour objectif, sur le court terme, d'alimenter son offre de réactifs dans ses domaines ciblés et la fonctionnalité de ses appareils, et sur le moyen et le long termes de développer de nouvelles gammes d'instruments lui permettant d'intégrer les technologies de pointe dans son offre commerciale,
- ***investir dans des technologies nouvelles à travers des alliances stratégiques et des acquisitions ciblées.*** La Société continuera à saisir des opportunités de croissance par des acquisitions ciblées et la recherche d'alliances conformes à ses objectifs stratégiques, notamment avec des sociétés de taille plus modeste qui développent des marqueurs ou d'autres produits très spécifiques, lui permettant d'accélérer l'enrichissement de son offre et
- ***maintenir une stratégie financière équilibrée.*** Le Groupe entend profiter de la régularité de ses flux financiers pour assurer le développement de sa croissance interne et maintenir une situation bilantielle lui permettant de saisir des opportunités éventuelles de croissance externe.

4.2 - HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la bactériologie. L'élaboration des premiers produits s'appuyait dans une large mesure sur les compétences de l'Institut Mérieux, à l'époque actionnaire principal de la Société (l'Institut Mérieux a, depuis, cédé sa participation dans la Société à la famille Mérieux en 1968).

Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement par l'intermédiaire de la bactériologie et de l'hémostase (étude du système de coagulation).

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales : notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume-Uni (1991), en Chine (1992) et en Russie (1995). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées

qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de produits afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en identification bactérienne et antibiogrammes manuels et renforce ses compétences dans le domaine de la bactériologie grâce à une technique révolutionnaire miniaturisée et standardisée.

Pour répondre à la tendance à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro* dans les années 80, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems, ce qui lui permet de rendre complète l'automatisation de son diagnostic en microbiologie, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale dans le domaine de la bactériologie automatisée. Cette société possède, par ailleurs, une technologie d'immunoessais à partir de laquelle le Groupe développe la gamme VIDAS[®], système de référence pour des laboratoires de petite et moyenne taille.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre pour satisfaire les besoins spécifiques de la microbiologie industrielle, et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

En 1996, la Société s'associe à Affymetrix devant l'opportunité que représentent les puces à ADN pour faire des analyses génétiques complexes et rapides, incluant l'identification de plusieurs pathogènes et leurs mécanismes de résistance ou de virulence. Elle entre ainsi dans le domaine de la biologie moléculaire grâce aux puces à ADN (biopuces – multidétection).

La Société assure également la distribution mondiale hors Etats-Unis d'Amérique de la gamme manuelle **GenProbe**.

Soucieuse de renforcer son offre dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, d'augmenter ses capacités d'innovation et de consolider son portefeuille de propriété intellectuelle, la Société acquiert en 2001 la division diagnostic d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires avec sa stratégie de développement, notamment en hémoculture avec BacT/Alert[®],
- de nouvelles technologies, notamment la technologie d'amplification NASBA[®] que le Groupe a intégrée dans son offre commerciale avec son système NUCLISENS EASYQ[®],
- une présence renforcée sur le marché américain et en particulier une implantation à Durham au cœur du *North Carolina Research Triangle* où il a déplacé son siège nord-américain,
- une position plus importante sur le marché global avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostic d'Organon Teknika ayant en 2001 un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe et
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

Fin 2003, le Groupe et la société californienne Cepheid s'engagent dans un programme stratégique qui permettra à la Société d'intégrer son système d'amplification NASBA[®] à GeneXpert[®], la plate-forme de Cepheid, et de renforcer sa position sur un nouveau marché de la biologie moléculaire, l'automatisation et le diagnostic décentralisé avec une plate-forme intégrée

et bien adaptée aux besoins d'une grande partie des laboratoires cliniques et des hôpitaux de taille moyenne.

En 2003 et en 2004, le Groupe a réalisé des opérations de cession d'activités non spécifiques du diagnostic *in vitro* et de fusion entre les sociétés holding successives de la Société afin, d'une part, de simplifier la structure du Groupe et celle des autres activités de santé sous le contrôle de la famille Alain Mérieux et, d'autre part, de permettre à la Société de se concentrer exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

Enfin, le Groupe a acquis en 2004 auprès de la société Gen-Probe les droits d'accès à des marqueurs de l'ARN ribosomique destinés à l'identification microbienne par biologie moléculaire.

4.3 - LES TECHNIQUES DU DIAGNOSTIC IN VITRO

4.3.1 Description générale

Un examen diagnostic *in vitro* est effectué par analyse chimique (par exemple, la mesure du glucose, du cholestérol ou du sodium) ou par analyse biologique d'un prélèvement, dans le but d'identifier des micro-organismes et d'en déterminer les caractéristiques. Le diagnostic *in vitro* est utilisé pour doser, identifier et quantifier des bactéries (agents exogènes) et des virus, ainsi que d'autres agents endogènes (ou "marqueurs"), c'est-à-dire des substances générées par le corps en présence, par exemple, d'une maladie infectieuse, d'un cancer ou d'une irrégularité cardiaque. Les marqueurs peuvent prendre la forme de protéines ou de séquences génétiques, voire d'autres molécules biologiques.

Les techniques du diagnostic *in vitro* sont utilisées dans le domaine clinique afin de fournir des informations permettant au médecin de procéder à un dépistage des maladies, de rechercher les éventuelles prédispositions à certaines pathologies, d'établir un diagnostic et de suivre l'efficacité du traitement prescrit. L'échantillon biologique est prélevé sur le patient, le plus souvent à la demande du médecin. Il est ensuite transmis aux laboratoires d'analyses médicales, hospitaliers ou privés, qui l'analysent à l'aide des produits fournis par la Société (réactifs, instruments, systèmes experts et services). Les résultats sont ensuite communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que le questionnaire médical, l'auscultation, la radiologie,...) et ainsi prévenir une maladie, et, le cas échéant, la traiter et effectuer le suivi de ce traitement. Il arrive cependant, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique (absence de contaminants bactériens, viraux ou parasitaires) de l'environnement (air, eau, surfaces) et de produits des industries agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques. Le diagnostic *in vitro* industriel permet ainsi de détecter et de quantifier des pathogènes tout au long de la chaîne, de la matière première au produit fini, ainsi que dans l'environnement de production.

4.3.2 Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs catégories de technologies, dont quatre constituent le coeur de l'activité de la Société :

- la bactériologie – mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, les bactéries étant ensuite identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques testée,
- les immunoessais – détection et dosages d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène-anticorps,
- l'hémostase – analyse de la fluidité du sang et des pathogènes associés, en particulier dans le domaine des maladies thrombotiques (diagnostic de phlébite ou embolie pulmonaire) et
- la biologie moléculaire – nouvelle technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

En dehors de ces quatre technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe les techniques de la biochimie, et en particulier tous les tests liés au diabète, et les techniques utilisées dans le domaine de l'hématologie.

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées permettant aux laboratoires de rendre des résultats dans un délai plus court, d'informatiser leur analyse et d'augmenter le nombre d'examens pouvant être effectués simultanément. Ces techniques automatisées ont, d'une part, réduit la main-d'oeuvre nécessaire pour manipuler les substances et analyser les résultats des examens et, d'autre part, fait l'objet d'une standardisation afin de faciliter la réalisation des examens, d'en fiabiliser les résultats et de les obtenir plus rapidement.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro* pour détecter plus rapidement la présence de micro-organismes. Cette technologie permet d'amplifier une séquence génétique présente dans l'ARN ou l'ADN qui établit la présence d'une bactérie, d'un virus ou d'un marqueur, sans avoir besoin de reproduire des micro-organismes. Elle permet un gain de sensibilité et de temps.

La biologie moléculaire ne se substitue pas aux techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro*. Elle devrait compléter l'offre de diagnostic en permettant de diagnostiquer des pathologies que les techniques traditionnelles ne peuvent pas diagnostiquer faute de sensibilité ou de rapidité suffisante. Ainsi, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang). Les techniques traditionnelles de diagnostic *in vitro* permettent des tests plus simples et plus accessibles, couvrant de nombreux paramètres.

4.4 - PRÉSENTATION DU MARCHÉ

Le diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé mais il est un marché distinct du marché pharmaceutique qui représente le domaine le plus important du secteur de la santé. En effet, s'il est soutenu par les mêmes facteurs de croissance que le secteur pharmaceutique, le secteur du diagnostic *in vitro* obéit à une dynamique très différente. Son environnement

réglementaire reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, bien que devenant plus contraignant et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts d'acquisition engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plates-formes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère "fermé" de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés par les fabricants de ces systèmes,
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic (contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations en raison notamment des contraintes réglementaires et de la concurrence des génériques),
- la part croissante du suivi de l'efficacité d'un traitement.

Depuis environ dix ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique sont également utilisées à des fins industrielles, pour contrôler la qualité microbiologique de produits agroalimentaires, d'éléments naturels (comme l'eau et l'air), de surfaces ainsi que la stérilité de produits des industries pharmaceutiques ou cosmétiques.

La Société n'a pas connaissance d'analyses indépendantes sur la croissance future du marché du diagnostic *in vitro*. Des analyses internes ont en conséquence été réalisées par la Société sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des prestataires spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Taille du marché du diagnostic in vitro et son évolution récente

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2004 à environ 22 milliards d'euros (dont environ 1 milliard d'euros pour le domaine industriel) ou 27 milliards de dollars US (dont 1,2 milliard pour les applications industrielles) (source Merrill Lynch, 16 novembre 2004).

Le domaine clinique. Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance grâce à une demande accrue de tests, en raison d'une reconnaissance du rôle du diagnostic dans la définition et le suivi des traitements et dans la réduction des dépenses de santé, à l'émergence de nouveaux pathogènes, des avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application, et de l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro* représentait 6 milliards d'euros en 1980 et a plus que triplé depuis.

Géographiquement, selon les estimations de la Société, les Etats-Unis représentent 41 % du marché du diagnostic clinique *in vitro* en 2004, l'Europe 33 %, la région Asie-Pacifique 14 %, l'Amérique Latine 3 % et le reste du monde 9 %. Marchés matures, l'Europe et les Etats-Unis, ont connu un taux de croissance annuelle de l'ordre de 5 % en moyenne sur la période 2000-2004, tandis que les pays émergents ont constaté des taux de croissance nettement plus élevés (15 % environ sur la période 2000-2004).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du marché du diagnostic *in vitro* clinique par pathologie en 2004 :

	2004 (en milliards d'euros)
Maladies infectieuses	5,0
Pathologies cardio-vasculaires	1,2
Cancers.....	1,7
Analyse du diabète	5,1
Tests TDM (<i>Therapeutic Drugs Monitoring</i>) / DOA (<i>Drugs of Abuse</i>)	0,8
Tests endocriniens.....	1,7
Maladies auto-immunes	1,0
Applications générales en hématologie.....	1,3
Applications générales en chimie clinique.....	2,8
TOTAL	20,6

Le domaine industriel. Le marché industriel est un marché plus récent et qui se trouve dans une phase de croissance plus rapide que le marché clinique. L'Amérique du Nord et l'Europe sont, selon les estimations de la Société, les marchés les plus importants du diagnostic industriel et représentaient respectivement 34% et 43% du marché en 2004. La région Asie-Pacifique représentait 16 % du marché et l'Amérique Latine 7 %.

Perspectives de croissance

La Société estime que la croissance du marché du diagnostic *in vitro* devrait principalement se concentrer sur cinq segments : les maladies infectieuses, le diabète, le contrôle microbiologique industriel et, à moyen terme, les pathologies cardio-vasculaires et les cancers. Sur ces cinq segments, la Société en a ciblé quatre comme axes stratégiques de développement, excluant le diabète. Le diabète est en effet un domaine d'application dominé par les grands groupes pharmaceutiques disposant de réseaux de distribution leur permettant de commercialiser les tests directement auprès des patients.

Outre la reconnaissance croissante de l'importance du diagnostic *in vitro* dans le suivi thérapeutique des pathologies, plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance potentielle de la demande :

- le vieillissement des populations qui devrait entraîner une augmentation du nombre des maladies chroniques et de maladies liées à l'âge des patients, telles que les maladies cardio-vasculaires, les maladies neurodégénératives (par exemple, Alzheimer), les cancers, le diabète et l'arthrite et, en conséquence, accroître le besoin de les diagnostiquer le plus rapidement possible afin de pouvoir les traiter plus efficacement,
- la multiplication des pathologies liées au mode de vie et aux habitudes alimentaires (telles que l'obésité et les allergies alimentaires),
- l'importance croissante accordée à la prévention afin de réduire les délais de séjour en hôpital, l'usage des antibiotiques et partant, les dépenses de santé,

- l'émergence de nouveaux pathogènes (par exemple, le SRAS, la grippe aviaire et l'ESB) qui devrait permettre de susciter le développement de nouveaux systèmes de diagnostic,
- le développement des bactéries résistantes aux antibiotiques (maladies nosocomiales) et des virus résistants aux antiviraux qui devrait rendre nécessaires une détection plus rapide des bactéries et des virus et une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique,
- les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, qui permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic in vitro aux maladies cardiaques, aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
- la progression importante des dépenses de santé et, plus particulièrement, de diagnostic dans certains pays en voie de développement qui crée une nouvelle source de demande, notamment dans le domaine des maladies infectieuses,
- la décentralisation de l'utilisation du diagnostic par le médecin,
- la reconnaissance de l'importance de la qualité des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qui devrait être un facteur de croissance supplémentaire du marché industriel, en développement depuis une dizaine d'années et
- la lutte contre le bioterrorisme, qui nécessite une intervention rapide et locale.

Les analyses internes à la Société la conduisent à considérer que le marché dans son ensemble pourrait connaître un taux de croissance annuel, entre 2005 et 2010, de l'ordre de 4 à 5%, avec des taux de croissance supérieurs dans les maladies infectieuses, le diabète, les cancers et les pathologies cardio-vasculaires et les applications industrielles. Sur ce dernier marché, la Société estime que la croissance annuelle moyenne pourrait être une fois et demie à deux fois celle du marché global, suivant les différents segments (Agro-alimentaire ou Pharmaceutique/Environnement). Par ailleurs, la société observe à la fois un renforcement de l'intensité concurrentielle sur ce marché, se traduisant notamment par une proportion croissante de placements d'instruments au détriment des ventes, une meilleure maîtrise des contrôles microbiologiques par les clients industriels et l'absence de crises alimentaires comme celles de *Salmonella* et *Listeria* connues au début des années 2000.

Ces estimations sont présentées aux fins d'illustration et sont susceptibles de connaître de fortes variations. La croissance pourrait être beaucoup moins importante pour des raisons diverses, notamment celles mentionnées au §4.11 *infra*, "Facteurs de Risques".

Compétences clés

La Société considère que les facteurs clés permettant à un acteur de tirer profit de la capacité de croissance du marché du diagnostic *in vitro* ont évolué ces dernières années : traditionnellement technologiques, ils sont maintenant davantage liés aux pathologies. Cette évolution s'explique notamment par :

- une modification des modes de remboursement des actes médicaux qui s'effectuent par pathologie, et non plus par examen. Les hôpitaux prennent en charge la gestion du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à privilégier les techniques, telles que le diagnostic, qui permettent de mieux déterminer les protocoles de traitement et d'éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation,
- la consolidation des laboratoires qui doivent de façon croissante être capables d'offrir une large gamme de tests pour une pathologie donnée et qui ne peuvent plus limiter leurs compétences à un nombre réduit de technologies,
- une automatisation croissante des laboratoires liée à une pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée et
- l'émergence de technologies comme la biologie moléculaire qui permettent d'effectuer des diagnostics complexes en temps réel et de détecter les germes des pathologies telles que les méningites, qui nécessitent un diagnostic très précoce.

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires pour permettre une intervention efficace dans les quatre applications qu'elle a ciblées :

	Bactériologie	Immunoessais	Hémostase	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses	X	X	X	X
Pathologies cardio-vasculaires		X	X	X
Cancers.....		X		X
Applications industrielles.....	X	X		X

A cet égard, la Société considère que, dans le contexte actuel du marché, pour intervenir de façon efficace sur les applications qu'elle a ciblées, il est important de disposer d'une forte complémentarité technique et commerciale. La Société estime qu'elle figure parmi les quelques acteurs qui disposent d'un portefeuille technologique et d'un réseau mondial permettant de profiter pleinement de la croissance potentielle de ces applications.

4.5 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité de la Société dans le domaine clinique est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses et de pathologies complexes, telles que certaines maladies cardio-vasculaires et certains cancers. Dans le domaine industriel, l'activité du Groupe concerne principalement le contrôle de la qualité microbiologique d'aliments, d'éléments naturels (eau, air), de surfaces et de produits stériles des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

4.5.1 Les domaines de compétence de la Société

bioMérieux concentre son activité sur les applications qu'elle estime présenter les meilleures perspectives de croissance et pour lesquelles le Groupe se différencie par ses compétences techniques, la réputation et la fiabilité de ses produits et sa présence mondiale.

Dans le domaine clinique, l'activité historique du Groupe est le diagnostic des *maladies infectieuses* qui a représenté, en 2004, 66% de son chiffre d'affaires. En effet, en 2004, 100% des applications réalisées par le Groupe dans le domaine de la bactériologie clinique, 53% dans le domaine des immunoessais et la majorité des applications dans le domaine de la biologie moléculaire concernaient les maladies infectieuses. Le Groupe offre à ses clients une gamme très large de produits manuels et automatisés avec des menus étendus de réactifs. Ces produits permettent la détection et l'analyse des infections bactériennes (telles que le staphylocoque et la tuberculose), parasitaires (telle que la toxoplasmose) ou virales (telle que le VIH et hépatite).

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques complémentaires pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certaines pathologies majeures (celles-ci représentaient 12 % du chiffre d'affaires en 2004). Ainsi :

- le Groupe intervient dans le diagnostic de pathologies *cardio-vasculaires* (y compris les thromboses) qui représentent la grande partie du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur ces pathologies majeures en 2003. Les méthodes d'hémostase développées par le Groupe trouvent leurs principales applications dans ce domaine. La Société a également mis au point et commercialisé dans les immunoessais un test de référence à forte valeur ajoutée clinique, le test D-Dimer, pour déceler la thrombose veineuse profonde et l'embolie pulmonaire,
- parallèlement, le Groupe développe une activité dans la détection de *cancers*, pour lesquelles les nouvelles technologies de la biologie moléculaire sont mieux adaptées. La Société développe des tests qui pourraient permettre, grâce à l'étude de la génétique humaine, de détecter les prédispositions à certains cancers (notamment pour le cancer du sein), de les diagnostiquer, d'aider à la détermination de leur traitement (typage moléculaire des tumeurs et du patient, pour connaître à l'avance leurs réactions aux différents traitements disponibles), de suivre l'évolution du traitement et de surveiller la maladie une fois le traitement terminé.

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les *applications industrielles*, un secteur en développement depuis une dizaine d'années qui a représenté 12,6% de son chiffre d'affaires en 2004. Les applications industrielles les plus importantes concernent les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. La Société a ainsi développé TEMPO[®], nouveau système d'indicateur de qualité qui identifie la flore bactérienne présente dans l'alimentation.

4.5.2 Les clients du Groupe

Le Groupe commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses privés et hospitaliers. La Société estime que ces deux groupes représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les médecins

(marché dénommé “*physician office lab*” ou “*POL*”), les centres de transfusion sanguine et les *points of care* (salles d’urgence des hôpitaux notamment). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial de détail trop important. L’importance des *POL* varie suivant les pays : très développés en Amérique du Nord, ils ne représentent encore qu’une faible partie du marché en Europe (sauf en Allemagne) et dans la région Asie-Pacifique (sauf au Japon).

L’organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d’un pays à l’autre, en fonction de l’organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. Au niveau mondial, bioMérieux vend ses produits à des hôpitaux, des laboratoires d’analyses privés, des cliniques, des dispensaires, des clients industriels, des distributeurs ou encore directement à des médecins lorsque cela est légalement possible. La France, où le Groupe a réalisé 18 % de ses ventes en 2004, présente une organisation mixte privée et publique. Les laboratoires privés, qui ont représenté 64 % des ventes en 2004, procèdent généralement à des commandes, alors que les hôpitaux publics, qui ont totalisé 26 % des ventes de la Société, ont de plus en plus recours à la procédure des appels d’offres. Les clients industriels (10 % des ventes 2004) passent également des commandes.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont soit les laboratoires de contrôle des grands groupes des industries de l’agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit des laboratoires indépendants qui travaillent pour les sociétés qui externalisent leur contrôle industriel. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, le Groupe commence à s’adresser aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes.

Le Groupe constate depuis plusieurs années une tendance à la concentration des laboratoires d’analyses, aussi bien hospitaliers que privés, en raison des économies d’échelle qui en résultent, notamment par la mise en commun d’une base de clientèle élargie, de l’augmentation des besoins d’investissements en capital, des exigences techniques et de la pénurie de main-d’œuvre qualifiée. Les contrats de collaboration entre laboratoires se sont peu à peu transformés en réseaux intégrés aux connexions sophistiquées et très informatisés.

Le mouvement de consolidation évolue lui aussi à des rythmes différents selon les pays, ce qui exige une bonne connaissance géographique de chacun de ces marchés et une grande réactivité locale. Ainsi, la consolidation des laboratoires d’analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord, et, dans une moindre mesure, en Europe.

Cette consolidation présente souvent des avantages pour la Société en permettant, notamment, de générer des volumes plus importants, de participer activement au développement de l’automatisation des clients et de bénéficier des capacités d’investissement accrues pour de nouvelles plates-formes.

L’orientation stratégique du Groupe est définie afin de répondre aux besoins évolutifs de ses clients existants, d’élargir sa base de clientèle et d’accéder à de nouveaux marchés à partir de ses fortes compétences. Ainsi :

- le Groupe a lancé VITEK[®]2 Compact, complément de VITEK[®]2, une plate-forme pour des tests automatisés de bactériologie destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille,
- il développe VIDIA[®], appareil d'immunoessais à haute cadence, qui lui permettra de profiter de sa réputation et de sa bonne implantation auprès des laboratoires de petite et moyenne taille pour s'adresser davantage aux laboratoires hospitaliers et accompagner la concentration naturelle de nos clients actuels VIDAS[®],
- grâce à ses systèmes de biologie moléculaire, il offre des systèmes standardisés destinés aux nouveaux besoins des laboratoires comme, notamment, le diagnostic rapide des résistances aux antibiotiques, des pathogènes impliqués dans les méningites, les septicémies ou les infections pulmonaires,
- il compte s'implanter sur le marché *point of care* avec le système intégré GeneXpert[®] de Cepheid qui utilisera son système d'amplification NASBA[®],
- il développe des tests rapides avec une gamme de tests immunoessais sur un format d'utilisation simple (gamme VIKIA[®]) destinée au diagnostic par les médecins et aux pays émergents et
- il a lancé TEMPO[®], la première plate-forme de microbiologie destinée spécifiquement au contrôle de qualité alimentaire.

Les dix premiers clients ont représenté moins de 10 % du chiffre d'affaires de la Société en 2004. Aucun client n'a représenté plus de 2 % du chiffre d'affaires.

4.5.3 Les produits du Groupe

Le Groupe met à la disposition de ses clients un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité.

Composition des produits du Groupe

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques tels que l'identification d'un type de bactérie, de virus ou de marqueur permettant le diagnostic d'une maladie, d'une pathologie ou d'une contamination spécifique,
- des instruments (ou plates-formes ou automates), automates utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée à des cadences plus ou moins élevées. Les échantillons biologiques sont introduits dans l'automate avec un ou plusieurs réactifs afin de détecter le micro-organisme ou le marqueur ciblé et
- de logiciels destinés au traitement des tests biologiques et des systèmes-experts dédiés à l'interprétation des résultats des tests biologiques, notamment pour le suivi épidémiologique et le conseil thérapeutique.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représentait 85,3 % du chiffre d'affaires en 2004 (contre 84,5% en 2003). Les instruments sont soit vendus (10,4 % du chiffre d'affaires en 2004 contre 11,4% en 2003), soit placés chez le client aux termes de contrats qui incluent un engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables destinés à couvrir l'amortissement et le financement de

l'instrument. Si le client s'avère ne pas être en mesure de remplir cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent être loués aux clients. Généralement, les logiciels sont fournis avec les instruments.

La grande majorité des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'introduire que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments par le Groupe. La base installée, s'élevant à plus de 38.000 instruments au 31 décembre 2004, représente ainsi une source de visibilité et de régularité du chiffre d'affaires du Groupe. Plus de 70 % des ventes de réactifs en 2004 sont liées à des instruments, le solde provenant de produits manuels.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services lui assurant fiabilité et durabilité du produit. Ces services incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments ainsi que la formation des utilisateurs. Une partie des services fournis par la Société est facturée aux clients. La facturation des services a représenté 4,3 % du chiffre d'affaires de la Société en 2004 contre 4,1% en 2003.

Les produits

Le tableau ci-dessous présente les principaux produits commercialisés par le Groupe, leur domaine technologique et leurs principales applications :

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications	Prochains lancements
API® et milieux de culture	Bactériologie	Milieux de culture : détection des principaux micro-organismes impliqués dans les maladies infectieuses. Environ 40 applications API® : test miniaturisé d'identification et de détection de la susceptibilité des bactéries aux antibiotiques. Référence mondiale couvrant environ 550 bactéries (y compris les nouvelles souches telles que le <i>cornyobacterie</i> , la <i>listeria</i> , la <i>neisseria</i>) Gestion de l'environnement bactériologique pour le secteur pharmaceutique ; contrôle de la qualité de l'air	Nouveaux milieux chromogéniques permettant l'isolation et l'identification immédiate des bactéries
VITEK®	Bactériologie	Système d'identification et de susceptibilité automatisée. Menu extensif, cinq nouveaux tests en 2003 et 2004 Deuxième génération VITEK®2 en commercialisation VITEK®2 Compact, système automatisé destiné aux laboratoires de petite et moyenne taille (lancé au quatrième trimestre 2004)	Extension à de nouvelles cartes d'identification et antibiogramme
BacT/Alert®	Bactériologie	Mise en culture directe de prélèvements sanguins pour la détection des septicémies (examens de routine) Contrôle de la stérilité des plaquettes (centres de transfusion aux Etats-Unis) Contrôle de la stérilité des produits industriels	Extension de produits
Logiciel de Bactériologie	Bactériologie	Observa : système-expert commun aux gammes VITEK et BacT/Alert de suivi épidémiologique (alerte aux infections nosocomiales) Vigi@ct : logiciel d'alerte aux infections nosocomiales Stellara : logiciel d'aide à la décision thérapeutique	
VIDAS®	Immunoessais	90 paramètres : détection hépatique, VIH, test de sérologie, détection d'antigènes, marqueurs cardiaques, marqueurs tumoraux, TORC, thyroïde VIDAS® D-Dimer : test de référence dans l'exclusion de la thrombose veineuse profonde Bactéries pathogènes (<i>salmonelles</i> , <i>listeria</i>)	VIDIA®, système à haute cadence destiné aux laboratoires de moyenne et grande taille, notamment dans des hôpitaux (lancement prévu en 2005) Extension du menu et nouvelles générations de tests

Principales gammes de produits	Domaines technologiques	Principales applications	Prochains lancements
VIKIA®	Immunoessais	VIKIA®, tests rapides destinés aux médecins	Extension du menu
Hémostase (MDA®II, MTX II)	Hémostase	Tests de coagulation (tests de routine préopératoires)	MTX III, version améliorée du MTX II
TEMPO®	Bactériologie	Nouveau système d'indicateur de qualité d'alimentation ; premier système de microbiologie destiné spécifiquement au marché industriel (lancement réalisé début 2005)	
NUCLISENS EASYQ®	Biologie moléculaire	Système de détection en temps réel, intégrant la technologie d'amplification NASBA® ; utilisé actuellement pour la mesure de charge virale VIH-1	Extension du menu ; GeneXpert®, système compact intégrant l'ensemble du processus d'analyse biologique moléculaire
EXTRACTION	Biologie moléculaire	Extractor, système d'extraction des séquences génétiques intégrant la technologie propriétaire BOOM® miniMAG®, nouveau système d'extraction manuel intégrant la technologie BOOM®	easyMAG®, nouveau système d'extraction automatisé intégrant la technologie BOOM®
GenProbe	Biologie moléculaire	Gamme de produit distribuée par le Groupe depuis 1997, première entrée du Groupe sur le marché de la biologie moléculaire	
Puces ADN	Biologie moléculaire	FoodExpert-ID®, puce ADN destinée aux applications de contrôle alimentaire	

Les dix premiers produits ont représenté moins de 18 % du chiffre d'affaires de la Société en 2004. Aucun produit n'a représenté plus de 3 % du chiffre d'affaires.

La Société met en œuvre une stratégie marketing globale en favorisant la création, le dépôt et la protection de marques identiques sur le plan mondial et adapte parallèlement son offre aux spécificités régionales et locales en particulier grâce à sa large gamme de produits.

La gamme API® et les milieux de culture

Le Groupe offre une large gamme de milieux de culture (plus de 100 types de milieux, disponibles sous différentes formes : tubes, bouteilles, boîtes de Pétri). La Société, qui compte plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture conventionnels prêts à l'emploi, avec une gamme de plus de 40 milieux différents. En revanche, elle ne commercialise pas de milieux de culture destinés aux applications cliniques sur le marché américain où elle vend une gamme spécifique pour ses clients industriels.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur les milieux chromogéniques, produits demandant un savoir-faire spécialisé qui lui permet de différencier son offre. Grâce à l'introduction directe des substrats chromogéniques, ces milieux permettent l'isolement et l'identification immédiate des micro-organismes ciblés.

La Société commercialise également les galeries API®, un produit clé sur lequel elle a construit sa position dans les années 70 et qui lui confère aujourd'hui une place de leader mondial des systèmes manuels d'identification et des tests de susceptibilité des bactéries aux antibiotiques (ID/AST). Une galerie API® contient environ 20 tests miniaturisés et standardisés, chacun ciblant une bactérie spécifique dans le prélèvement introduit dans la galerie. La Société commercialise 16 produits API® couvrant la quasi-totalité des groupes de bactéries connus, y compris des bactéries qui prennent de l'importance telles que la corynebactérie, le campylobacter, la *listeria* et la *neisseria*.

A partir de sa gamme API®, la Société a développé les produits semi-automatisés Mini-API® destinés aux laboratoires de petite et moyenne taille. Les systèmes Mini-API®, qui comprennent

des galeries de réactifs et des logiciels pour analyser les résultats, permettent de réduire le temps nécessaire pour effectuer un examen à 18-24 heures et dans certains cas à 4 heures.

VITEK®

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits ID/AST automatisés. La gamme phare du Groupe est VITEK®, un système automatisé qui répond aux contraintes bactériologiques actuelles, dans le domaine clinique comme dans le domaine des contrôles industriels. Ce système est conçu pour opérer avec la capacité de traiter simultanément jusqu'à 120 cartes selon le modèle. La gamme VITEK® s'adresse principalement aux laboratoires de taille importante.

L'automate VITEK®2, deuxième génération de la ligne VITEK®, permet des résultats d'identification et de sensibilité plus rapides, offre un large menu d'analyse utilisant une seule carte spécifique par grands groupes bactériens et dispose d'un consommable miniaturisé.

Des systèmes automatisés comme VITEK® offrent, face à l'augmentation des infections à bactéries multirésistantes, en particulier les staphylocoques responsables d'infections nosocomiales, la possibilité de développer une collaboration étroite entre cliniciens et biologistes. Un diagnostic rapide et précis des résistances bactériennes facilite une prescription précoce et ciblée pour un traitement parfaitement adapté.

La Société a lancé la plate-forme VITEK®2 Compact, au quatrième trimestre 2004. Il est équipé d'un nouveau mode de lecture et de nouveaux logiciels experts et s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre 30 et 60 tests par jour.

Parallèlement à l'évolution constante de sa gamme d'instruments, la Société développe, grâce à des investissements significatifs, le menu de ses tests afin de suivre l'évolution de nouvelles bactéries et le lancement de nouveaux antibiotiques par l'industrie pharmaceutique. Ainsi, en 2003 et 2004, ont été mis au point les tests afférents à de nouveaux antibiotiques lancés sur le marché et de nouveaux tests ont été commercialisés en 2004.

De même, la Société a commercialisé en 2004 le logiciel de suivi épidémiologique Observa et une nouvelle version du logiciel Vigi@ct permettant aux laboratoires hospitaliers, grâce à l'étude des résultats des analystes biologiques, d'adapter les antibiothérapies afin de mieux maîtriser l'apparition de résistance aux antibiotiques.

BacT/Alert®

Egalement dans le domaine de la bactériologie, la plate-forme BacT/Alert® constitue pour la Société un avantage concurrentiel grâce à son menu très étendu dans le domaine de l'hémoculture et à la technique qui permet la détection des septicémies (pour des examens de routine) à partir d'une mise en culture directe d'un prélèvement sanguin. D'une capacité initiale de 60 ou 120 flacons de culture, il est le seul automate compact réunissant les analyses d'hémoculture et des mycobactéries sur un seul système.

Le système BacT/Alert® est également utilisé sur le marché américain pour le contrôle de stérilité des plaquettes dans les centres de transfusion. Par ailleurs, des synergies sont possibles entre le système automatisé VITEK® et BacT/Alert® puisque, couplés, ces deux systèmes optimisent la lecture et l'interprétation des résultats des patients.

VIDAS®

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie des immunoessais qui peut réaliser toutes les étapes de l'analyse du diagnostic et ainsi identifier et quantifier (i) des bactéries, des virus et des parasites dans des échantillons biologiques, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunologique à une infection et (iii) différentes protéines circulant dans le sang, des marqueurs de certaines pathologies comme le cancer, les réponses inflammatoires, la thrombose veineuse et le dysfonctionnement hormonal. Les analyses peuvent être lancées en série ou en test isolé et réaliser jusqu'à 50 tests par heure. Le mini VIDAS® est une version compacte du VIDAS®. Lancée en 1992, la gamme de produits VIDAS® a rencontré un véritable succès. Elle est reconnue pour sa qualité et sa fiabilité. Le système VIDAS® est l'un des systèmes les plus installés au monde parmi les laboratoires de petite et moyenne taille, avec plus de 19.500 systèmes installés au 31 décembre 2004 (y compris la version compacte mini VIDAS®). Sur l'ensemble du marché des immunoessais automatisés, la Société estime que la gamme VIDAS® occupe la seconde place, derrière l'AxSym d'Abbott en terme de bases installées.

Le menu VIDAS® comprend 90 paramètres (dont 80 cliniques et dix industriels) couvrant une large gamme de pathologies humaines telles que le diagnostic de virus d'hépatites et le diagnostic VIH et permet d'effectuer des tests de sérologie, des analyses d'hormones thyroïdiennes et de détecter des marqueurs tumoraux. VIDAS® D-Dimer est reconnu comme le test de référence dans l'exclusion de thrombose veineuse profonde et d'embolie pulmonaire (il a reçu le prix 2004 de l'innovation Frost & Sullivan). Les tests VIH Duo Ultra et Quick, lancés en septembre 2004, sont les seuls tests prêts à l'emploi et automatisés pour la détection des infections VIH (ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, le test VIH Duo Ultra donnant simultanément des signaux séparés pour les antigènes et les anticorps). La Société propose également une gamme complète et adaptée au diagnostic de routine et à la confirmation des hépatites A et B.

La Société développe VIDIA®, nouveau produit à haute cadence qui complétera l'offre VIDAS® et lui permettra d'entrer sur le segment des laboratoires de taille moyenne et grande, notamment dans les hôpitaux. Son savoir-faire en matière de maladies infectieuses (réactifs de haute qualité) et son réseau commercial reconnu devraient lui permettre de commercialiser VIDIA® en 2005.

Les gammes d'hémostase

MDA®II est un analyseur totalement automatisé pour les tests de coagulation (hémostase) de première intention (par exemple, bilan préopératoire) et de seconde intention (recherche des causes des anomalies).

Grâce à son système optique hautement performant, cet instrument est capable de délivrer aux médecins des informations à haute valeur ajoutée dans les pathologies telles que la septicémie (dixième cause de mortalité aux Etats-Unis) et la thrombose veineuse (15 millions de patients).

MDA®II est destiné aux laboratoires qui ont besoin d'une grande capacité analytique dans la mesure où il peut réaliser jusqu'à 180 tests par jour avec des procédures de contrôle qualité automatisées.

MTX II est un analyseur automatisé de cadence moyenne, destiné aux laboratoires de petite et moyenne taille. MTX II est le système le plus avancé et appartient aux produits les plus performants de sa catégorie. Il représente un complément idéal aux laboratoires équipés de

MDA[®]. Une évolution de cet équipement d'analyse devrait être lancée en 2005 sous le nom de MTX III.

Nouvelle technologie Waveform. La Société évalue l'intérêt de Waveform, actuellement en phase de recherche, qui pourrait apporter aux médecins des informations nouvelles et à forte valeur ajoutée lors de la prise en charge des patients infectés et en choc septique.

TEMPO[®]

La Société a développé TEMPO[®], un nouveau système d'indicateur de qualité qui quantifie la flore bactérienne présente dans l'alimentation. TEMPO[®] est le premier système automatisé de microbiologie conçu spécifiquement pour les applications industrielles. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des grands groupes industriels et aux laboratoires industriels indépendants et devrait être utilisé pour un grand nombre de produits alimentaires. En complément du système VIDAS[®], il permettra à la Société de proposer à ses clients une offre complète automatisée de bactériologie alimentaire. Le système TEMPO[®] a été lancé en janvier 2005 (voir §7 infra).

Les gammes de biologie moléculaire

L'introduction depuis 1997 de produits intégrant les technologies de biologie moléculaire représente pour la Société une étape innovante et complémentaire des technologies traditionnelles. La Société souhaite renforcer ses positions dans les prochaines années et considère qu'elle dispose des outils technologiques et commerciaux qui pourraient lui permettre de prendre une position de leader dans la biologie moléculaire.

La Société considère que ce marché devrait progresser plus rapidement que les autres en permettant de répondre à des besoins que ne couvre pas la biologie traditionnelle, en particulier la détection d'agents infectieux comme les maladies virales mal détectées aujourd'hui (telles que le SRAS ou les infections nosocomiales, les résistances bactériennes, qui demandent une identification rapide).

La biologie moléculaire est une technologie actuellement surtout présente dans les grands laboratoires hospitaliers. La Société s'adressera à tous les laboratoires hospitaliers en développant une offre standardisée permettant l'accès à de nouveaux types de tests couvrant des besoins tels que le diagnostic rapide d'infections nosocomiales, de résistance aux antibiotiques, de pathogènes impliqués dans les méningites, les septicémies et les infections pulmonaires.

Le diagnostic en matière de biologie moléculaire utilise des tests qui ciblent directement le patrimoine génétique (ADN et ARN) d'une cellule humaine, d'un virus, d'une bactérie ou d'un parasite. La technologie utilisée consiste à extraire des acides nucléiques, à les amplifier, à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal de fluorescence, permettant de déterminer la quantité de bactéries ou de virus présent(s) dans l'échantillon initial. La Société estime qu'elle est l'un des seuls acteurs à maîtriser et à être propriétaire de l'ensemble de ces procédés technologiques.

Actuellement limités à la monodétection (détection d'une cible ADN ou ARN à la fois), les tests devraient, à terme, permettre la multidétection grâce aux puces à ADN (des puces contenant de multiples facteurs d'analyse de séquence génétiques). La multidétection permettra la recherche

dans un échantillon donné de quelques cibles jusqu'à des dizaines de milliers, ce qui est indispensable pour étudier les mutations du virus VIH par exemple.

La biologie moléculaire devrait également modifier l'approche médicale de manière significative dans différents domaines : le cancer, la prédisposition génétique à des pathologies, l'adaptation individuelle du traitement au patient. La biologie moléculaire apporte trois avantages majeurs par rapport à la biologie traditionnelle : la rapidité, la sensibilité et le suivi des charges virales.

Les diagnostics moléculaires de bioMérieux permettent de détecter des infections bactériennes et virales grâce au système d'extraction BOOM[®] et au système d'amplification NASBA[®].

- **BOOM[®]** est une technologie propriétaire d'extraction d'ADN et d'ARN considérée comme le standard de l'industrie. Elle est nécessaire à tous les tests de biologie moléculaire.
- **NASBA[®]** est une technologie propriétaire d'amplification unique dans le domaine de la biologie moléculaire. Comparée à la technologie d'amplification PCR propriété de Roche, la technologie NASBA[®] présente la caractéristique de cibler l'ARN (et subsidiairement l'ADN) et de permettre de réaliser le processus d'amplification à la même température.

A partir des technologies BOOM[®] et NASBA[®], la Société a développé une gamme d'extracteur et une gamme d'amplification/lecture.

- La gamme **Extractor** s'appuie sur la technologie BOOM[®] pour l'extraction des séquences génétiques dans un système performant et automatisé. A partir de son succès initial, la Société a mis sur le marché un nouveau système, l'extracteur manuel **miniMAG[®]**, et prévoit de lancer en 2005 la nouvelle génération de système automatisé **easyMAG**.
- L'offre centrale de la gamme d'amplification/lecture est le **NUCLISENS EASYQ[®]**, système complet en temps réel pour tester la charge virale VIH. La technologie qui combine amplification et détection en une seule étape (en temps réel) est un facteur de différenciation concurrentiel déterminant pour la Société puisqu'elle est le seul acteur avec Roche à en disposer.

Avec la plate-forme NUCLISENS EASYQ[®], la Société a pour objectif d'offrir aux laboratoires d'analyses la possibilité d'effectuer de nombreux tests de biologie moléculaire qu'ils ont développés eux-mêmes pour des diagnostics de maladies infectieuses sur une plate-forme abordable à la portée du plus grand nombre de techniciens.

Dans ses applications, la Société a développé NUCLISENS EASYQ[®] VIH, premier test de biologie moléculaire utilisant la détection en temps réel pour la mesure de charge virale VIH-1 pour les laboratoires de diagnostic. L'étape d'amplification et de détection en temps réel est réalisée en deux heures pour 48 échantillons, avec un temps de manipulation inférieur à 30 minutes. La combinaison de l'amplification et de la détection dans un "tube unique fermé" élimine les étapes postérieures à l'amplification et minimise les risques de contaminations croisées.

- Enfin, la Société est le distributeur exclusif, hors Etats-Unis d'Amérique, d'une partie de la gamme **GenProbe**, dont les produits les plus importants sont les tests d'amplification pour la détection notamment de mycobactéries. La collaboration de la Société avec GenProbe depuis 1997 lui a permis de faire ses premiers pas sur le marché de la biologie moléculaire et de confirmer l'intérêt pour le Groupe dans ce domaine.

La Société a signé à la fin de l'année 2003 un important accord avec la société Cepheid qui lui confère le droit d'accès à un instrument innovant, **GeneXpert**[®], qui pourrait lui permettre d'entrer sur de nouveaux segments tels que les *points of care* afin de renforcer sa position en biologie moléculaire. GeneXpert[®] est un système unique qui intègre l'extraction, l'amplification et la détection et qui permet donc d'effectuer les tests entre une heure et une heure trente. Utilisé jusqu'à présent par Cepheid pour les tests effectués dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme (domaine que Cepheid s'est réservé dans le cadre de l'accord signé avec la Société), la Société considère que l'introduction du système d'amplification NASBA[®] pourrait permettre de nouvelles applications importantes pour ce système innovant. Les principales cibles sont les laboratoires d'urgence, tels que les blocs de chirurgie et les services de réanimation, des moyens et grands hôpitaux.

Ainsi, la Société a acquis en 2004 auprès de la société Gen-Probe le droit d'accès à des marqueurs de l'ARN ribosomique destinés à l'identification microbienne par biologie moléculaire sur ses plates-formes EASYQ et GeneXpert.

La Société investit également en partenariat avec Affymetrix dans les tests ADN multidétection qui représentent la prochaine génération de tests de biologie moléculaire. Les premières réalisations ont vu le jour en 2004 avec le lancement de la première puce **FoodExpert-ID**[®] détectant l'origine animale de protéines alimentaires. Des applications cliniques seront développées ultérieurement.

4.5.4 Organisation géographique

Le chiffre d'affaires de la Société est généré dans plus de 130 pays à travers 33 filiales et plus de 5400 collaborateurs, dont environ 60 % hors de France.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques entre 2002 et 2004 :

	Chiffre d'affaires 2002 (en millions d'euros)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2003 (en millions d'euros)	% du chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires 2004 (en millions d'euros)	% du chiffre d'affaires total
Europe	511,4	54,2 %	515,7	56,4 %	533,9	57,3 %
<i>dont France</i>	169,0	17,9 %	173,3	18,9 %	170,1	18,3%
Amérique du Nord.....	272,9	28,9 %	252,0	27,6 %	244,4	26,3 %
Asie-Pacifique.....	89,2	9,5 %	85,1	9,3 %	89	9,6 %
Amérique Latine et Inde.....	70,2	7,4 %	61,7	6,7 %	63,3	6,8 %
TOTAL	943,7	100 %	914,5	100 %	930,6	100 %

La Société a depuis longtemps développé une stratégie de proximité au client. Elle a ainsi progressivement augmenté le nombre de ses implantations par l'intermédiaire de filiales (33 filiales étrangères) et a en parallèle étoffé son réseau commercial par la conclusion de contrats de

distribution avec une centaine de distributeurs à travers le monde, dans les pays où elle ne dispose pas de filiales.

L'Europe demeure la région du monde dans laquelle la Société réalise la majeure partie de son activité. Grâce notamment à l'importance de ses forces de ventes auprès des laboratoires hospitaliers et privés, la société occupe en France la 2ème place du marché (Source : Syndicat Français des Réactifs de Laboratoires). Sur ses deux autres principaux marchés européens (Italie et Allemagne), la société dispose de fortes parts de marché sur l'ensemble de la bactériologie et de positionnements différenciés en immuno-essais.

En Amérique du Nord, zone géographique dominée par l'automatisation, la Société a renforcé sa présence notamment en bactériologie automatisée et avec l'automate VIDAS (cabinets médicaux et services d'urgence avec le test D-DIMER).

Dans la région Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires de la Société évolue de façon régulière malgré la situation économique aujourd'hui difficile du Japon en matière de dépenses de santé. En Chine, la Société occupe des positions significatives et stratégiques en bactériologie, en tests VIH et sur le marché industriel grâce à des réseaux de distribution adaptés.

En Amérique Latine, la Société tire avantage de sa présence depuis plus de 30 ans au Brésil et de son site local de production, recherche et formation. Elle dispose dans cette région de positions fortes dans le domaine des immuno-essais.

4.5.5 Autres activités du Groupe

Le Groupe conserve par ailleurs des activités historiques dans des segments qu'il considère comme matures ou complémentaires dans son portefeuille :

- les tests d'immunoessais sous forme de microplaques, utilisés principalement dans les centres de transfusion sanguine pour tester les dons du sang et par de grands laboratoires pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. La Société a commercialisé une nouvelle plate-forme différenciée, le **DA VINCI**[®], mais n'a pas accès à certains droits de propriété intellectuelle, notamment pour le HCV, qui sont considérés comme clés pour atteindre une position forte sur ce marché,
- l'activité de chimie clinique, marché de commodités que la Société ne considère pas comme présentant des facteurs clés de succès et
- la sérologie conventionnelle qui utilise des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps qui sont amenés à être remplacés par des technologies automatisées.

Ces activités, pour lesquelles la Société ne fait plus d'investissements significatifs, demeurent rentables et génératrices de trésorerie.

4.6 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

4.6.1 Stratégie

La Société a choisi d'orienter sa politique de recherche et développement suivant plusieurs axes stratégiques. La recherche et développement a ainsi les missions suivantes :

- renforcer l'offre complète du Groupe en microbiologie en s'appuyant sur ses compétences historiques et son leadership dans ce domaine,
- développer une gamme en biologie moléculaire en s'appuyant sur son savoir-faire en microbiologie, des plates-formes techniques destinées aux différents segments et besoins du marché (GeneXpert[®] et NUCLISENS EASYQ[®]), des technologies propriétaires (BOOM[®], NASBA[®]) et un solide portefeuille de brevets,
- capitaliser, en immunoessais, sur le succès du VIDAS[®] et son savoir-faire unique en biologie pour élargir le nombre de paramètres des menus et développer de nouvelles plates-formes (par exemple VIDIA[®]).
- développer, à côté des technologies traditionnelles en hémotase, une technologie totalement novatrice qui pourrait permettre le diagnostic précoce d'un état infectieux (Waveform) et étendre ainsi l'utilisation de cette technologie.

Par ailleurs, la stratégie de la Société est de conserver une forte capacité de recherche en technologies avancées, notamment dans des domaines tels que la génétique, la pharmacogénomique, la protéomique et la bio-informatique, ainsi que dans certaines microtechnologies (microfluidique, électronique,...). Elle s'appuie enfin sur un réseau d'alliances internationales de premier plan et une politique de propriété industrielle adaptée à ses objectifs.

4.6.2 Politique d'investissement

Les investissements de recherche et développement ont représenté environ 12,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2002, 14,3 % en 2003 (le montant en 2003 incluant les droits d'entrée particulièrement élevés pour deux licences sur des produits en phase de développement) et 13,6 % en 2004. Hors paiement de droits d'entrée, les efforts de recherche et développement du Groupe sont concentrés sur :

- le développement de nouveaux réactifs, l'élargissement des menus, l'amélioration des gammes et surtout le développement de nouvelles générations d'instruments, de logiciels, de systèmes experts et de réactifs (environ 80 % des dépenses en 2004). La Société se concentre actuellement en particulier sur le développement de la plate-forme NUCLISENS EASYQ[®] en biologie moléculaire et
- la mise en œuvre de programmes de recherche en technologies avancées destinées à être incorporées dans les futurs produits (environ 20 % des dépenses en 2004). La Société se concentre actuellement en particulier sur la recherche dans la biologie moléculaire, notamment les travaux de la Société avec Affymetrix (tels que décrits ci-dessous, cf. §4.6.5 et 4.7.5).

L'affectation des investissements en matière de recherche et développement exprime la volonté très claire de la Société de développer son activité dans le secteur des maladies infectieuses, notamment en utilisant la biologie moléculaire.

4.6.3 Projets de recherche et développement

Les efforts de recherche et développement de la Société reposent sur les technologies développées en interne et en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, ainsi que sur des technologies acquises par la Société dans le cadre de sa politique de développement.

Tout au long de son histoire, la Société a démontré sa capacité à développer des nouveaux produits et à valoriser les concepts de recherche provenant de ses acquisitions ou de ses alliances puis à les transformer en succès commercial. Par exemple, le système d'amplification NASBA[®] détenu à la suite de l'acquisition de la division diagnostic d'Organon Teknika en 2001 et complété par l'accord conclu avec Cepheid devrait permettre à la Société de commercialiser une gamme complète de réactifs développés par sa recherche en biologie moléculaire.

La Société a également choisi de renforcer ses moyens en matière de recherche et développement dans les domaines des micro et nanotechnologies appliquées à la biologie moléculaire. La Société a aussi repris le contrôle total d'APIBIO qui a intégré le département de biologie moléculaire, et cela dans la perspective de mettre en place un grand pôle de recherche biotechnologique à Grenoble (cf. chapitre 7 infra).

Le tableau ci-dessous présente les orientations stratégiques de recherche et développement, par technologie, dans le domaine clinique et le domaine industriel :

	Domaine clinique	Domaine industriel
Bactériologie	<ul style="list-style-type: none"> • VITEK[®]2 Compact, nouveau système pour identification et tests de sensibilité antibiotique automatiques • Hémo-culture • Programmes destinés à améliorer la performance et à étendre les lignes de produits existantes, mise à jour constante des systèmes experts VITEK[®]2 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouveaux milieux de culture et de VITEK[®]2 Compact • TEMPO[®] : nouveau système de contrôle de qualité microbiologique des produits alimentaires
Immunoessais	<ul style="list-style-type: none"> • VIDIA[®] : adaptation des compétences en immunoessais pour des systèmes à haute cadence et développement d'une nouvelle plate-forme • VIKIA[®] : tests rapides immunoessais • Extension de la gamme de paramètres disponibles • Développement de nouvelles générations de tests existants afin de proposer des niveaux plus élevés de performance (cibles : salles d'urgence, cabinets médicaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles applications sur l'immuno-analyseur automatisé VIDAS[®] afin de contrôler les environnements de fabrication et d'élevage
Hémostase	<ul style="list-style-type: none"> • Waveform : technologie en phase de recherche qui pourrait permettre une analyse plus fine de la courbe de coagulation • Recherche sur de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs 	
Biologie moléculaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la gamme de produits NUCLISENS EASYQ[®], et importance donnée à la technologie propriétaire NASBA[®] • Programme de développement entièrement dédié aux puces ADN utilisant la technologie GeneChip[®] d'Affymetrix • GeneXpert[®] : nouveau système intégré incluant l'extraction, l'amplification et la détection 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux réactifs dans le domaine de la qualité alimentaire (bactéries pathogènes) • Identification d'espèces animales

4.6.4 Organisation du pôle recherche et développement

Le pôle recherche et développement de bioMérieux repose sur quatre départements de biologie (bactériologie, immunoessais, biologie moléculaire et hémostasie), un département d'instrumentation et un département spécialisé dans le développement de logiciels. L'ensemble de ces compétences reflète les besoins liés au développement des produits du Groupe qui intègrent la biologie, l'instrumentation et les logiciels. Plus de 850 personnes sont dédiées aux activités de recherche, réparties dans neuf centres de recherche (qui sont également des sites de production) : Etats-Unis (Durham, Saint-Louis), France (quatre sites dans les régions lyonnaise et grenobloise), Italie (Florence), Pays-Bas (Boxtel) et Brésil (São Paulo).

La composition du portefeuille de nouveaux projets, leur suivi et l'allocation des ressources sont assurés par un comité d'approbation de projets, le "*Project Approval Committee*", présidé par le vice-président exécutif. Le comité est composé des directeurs recherche et développement, marketing, opérations industrielles, assurance qualité et des directeurs des zones géographiques Europe et Amérique du Nord/Asie-Pacifique/Amérique Latine. Il a vocation à suivre et à valider les différentes phases des projets de recherche et développement et le lancement de la fabrication des produits. Il se réunit une fois par trimestre et évalue les composantes qualité, délais, ressources, coûts et risques lors du démarrage et au cours de chaque programme de recherche. Il peut décider de la continuation ou de l'abandon du projet en fonction des résultats obtenus.

Chaque site est spécialisé dans la recherche et la fabrication d'un produit déterminé. Le tableau ci-dessous décrit les spécialisations en recherche et développement par produit et par site géographique :

Site	Réactifs	Instruments	Informatique
Durham (Caroline du Nord)	Bactériologie (hémoculture) Hémostasie Immunoessais Diagnostic moléculaire		
Saint-Louis (Missouri)	Bactériologie (instruments automatisés / cartes VITEK®)	Hémostasie Bactériologie	Bio-informatique
Lyon/Grenoble (France)	Immunoessais (VIDAS®) Bactériologie Diagnostic moléculaire (puce ADN)	Diagnostic moléculaire Immunoessais Micro-immunoessais	Bio-informatique
Florence (Italie)		Immunoessais (VIDAS®) Bactériologie	
Boxtel (Pays-Bas)	Immunoessais, microplaques Diagnostic moléculaire (NASBA®)		Bio-informatique
São Paulo (Brésil)	Tests rapides immunoessais		

Ainsi, outre le lancement de nouvelles plates-formes, la Société souhaite, à travers ses efforts de recherche et développement, mettre à profit son expérience et adapter ses produits actuels pour répondre à de nouveaux besoins. Pour une description détaillée des produits en cours de lancement par la Société, cf. §4.5.3 "Les produits du Groupe" *supra*.

4.7 - AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

4.7.1 Réseau commercial

La Société a organisé sa politique de distribution dans le souci de s'assurer de la proximité du client, dans le but de mieux répondre à ses besoins et de l'aider à maîtriser l'utilisation de ses produits. Les axes centraux de cette politique sont définis globalement au niveau du Groupe. La politique de distribution est ensuite mise en œuvre localement. La Société assure la distribution de ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de 33 filiales et fait également appel à plus d'une centaine de distributeurs pour les pays ou zones géographiques non couverts par les filiales.

Un réseau développé de distribution interne

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau développé de filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion, et la maintenance des produits du Groupe. Ces filiales travaillent au développement des positions de marché et à l'accroissement de la pénétration des produits.

Les forces de vente et marketing dans les filiales du Groupe sont spécialisées par type de clientèle : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus spécialisées entre secteur pharmaceutique et secteur agro-alimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. Au 31 décembre 2004, les services vente et marketing du Groupe étaient composés de 1.457 personnes, dont 777 en Europe, 298 aux Etats-Unis et 62 au Japon.

Les efforts de vente et marketing sont principalement concentrés au niveau local. Le suivi des besoins locaux est un élément clé de l'activité de la Société, en particulier sur le marché clinique pour lequel les clients sont majoritairement nationaux. Sur le marché industriel, les efforts de vente et marketing sont organisés en fonction des sous-segments visés : agroalimentaire/cosmétique/pharmacie.

Chaque filiale est responsable de sa contribution au compte de résultat du Groupe ; elle définit ses objectifs en termes de part de marché et de rentabilité à court et moyen termes en fonction des orientations stratégiques déterminées au niveau du Groupe. Certaines filiales de commercialisation peuvent avoir recours, si les particularités de leur marché le justifient, à des sous-distributeurs locaux.

Distributeurs externes

Parallèlement aux forces de vente de ses filiales, la Société souhaite assurer une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs externes. La volonté de la Société de maintenir une forte notoriété de sa gamme de produits, ainsi que les contraintes légales en matière de traçabilité et en matière de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées) conduisent au choix des partenaires locaux. Ces distributeurs sont le plus souvent exclusifs et acteurs majeurs du domaine de la Santé dans leur pays. La Société sélectionne en conséquence ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. La Société s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante permettant de financer les

instruments placés auprès des clients finaux. Au 31 décembre 2004, le réseau de distribution externe était composé de plus de 100 partenaires couvrant environ 120 pays.

4.7.2 Concurrence

Marché clinique

Le marché du diagnostic *in vitro* a considérablement évolué depuis les années 60. Les dix dernières années ont été marquées par une consolidation des acteurs, poussée par l'accroissement des coûts liés au besoin d'innovation technique, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et des considérations de masse critique. En 1985, les dix premiers acteurs du marché réalisaient 60 % du chiffre d'affaires du marché (Source : SG Cowen, octobre 2001). En 2004, la Société estime que les dix premiers acteurs réalisaient près de 80 % de ce marché mondial.

Les acteurs du marché du diagnostic *in vitro* sont soit des grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés (Roche, Johnson & Johnson, Bayer, Abbott et Becton-Dickinson), soit des sociétés spécialisées (bioMérieux, Beckman Coulter, Dade Behring, Bio-Rad et Diagnostics Products Corp.). Certaines de ces sociétés sont plus grandes et bénéficient de ressources plus importantes que celles de la Société. Selon la Société, les facteurs clés de succès sur le marché du diagnostic *in vitro* résident dans la réputation de fiabilité et de durabilité des gammes de produits, la compétence technologique et notamment la complémentarité des technologies, la maîtrise des trois compétences clé « biologie – instrumentation – logiciels », l'offre de menus de réactifs étendus et bien adaptés aux besoins des clients ainsi que dans la proximité au client qui permet de répondre au mieux à ses attentes.

Sur le marché global du diagnostic *in vitro*, la Société occupait la huitième position sur la base de son chiffre d'affaires en 2003 (source : Kalorama, 1^{er} octobre 2004). Cette position reflète le caractère relativement spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente sur le segment du diabète ou peu sur celui de la chimie clinique. Sur le segment des maladies infectieuses qui représentent 75 % des ventes cliniques du Groupe et qui constituent environ 25 % du marché du diagnostic *in vitro*, la Société estime occuper la troisième position, avec une part de marché d'environ 11 % en 2004. Le développement de nouvelles technologies et l'accès à des nouveaux marqueurs peuvent modifier ce classement dans le futur.

La Société est un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées dans ses domaines ciblés. Ainsi, elle se trouve en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que sa maîtrise de l'ensemble de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important. Ainsi,

- en bactériologie, où la Société estime détenir une part de marché de 25%, son concurrent principal de la Société est Becton-Dickinson, numéro un devant la Société, principalement en raison du fait que la Société concentre ses efforts, aux Etats-Unis, sur ses gammes automatisées (identification, antibiogramme et hémoculture) alors que Becton-Dickinson y dispose d'une gamme complète qui comprend également des produits manuels. L'autre acteur significatif dans la bactériologie est Dade Behring,
- dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés sont dominants, comme Abbott qui est leader mondial. La Société occupe des niches à forte

valeur ajoutée, avec notamment une position forte sur les laboratoires de taille petite et moyenne,

- en hémostase, les principaux concurrents de la Société sont Dade Behring, IL (en partenariat avec Beckman-Coulter) et Stago (en partenariat avec Roche) et
- en biologie moléculaire, le leader du marché est Roche, qui possède la technologie PCR d'amplification, actuellement technologie de référence pour les charges virales VIH (la technologie NASBA[®] de la Société a le potentiel pour devenir une technologie alternative). Les autres acteurs significatifs sur ce marché sont Bayer, GenProbe (dont certains produits sont distribués par la Société) et Abbott.

Marché industriel

Sur le marché industriel, la Société occupe la position de leader avec Becton-Dickinson, la part du marché de la Société s'élevant à 12% environ en 2004. Ce marché en développement est pour l'instant très éclaté, avec beaucoup de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques. Ainsi, l'activité de la société danoise Foss est concentrée principalement sur le contrôle de la qualité du lait, un marché sur lequel la Société n'est pas présente. Outre Becton-Dickinson, les principaux concurrents de la Société sur le marché industriel sont Oxoïd, 3M, AES, Bio-Rad, Millipore et plus récemment Dupont (Qualicon) et Roche.

4.7.3 Production et logistique

La chaîne de production joue un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Après la fermeture du laboratoire japonais de Saïtama, le Groupe dispose de 11 unités de production organisées par ligne de produits et par segment. Le Groupe a organisé sa production sur le principe de "une gamme de produits, un site" en raison, d'une part, de la technicité des produits qui exige un savoir-faire très particulier et des équipes spécialisées et, d'autre part, des gains de productivité en résultant. Cette organisation permet de réaliser des économies d'échelle. Seule exception, les boîtes de Pétri qui, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays, doivent être fabriquées à proximité du client (Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis d'Amérique) et Basingstoke (Angleterre) en particulier).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque site de production, les principaux types de produits fabriqués :

Type de produits	Localisations	Sites	Description de l'activité
REACTIFS	France	Marcy	• Biochimie clinique, immunoessais, réactifs VIDAS®
		Craponne	• Milieux de culture (boîtes de Pétri) • Bactériologie : tubes et bouteilles (hémoculture), milieux déshydratés
		La Balme	• Bactériologie : antibiogrammes API®, ID 32, ATB®
	Pays-Bas	Boxtel	• Immunoessais, biologie moléculaire
	Etats-Unis	Durham	• Hémostase • Bactériologie (BacT/Alert®) • Immunoessais
		Lombard (Chicago)	• Milieux de culture pour l'industrie
		Saint-Louis	• Cartes VITEK®
	Royaume-Uni	Basingstoke	• Milieux de culture (boîtes de Pétri)
	Brésil	Rio de Janeiro	• Réactifs immunologiques, milieux de culture, réactifs de coagulation
	Japon*	Saitama	• Milieux de culture
Australie	Brisbane	• Milieux de culture	
INSTRUMENTS	Etats-Unis	Saint-Louis	• Gamme VITEK®, VITEK®2 Compact, BacT/Alert®
	Italie	Florence	• VIDAS®, TEMPO®, VIDIA®

* En cours de fermeture et de transfert vers la France et l'Australie.

La Société a développé une politique industrielle principalement axée sur les éléments suivants :

- un effort de rationalisation de ses sites de production ; dans cette perspective, le Groupe a transféré au cours de l'année 2003 la production notamment des automates BacT/Alert® et MDA® du site d'Oklahoma City (qui a été par la suite fermé) au site de Saint-Louis, des kits VIDAS® du site de Rockland au site de Marcy et a rassemblé la fabrication des instruments VIDAS® de Saint Louis à Florence,
- une optimisation croissante de ses compétences en production, afin de réaliser des gains de productivité, notamment en réduisant les temps de cycle permettant d'optimiser l'utilisation des capacités, par une rationalisation des actifs industriels (notamment à Saint-Louis et Florence),
- une adaptation de ses outils de production afin de répondre rapidement à l'évolution des techniques et des besoins des clients et d'accueillir la fabrication de nouveaux produits (tels que les instruments TEMPO® et VIDIA® à Florence) et
- un contrôle rigoureux de la qualité de sa production ; à cet égard, la Société a obtenu la certification de conformité aux normes ISO 13485 et ISO 9001 pour ses sites de production et de recherche et développement (cf. §4.7.4 infra).

Achats et gestion des fournisseurs

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place :

- une diversification des fournisseurs favorisant à la fois la sécurisation et la mise en concurrence,
- un développement de la production en interne de certaines matières premières et
- des partenariats avec les fournisseurs permettant d'avoir des impacts positifs sur les aspects tant techniques qu'économiques.

Depuis 2002, première année pleine après l'intégration de la division diagnostic d'Organon Teknika, les dix premiers fournisseurs représentent environ 10 % des achats du Groupe et le fournisseur le plus important environ 2%.

La Société s'efforce, dans la mesure du possible, de disposer en permanence d'au moins deux fournisseurs pour un même composant ou une même matière première importante. Les difficultés techniques rencontrées pour trouver des matières premières imposent une gestion spécifique et constante des fournisseurs et une sécurisation de l'approvisionnement. Cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification dans les sources d'approvisionnement et du développement de la production interne, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, ainsi que du nombre important de références de produits (plus de 2000), la logistique joue un rôle essentiel au sein de la Société.

Le support logistique est assuré par quatre centres mondiaux principaux et des centres locaux, employant environ 230 personnes afin notamment d'optimiser la gestion des stocks. Parmi ces quatre sites, la "plate-forme logistique IDC", localisée à Saint-Vulbas en France, est destinée à couvrir toute l'Europe.

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés dès le lendemain de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments en liaison étroite avec la « Supply Chain Globale » qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service client et le niveau des stocks.

4.7.4. Systèmes qualité et réglementations applicables

Systèmes assurance qualité, systèmes de vigilance et audits

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires par l'intermédiaire de sa fonction transversale assurance qualité/affaires

réglementaires qui est assistée d'une interface assurance qualité dans chaque site de production et de distribution.

Vingt-six filiales de distribution de bioMérieux ainsi que les sites de production, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, sachant que cette certification résulte d'une démarche volontaire de la Société.

En 2004, deux filiales ont été certifiées ISO 9001 au Mexique et au Japon.

L'ensemble des sites qui exportent leurs produits sont certifiés conformes aux normes ISO 13485*, considérées comme le référentiel qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur extérieur.

Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires d'analyses médicales, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (laboratoires et industries pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou communautaires (Japon, Etats-Unis, Union européenne) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO,...).

Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Diagnostic clinique *in vitro*

Enregistrement

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les trois principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne,

* à l'exception du Brésil où la Société est titulaire d'un certificat de bonne pratique de fabrication en conformité avec la nouvelle réglementation brésilienne délivrée par l'autorité locale ANVISA.

- réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation) et
- “Pharmaceutical Affairs Law” pour le Japon.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Sont distingués :

- les produits dits à faible risque (produits destinés au dosage de la glycémie, du cholestérol et aux analyses bactériologiques,...),
- les produits dits à risque concernant les analyses de la femme enceinte (diagnostic de toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus et quelques cas spécifiques selon les législations comme le dosage de l’antigène prostatique : PSA) et
- les produits considérés à haut risque (détection des marqueurs de l’infection VIH et des hépatites, réactifs pour la détermination des groupes sanguins).

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classification du risque produit.

Au sein de l’Union européenne, l’environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s’applique à l’ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par une ordonnance du 1^{er} mars 2001 insérant les articles L. 5221-1 et suivants du Code de la santé publique ainsi que par les décrets du 4 février 2004 et du 29 juillet 2004. La nouvelle réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n’y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5% restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d’obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits par la Société. La Société a obtenu l’ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l’Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d’intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système qualité à l’examen du dossier produit (dossier de conception) jusqu’à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d’obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de cette procédure, la direction des affaires réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis au directeur corporate assurance qualité et affaires réglementaires lors du comité de commercialisation dont le rôle est de vérifier que le dossier est complet et respecte les exigences réglementaires.

Aux Etats-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie (réactifs d'identification principalement) sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement (étude des performances) nécessitant un délai inférieur à six mois. Pour les produits à haut risque, ce qui concerne un nombre limité de produits, les procédures sont plus contraignantes : examen des dossiers de conception et de production, étude des performances, inspection de l'établissement. Le délai d'enregistrement peut être, dans ce cas, de l'ordre de deux ans.

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

Vigilance

Les législations, avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance qui oblige le fabricant et les utilisateurs à indiquer aux organismes de tutelle tout incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Une procédure de rappel des produits dont la mise en œuvre repose sur la complète traçabilité des lots des produits concernés et de leur destination ainsi que la mise en place d'actions correctives sont associées à ce système.

Audits

Il est procédé à des audits et à des inspections sur les sites de la Société par les autorités réglementaires (FDA, AFSSAPS), par des organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou par des organismes certificateurs utilisés par la Société dans le cadre de la démarche volontaire visée ci-dessus pour la conformité aux normes ISO 13485. D'autres le sont essentiellement par des clients de l'industrie qui veulent s'assurer de la conformité des produits et des procédés du Groupe aux normes en vigueur et à leurs propres exigences et qui souhaitent obtenir des garanties de qualité de service.

La maîtrise du processus de fabrication est assurée par des contrôles en cours de *process*. Par ailleurs, chaque lot de produits finis n'est libéré qu'après contrôle de sa conformité aux spécifications définies pour le produit considéré.

Entre 2000 et 2004, plusieurs sites de production en Europe et aux Etats-Unis ont fait l'objet de contrôles de la FDA, soit dans le cadre de contrôles réguliers, soit à la suite d'événements spécifiques, qui ont fait l'objet d'observations auxquelles la Société a apporté des réponses jugées satisfaisantes par la FDA.

En avril 2004, le site de Durham, en Caroline du Nord, a fait l'objet d'une inspection de la FDA qui a donné lieu à des observations (« Form 483 ») notamment sur les procédures de traitement des réclamations des clients et le processus de production des flacons BacT/Alert[®]. Une lettre d'avertissement (« Warning Letter ») a été émise en juillet 2004. Un plan d'actions correctives a été soumis à la FDA et mis en œuvre. Il fait l'objet d'un suivi mensuel auprès des autorités réglementaires.

Par ailleurs, en mai 2004, le site de Saint-Louis, dans le Missouri, a fait l'objet d'une inspection de la FDA. Elle portait notamment sur l'établissement et la mise en place d'une action corrective consécutive aux rappels par la Société des lots de cartes VITEK[®] début 2004, présentant un

problème d'impression de codes à barre entraînant des difficultés de lecture. Dans ce contexte, conformément à la réglementation en vigueur, la Société a procédé au rappel de ces lots et a contacté la totalité de ses clients concernés. Par ailleurs, la Société a mis en place un nouveau système de contrôle systématique de l'impression des codes à barre sur les lignes de production afin de régler ce problème. Suite à la réponse de la société jugée satisfaisante, le dossier a été clos par la FDA le 17 juin 2004.

Fin juillet 2004, une inspection de routine a eu lieu sur le site de Boxtel et a donné lieu à l'émission d'une Form 483. La FDA a jugé satisfaisant le plan d'actions proposé par la société, dont la mise en œuvre suit son cours.

Contrôle microbiologique dans l'industrie

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle bactériologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...). Les récents événements qui ont eu lieu dans le domaine agroalimentaire (*listeria*, *escherichia coli* O157, salmonelles,...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

4.7.5. Principaux accords de partenariats

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur un système de partenariats avec des entités aussi diversifiées que les principaux instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie. Très souvent, un accord cadre pose les bases de la collaboration avec le cocontractant puis des accords de collaboration viennent préciser les domaines d'activité concernés et les modalités pratiques du partenariat.

Les contrats avec les laboratoires et les sociétés de biotechnologie sont les contrats les plus directement liés à l'activité de la Société puisqu'ils consistent, à terme, le plus souvent, à mettre en commun une technique maîtrisée par un tiers et un savoir-faire de la Société. Moins apparents, les contrats avec les instituts de recherche et les universités n'en sont pas moins fondamentaux puisqu'ils permettent de développer des savoir-faire en amont.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient le partage des droits de propriété intellectuelle ou de commercialisation des produits objets de la coopération, ainsi que le paiement de redevances par la Société à ses partenaires ou par les partenaires à la Société.

Les contrats les plus significatifs pour la Société sont résumés dans le tableau suivant :

Partenaires	Technologie	Principal objet
CEA (Saclay – Grenoble)*	Biologie moléculaire Immunoessais	Microtechnologie Puces ADN et protéines (APIBIO)* Ingénierie des protéines, nouveaux marqueurs
CNRS	Biologie moléculaire Culture cellulaire Immunoessais	Nouveaux marqueurs
INSERM	Biologie moléculaire Immunoessais	Nouveaux marqueurs en virologie
Cepheid	Biologie moléculaire	Intégration de la technologie NASBA® dans le système intégré GeneXpert® en dehors du domaine de la détection des micro-organismes impliqués dans le bioterrorisme
Affymetrix	Biologie moléculaire	Puces ADN, détection des acides nucléiques dans les domaines de la bactériologie, de la virologie et du contrôle industriel
Hospices Civils de Lyon	Biologie moléculaire	Analyse génomique appliquée au choc septique, ainsi que plusieurs autres pathologies, dont le cancer
CHU de Montpellier/ de Dijon/Université de Paris XIII	Immunoessais	Recherche de nouveaux marqueurs de cancer du colon
Plusieurs Universités au Royaume-Uni	Bactériologie	Mise au point de substrats enzymatiques et marqueurs associés pour les milieux chromogéniques
Exonhit	Biologie moléculaire	Diagnostic cancer

* La Société a procédé au mois de décembre 2004 au rachat de la quote-part minoritaire (moins de 5%) détenue par la société CEA – Valorisation dans la société APIBIO ; un projet de fusion simplifiée de la société APIBIO avec la Société sera soumis à la prochaine Assemblée Générale de la société.

Le 9 novembre 2004, bioMérieux et la Chinese Academy of Medical Science (CAMS) ont conclu une lettre d'intention ("teaming agreement") affirmant leurs intentions de coordonner leurs efforts afin d'identifier les domaines d'intérêts communs dans lesquelles elles souhaitent collaborer en particulier dans les domaines de la découverte de nouveaux pathogènes, de la génétique humaine, de différents programmes de diagnostic et de la conduite d'essais cliniques / pré-cliniques dans le domaine du cancer et des maladies infectieuses. Le même jour, les parties ont conclu un protocole d'accord fixant les principaux termes d'un contrat de collaboration (qui doit être finalisé premier trimestre 2005) relatif à la création d'un laboratoire commun dédié à l'identification de nouveaux pathogènes émergents.

Le 19 octobre 2004, bioMérieux a conclu avec la société Avesthagen (Inde) dans le domaine de la biologie moléculaire un accord de co-développement relatif à de nouveaux marqueurs concernant la tuberculose.

4.7.6. Propriété intellectuelle

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits et à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

- **Brevets propriétaires**

La Société possède un certain nombre de brevets qui sont importants pour le succès de ses activités. Néanmoins, en raison de l'importance du savoir-faire de fabrication et du parc installé

des instruments (dont la plupart sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs de la Société), il est difficile pour un autre acteur de profiter de l'expiration d'un brevet pour mettre au point un système concurrent. Ainsi, en général (et notamment pour les systèmes appartenant à la bactériologie, aux immunoessais et à l'hémostase) la protection des technologies par des brevets est un facteur moins important pour le succès de la Société que pour des sociétés dans les secteurs de la pharmacie ou de la haute technologie. En matière de biologie moléculaire, au contraire, la propriété industrielle sur des technologies (telles que la technologie NASBA[®] ou BOOM[®]) est un facteur clé de succès. La Société estime que la protection par brevets et notamment s'agissant de nouveaux pathogènes (virus, bactéries, parasites,...) ou de marqueurs (par exemple pour les cancers) pourrait lui conférer, dans le futur, un avantage concurrentiel important et entend développer la protection par brevets sur ces axes de manière prioritaire.

Le Groupe est actuellement titulaire de 374 familles de brevets dont plus de 95 % sont étendus en Europe et aux Etats-Unis et plus de 75 % au Japon. Au 31 décembre 2004, le Groupe comptait 275 brevets délivrés aux Etats-Unis et 125 brevets délivrés en Europe. La Société protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 à 50 nouveaux brevets déposés chaque année) et surveille ses concurrents en la matière pour pouvoir défendre activement toute atteinte à ses brevets.

La Société estime que ses brevets les plus significatifs concernent principalement :

- les technologies d'extraction d'acides nucléiques (BOOM[®] et dérivés),
- les dispositifs pour l'amplification de cibles de séquences d'acides nucléiques (notamment la technologie NASBA[®]),
- certains éléments techniques des instruments dans les gammes VITEK[®] et BacT/Alert[®],
- les préparations d'antigènes pour des immunoessais notamment pour la toxoplasmose, le VIH ou l'EBV (Epstein Barr Virus),
- les séquences nucléiques pour la protection des pathogènes responsables de maladies infectieuses comme la tuberculose, la maladie de Whipple et les infections virales comme le VIH, certaines hépatites, l'EBV et le CMV (Cytomégalovirus),
- la technologie d'analyse des courbes de coagulation Waveform et
- les séquences d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) en hémostase.

Le Groupe est également propriétaire d'un certain nombre de brevets qui couvrent les procédés pour la synthèse de polymères fonctionnalisés, des techniques de fixation sur support solide de protéines ou d'acides nucléiques et des dispositifs et instruments pour l'intégration d'étapes analytiques (notamment fluidiques).

Il n'existe aucun brevet ou groupe de brevets dont l'expiration dans un futur proche pourrait avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe. En revanche, l'expiration de brevets générant des redevances importantes de concession de licences tels que les brevets pour le système de détection BacT/Alert[®] qui expireront entre 2007 et 2010, les brevets de base sur la technologie NASBA[®] et ceux sur la technologie BOOM[®] qui expireront entre 2010 et 2012 pourraient avoir une incidence significative sur le montant total des redevances perçues par le Groupe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 124 Etats qui y sont parties (au 31

Décembre 2004). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne) et le Japon.

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

- **Licences concédées par des tiers**

La Société n'a que récemment mis en place une politique de développement en interne de marqueurs nécessaires à l'élaboration de ses réactifs, en particulier dans le domaine de nouvelles pathologies infectieuses. Les licences concédées par des tiers à bioMérieux sont en conséquence essentiellement des licences sur des marqueurs. Les licences concédées par des tiers ont pour objet de permettre au Groupe de produire, d'utiliser ou de vendre des produits intégrant une technologie brevetée par le concédant de la licence dans un territoire déterminé. Ce territoire correspond généralement à l'ensemble des pays dans lesquels le brevet est reconnu.

En contrepartie de l'exploitation du brevet, sous la forme d'une licence (exclusive ou non), la société du Groupe bénéficiaire principal de la licence s'engage à payer à ses concédants une somme forfaitaire ainsi que des redevances calculées sur le montant net des ventes de produits licenciés. Certains contrats de licence exclusive prévoient la perte d'exclusivité au cas où un minimum de chiffre d'affaires ne serait pas atteint (soit sur un territoire donné, soit sur une base mondiale). La moitié environ des licences concédées au Groupe par des tiers prévoit le droit pour le licencié de sous-licencier le brevet à un tiers.

Le Groupe a enregistré dans ses comptes en 2004 un montant total de redevances payées à des tiers de 15,5 millions d'euros.

Les licences concédées par des tiers sont généralement conclues pour une durée correspondant à la validité du brevet licencié. La Société peut le plus souvent mettre fin au contrat à tout moment sous réserve du respect d'un préavis. La Société peut, dans certains cas, avoir la faculté de résilier le contrat sans qu'aucune indemnité ne soit due à ce titre, si la commercialisation des produits licenciés s'avère impossible ou économiquement désavantageuse. Enfin, la plupart des contrats de licence restreignent la possibilité pour la Société de céder sa licence sans le consentement préalable et écrit du breveté, sauf à des sociétés de son groupe ou en cas de cession complète de ses actifs.

Certains des principaux contrats de licences récemment concédés à la Société par des tiers sont résumés dans le tableau suivant :

Concédant	Technologie	Principal objet
Gen Probe	Biologie moléculaire	Licence d'utilisation de certains marqueurs de l'ADN ribosomal pour les plates-formes GeneXpert® et Nuclisens EASYQ®
Applied NeuroSolution	Biologie Moléculaire	Option de licence en vue de l'évaluation de solutions pour le diagnostic de la maladie d'Alzheimer
Novel Diagnostic SA	Immunoessais	Option de licence en vue de l'évaluation de solutions pour le développement d'un test rapide de diagnostic de la tuberculose

- **Licences concédées par la Société et licences croisées**

Le Groupe accorde de façon ponctuelle des licences, exclusives ou non, à des tiers, soit unilatéralement, soit de façon croisée. Les licences croisées permettent notamment à la Société de s'assurer la mise à disposition de technologies de tiers sans acquitter de redevances.

Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en place des programmes relativement importants de concession de licences à des tiers sur certains brevets. De tels programmes concernent soit des brevets qui ne font pas partie des axes stratégiques du Groupe, soit des brevets propriétaires à forte valeur ajoutée. Les licences les plus importantes concernent les cinq familles de brevets suivantes :

- le procédé BOOM[®], qui est la technique de concentration et de purification des acides nucléiques dans la préparation de l'échantillon pour le diagnostic moléculaire,
- le procédé NASBA[®], qui est la technique d'amplification dans le processus du diagnostic moléculaire, en combinaison duquel le Groupe a la possibilité de conférer des sous-licences de la technologie des *Molecular Beacons*,
- les brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques impliquant des pathologies (Facteur II et Facteur V) en hématologie, mutations déterminantes pour identifier le risque de thrombose chez des patients,
- le système de détection pour les flacons d'hémoculture et
- les brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV et le CMV.

Des programmes de licences concédées ou à concéder sont également en place ou en cours d'étude pour les technologies suivantes : RT-PCR One Tube, technologie de marquage LDC, Filaggrine (diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde) et VIH GP160.

8,9 millions d'euros de redevances ont été générés en 2004 par les licences concédées à des tiers (cf. §5.3 *infra*).

Certains des principaux contrats de licences récemment concédés par la Société sont résumés dans le tableau suivant :

Licencié	Technologie	Principal objet
Bayer	Biologie Moléculaire	Licence relative à l'accès donné par la société à Bayer pour sa technologie d'extraction moléculaire BOOM [®]
Gen-Probe	Biologie moléculaire	Licence relative à certains marqueurs génétiques de prédisposition à des troubles de la coagulation
Eppendorf	Biologie moléculaire	Licence de la technologie RT-PCR One Step

- **Marques**

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société. Par ailleurs, l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par la société ACCRA au sein du

périmètres des sociétés qu'elle contrôle. Toute nouvelle utilisation du nom « Mérieux » dans une dénomination sociale doit faire l'objet d'un accord de la société ACCRA.

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle "bioMérieux" qui est protégée dans le monde à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative ainsi que des marques relatives aux produits ou gammes de produits lancés par la Société.

Chaque nouveau signe est déposé en France, aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas puis étendu par un dépôt communautaire à l'ensemble des pays de l'Union européenne et par un dépôt international désignant les autres pays du marché visés par le ou les produit(s) associé(s) à la marque.

La stratégie de la Société repose sur des dépôts de marques à forte valeur ajoutée suivant deux axes :

- les marques gammes, constituant la majorité des dépôts, destinées à couvrir l'ensemble des produits d'une gamme par un seul et même signe désignant l'instrument et les réactifs associés (exemple : VITEK[®], VIDAS[®]) et
- les marques produits désignant des produits spécifiques (exemple : SLIDEX[®]).

4.7.7. Principaux établissements et propriété foncière

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe dispose d'une trentaine de sites principaux répartis principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique Latine. Historiquement installée en France dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années son périmètre d'implantation géographique par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, par la création de partenariats puis l'installation de filiales propres, notamment en Europe. A l'exception de son centre logistique de Saint-Vulbas, la Société détient en pleine propriété la totalité de ses sites de production, de logistique et de Recherche & Développement. En revanche, la Société est le plus souvent locataire des sites de ses filiales de distribution et de commercialisation.

France

L'activité de la Société en France s'organise autour des sites suivants :

- **Site de Marcy** – Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis 1969. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 120.000 m² (abritant 40.000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (biochimie, immunosérologie, réactifs pour VIDAS[®]). Environ 1050 salariés se répartissent entre direction générale, fonctions globales (essentiellement en recherche et développement) et fonctions de support, centre de formation et services de production.
- **Site de Craponne** – Localisé près de Lyon, le site de Craponne s'étend sur une superficie totale de 71.000 m² (abritant 24.000 m² de surfaces développées de bâtiments), propriété de la Société, et qui regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture, l'administration des ventes, des fonctions globales et une petite équipe de recherche et développement. Environ 550 personnes travaillent sur le site.

- **Site de La Balme** – Situé entre Grenoble et Lyon, le site de La Balme-les-Grottes est historiquement celui d'API S.A. acquise en 1987. Il s'étend sur une superficie de 82.500 m² sur lesquels la Société dispose de 16.500 m² de locaux en pleine propriété et 1.700 m² en location. Le site emploie environ 290 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en bactériologie, l'instrumentation et les logiciels et la fabrication de produits pour l'identification des bactéries. Un nouveau centre de distribution Instrumentation a été mis en service début 2005.
- **Site de Saint-Vulbas** – Le site de Saint-Vulbas, dit "plate-forme IDC", emploie 60 personnes. Ce site, centre de distribution international des produits bioMérieux, est situé sur un terrain de plus de 70.000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 10.800 m². L'ensemble fait l'objet d'un crédit-bail.
- **Site de Grenoble**, où sera regroupé en septembre 2005 l'ensemble des activités de l'unité de technologies avancées du Groupe sur un terrain de plus de 20.000 m², dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA. Le bâtiment est en cours de construction (gros œuvre achevé en mars).

Europe

- **Site de Boxtel (Pays-Bas)** – Le site de Boxtel regroupe des activités d'immunoessais de biologie moléculaire et de recherche et développement. Le Groupe y dispose, en pleine propriété, d'une superficie totale de 136.000 m² sur laquelle sont construits des bâtiments de 25.400 m² de surface et abritant environ 250 employés.
- **Site de Florence (Italie)** – Florence est le second pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site qui s'étend sur 9.500 m² (incluant 8.000 m² de planchers de bâtiments), acquis en pleine propriété, emploie environ 100 personnes réparties entre activité commerciale, de développement, et activité industrielle.

Etats-Unis

- **Site de Durham** – Le site de Durham, situé en Caroline du Nord, représente 417.000 m² de terrains en pleine propriété dont 23.000 m² bâtis. Le Groupe loue à proximité des locaux d'une surface totale de 4.500 m². Aujourd'hui siège social pour les Etats-Unis, le site emploie environ 570 personnes et concentre des activités de recherche, production et de services à la clientèle.
- **Site de Saint-Louis** – Le site de Saint-Louis représente une superficie de 33.400 m², détenus en pleine propriété, incluant 16.000 m² de terrains bâtis appartenant au Groupe et 15.800 m² de locaux à usage de bureaux, d'entrepôts, de production et de recherche et développement en location. L'activité du site est aujourd'hui recentrée autour de la fabrication d'instruments et la production de cartes VITEK[®]. Environ 560 personnes y travaillent aujourd'hui.
- **Autres sites.** Depuis le transfert des activités de production du site de Rockland vers la France, ce site a été totalement fermé (le bail est en cours d'achèvement). Le site de Lombard, à Chicago, en Illinois, regroupe les activités de production et des ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 4.200 m² et y emploie environ 60 personnes.

Autres Pays

- **Sites de Rio de Janeiro et de São Paulo (Brésil)** – Sites acquis par le Groupe depuis 1974, ils représentent une superficie de 45.000 m² (incluant 5.200 m² de terrains bâtis) – en pleine propriété – et emploient environ 140 personnes. Ils concentrent des activités de recherche et développement, de production et de vente, de réactifs pour immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la bactériologie.
- **Sites en Australie** – Le site de Sydney, siège local, représente une superficie de 1.200 m² de bâtiments en location, et emploie environ 20 personnes. Sur le site de Brisbane, est concentrée la production et vente de milieux de culture dans des locaux en location de 2.300 m² employant environ 30 personnes.
- **Sites au Japon** – Le site de Tokyo, installé dans des locaux pris en location de 900 m² emploie environ 70 personnes. En 2004, il a été décidé de réorganiser ce site en le consacrant exclusivement au développement commercial au Japon. Par ailleurs il a été décidé d'arrêter l'activité de production locale de milieux de culture. Ces productions seront partiellement transférées sur les sites français et australiens.
- **Site en Chine** - Après l'installation à Shanghai des sièges du groupe pour la Chine et la région Asie Pacifique, un nouveau site logistique de 400 m² sera ouvert début 2005 à Pudong, à l'extérieur de Shanghai.

4.7.8. Contrats

Les contrats conclus par la Société avec ses clients sont essentiellement des contrats de vente ou des contrats de mise à disposition d'instruments avec vente de réactifs. La grande majorité des instruments installés par la Société étant des systèmes fermés, les contrats de vente ou de mise à disposition d'instruments génèrent un flux régulier de ventes de réactifs.

Les contrats de mise à disposition d'instruments, qui représentent le tiers des instruments installés par la Société, ont pour objet à la fois la mise à disposition (ou la location du matériel), l'achat de réactifs et la fourniture éventuelle de services. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties. La maintenance de l'instrument est à la charge de la Société. Le client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux produits qu'il commande ou utilise.

Les prix de vente net des réactifs tiennent compte du mode de détention de l'instrument.

En France, les conditions générales de vente de la Société incluent des clauses de réserve de propriété.

4.7.9. Saisonnalité

Voir paragraphe 5.3 *infra*.

4.7.10. Nantissements d'actifs de la Société

Voir paragraphe 5.3, note 17.7 aux états financiers consolidés, *infra*.

4.8 - PROCEDURES EN COURS

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. La Société ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors des deux premiers litiges décrits ci-dessous. La Société considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges (cf. §5.4 note 15.2.1 aux états financiers consolidés).

- **Litige Bio-Rad Pasteur :**

Le litige porte sur des brevets relatifs au dépistage du Sida détenus par l'Institut Pasteur, dont la société Bio-Rad Pasteur a obtenu l'exclusivité. En 1989, Bio-Rad a concédé à la société Cambridge Biotech (CBC) une sous-licence à un taux plus faible que celui accordé en 1993 à bioMérieux. bioMérieux ayant acquis CBC en 1996 s'est prévalu de ce taux préférentiel depuis cette date. Bio-Rad Pasteur demande le paiement des redevances en vertu du contrat de 1993, le paiement d'une indemnité et a, dans une instance distincte, assigné bioMérieux en contrefaçon. Par un arrêt en date du 28 avril 2004, la Chambre commerciale de la Cour de Cassation a annulé un arrêt de la Cour d'Appel de Lyon qui avait refusé de prononcer la nullité de la saisie contrefaçon opérée à l'encontre de bioMérieux par Bio-Rad et l'Institut Pasteur en mai 2000, et renvoyé les parties sur cette demande devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Par ailleurs, la District Court de La Haye a rejeté le 7 juillet 2004 une action similaire initiée par Bio-Rad et l'Institut Pasteur aux Pays-Bas contre bioMérieux BV et bioMérieux Bénélux BV, les filiales néerlandaises de bioMérieux.

Dans ce contexte, bioMérieux considère qu'elle a valablement, à compter de 1996, bénéficié de la licence accordée en 1989 à la société Cambridge Biotech et entend poursuivre sa défense.

- **Litige D.B.V :**

bioMérieux SA a été condamnée le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par Diffusion Bactériologie du Var ("D.B.V.") devant les juridictions de Lyon, au motif que le kit "MYCOPLASMA IST" commercialisé par la Société contrefait un brevet déposé par D.B.V. La Société a pris la décision d'interrompre la commercialisation des kits en cause sur le territoire français. Elle estime toutefois détenir des moyens sérieux de recours contre l'arrêt du 5 mai 2004, et s'est pourvue en cassation aussitôt que cet arrêt lui a été notifié.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. La Société a aussitôt mis en place les moyens de défense appropriés, étant rappelé que la décision rendue en France au mois de mai 2004 ne s'impose pas aux magistrats saisis du dossier en Italie, en Allemagne, et en Espagne et ne préjuge en rien de leur décision quant à la validité du brevet de D.B.V. ou la réalité de la contrefaçon alléguée.

A l'instar de ce qui a été observé en France en 2004, bioMérieux estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées en Italie, en Allemagne et en Espagne.

- **Université d'Amsterdam :**

Le litige qui opposait bioMérieux BV à l'Université d'Amsterdam, à propos de l'exécution d'un accord de cession de brevets relatifs à une technique d'extraction des acides nucléiques, a été définitivement résolu par la signature d'un accord transactionnel le 3 août 2004.

- **Litige avec la société Wiener (Argentine) :**

Biotrol, société absorbée par bioMérieux SA en 2001, a été assignée devant une juridiction arbitrale par la société Wiener pour le paiement de dommages et intérêts au titre de la résiliation unilatérale par Biotrol d'un contrat de distribution. L'évaluation du préjudice est en cours par la juridiction arbitrale argentine saisie. Une issue défavorable de ce litige n'aurait pas d'effet sensible sur l'activité ou les résultats de la Société.

4.9 - RESSOURCES HUMAINES

4.9.1 Effectifs du Groupe

L'effectif total du Groupe s'élevait à 5.456 salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2004, contre 5.336 au 31 décembre 2003 (soit une progression d'environ 2 %). 60 % de ces effectifs étaient situés hors de France.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs (en équivalent temps plein) du Groupe par catégorie professionnelle et par zone géographique au 31 décembre 2004 :

Zone	Production et logistique	Ventes, marketing, service client	Services administratifs et généraux		Total	%
			R&D			
Europe.....	1.355	978	606	383	3.322	60,9 %
<i>Dont France</i>	<i>1.052</i>	<i>383</i>	<i>500</i>	<i>253</i>	<i>2.188</i>	<i>40,1 %</i>
Amérique du Nord.....	666	420	249	120	1.455	26,7 %
Amérique Latine.....	60	219	2	627	343	6,3 %
Asie-Pacifique.....	72	228	–	36	336	6,1 %
Total	2.153	1.845	857	601	5.456	100 %
%	39,5 %	33,8 %	15,7 %	11,0 %	100 %	–

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale du nombre de salariés (en équivalent temps plein) au sein du Groupe depuis 2002 :

	31 décembre 2002	31 décembre 2003	31 décembre 2004
France*.....	2.085	2.091	2.188
Autre pays européens.....	1.135	1.158	1.134
Amérique du Nord.....	1.547	1.402	1.455
Amérique Latine.....	348	348	343
Asie-Pacifique.....	336	337	336
TOTAL	5.451	5.336	5.456

* Incluant APIBIO. Hors APIBIO, l'effectif était de 2.157 en 2004, 2.055 en 2003 et 2.057 en 2002.

Au 31 décembre 2004, plus de 49 % des 4.006 salariés du Groupe (Equivalents Temps Plein) présents en France, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis étaient des cadres. Les effectifs comptaient 50,5 % de femmes. En France et aux Pays-Bas, 93 % des salariés bénéficiaient de contrats à durée indéterminée.

Une restructuration a été réalisée à Boxtel, aux Pays-Bas, en 2004. L'objectif était de transférer des activités de distribution, d'arrêter la fabrication de produits non conformes à la norme européenne et de réduire sensiblement les effectifs en recherche et développement. Cette restructuration a donné lieu à un plan social conduit durant l'année 2004 et aboutissant à une réduction des effectifs globaux du site (259 Equivalent Temps Plein au 31 décembre 2003).

En 2004, le projet de regroupement des activités de biologie moléculaire et micro systèmes sur le site de Grenoble a été présenté aux partenaires sociaux. Il permettra de rassembler sur un seul site les compétences de bioMérieux en biologie moléculaire, en particulier dans le domaine de la multi-détection et en micro technologie, tout en bénéficiant de la proximité avec le pôle technologique de Grenoble, reconnu internationalement pour son excellence. Les équipes de bioMérieux rejoindront le site de Grenoble à l'automne 2005. Des mesures sociales d'accompagnement du personnel transféré ou de reclassement sont déployées auprès des 57 collaborateurs concernés.

En 2005, le laboratoire de production de milieux de culture destinés au marché japonais, situé près de Tokyo, non rentable, va être fermé. bioMérieux Japon s'approvisionnera pour ces produits auprès du site de Craponne (France) et du site de Brisbane (Australie). Sur les 12 personnes travaillant sur le site de Saïtama, 2 vont être transférées à bioMérieux Japon, les autres bénéficiant de mesures d'accompagnement à un reclassement externe.

4.9.2 Politique sociale

Le Groupe mène en faveur de ses collaborateurs une politique sociale active avec plusieurs axes : (i) le développement des compétences, de la formation et de la mobilité, (ii) la politique de rémunération, (iii) l'amélioration des conditions de travail et (iv) la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

- La formation est considérée par le Groupe comme un des moyens d'optimiser les parcours professionnels de ses salariés et de développer leurs compétences transversales et "métier". La politique de formation est mise en œuvre localement par chaque société. Toutefois, aux Etats-Unis, en Hollande et en France, le Groupe a mis en place cinq *Knowledge Centers* dont la vocation est d'assurer une formation commune sur les produits du Groupe. Les dépenses de formation ont représenté, en 2004, plus de 2% de la masse salariale du Groupe dont 3,1% en France.
- Présent dans le monde avec 33 filiales, le Groupe favorise la **mobilité** géographique de ses collaborateurs lorsque cela permet de satisfaire un besoin de compétences spécifiques ou lorsque cela s'inscrit dans le développement professionnel des salariés.
- Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions pour les cadres

permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction des références locales.

Certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise. En France, les salariés bénéficient d'un accord d'intéressement et d'une participation aux résultats de la société (réserve de participation basée sur la formule légale). Un Plan d'Epargne Entreprise a été mis en place en faveur des salariés de la Société.

Aux Pays-Bas, un système de rémunération variable a également été mis en place au profit des salariés affiliés à la convention collective.

- La Société poursuit une politique égalitaire dans les conditions d'embauche et d'emploi de ses collaborateurs hommes et femmes. A ce titre, un accord a été signé pour la France en 2003.
- Le Groupe mène une politique active de **prévention des risques** en matière d'hygiène et de sécurité, notamment par la formation des nouveaux arrivants et le suivi médical des salariés soumis à des risques spécifiques.
- La Société considère que ses **relations sociales** avec ses salariés sont bonnes. Différents accords collectifs ont été conclus au sein des sociétés du Groupe notamment en France et aux Pays-Bas.
- Lors de l'introduction en bourse en 2004, une offre d'achat d'actions a été proposée aux salariés en France et aux Etats-Unis au prix de 24 € l'action sous forme d'augmentation de capital réservée. Environ 1,4 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés (et la banque accompagnant l'offre à levier). Cette offre a été un succès puisque 1 salarié éligible sur 2 y a souscrit en France et 1 sur 4 aux Etats-Unis.

4.10 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Annuellement, outre l'investissement des instruments destinés à être placés chez les clients, le Groupe investit environ 40 millions d'euros, dont environ les deux tiers en production et le tiers restant dans des immobilisations de recherche et développement, dans des matériels et logiciels informatiques et dans des immobilisations à vocation générale.

Ces investissements sont majoritairement constitués par des bâtiments et des équipements.

Par ordre d'importance, ces investissements se classent de la manière suivante :

- accroissement des capacités de production et lancement de nouveaux produits,
- mise aux normes en matière de qualité, environnement, hygiène et sécurité (ISO, FDA, AFSSAPS,...) et sûreté
- renouvellement et maintenance d'équipements et d'installations.

Le Groupe a entamé en 2002 une stratégie de rationalisation de son réseau de sites de production et de recherche et développement visant entre autres à concentrer ses investissements sur un nombre réduit de sites sélectionnés.

4.10.1 Principaux investissements réalisés (supérieurs à 1 million d'euros)

Au cours de ces dernières années, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Extension des capacités de production du VIDAS[®] à Marcy (9,4 millions d'euros en 2002/2003),
- Mise en conformité qualité et sécurité, et adaptation de la capacité au Brésil (3 millions d'euros en 2001 et 2002),
- Conversion de la ligne BacT/Alert[®] aux flacons plastiques à Durham (2 millions de dollars en 2002 et 2003),
- Aménagement des locaux de fabrication des instruments à Saint-Louis pour recevoir les fabrications d'Oklahoma City (2,4 millions de dollars en 2002) et
- Création d'une plate-forme logistique européenne pour les instruments à la Balme (1,1 millions d'euros en 2004).

4.10.2 Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en cours sur 2004 et 2005 sont les suivants :

- Extension des capacités de production des boîtes de Pétri à Craponne (4,1 millions d'euros),
- Réfection du bâtiment d'immunobactériologie de Marcy et aménagement des capacités pour VIDIA[®] (7,7 millions d'euros sur la période 2002-2005),
- Création d'un bâtiment de laboratoires de formation et de Recherche et Développement à Marcy (4 millions d'euros),
- Réaménagement d'une chaîne de production (autoclave) à Durham (1,8 millions de dollar)
- Rénovation du conditionnement central à Craponne (dont VIDAS[®]) (2,4 millions d'euros),
- Acquisition d'un bâtiment pour l'extension du site de Florence, faisant suite au transfert des instruments VIDAS[®] ainsi qu'aux lancements de VIDIA[®] et de TEMPO[®] (3,1 millions d'euros),
- Adaptation du centre de distribution de Saint-Vulbas (IDC) à ses besoins de capacité (2,5 millions d'euros),
- Création d'un pôle de Recherche et Développement Biologie Moléculaire et Micro-Systèmes à Grenoble (10,5 millions d'euros).

4.10.3 Principaux investissements futurs

Les principaux investissements futurs d'ores et déjà indentifiés pour la Société sont :

- Création d'une ligne de production TEMPO[®] à la Balme (1,4 millions d'euros en 2005) et
- Réaménagement d'un bâtiment de bureaux à Craponne (2,1 millions d'euros en 2005 et 2006).

4.11 - FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle tient pour négligeables pourraient également avoir une incidence négative sur son activité.

4.11.1 Risques liés aux activités de la Société et à son secteur d'activité

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement du secteur de la biologie moléculaire dont l'évolution pourrait ne pas correspondre aux attentes de la Société.

La stratégie de croissance de la Société s'appuie pour une part importante sur la technologie de la biologie moléculaire, un segment du marché du diagnostic *in vitro* qui est en phase initiale de développement. De ce fait, la Société fait face à plusieurs risques :

- la technologie de la biologie moléculaire pourrait ne pas connaître la croissance rapide anticipée par la Société, notamment aux Etats-Unis,
- les laboratoires utilisant aujourd'hui des tests "faits maison", cible importante de clientèle potentielle pour la Société, pourraient ne pas bien accueillir des offres commerciales conçues par la Société et
- en cas de croissance importante du secteur de la biologie moléculaire, de nouveaux acteurs pourraient décider de se positionner sur ce marché et tirer profit des investissements qui y auront été réalisés par la Société et ainsi réduire les ventes et les résultats attendus par la Société dans ce secteur.

La Société prévoit d'introduire sur le marché plusieurs nouvelles plates-formes mais elle ne peut pas être certaine que la commercialisation de ces produits soit couronnée de succès ou que leur rentabilité soit suffisante.

Au cours des prochaines années, la Société prévoit de lancer plusieurs nouvelles plates-formes destinées soit à remplacer ou à compléter des plates-formes existantes, soit à se développer sur de nouveaux marchés. Des difficultés techniques, réglementaires ou commerciales concernant ces plates-formes en phase de développement pourraient avoir un impact sur la croissance de la Société. En particulier :

- les nouvelles plates-formes pourraient ne pas répondre aux besoins du marché,
- les nouvelles technologies incorporées dans ces plates-formes pourraient rencontrer des difficultés techniques susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier aux défauts et/ou pour indemniser ses clients,

- la réussite commerciale des nouvelles plates-formes dépend du développement des menus de réactifs, qui pourrait être retardé pour des raisons techniques, réglementaires ou de propriété intellectuelle,
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer de nouveaux instruments ou réactifs à une grande échelle ou de trouver les approvisionnements nécessaires à la fabrication et à la mise sur le marché de nouveaux instruments et de nouveaux réactifs,
- la commercialisation de certains produits pourrait être interdite en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- le lancement de nouvelles plates-formes pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing et en formation des clients, plus importants que ceux prévus par la Société,
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché,
- une des nouvelles plates-formes intègre la technologie d'amplification NASBA[®], concurrente de la PCR, technique de référence commercialisée par le groupe Roche, et la Société ne peut pas être certaine que les clients accepteront NASBA[®] comme deuxième technique de référence et
- certaines nouvelles plates-formes ont un coût de revient plus élevé pour les clients que les plates-formes existantes, ce qui devrait être compensé par une réduction des coûts de main-d'œuvre ; cependant, si ces clients ne sont pas en mesure de réaliser ces économies, notamment pour des raisons sociales, les gains liés à ces nouvelles plates-formes pourraient être diminués.

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions de technologies développées par des tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son activité.

Le développement de la Société repose en partie sur l'accès à des technologies développées par des tiers, soit par des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste soit par la conclusion d'accords de partenariats avec les propriétaires de ces technologies. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies dont elle pourrait avoir besoin. Par ailleurs, de nombreuses opérations de concentration sont intervenues dans le marché du diagnostic *in vitro*. Cette tendance a réduit le nombre de partenaires avec lesquels la Société pourrait conclure ce type d'opérations. En outre, la réussite de ces opérations dépend de nombreux facteurs tels que la possibilité de les mener à bien à des conditions de coûts et de financement satisfaisantes ou encore l'obtention d'autorisations administratives, que la Société ne maîtrise pas nécessairement. L'impossibilité pour la Société d'acquérir ces technologies pourrait retarder son développement et ainsi avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. §5.2.1 et 5.2.7 infra).

La Société vend ses produits dans plus de 130 pays et pourrait voir son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Si la Société enregistre des

charges en devises autres que l'euro, l'impact de ces charges ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change sur le chiffre d'affaires. La Société est particulièrement exposée aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation est réalisée en Amérique du Nord (environ 26 % du chiffre d'affaires en 2004). Les variations de taux de change, principalement la baisse du dollar par rapport à l'euro, ont réduit d'environ 32 millions d'euros le chiffre d'affaires de la Société en 2004. Quand elle le juge approprié, la Société conclut des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change. Ces opérations peuvent ne pas parvenir à compenser l'incidence défavorable des variations des taux de change sur le résultat d'exploitation de la Société.

Par ailleurs, la société et ses filiales disposent d'actifs et de dettes situés dans différents pays et libellés dans différentes devises. De ce fait, la situation nette est affectée par les fluctuations de ces devises par rapport à l'euro. Ces variations ont entraîné une réduction de la réserve de conversion de 13,9 millions euros en 2004.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, la Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

La capacité de production de la Société pourrait s'avérer insuffisante pour accompagner le développement de son activité ou se trouver affectée par la défaillance de certains fournisseurs.

Avec le développement de son activité, la Société peut se trouver confrontée à des problèmes de capacité de production. Si des difficultés de cette nature se produisaient, la réputation de la Société pourrait en souffrir, ce qui pourrait affecter sa capacité à maintenir et à développer sa clientèle. Par ailleurs, si la Société était obligée d'accroître sa capacité de production, elle pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants.

Par ailleurs, et indépendamment des mesures prises par la Société pour sécuriser ses approvisionnements en matières premières, en équipements ou en services spécifiques, la défaillance d'un ou plusieurs fournisseur(s) ou prestataire(s) de service pourrait créer des difficultés de production, et entraîner notamment, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en oeuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

En raison de son processus de fabrication "mono-site", la survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

La Société dispose de 11 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de "une gamme de produits, un site". Il en résulte que certaines des gammes phares de la Société, telles que les gammes d'instruments VIDAS® et VITEK®, sont fabriquées sur un seul site. Tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'une de ces unités de production pourrait avoir un impact négatif sur la fabrication de ces gammes de produits et sur le chiffre d'affaires de la Société.

Si cet événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, cette délocalisation pourrait être longue et coûteuse pour la Société et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux centres de logistique principaux, le premier en France et le second aux Etats-Unis. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de l'un de ces deux centres de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur le chiffre d'affaires du Groupe.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et développement de produits pour rester compétitive et pourrait ne pas en percevoir les fruits si ces produits ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

Pour rester compétitive dans l'industrie du diagnostic *in vitro*, notamment sur les segments à forte valeur ajoutée, la Société doit consacrer chaque année des ressources importantes à la recherche et développement afin d'assurer l'élargissement de ses gammes existantes et la mise au point de nouveaux produits. Les investissements engagés par la Société dans ce cadre pourraient ne pas être rentables.

Le processus de recherche et développement est long : plusieurs années pour le lancement d'une nouvelle plate-forme et au moins plusieurs mois pour un nouveau réactif ou groupe de réactifs. Ce processus comprend plusieurs étapes. Lors de chaque étape, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs et être contrainte à renoncer à poursuivre ses efforts de développement d'un produit pour lequel elle a investi des montants importants. Les difficultés rencontrées dans les processus de recherche et développement et dans la certification réglementaire peuvent augmenter les coûts de la Société et remettre en cause la réussite commerciale de ces nouveaux produits.

Enfin, les développements technologiques rapides mis en œuvre par des concurrents pourraient rendre les nouveaux produits de la Société obsolètes avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits.

La Société est exposée aux risques liés à la responsabilité du fait des produits.

L'activité du Groupe est la production de réactifs destinés à détecter la présence d'organismes vivants (bactéries, virus, autres agents pathogènes ou marqueurs) dans des échantillons biologiques. Pour ce faire, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques.

La fabrication et la commercialisation de ces produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, notamment sur le fondement de la responsabilité du fait des produits. En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à un traitement mal

adapté au patient ou à la commercialisation de produits contaminés. Si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur sur les maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir ce risque. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité.

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence sur le marché.

En 2003, la Société occupait le huitième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires (*source* : Kalorama, 1^{er} octobre 2004). Ce marché connaît une évolution rapide et une concurrence intense entre les différents acteurs, notamment sur certains segments où la Société est peu présente, comme celui de la biologie moléculaire.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Abbott, Bayer, Johnson & Johnson, Roche et Becton-Dickinson, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent celles de la Société. La Société est également en concurrence dans certains pays avec de nombreuses sociétés spécialisées de taille moyenne. Par conséquent, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable des produits commercialisés par des concurrents qui, pour beaucoup d'entre eux, disposent de ressources financières plus importantes que celles de la Société, leur permettant d'investir dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelles supérieures,
- lui permettront d'acquérir des parts de marché significatives et ainsi une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés,
- s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques tant dans les segments matures que dans ceux en phase de développement tel le marché de la biologie moléculaire et
- seront préférés par les laboratoires, les hôpitaux, les médecins ou les clients industriels aux produits comparables commercialisés par des concurrents.

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables dans les 130 pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits nouveaux,

- obliger la Société à interrompre la production ou à modifier les procédés de fabrication ou
- imposer des contraintes coûteuses sur la Société ou ses fournisseurs.

Par ailleurs, les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de commercialisation, qui peuvent aboutir, sur injonction des autorités réglementaires ou spontanément, à une modification de produit, à un retrait de produit ainsi qu'à la suspension des dossiers d'enregistrement en cours pour les produits développés sur le site concerné, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités peuvent induire des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société.

A titre d'exemple, plusieurs sites de production de la Société en Europe et aux Etats-Unis ont fait l'objet de missions de contrôle de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine entre 2000 et 2004 (cf. §4.7.4 *supra*).

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de réaliser des bénéfices suffisants.

Le succès de la Société dépend de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets, en particulier la portée et l'interprétation des revendications dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne puisse développer des inventions brevetables,
- ne puisse obtenir de brevets ou de licences auprès de tiers, notamment pour certains produits ou techniques (notamment dans le domaine des immunoessais), nécessaires au développement de son activité,
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes,
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers,
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ou
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, fassent l'objet de revendication ou plus généralement soient contestés par des tiers.

La Société détient actuellement plus de 370 familles de brevets délivrés ou en cours d'examen à l'échelle mondiale et un certain nombre de brevets font l'objet de licences à son profit pour des produits exploités ou en cours de développement. La Société ne peut pas garantir que ces brevets sont valables. Des tiers pourraient contester leur validité dans le cadre d'une procédure d'opposition, notamment devant l'Office européen des brevets, d'une action en annulation ou encore comme moyen de défense à l'occasion d'une action en contrefaçon, ce qui pourrait conduire selon le cas à la révocation ou l'annulation *a posteriori* de brevets déjà délivrés. La profusion des divulgations scientifiques au niveau mondial, tant orales qu'écrites, notamment dans le domaine des biotechnologies, fait peser sur la Société une incertitude permanente sur le fait que ses inventions soient brevetables. La Société ne peut pas garantir le niveau de protection qui sera accordé à ses brevets dans le cadre d'une action en contrefaçon intentée ou dont elle aurait à se défendre. Un des brevets de la Société arrive à expiration en 2008, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire de manière significative le montant des redevances actuellement perçues par la Société au titre des licences accordées sur ce brevet.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et demandent un investissement en temps de ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement de l'industrie du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de brevets sont délivrés et le risque s'accroît de voir l'utilisation par la Société de certaines technologies constituer des violations de brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société ou pour des produits et procédés utilisés par la Société. La Société pourrait ainsi être contrainte soit à obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets soit de cesser certaines activités ou à rechercher des technologies de rechange si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable (cf. 4.8 supra).

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier, y compris dans des pays autres que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis et, en particulier, en Chine et dans des pays d'Amérique Latine. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, et notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, de législation fiscale, commerciale ou de tarification,
- les risques liés aux limitations concernant le rapatriement des bénéficiaires,
- les risques liés aux fortes variations des taux de change,
- les risques liés à la protection inégale des différents droits de propriété intellectuelle dans ces pays,
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné,
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel et gérer les unités d'exploitation à l'étranger et
- les risques liés à l'absence d'un accord international sur les normes réglementaires.

Les responsabilités liées à l'environnement et les frais de mise en conformité pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société (cf. §4.13 infra).

Les lois relatives à l'environnement imposent à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production contaminés et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités ou bien encore à des sites où des déchets provenant de ses activités ont été déposés.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé plus strictes et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société et pourraient assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité ainsi que d'autres coûts et indemnisations qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réouverture et à la reprise de l'exploitation des lignes de production.

Les incertitudes sur les politiques de remboursement des examens diagnostics et sur les réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, pour partie, du niveau du remboursement par les autorités publiques chargées de l'assurance maladie, les assureurs privés et autres organismes similaires et du prix des examens effectués par les clients de la Société. La décision d'un Etat ou d'un assureur privé de limiter le remboursement des examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

La Société est dépendante de certains cadres dirigeants et de scientifiques.

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou ingénieurs. La perte de ces cadres y compris au profit de concurrents ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourraient nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. Certains des cadres dirigeants de la Société exercent des mandats sociaux importants au sein d'autres sociétés, ce qui risque de réduire le temps que ces cadres dirigeants peuvent consacrer à leurs fonctions au sein de la Société. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

La Société va être tenue d'adopter de nouvelles normes comptables pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2005

La Société prépare actuellement ses comptes conformément aux normes comptables françaises. En juin 2002, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation proposée par la Commission Européenne imposant à toutes les sociétés cotées en

Europe, d'appliquer les International Financial Reporting Standards ("IFRS") pour les exercices commençant à compter du 1er janvier 2005.

Les IFRS sont susceptibles d'avoir un impact sur certains postes des comptes et du bilan de la Société. Pour plus d'information sur l'incidence des normes "IFRS", voir les Etats Financiers dans la section 1.20 « Mise en œuvre des normes IFRS ».

L'endettement à terme de la Société est constitué essentiellement par un prêt syndiqué de bioMérieux SA assujetti au respect de ratios financiers (sur la base de données consolidées) : (cf. note 17.3)

bioMérieux SA a signé le 13 avril 2004 un nouveau contrat de prêt syndiqué d'un montant de 250 millions d'euros, se décomposant en deux tranches de 125 millions d'euros chacune, devant être utilisé principalement pour refinancer le prêt syndiqué contracté lors de l'acquisition d'Organon Teknika Diagnostics. La première tranche correspond à un prêt amortissable, remboursable par annuités de 25 millions d'euros. La seconde tranche correspond à une ouverture de crédit de type « revolving » multi-devises de 125 millions d'euros, disponible en euro, en dollar américain ou en toute autre devise disponible sur le marché interbancaire européen ; cette seconde tranche est remboursable au plus tard le 13 avril 2009.

Au terme du contrat de prêt, le taux d'intérêt correspond au taux Euribor ou Libor selon la devise, auquel s'ajoute une marge qui varie en fonction du ratio « endettement net consolidé / résultat avant frais financiers, impôts et amortissements des écarts d'acquisition ».

La société peut annuler les engagements non encore exécutés et rembourser volontairement par anticipation, sur notification, une tranche dans sa totalité ou seulement une partie de celle-ci.

Au 31 décembre 2004, le Groupe utilise ce prêt à hauteur de 100 millions d'euros et dispose d'une capacité de tirage complémentaire de 125 M€.

L'endettement à terme, constitué essentiellement par le prêt syndiqué de bioMérieux SA est assujetti au respect des ratios financiers suivants (sur la base de données consolidées) (cf. note 17.3 des états financiers annexés).

Au 31 décembre 2004, ces ratios sont respectés.

Le respect des ratios décrits ci-dessus sera contrôlé semestriellement sur la base des derniers comptes consolidés disponibles établis sur une période de 12 mois. Ces ratios sont susceptibles de certains ajustements s'il s'avérait nécessaire de les adapter lors de l'établissement des comptes conformément aux normes International Financial Reporting Standards. La Société respecte actuellement tous les engagements financiers requis par le contrat de prêt syndiqué. Si les résultats financiers ou les agrégats de la Société utilisés dans le calcul de ces ratios n'étaient plus conformes à ces exigences, et dans l'hypothèse où la Société ne pourrait obtenir de dérogations de la part des prêteurs, ces derniers pourraient demander le remboursement anticipé des sommes ainsi prêtées. En outre, le contrat de prêt syndiqué limite la faculté de la Société de céder ses actifs, de procéder à des acquisitions et de conclure des accords de fusion ou d'autres opérations de ce type.

4.11.2 Risques relatifs aux actions de la Société

L'actionnaire principal de la Société possède une majorité des droits de vote aux Assemblées Générales

ACCRA, société holding appartenant à la famille Alain Mérieux, détient environ 58,90 % du capital et 58,78% des droits de vote de la Société. Par conséquent, ACCRA pourra adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale ordinaire et, en l'absence d'un taux de participation des autres actionnaires très élevé, en Assemblée Générale extraordinaire. ACCRA aura donc la faculté de prendre seule des décisions importantes, notamment la nomination des membres du Conseil d'Administration et l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes, voire l'autorisation des augmentations de capital et les opérations de fusion ou d'apport. Cette faculté serait renforcée au moment où ACCRA bénéficierait des droits de vote double (cf. §3.1.10.3 *supra*).

Des cessions futures d'actions peuvent avoir un impact sur le cours des actions de la Société

La cession d'un nombre important d'actions sur le marché à la suite de l'introduction en bourse ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait entraîner une baisse du cours des actions de la Société. Certains actionnaires sont engagés contractuellement, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas offrir, vendre, promettre de vendre ou disposer de quelque autre manière d'actions ou de titres de capital de la Société. A l'expiration de ces périodes, ces actionnaires seront libres de vendre des actions supplémentaires, sous réserve de l'obtention des autorisations requises par le droit des sociétés et par les autorités boursières de divers pays. A la date de l'assemblée générale du 9 juin 2005, seuls subsistent les engagements de Banque de Vizille, Apicil et Groupe CIC.

Risques liés à la volatilité du cours de l'action

Le cours de l'action de la Société peut varier en fonction d'un grand nombre de facteurs :

- un changement de recommandations sur la Société émanant d'analystes financiers,
- des changements de prévision des analystes sur le secteur où la société opère,
- l'annonce par la Société de ses résultats ou d'opérations sur son capital ou d'autres changements importants dans son activité
- et d'une manière générale, la fluctuation des marchés boursiers.

4.11.3 Gestion des risques

Afin de prévenir et gérer efficacement les risques liés à son activité, la Société a instauré des procédures de contrôle interne.

La gestion des risques opérationnels et juridiques

La gestion des risques opérationnels et juridiques est assurée par trois directions principales :

- **La direction assurance qualité et affaires réglementaires corporate**, dont les missions visent à contrôler :
 - la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer et installer les produits de la Société aux besoins des clients et aux exigences légales ou réglementaires,

- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au groupe bioMérieux,
- la conformité des produits de la Société aux besoins des clients et aux exigences des autorités réglementaires et
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients, et, le cas échéant, des rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre en 2004, qui consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Elle est responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

- La **direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle** assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux.
- La **direction des Infrastructures, du Patrimoine et de la Sécurité** a la charge d'assurer la protection des personnes et des actifs ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie et s'inscrit dans la démarche qualité. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment les limitations d'accès aux différents sites et aux lieux sensibles, les mesures de protection des actifs et du système d'information, la prévention des accidents avec suivi d'indicateurs spécifiques et des mesures de sauvegarde de l'environnement.

La gestion des risques financiers

Voir paragraphe 5.2.7 *infra*.

4.12 - ASSURANCES

Politique d'achat d'assurances

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de globalisation du groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies

d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Le marché de l'assurance s'est inscrit en 2004 dans un cycle baissier. Dans ce contexte, la société a optimisé le niveau des coûts de ses couvertures et révisé l'articulation des niveaux de franchise.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par le groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générales et Spécifiques
- Dommages aux Biens & Pertes d'exploitation
- Transport,
- Automobile,
- Construction,
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques...) susceptible d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitations consécutives pour une période de 12 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels,...). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

Principaux contrats

- Responsabilité civile

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation,
- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation,
- la responsabilité civile professionnelle,
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe,
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type "responsabilité civile employeur" ont été souscrites par

certaines filiales du Groupe, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, à Hong Kong, en Argentine, en Australie, à Singapour, en Turquie, en Italie et en Espagne.

La Société a également mis en place un programme d'assurance couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 200 millions d'euros par sinistre et par année garantissant notamment, les incendies, bris de machines, vols, évènements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite "police Master" couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

- Transport

Les risques liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2 millions d'euros par expédition et par mode de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques de terrorisme aux Etats-Unis et des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

- Franchises et taux de prime

La société retient un niveau d'auto-assurance sécurisé qui concerne principalement les sinistres de fréquence afin d'optimiser le coût de transfert des risques aux assureurs et de sensibiliser ses collaborateurs à la politique de gestion globale des risques.

Le groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale :

Les franchises applicables aux contrats d'assurances sont:

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 30.000 euros et 1 million d'euros par sinistre.
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées de 20.000 euros et 2.500.000 euros.

En 2004, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

4.13 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.1 Politique environnementale

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Société conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ses sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires, visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La Société analyse les dangers et évalue les risques avant de choisir d'utiliser des produits dangereux, d'acquérir ou d'exploiter des biens immobiliers ou des installations et de développer de nouveaux procédés ou produits.

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets,...). La Société fait régulièrement auditer ses installations sur l'application des réglementations et des autres obligations qui lui sont applicables et s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour traiter les écarts constatés.

Les fournisseurs de biens et de services sont sélectionnés parmi les entreprises respectueuses de la réglementation hygiène, sécurité, environnement ; des évaluations régulières des fournisseurs sélectionnés sont poursuivies.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur.

Des procédures spécifiques (règles, consignes, instructions,...) sont développées et appliquées pour la réalisation des tâches analysées comme critiques. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La Société souhaite que chacun de ses salariés soit un acteur de l'amélioration de la sécurité et de l'environnement. La Société encourage ses salariés à développer des idées et des actions afin de réduire les risques d'atteinte aux personnes et aux biens, et l'impact des activités sur l'environnement.

4.13.2 Bilan environnemental

Préservation des ressources naturelles et contribution à la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières :

L'eau

- La consommation des ressources en eau

L'eau, solvant non dangereux, est utilisée en priorité par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphères contrôlées ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce type d'utilisations, la Société privilégie les systèmes

fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue. Elle réutilise les concentrés issus de la production d'eau déminéralisée.

La consommation d'eau était de 400.000 m³ en 2002, et de 450.000 m³ en 2003 et 2004.

- Eaux usées

Les eaux contaminées biologiquement et chimiquement sont récupérées et décontaminées à la source. Pour les sites les plus importants, des analyses sur les eaux usées sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres : débit, pH, température, matières en suspension, matières organiques, azote, halo forme et métaux lourds.

L'énergie

La Société privilégie l'utilisation du gaz naturel en tant que source d'énergie peu polluante. Les installations de combustion de la Société sont suivies sur le plan de l'efficacité énergétique et des émissions de polluants. Les installations ne répondant pas aux dernières normes dans ce domaine sont systématiquement mises en conformité.

En terme de maîtrise de l'énergie et des ressources naturelles, la Société met en place une politique et un programme d'optimisation et de réduction. Une première réflexion a été menée en 2004 sur les sites français de la Société. Pour 2005 une dizaine de projets concrets ont été sélectionnés. Ils seront mis en œuvre au premier semestre. Les données chiffrées et le retour d'expérience obtenus avec ces expérimentations seront utilisés au deuxième semestre pour établir le plan d'action 2006 de maîtrise de l'énergie et des ressources naturelles de la Société.

En 2002 la consommation totale toutes énergies confondues était de 122 GWh et de 125 GWh en 2003, et de 127 GWh en 2004.

Les matières premières

La Société s'attache à réduire sa consommation de matières premières dans son activité de conditionnement et d'emballage, activité la plus consommatrice de matières premières, en cherchant notamment à utiliser des emballages de regroupement adaptés au volume et en privilégiant le recyclage.

L'air

La Société s'attache à réduire ses émissions notamment en privilégiant l'utilisation de combustibles propres comme le gaz naturel. Ses installations répondent aux normes les plus récentes en termes de rejet de polluants.

Des programmes de remplacement de certaines installations sont par ailleurs conduits afin d'améliorer le traitement des rejets dans l'air.

L'amiante

La Société a procédé en 1997 à un contrôle de l'amiante sur ses sites français et y a effectué les travaux nécessaires. Par ailleurs, la Société a entrepris la constitution de dossiers techniques sur le contrôle de l'amiante par bâtiment conformément à la nouvelle réglementation française.

Nuisances olfactives et sonores

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. A ce titre, les équipements sont soit dotés de silencieux soit installés à l'intérieur des locaux techniques.

Les activités de la Société n'engendrent pas de nuisances olfactives.

Les déchets

Depuis de longues années, la Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri sélectif à la source. Ses efforts portent notamment sur le développement de filières permettant de réduire les quantités de déchets produits. La Société privilégie le développement du recyclage, de la réutilisation et du tri pour les déchets non dangereux. Pour les déchets dangereux (produits chimiques de laboratoire rebutés, solvants organiques, acides, bases,...), la Société a toujours choisi de mener une politique rigoureuse de récupération à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées :

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

La Société n'a pas, pour l'instant, entrepris de démarches de certification environnementale. Seul le site de Boxtel aux Pays-Bas a entrepris ce travail, pour lequel il est actuellement au stade de l'évaluation suivant la norme ISO 14001.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables :

Tous les sites français de la Société sont en conformité avec la réglementation applicable en matière d'installations classées qu'ils soient soumis au régime déclaratif ou à autorisation, en fonction de leur activité. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :

La Société veille à intégrer à la conception et tout au long de la vie de ses installations les aspects liés à la protection de l'environnement et à l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. Des investissements significatifs sont régulièrement effectués par la Société pour assurer une parfaite adéquation de ses installations aux contraintes environnementales.

Gestion interne et maîtrise des risques environnementaux :

Les principaux sites de la Société sont dotés de services “HSE” (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui dépendent du directeur de l’établissement. En outre, la direction infrastructures et patrimoine apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites, en particulier à ceux qui ne disposent pas de ressources internes spécialisées.

La Société a mis en place une formation d’accueil en matière “HSE” destinée aux nouveaux salariés.

La Société a également mis en place des procédures de surveillance des sites comprenant notamment des systèmes d’alarmes en cas de dysfonctionnements critiques. Pour le site de Marcy, un plan d’urgence interne validé par les autorités publiques a été défini.

L’ensemble des mesures environnementales relatées ci-dessus fait l’objet d’un suivi particulier dans le cadre du huitième principe du Pacte Mondial* auquel la Société a adhéré en 2004.

* Pacte mondial, également appelé « Global Compact », officiellement lancé en juillet 2000 et annoncé par le secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, Kofi ANNAN, lors du Forum économique mondial qui s’est tenu en janvier 1999 à Davos (Suisse). Ce pacte invite les sociétés qui choisissent d’y adhérer à adopter neuf principes universels concernant les droits de l’homme, les normes de travail et l’environnement, dans l’esprit d’un “développement responsable et durable”, étant précisé que les sociétés adhérentes restent les seuls juges en ce qui concerne les modalités d’application de ces principes.

CHAPITRE 5 - PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

5.1 - CHIFFRES CLES

Les tableaux ci-dessous présentent quelques éléments extraits des comptes consolidés du groupe bioMérieux pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004.

Comptes de résultat consolidés résumés	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2003	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	943,7	914,5	930,6
Coût des ventes	(456,4)	(440,0)	(433,2)
Marge brute	487,3	474,5	497,4
Charges commerciales	(178,7)	(164,3)	(168,2)
Frais généraux	(77,6)	(72,7)	(78,2)
Frais de recherche et développement	(118,3)	(131,1)	(126,8)
Redevances reçues	7,3	7,4	8,9
Coûts de restructuration	-	(11,7)	(0,9)
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	120,0	102,1	132,2
Résultat financier	(15,5)	(5,9)	(8,8)
Frais d'introduction en bourse	-	-	(5,2)
Résultat exceptionnel	(5,3)	(0,3)	1,5
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,3)	(6,2)	(4,4)
Impôt sur les résultats	(32,4)	(34,7)	(39,6)
Part des minoritaires	(0,4)	0,1	-
Résultat net part de la Société	61,1	55,1	75,7

(1) Le résultat d'exploitation de la Société inclut les dotations nettes aux amortissements (autres que l'amortissement des écarts d'acquisition) de 73,3 en 2002, 73,2 en 2003 et 71,2 en 2004.

Bilans consolidés résumés

	Au 31 décembre		
	2002	2003	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Actif			
Immobilisations incorporelles	28,4	25,2	20,8
Ecart d'acquisition	78,9	67,3	61,2
Immobilisations corporelles	263,1	251,5	254,9
Immobilisations financières.....	27,2	29,8	37,5
Total actif immobilisé.....	397,6	373,8	374,4
Stocks et en-cours.....	127,5	121,9	129,0
Clients et comptes rattachés	258,8	257,9	254,0
Autres créances d'exploitation	18,4	19,1	18,2
Créances hors exploitation.....	50,5	36,5	12,1
Impôt différé actif.....	20,0	21,8	18,4
Disponibilités.....	62,8	50,6	21,9
Total actif circulant	538,0	507,8	453,6
TOTAL DE L'ACTIF	935,6	881,6	828,0
Passif			
Capitaux propres (part du Groupe).....	352,2	348,1	389,2
Intérêts minoritaires.....	0,9	0,7	0,7
Provisions pour risques et charges.....	53,8	73,2	76,4
Impôt différé passif.....	6,9	5,3	4,7
Emprunts et dettes financières	299,9	229,4	131,1
Fournisseurs et comptes rattachés	83,0	90,9	87,1
Autres dettes d'exploitation.....	107,4	107,4	116,4
Dettes hors exploitation	31,5	26,6	22,4
TOTAL DU PASSIF.....	935,6	881,6	828,0

Tableau de variation de l'endettement net

	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2003	2004
	<i>(en millions d'euros)</i>		
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>147,0</i>	<i>140,1</i>	<i>163,1</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement.....</i>	<i>(5,4)</i>	<i>4,9</i>	<i>2,4</i>
Flux nets de trésorerie liés aux activités	141,6	145,0	165,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(120,0)	(70,9)	(75,2)
Flux nets de trésorerie liés aux fonds propres.....	(8,0)	(19,0)	(17,4)
Diminution (augmentation) de l'endettement net.....	13,6	55,1	72,9

5.2 - COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

5.2.1. Présentation générale

Marche générale

Hors effets de change et de périmètre, le chiffre d'affaires consolidé de la Société a connu une progression régulière : entre 1995 et 2004, la croissance annuelle a été en moyenne de +6,1%, se situant entre +5,2% et +8,5% par an pendant cette période. Sur les trois derniers exercices, elle a été de +5,2% entre 2001 et 2002, +5,3% entre 2002 et 2003 et +5,2% entre 2003 et 2004.

La régularité de cette évolution du chiffre d'affaires s'explique notamment par la croissance du marché, l'extension des menus de réactifs sur la base installée existante et la croissance de celle-ci. Les réactifs, qui représentent environ 85% du chiffre d'affaires, sont pour plus de 70% d'entre eux destinés aux systèmes automatisés proposés par la Société, le solde provenant de tests manuels ou non spécifiques à ses automates. Au 31 décembre 2004, elle dispose chez ses clients d'un parc d'environ 38.000 instruments fonctionnant exclusivement avec les réactifs de la Société.

Le chiffre d'affaires est majoritairement réalisé sur les grands marchés du diagnostic que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon : ces marchés ont représenté ensemble 87% du chiffre d'affaires en 2004, un pourcentage demeuré relativement stable depuis 2001. La croissance du chiffre d'affaires a été plus soutenue sur les applications industrielles (en progression de +8,9% en 2004, +13,1% en 2003 et +20,1% en 2002) que sur les applications cliniques (+4,7% en 2004, +4,3% en 2003 et +3,6% en 2002).

Hors frais de restructuration ou charge exceptionnelle liée à l'achat de la division diagnostic d'Organon Teknika (OTD), la rentabilité opérationnelle a progressé régulièrement au cours des dernières années, reflétant l'intégration rapide des activités d'OTD : elle a représenté 11,8% du chiffre d'affaires en 2001, 12,7% en 2002, 12,4% en 2003 et 14,2% en 2004.

Les activités de la Société génèrent un flux de trésorerie positif permettant à la Société de financer ses investissements et de réduire de façon significative son endettement financier net contracté lors de l'acquisition d'OTD. Celui-ci est passé de 274,8 millions d'euros fin 2001 à 109,2 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une réduction de 165,6 millions d'euros en 3 ans.

Facteurs affectant le chiffre d'affaires de la Société

En 2004, environ 85% du chiffre d'affaires de la Société a été réalisé par la vente de réactifs. Cette vente est précédée, sauf pour les produits manuels ou non spécifiques, de la vente ou de la mise à disposition d'instruments sur lesquels ces réactifs sont utilisés. A fin 2004, environ les deux tiers du parc d'instruments ainsi installés chez les clients étaient vendus, le tiers restant étant mis à disposition. Dans ce dernier cas, le prix de vente des réactifs tient compte de la mise à disposition gratuite de l'instrument. Les ventes d'instruments ont représenté environ 10% du chiffre d'affaires consolidé de 2004.

L'évolution de la base installée est un indicateur du chiffre d'affaires potentiel de la Société. Néanmoins, la relation entre la base installée et le chiffre d'affaires n'est pas directe puisque la consommation de réactifs par instrument peut varier de façon significative d'une gamme de produits à une autre, qu'elle dépend de l'étendue des menus de réactifs disponibles sur chaque instrument, et de la valeur ajoutée de chaque test d'un menu. Ainsi, l'évolution du parc installé n'est qu'un des facteurs qui influencent le chiffre d'affaires de la Société.

La Société fournit par ailleurs certains services, comme l'assistance technique, qui sont facturés par l'intermédiaire de contrats de prestations de services ou inclus dans le prix de vente des réactifs. Les services facturés distinctement ont représenté environ 4% du chiffre d'affaires en 2004.

Facteurs affectant le résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation reflète celle des facteurs suivants : la marge brute intègre les coûts liés directement à la fabrication ou à l'achat des produits, à leur stockage, à leur livraison chez le client, à l'installation et l'entretien des instruments, à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués auprès des clients, et aux redevances payées pour certains des produits commercialisés. Les autres coûts opérationnels de la Société sont essentiellement les frais généraux, les charges commerciales et les frais de recherche et développement. Ces derniers sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ; ils incluent, le cas échéant, les droits d'entrée relatifs aux licences pour des produits en développement. Les redevances reçues sont comptabilisées en déduction des coûts opérationnels et augmentent donc le résultat d'exploitation. Elles sont comptabilisées nettes de l'amortissement des actifs incorporels correspondants (2,5 millions d'euros en 2004).

Impact des taux de change

Une part importante de l'activité de la Société étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises (par exemple, les devises d'Amérique Latine en 2002).

Toutefois, certaines dépenses d'exploitation étant réglées en dollars, en particulier celles exposées aux Etats-Unis, l'incidence de la variation du dollar sur le résultat d'exploitation est atténuée. Ainsi, bien que 26% du chiffre d'affaires ait été réalisé en dollars américains en 2004, l'impact de la baisse du dollar sur le résultat d'exploitation n'est pas significatif au cours de cet exercice. Par contre, cette auto-couverture est plus limitée pour les diverses autres devises dans lesquelles la Société opère.

En outre, elle peut être exposée sur des dettes contractées par certaines de ses filiales dans une devise autre que la leur, notamment des dettes en euros ou en dollars contractées dans des pays dont la devise est plus volatile et dont la couverture des risques associés n'est pas toujours possible (comme certains pays d'Amérique Latine).

La politique actuelle de la Société (que la Société pourrait modifier) est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, elle a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel. Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

L'exposition au risque de change ainsi qu'à d'autres risques de marché est analysée au paragraphe 5.2.7 "Risques de marché" *infra*. L'impact des variations des taux de change sur le chiffre d'affaires des deux derniers exercices est décrit ci-après sous la rubrique "chiffre d'affaires".

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Données comparables

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à "données comparables", cela signifie que les impacts des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions des sociétés consolidées) ont été exclus. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice en cours sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Nature saisonnière de l'activité

L'activité de la Société n'a pas une nature saisonnière.

5.2.2. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003

Faits marquants

Introduction en bourse

bioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le cadre d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Par ailleurs, dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la Société NBMA
- Remboursement anticipé du prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'OTD et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques.

Le total des frais relatifs à l'introduction en bourse et au refinancement de la dette s'élève à 16,6 millions d'euros. Les frais liés à l'introduction en bourse sont comptabilisés en résultat exceptionnel pour 5,2 millions d'euros après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement (9,1 millions d'euros) et inscription des frais liés à l'offre salariés en diminution de la prime d'apport correspondante (0,8 million d'euros). Les frais généraux supportent une charge de 1,1 million d'euros au titre des commissions bancaires sur le prêt de 2001, tandis que des commissions relatives au nouvel emprunt s'élevant à 0,4 million d'euros sont portées à l'actif pour être prises en charges au cours des exercices futurs.

Fusion avec la Société NBMA

Pour faciliter son introduction en bourse, bioMérieux a absorbé la Société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3% de son capital avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Cette fusion n'a pas d'incidence significative sur le compte de résultat.

En particulier, l'écart de fusion de 3,3 millions d'euros résultant de la différence négative entre la prime de fusion retraitée (186,4 millions d'euros) et la valeur des titres bioMérieux apportés par NBMA (189,7 millions d'euros), a été imputée sur les réserves distribuables et reste donc sans effet sur le résultat.

L'intégration fiscale qui unissait bioMérieux SA et APIBIO autour de NBMA, depuis le 1^{er} janvier 2003, a été poursuivie par une nouvelle intégration fiscale entre bioMérieux SA et APIBIO à compter du 1^{er} janvier 2004.

Rachat de l'intégralité des actions d'APIBIO

La participation que CEA-Industrie détenait précédemment dans le capital d'APIBIO (4,7%) ayant été rachetée le 22 décembre 2004, cette société est désormais détenue à 100% et sa fusion avec bioMérieux SA sera proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2005.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2004 s'établit à 930,6 millions d'euros contre 914,5 millions d'euros en 2003, en hausse de 5,2% à données comparables.

A parités courantes, la croissance du chiffre d'affaires en euros ressort à 1,8% du fait du renforcement de la devise européenne vis-à-vis de la plupart des devises et notamment du dollar américain.

En 2004, la croissance de l'activité de la Société a été tirée par les ventes de réactifs qui ont contribué pour 85,3% à son chiffre d'affaires global (84,5% en 2003). Par ailleurs, la Société a poursuivi le développement de sa base d'instruments installés.

Au cours de l'année, bioMérieux a effectué comme prévu les lancements de la nouvelle plateforme d'identification et d'antibiogramme automatisés VITEK®2 Compact, d'un nouvel appareil d'extraction en biologie moléculaire, miniMAG®, et a effectué le pré-lancement de TEMPO® dans le domaine industriel.

L'activité 2004 a été réalisée dans un contexte général d'intensification de la concurrence, particulièrement marquée pour la gamme hémostase dans le domaine clinique, ainsi que dans les applications industrielles.

En terme géographique, toutes les régions affichent une progression des ventes à données comparables :

	Exercices clos le 31 décembre		Evolution	Evolution à données comparables
	2003	2004		
	<i>(en millions d'euros)</i>			
Europe ⁽¹⁾	515,7	533,9	+3,5%	+3,7%
dont France ⁽²⁾	173,3	170,1	-1,8%	-1,8%
Amérique du Nord	252,0	244,4	-3,0%	+6,1%
Région Asie – Pacifique	85,1	89,0	+4,5%	+8,8%
Amérique Latine et Inde	61,7	63,3	+2,6%	+9,1%
TOTAL	914,5	930,6	+1,8%	5,2%

⁽¹⁾ Y compris Moyen-Orient et Afrique.

⁽²⁾ Y compris départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer

- Le chiffre d'affaires de la région **Europe - Moyen-Orient - Afrique** augmente globalement de 3,7% à données comparables.

Hors France et à données comparables, la croissance de la région ressort à 6,6%.

Cette forte progression s'explique par les bonnes performances réalisées dans les gammes de bactériologie, d'immunoessais VIDAS®, dans les applications industrielles et sur des marchés importants comme l'Italie (+9%), l'Allemagne (+8%), l'Espagne, le Royaume-Uni ainsi que dans la zone Moyen-Orient/Afrique.

La France, où la Société détient des parts de marché significatives et qui contribue pour environ un tiers au chiffre d'affaires de la région, a enregistré un léger tassement de son activité (-2%). L'instrument VITEK®2 Compact, qui y a été lancé le 1^{er} décembre, a reçu un excellent accueil.

- En **Amérique du Nord**, l'activité a progressé de 6,1% à données comparables grâce aux succès enregistrés par les principales gammes, notamment d'immunoessais VIDAS® et de biologie moléculaire et malgré une contribution des ventes d'équipements moins importante qu'en 2003 où elles avaient été particulièrement élevées.

- Dans la région **Asie-Pacifique**, le chiffre d'affaires a crû de 8,8% à données comparables grâce à la poursuite du développement en Chine, à l'amélioration de l'activité au Japon - marché qui reste toutefois difficile - et aux bonnes performances enregistrées en Australie et en Corée. Cette progression s'explique notamment par la croissance réalisée par les gammes de bactériologie ainsi que dans les applications industrielles.
- Sur la zone **Amérique Latine** et **Inde**, le chiffre d'affaires enregistre une hausse globale de 9,1% à données comparables, l'Inde et l'Argentine affichant des croissances à deux chiffres. Les bonnes performances des gammes de bactériologie, d'immunoessais VIDAS® et de biologie moléculaire ont contribué à cette évolution.

A données comparables, **les applications cliniques** affichent sur l'exercice 2004 une hausse de 4,7% et **les applications industrielles** progressent de 8,9% :

	Exercices clos le 31 décembre		Evolution	Evolution à données comparables
	2003 ⁽¹⁾	2004		
Applications Cliniques				
<i>Gammes Bactériologie</i>	420,5	429,4	+2,1%	+6,1%
<i>Gammes Immunoessais</i>	218,2	226,7	+3,9%	+5,9%
<i>Gammes Hémostase</i>	53,1	49,7	-6,5%	-2,9%
<i>Gammes Biologie moléculaire</i>	22,2	23,9	+7,7%	+10,7%
<i>Autres gammes</i>	88,9	83,5	-6,1%	-2,0%
Total	802,9	813,2	+1,3%	+4,7%
Applications industrielles	111,6	117,4	+5,1%	+8,9%
TOTAL	914,5	930,6	+1,8%	+5,2%

⁽¹⁾ Mise en harmonie avec la classification 2004

- **Dans le domaine clinique**, la Société a enregistré de bonnes performances sur ses gammes bactériologie, immunoessais VIDAS® ainsi qu'en biologie moléculaire. La gamme hémostase a été affectée par l'intensification de la concurrence, les gammes « Autres » ayant bien résisté.
- **Dans les applications industrielles**, où l'on observe une augmentation du nombre d'acteurs (provenant principalement du domaine clinique), les ventes de réactifs ont connu un développement significatif alors que le chiffre d'affaires des instruments a baissé par rapport à la référence très élevée des ventes de 2003.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2004 s'est élevé à 132,2 millions d'euros, en progression de près de 30% par rapport à l'exercice 2003. Il représente 14,2% des ventes, contre 11,2% en 2003.

Cette forte amélioration a été obtenue grâce à la croissance de l'activité, à d'importants gains de productivité, à la maîtrise des frais de R&D, à l'augmentation des redevances reçues et à la baisse des coûts de restructuration.

Les variations de change ont, malgré leur impact négatif sur le chiffre d'affaires, très peu pesé sur le résultat d'exploitation grâce à leur incidence favorable sur les frais d'exploitation.

Marge brute

La marge brute ressort à 497,4 millions d'euros contre 474,5 millions d'euros en 2003. Cette progression est le résultat de la croissance de l'activité (+5,2% à taux constants) amplifiée par des effets d'échelle, des restructurations réalisées en 2003 sur les sites américains, et des efforts continus de l'ensemble de la Société pour améliorer sa productivité. Le taux de marge brute passe de 51,9% du CA à 53,5%, soit un gain de 160 points de base (140 hors effets de change).

Les prix de revient ont évolué favorablement :

- Le coût des matières a été encore peu impacté par la hausse des matières premières ; a contrario, il a bénéficié de la croissance plus rapide des ventes de réactifs (+6% à données comparables) que celle des ventes d'instruments (-2,8%), de la conversion des flacons BacT/Alert[®] au plastique et d'une amélioration de la qualité.
- Les frais de fabrication sont restés stables, malgré l'augmentation des volumes produits et l'augmentation des dépenses de contrôle décidée suite aux inspections de la FDA, grâce aux économies d'échelle, à la fermeture des sites d'Oklahoma City et de Rockland et à la recherche systématique de gains de productivité.

Les autres éléments de la marge brute (frais de stockage et d'expédition, coûts de SAV et amortissement des instruments placés) ont connu, à données comparables, une croissance inférieure à celle des ventes.

Charges commerciales et frais généraux

Dans le contexte de la préparation des lancements des nouvelles plates-formes et de la cotation de la Société, le poids des frais commerciaux et administratifs passe de 25,9% du chiffre d'affaires à 26,5%.

Frais de recherche et développement

A données comparables, les frais de recherche et développement (126,8 millions d'euros) sont stables par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci enregistre des frais d'acquisition de technologies (notamment les accords avec Cepheid et IDI en vue de la commercialisation de GeneXpert[®] pour un montant total de 11,3 millions d'euros) plus important que ceux de 2004 (principalement accord avec Gen-Probe portant sur des marqueurs de biologie moléculaire). Hors ces éléments, l'effort de recherche et de développement de la Société est passé de 13,1% à 13,2% du chiffre d'affaires.

Redevances reçues

La société a enregistré d'importants revenus de sa propriété industrielle grâce notamment aux nouveaux accords intervenus au cours de l'exercice avec Bayer (Technologie BOOM[®]), Gen-Probe (Facteurs de coagulation) ou Eppendorf (RT-PCR).

Restructurations

Les coûts de restructuration ont fortement baissé : ils passent de 11,7 millions d'euros en 2003 à 0,9 million d'euros en 2004. Les opérations décidées et provisionnées en 2003 concernant les sites de Rockland aux USA et de Boxtel aux Pays-Bas sont quasiment achevées. Celles décidées en 2004 sont de moindre importance : plan d'accompagnement du regroupement sur Grenoble des équipes françaises de biologie moléculaire (1 million d'euros) et fermeture du site japonais de Saitama insuffisamment rentable (0,6 million d'euros). En outre, ces coûts ont pu être limités grâce à la reprise des provisions relatives aux autres opérations en cours pour un montant net de 0,7 million d'euros.

Charges financières

La charge financière nette connaît une augmentation de 2,9 millions d'euros (8,8 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros en 2003) malgré la forte baisse du coût de l'endettement financier ; en effet, la réduction de 26% du coût de la dette (-2,3 millions d'euros) liée à la baisse des taux d'intérêts et à la diminution de l'endettement est masquée par d'autres éléments financiers non récurrents :

- Croissance des provisions pour dépréciation de titres non consolidés (2,5 millions d'euros) du fait de la mise en liquidation d'Europrotéome et de la baisse du cours des sociétés Oscient Pharma et Dynavax.
- Enregistrement d'écarts de change défavorables (1,2 million d'euros).
- Facturation moindre d'intérêts de retard (1,1 million d'euros).
- Passage en charges des couvertures de taux d'intérêt de bioMérieux Inc (0,9 million d'euros) compte tenu du remboursement intégral de sa dette.

Résultat exceptionnel

Dans le contexte de l'introduction en bourse de la Société, le résultat exceptionnel enregistre une charge nette de 3,7 millions d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2003. Il inclut principalement la quote-part des frais d'introduction pris en charge par la Société (5,2 millions d'euros), partiellement compensée par la plus-value réalisée lors de la cession du siège social de bioMérieux Espagne (1,6 million d'euros). En 2003, le résultat exceptionnel était pénalisé par la cession d'ABL (-1,1 million d'euros).

Impôt sur les bénéfices

La charge de l'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 39,6 millions d'euros en 2004, contre 34,7 millions d'euros en 2003. Le taux effectif d'imposition est passé de 36,2% en 2003 à 33,1% en 2004. L'exercice profite d'importants crédits ou remboursements d'impôt, notamment aux Etats-Unis et en France, et les sociétés en pertes ont moins pesé qu'en 2003.

Amortissement des survaleurs

L'amortissement des survaleurs s'élève à 4,4 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros en 2003. L'exercice précédent était pénalisé par l'amortissement exceptionnel du goodwill Kohjinbio relatif au site de Saitama (0,8 million d'euros) et par un ajustement des amortissements du goodwill OTD (0,6 million d'euros).

Résultat net (part de la Société)

Le résultat net ressort à 75,7 millions d'euros, soit 8,1% du chiffre d'affaires. Il affiche une progression de 37,4% par rapport à l'exercice 2003.

5.2.3. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002

Chiffre d'affaires

En 2003, le chiffre d'affaires de bioMérieux a baissé de 3,1%, passant de 943,7 millions d'euros en 2002 à 914,5 millions d'euros. La vigueur de l'euro contre toutes les devises et plus particulièrement contre le dollar américain a réduit le chiffre d'affaires 2003 d'environ 78 millions d'euros. A données comparables, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 5,3% entre 2002 et 2003.

La croissance du chiffre d'affaires à données comparables réalisée en 2003 se trouve principalement en Amérique du Nord, et dans une moindre mesure en Asie et en Amérique Latine. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par zone géographique (déterminée par la localisation du client) entre les exercices 2002 et 2003.

	Exercices clos le 31 décembre		Evolution	Evolution à données comparables
	2002	2003		
	<i>(en millions d'euros)</i>			
Europe ⁽¹⁾	511,4	515,7	+0,8%	+2,8%
<i>dont France⁽²⁾</i>	<i>169,0</i>	<i>173,3</i>	<i>+2,5%</i>	<i>+2,5%</i>
Amérique du Nord	272,9	252,0	-7,7%	+9,2%
Région Asie – Pacifique	89,2	85,1	-4,6%	+5,7%
Amérique Latine et Inde	70,2	61,7	-12,1%	+8,0%
TOTAL	943,7	914,5	-3,1%	+5,3%

⁽¹⁾ Y compris Moyen-Orient et Afrique.

⁽²⁾ Y compris départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer.

- En Europe, l'augmentation du chiffre d'affaires provient principalement du Royaume-Uni (+6% grâce à la bonne performance des gammes BacT/Alert® et hémostase), de l'Espagne (+6% grâce notamment à la bactériologie manuelle à la suite du lancement de nouveaux produits chromogéniques) et de la France (+2% grâce principalement à VITEK®2). Cette tendance favorable a été atténuée, d'une part, par un recul de 3% en Allemagne en raison des limitations sur le remboursement de certains tests, et d'autre part, par une baisse d'activité dans l'ensemble du Moyen-Orient en raison de la crise irakienne.

La croissance des applications industrielles (+7%) a été plus soutenue que celle des applications cliniques (+2%); en effet, malgré la croissance significative de la gamme BacT/Alert® (+16%) et des gammes bactériologie en général (+8%), ces dernières ont été pénalisées par la décroissance de 22% des gammes microplaques, chimie clinique et sérologie manuelle (trois gammes de produits matures, pour lesquelles la Société ne réalise que de faibles investissements).

- L'augmentation des ventes en Amérique du Nord s'explique principalement par la croissance des applications industrielles qui s'est élevée à 22% en raison notamment d'une nouvelle disposition imposant le contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes dans les centres de transfusion (au profit de la gamme BacT/Alert®). La croissance de 10% des gammes VITEK® (nouveaux antibiogrammes disponibles) et BacT/Alert® (lancement des bouteilles plastique) et de la gamme VIDAS® (+12% grâce au développement dans les Physician Office Labs et à l'extension du paramètre D-Dimer) ont tiré la croissance des applications cliniques. En revanche, ces dernières ont été pénalisées par la diminution des ventes de la gamme Hémostase (- 4%) et de la gamme Microplaques (- 3%).
- Dans la région Asie-Pacifique, la croissance de 5,7% en données comparables s'explique par le fort développement de la Chine (+20%, tiré par les ventes d'instruments face à l'épidémie SRAS) et dans une moindre mesure des autres pays de l'ASEAN. Inversement, les ventes au Japon ont baissé de 5% en raison de mesures de déremboursement et d'un arrêt des investissements en équipements des hôpitaux publics. La croissance a été de +18% dans le domaine des applications industrielles contre + 4% dans le domaine clinique où le développement soutenu des gammes BacT/Alert® (+ 16%) et VIDAS® (+ 16%) a été atténué par le retrait de 6% de la gamme VITEK®.
- En Amérique Latine et en Inde, la croissance globale a été de + 8%, entraînée par celle de + 24% du Mexique. La croissance du Brésil a été faible à + 2%. Les gammes de plus forte croissance ont été NUCLISENS EASYQ®, BacT/Alert® et VIDAS®.

La part des réactifs dans le chiffre d'affaires de la Société est restée relativement stable, s'élevant à 85,4% en 2002 et 84,5% en 2003. La part des applications industrielles est passée de 11,4% en 2002 à 12,2% en 2003 en raison de la croissance importante de ce marché. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par application et par gamme entre les exercices 2002 et 2003.

	Exercice clos le 31 décembre		Evolution	Evolution à données comparables
	2002 *	2003 *		
	<i>(en millions d'euros)</i>			
Applications cliniques				
<i>Gammes Bactériologie</i>	426,9	420,5	-1,5%	+7,9%
<i>Gammes Immunoessais</i>	214,7	218,2	1,6%	+6,5%
<i>Gamme Hémostases</i>	60,8	53,1	-12,7%	-2,4%
<i>Gammes Biologie moléculaire</i>	22,1	22,2	+0,5%	+8,3%
<i>Autres gammes</i>	111,8	88,9	-20,5%	-10,9%
Total	836,3	802,9	-4,0%	+4,3%
Applications industrielles	107,4	111,6	3,9%	+13,1%
TOTAL	943,7	914,5	-3,1%	+5,3%

* Mise en harmonie avec la classification 2004

- A données comparables, la Société a réalisé sur les applications cliniques une croissance de son chiffre d'affaires de 4,3%, avec ses gammes de Bactériologie (+8%), notamment les milieux de culture (+5%, lié à l'introduction de nouveaux milieux chromogéniques), VITEK® (+6% grâce à une bonne performance de VITEK®2) et BacT/Alert® (+14% en raison de la fin du remplacement de la gamme VITAL®, ancienne gamme de bioMérieux, par la gamme BacT/Alert® et du lancement de SIRE kit pour l'antibiogramme des mycobactéries) et avec sa gamme VIDAS® en immunoessais (+6,5% résultant des ventes de marqueurs d'urgence (D-Dimer) et de marqueurs infectieux et de la pénétration du marché des Physician Office Labs aux Etats-Unis). Les gammes Hémostase ont baissé de 2,4% en raison de la concurrence sur le système MDA®. La croissance en biologie moléculaire a été de 8,3%, mais cette activité nouvelle n'a représenté qu'une portion limitée du chiffre d'affaires en 2002 et 2003.
- Sur les applications industrielles, la croissance a été de 13,1%, plus particulièrement forte aux Etats-Unis (en relation avec le développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes dans les centres de transfusion sanguine).

Résultat d'exploitation

Au titre de l'exercice 2003, le résultat d'exploitation s'est élevé à 102,0 millions d'euros, contre 120,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2002, soit une baisse de 18 millions d'euros. En 2003, le résultat d'exploitation a représenté 11,2% du chiffre d'affaires, contre 12,7% en 2002. L'incidence des variations de change a été quasiment nulle en valeur absolue au niveau du résultat d'exploitation, l'impact des taux de change sur les frais d'exploitation ayant globalement neutralisé celui des ventes.

Le résultat d'exploitation en 2003 reflète en particulier le niveau élevé des dépenses de recherche et développement qui ont progressé de 10,8% (21,3% à données comparables) du fait de la signature de deux contrats de licence pour des produits de biologie moléculaire, en conséquence de la prise en charge des droits d'entrée correspondants ; il inclut également des coûts de restructuration importants. Hors ces éléments, le résultat d'exploitation 2003 se serait élevé à 125 millions d'euros, soit 13,7% du chiffre d'affaires.

Marge brute

Au cours de l'exercice 2003, la marge brute s'est élevée à 474,5 millions d'euros, en baisse de 2,6% par rapport à l'exercice 2002, où elle s'établissait à 487,2 millions d'euros. Le ratio de marge brute a en revanche progressé, passant de 51,6% en 2002 à 51,9% en 2003. Toutefois, ce ratio a été favorisé par les effets de change sans lesquels il serait inférieur de 0,3% à celui de 2002.

En 2003, la Société a subi une augmentation de frais de services après vente (+11,7% à taux de change constants) affectant la plupart des pays à l'exception de la France, et des coûts de distribution qui ont connu une augmentation de 13,9%. Les coûts de distribution ont progressé principalement aux Etats-Unis (+40%) à la suite de la très forte hausse des frais de port à l'exportation. Le Groupe a dû en outre augmenter les provisions pour litiges sur redevances, ce qui a légèrement dégradé la marge brute.

En revanche, l'exercice 2003 a bénéficié d'une évolution favorable des prix de revient grâce, notamment, à l'introduction des flacons plastiques pour la gamme BacT/Alert®, aux économies

d'échelle liées à la croissance des volumes et aux efforts de productivité réalisés qui ont permis aux frais de fabrication de progresser près de deux fois moins vite que les volumes produits.

Charges commerciales et frais généraux

A données comparables, ces deux catégories de frais sont restées quasiment stables en 2003.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement, qui incluent en particulier les coûts (internes et externes) des projets de mise au point des produits et de programmes technologiques, ont été fortement impactés en 2003 par la comptabilisation des droits d'entrée (11,3 millions d'euros) engagés dans le cadre des accords de licence conclus avec les sociétés Cepheid, pour l'acquisition d'une licence sur GeneXpert[®], et IDI, pour des marqueurs de biologie moléculaire. Ces deux licences ont porté le ratio de dépenses de recherche et développement à 14,3% du chiffre d'affaires en 2003. Hors ces coûts de licence, les frais de recherche et développement auraient représenté 13,1% du chiffre d'affaires de la Société, contre 12,5% en 2002.

Redevances reçues

Les redevances reçues sur licences ont été stables en 2003 par rapport à 2002. A taux de change constants, le montant net des redevances perçues a augmenté de 17% en 2003 par rapport à 2002 en raison de la comptabilisation d'un complément de redevances relatives aux exercices précédents (1,4 million de dollars).

Restructurations

Les coûts de restructuration enregistrés en 2003 concernent les sites de Rockland aux Etats-Unis (provision de 6,2 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros ont été utilisés en 2003), et de Boxtel aux Pays-Bas (provision de 5,5 millions d'euros, la restructuration devant être entièrement réalisée en 2004). Cette provision de 11,7 millions d'euros impacte le résultat d'exploitation de la Société mais est en partie compensée par des économies générées dès 2003 par la restructuration du site de Rockland réalisée pour l'essentiel sur le second semestre de l'exercice (3,6 millions d'euros principalement en recherche et développement et dans une moindre mesure en production).

Frais financiers

Au cours de l'exercice 2003, les frais financiers nets se sont élevés à 5,9 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2002. Cette forte amélioration est due principalement à la réduction de l'endettement et à la forte diminution des pertes de change (la dévaluation du real brésilien avait pénalisé de 6,4 millions d'euros les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel a représenté une charge nette de 0,3 million d'euros en 2003, contre 5,3 millions d'euros en 2002. En 2003, la Société a enregistré une moins-value sur la cession de la Société ABL (opération neutre en dollar, la moins-value en euro étant attribuable à la baisse du dollar depuis l'acquisition de cette société). En 2002, la charge exceptionnelle consistait

principalement en une provision pour restructuration des sites d'OTD à Oklahoma City, Etats-Unis (charge qui est la conséquence directe de l'acquisition d'OTD et donc enregistrée en résultat exceptionnel, voir la note 23 aux états financiers consolidés).

Impôts sur les bénéfices

La charge de l'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 34,7 millions d'euros en 2003, contre 32,4 en 2002. Le taux effectif d'imposition est passé de 32,7% en 2002 à 36,2% en 2003. Cette évolution reflète notamment le poids des sociétés du groupe en perte (notamment bioMérieux B.V.) dont les déficits n'engendrent aucune économie d'impôt.

Amortissement des survaleurs

La charge d'amortissement des survaleurs a augmenté de 5,3 millions d'euros en 2002 à 6,2 millions d'euros en 2003, cette augmentation étant attribuable à l'amortissement exceptionnel de la survaleur relative à l'activité de Kohjinbio (0,8 million d'euros) acquise par bioMérieux Japon en décembre 2000.

Résultat net

Le résultat net a baissé de 10,6% par rapport à 2002 (55,0 millions d'euros en 2003 contre 61,5 millions d'euros en 2002). Il représente 6,0% du chiffre d'affaires en 2003 contre 6,5% en 2002, reflétant l'impact des coûts de licence et des provisions pour restructuration évoqués ci-dessus. Corrigé de ces impacts, le bénéfice de l'exercice aurait représenté plus de 7% du chiffre d'affaires en 2003.

5.2.4. Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

Opérations préalables à l'introduction en bourse

Plusieurs opérations conduites dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ont impacté les flux de trésorerie :

- La fusion-absorption de la Société NBMA a eu une incidence positive de 17,5 millions d'euros sur l'endettement : elle a permis d'encaisser une créance d'impôt apportée par NBMA (11,4 millions d'euros) et de recevoir le solde du produit d'une cession de titres de participation (7,8 millions d'euros). A contrario, elle a conduit à constater la dette de cette société à la date de la fusion (1,7 million d'euros).
- Un dividende exceptionnel a été versé aux actionnaires (30 millions d'euros).
- Une augmentation de capital a été réservée aux salariés de bioMérieux SA et de bioMérieux Inc qui ont largement souscrit à l'opération. Elle a permis de collecter 13 millions d'euros.
- Ces opérations se sont globalement neutralisées.

Flux de trésorerie provenant des opérations

La capacité d'autofinancement de l'exercice 2004 (163,1 millions d'euros) a représenté 17,5% du chiffre d'affaires, pourcentage en nette progression par rapport aux exercices précédents (15,6% en 2002 et 15,3% en 2003).

Le besoin en fonds de roulement a encore pu être réduit de 2,4 millions d'euros, consolidant ainsi les dégagements opérés en 2003 (4,9 millions d'euros) et la faible augmentation de 2002 (5,4 millions d'euros).

En 2002, le besoin en fonds de roulement avait été impacté négativement par la résorption du passif d'exploitation pour 9,7 millions d'euros liée au report sur 2002 de certaines échéances du 31 décembre 2001 dans le cadre du passage à l'Euro, ainsi qu'à une augmentation des créances clients (26,4 millions d'euros), notamment en Espagne et au Brésil. En revanche, il avait bénéficié d'une diminution des stocks de 18,8 millions d'euros (permettant une baisse de leur taux de rotation à données comparables de six jours), et d'une augmentation de 12,4 millions d'euros de la dette d'impôt.

En 2003, la hausse de 12,8 millions d'euros des créances clients (en ligne avec le chiffre d'affaires) a été plus que compensée par l'augmentation de 22,3 millions d'euros des dettes fournisseurs et d'autres passifs d'exploitation.

En 2004, la croissance de 8,9 millions d'euros des stocks liée notamment aux nouvelles plateformes a pu être partiellement compensée par la hausse de la dette fournisseurs et des autres passifs d'exploitation (-5,6 millions d'euros). Les créances clients sont restées stables à données comparables malgré la croissance de 5,2% de l'activité, traduisant une amélioration du ratio d'encaissement de 3 jours.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont représenté 75,2 millions d'euros en 2004 contre 70,9 millions d'euros, soit une croissance de 4,3 millions d'euros par rapport à 2003.

Ceux de 2002 (120 millions d'euros) étaient plus atypiques. Ils intégraient en effet un prêt de 41,9 millions d'euros consenti à NBMA suite à la défusion du groupe BMPF. L'exercice 2002 avait également été marqué par l'accord intervenu avec Akzo Nobel sur le prix final d'OTD qui s'était traduit par le non-versement du solde du prix non encore réglé et par la baisse corrélative des dettes sur immobilisations.

Les exercices 2003 et 2004 sont par contre beaucoup plus comparables :

- Les investissements industriels (respectivement 81,2 millions d'euros et 79,4 millions d'euros) sont en ligne avec les efforts des exercices antérieurs. Ils consistent pour près de la moitié en l'immobilisation d'instruments principalement mis à disposition des clients (respectivement 39,6 millions d'euros et 36,5 millions d'euros).

La société a notamment entrepris la construction d'un bâtiment à Grenoble pour y regrouper ses activités françaises de recherche et développement en biologie moléculaire, d'une nouvelle unité de production de boîtes de Pétri, d'un bâtiment supplémentaire pour

faire face à l'extension de son site de Marcy l'Etoile, et d'un centre logistique européen pour l'instrumentation à La Balme. Elle a acquis un bâtiment contigu à son site de Florence pour y agrandir son unité de production d'instruments et a renforcé ses installations à Durham. Enfin, la capacité du centre de distribution de la Plaine de l'Ain a été renforcée.

- Chacun de ces deux exercices a bénéficié du remboursement d'une créance financière (remboursement de NBMA de 8,7 millions d'euros en 2003 ; remboursement de TSGH de 7,8 millions d'euros en 2004).
- L'essentiel de la variation des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement entre les deux exercices provient en fait de l'évolution du poste « fournisseurs d'immobilisations », en baisse de 3,3 millions d'euros sur 2004 alors qu'il augmentait de 2,1 millions d'euros en 2003.

Cash flow libre

Le cash-flow libre, défini comme étant le solde net des flux provenant des opérations après déduction de ceux affectés aux investissements, montre une forte croissance : il passe de 21,6 millions d'euros en 2002, à 74,1 millions d'euros en 2003 et 90,3 millions d'euros en 2004.

Ce cash-flow libre est affecté par les opérations avec NBMA :

- 2002 : prêt de 41,9 millions d'euros
- 2003 : remboursement de 8,7 millions d'euros
- 2004 : fusion-absorption (encaissement des créances apportées par NBMA - créance d'impôt de 11,4 millions d'euros et créance sur cession de titres de participation de 7,8 millions d'euros - et prise en charge de dettes pour 1,7 million d'euros)

En neutralisant ces opérations, le cash-flow libre ressort à 63,5 millions d'euros en 2002, 63,1 millions d'euros en 2003 et 72,8 millions d'euros en 2004 attestant de la fermeté de la trésorerie dégagée par l'activité de la Société.

Flux de trésorerie liés aux fonds propres

Les flux de trésorerie liés aux fonds propres reflètent d'une part les mouvements du capital social et d'autre part les paiements de dividendes.

- Ils bénéficient du produit de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2004 dans le contexte de l'introduction en bourse de la Société. Cette opération a permis l'émission de 542.350 actions nouvelles (représentant 1,4% du capital) pour un produit de 13 millions d'euros. Le capital, après multiplication par 10 du nombre d'actions lors de l'introduction en bourse, est aujourd'hui composé de 39.453.740 titres.
- Ils enregistrent les paiements de dividendes réalisés en 2002 (8 millions d'euros), 2003 (19 millions d'euros) et 2004 (30 millions d'euros). Les dividendes versés à NBMA en 2002 et 2003 n'ayant pas été reversés aux actionnaires de NBMA, le paiement d'un dividende

exceptionnel est intervenu après la fusion-absorption de cette société sur décision de l'Assemblée Générale du 16 avril 2004 (30 millions d'euros).

Endettement

En 2001, la Société avait contracté auprès d'un syndicat formé de 21 banques un prêt syndiqué de 319 millions d'euros pour le financement de l'acquisition d'OTD, dont 290 millions d'euros avait été tirés cette année là.

Entre 2002 et 2003, la Société a d'abord tiré un complément de 29 millions d'euros sur ce prêt, puis a procédé à deux amortissements totalisant 90 millions grâce à la trésorerie générée par son activité. Une partie de cet emprunt ayant été mobilisée en dollars, la contre-valeur de ces remboursements a été de 38,4 millions d'euros en 2002 et de 45,1 millions d'euros en 2003.

En 2004, la Société a remboursé par anticipation le solde de ce prêt et signé un nouveau contrat d'un montant de 250 millions d'euros avec un nombre plus réduit de banques. Ce nouveau prêt se décompose en deux tranches de 125 millions d'euros chacune. Au 31 décembre 2004, l'importance du cash-flow libre généré permet de n'utiliser ce prêt qu'à hauteur de 100 millions d'euros.

Les conditions de ce prêt ont été réaménagées par un avenant en date du 29 décembre 2004 qui a allégé les engagements de la Société (clause de remboursement anticipé obligatoire, en fonction du ratio « dettes sur Capitaux propres ») et réduit la marge applicable pour le calcul des intérêts.

Dans ce contexte, l'endettement net est passé de 237,1 millions d'euros au 31 décembre 2002, à 178,8 millions d'euros au 31 décembre 2003 et à 109,2 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le ratio d'endettement de la Société (dettes / capitaux propres) qui était voisin de 100% en juin 2001 après l'acquisition d'OTD a été réduit à moins de 30% à la clôture de l'exercice 2004.

Liquidité

La liquidité de la Société est assurée principalement par ses flux de trésorerie provenant des activités, qui lui permettent de financer ses investissements et de réduire son endettement net. En outre, elle dispose d'une ligne de crédit confirmée et non utilisée pour un montant de 125 millions d'euros au 31 décembre 2004.

La Société considère qu'elle dispose des ressources suffisantes pour financer ses activités quotidiennes, ses investissements et le service de sa dette.

5.2.5. Engagements hors bilan

Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite et avantages assimilés sont provisionnés sur la base de leur estimation actuarielle. Le montant des écarts actuariels différés s'élève à 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Par application de la norme IAS 19, les écarts actuariels différés avaient tous été reconnus dans les comptes clos au 31 décembre 2003. En revanche, ils s'élevaient à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Centre logistique de la Plaine de l'Ain

Depuis janvier 1999, bioMérieux SA loue un centre logistique situé à Saint Vulbas (France) à une société financière qui a assuré le financement du terrain et de la construction (pour un montant total de 12,2 millions d'euros). Le contrat est d'une durée minimale de 7 ans pour un loyer trimestriel de 0,2 million d'euros.

A l'issue de cette période, bioMérieux peut poursuivre la location, acquérir le bâtiment, ou le quitter moyennant une indemnité pouvant atteindre au maximum 5,2 millions d'euros.

Autres engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2004 sont les suivants :

- bioMérieux Inc, bioMérieux SA et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (15,4 millions d'euros).
- bioMérieux Italie a signé un accord portant sur l'acquisition d'un bâtiment contigu à son site de Florence (Italie) pour un montant de 2,3 millions d'euros. bioMérieux SA a signé deux accords portant sur l'acquisition de bâtiments en France pour un total de 1,4 millions d'euros.
- bioMérieux SA bénéficie de lignes de crédit à moyen terme non utilisées au 31 décembre 2004 à hauteur de 125 millions d'euros sur le prêt syndiqué.
- bioMérieux SA est engagée à souscrire à une augmentation de capital d'InoDiag, ce qui porterait sa participation dans cette société à 10%.
- Dans le cadre d'appels d'offre auxquels participent les sociétés du Groupe, des garanties bancaires sont mises en place. Elles s'élèvent à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.
- Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 million d'euros.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 6,4 millions d'euros.
- Les engagements de loyers immobiliers s'élèvent à 37,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société APIBIO, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5% du chiffre d'affaires qui viendrait à être généré à partir des technologies développées par APIBIO, et ne pouvant excéder 1,1 million d'euros.

5.2.6. Passage aux normes IFRS

Un groupe de travail a été chargé de l'étude du passage aux normes internationales, dans la perspective du changement de référentiel comptable rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005 par le règlement (CE) 1606/2002 (19 juillet 2002), applicable aux comptes consolidés des sociétés européennes dont les actions sont admises sur un marché réglementé.

Les principales étapes du passage aux IFRS ont été les suivantes :

- Identification et classement des normes selon leur importance pour les comptes du Groupe.
- Analyse des normes et validation des options comptables.
- Evaluation des ajustements comptables nécessaires et préparation des tableaux de passage pour les capitaux propres et le résultat.

Les modifications n'affectant que la présentation du bilan, du compte de résultat ou du tableau de financement seront revues en 2005. En particulier, la présentation du bilan devrait notamment être revue pour distinguer les éléments courants (actifs et passifs circulants) et non courants (autres actifs et passifs).

Les procédures comptables internes seront mises en harmonie avec les nouvelles règles.

Sur la base des conclusions du groupe de travail, les capitaux propres seront impactés au 1^{er} janvier 2004 de -4,1 millions d'euros. Le résultat net de l'exercice 2004 s'établira à 79,7 millions d'euros.

5.2.7. Risques de marché

Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des actifs et des dettes financières de la Société au 31 décembre 2004 :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2003	2004
A plus de cinq ans			0,2
Entre deux et cinq ans (a)	218,0	162,3	106,0
Total des dettes à plus d'un an	218,0	162,3	106,2
Dettes à moins d'un an confirmées (a)	49,0	45,5	1,1
Autres concours bancaires à moins d'un an	32,9	21,6	23,8
Total des dettes financières	299,9	229,4	131,1
Placements de trésorerie (b)	-38,7	-34,3	-0,7
Disponibilités	-24,1	-16,3	-21,2
Endettement net	237,1	178,8	109,2

(a) principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'Organon Teknika

(b) la valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe bioMérieux utilise les opérations de swap, de cap et de floor (ou des combinaisons de ces opérations) en couverture des risques de taux. Le différentiel de taux couru est intégré au résultat financier.

La note 28.2 aux états financiers consolidés présente les opérations de couverture en cours au 31 décembre 2004.

Compte tenu des couvertures que la Société a en portefeuille au 31 décembre 2004, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt de façon significative.

Risque de change

Les activités du Groupe bioMérieux, exercées dans 130 pays, génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les principales devises sont l'euro, le dollar américain, le yen japonais, la livre anglaise et le real brésilien.

Le Groupe a mis en place un système de facturation inter-sociétés afin de centraliser dans les trois principales sociétés productrices les risques de taux de change, sauf avec les pays pour lesquels ceci n'est pas économiquement ou légalement possible (actuellement Brésil, Argentine, Colombie, Chili, Corée du Sud, Russie, Inde).

Le Groupe procède à des opérations de couverture (cf. paragraphe 5.2.1 "Impact des taux de change" *infra*) par ventes ou achats de devises à terme ou d'options (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2004) et par swap de devises (avec une échéance inférieure à 30 mois au 31 décembre 2004).

La valeur de marché de l'ensemble du portefeuille de couvertures mises en place au 31 décembre 2004 dégage une plus-value latente de 1,5 millions d'euros.

Risque de variation du cours des titres de participation

Au 31 décembre 2004, la Société possède des participations minoritaires dans des sociétés cotées. La valeur nette comptable de ces titres est inscrite pour 4,1 millions d'euros à l'actif du bilan au 31 décembre 2004.

5.3 - COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2002, 2003 ET 2004

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois	jan 02-dec 02 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	930,6	914,5	943,7
COUT DES VENTES	-433,2	-440,0	-456,4
MARGE BRUTE	497,4	474,5	487,3
CHARGES COMMERCIALES	-168,2	-164,3	-178,7
FRAIS GENERAUX	-78,2	-72,7	-77,6
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	-126,8	-131,1	-118,3
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	-373,2	-368,1	-374,6
REDEVANCES RECUES	8,9	7,4	7,3
RESTRUCTURATIONS (note 21)	-0,9	-11,7	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	132,2	102,1	120,0
FRAIS FINANCIERS NETS (note 22)	-8,8	-5,9	-15,5
FRAIS D'INTRODUCTION EN BOURSE (note 2)	-5,2		
ELEMENTS EXCEPTIONNELS (note 23)	1,5	-0,3	-5,3
IMPOT SUR LES BENEFICES (note 24)	-39,6	-34,7	-32,4
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	80,1	61,2	66,8
AMORTISSEMENT SURVALEURS (note 25)	-4,4	-6,2	-5,3
RESULTAT NET CONSOLIDE	75,7	55,0	61,5
PART DES MINORITAIRES		0,1	-0,4
RESULTAT NET, PART GROUPE	75,7	55,1	61,1
RESULTAT NET PAR ACTION (a)	1,93	1,41	1,57

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	NET	NET	NET
En millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
ACTIF IMMOBILISE			
. Immobilisations incorporelles (note 4)	20,8	25,2	28,4
. Ecart d'acquisition (note 5)	61,2	67,3	78,9
. Immobilisations corporelles (note 6)	254,9	251,5	263,1
. Immobilisations financières (note 7)	37,5	29,8	27,2
TOTAL	374,4	373,8	397,6
ACTIF CIRCULANT			
. Stocks et en-cours (note 8)	129,0	121,9	127,5
. Clients et comptes rattachés (note 9)	254,0	257,9	258,8
. Autres créances d'exploitation (note 10)	18,2	19,1	18,4
. Créances hors exploitation (note 10)	12,1	36,5	50,5
. Impôt différé actif (note 16)	18,4	21,8	20,0
. Disponibilités (note 11)	21,9	50,6	62,8
TOTAL	453,6	507,8	538,0
TOTAL ACTIF	828,0	881,6	935,6
PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
CAPITAUX PROPRES			
. Capital (note 12)	12,0	11,9	11,9
. Primes	63,7	51,2	51,2
. Réserves	292,2	270,4	237,9
. Réserve de conversion (note 13)	-54,4	-40,5	-9,9
. Résultat de l'exercice	75,7	55,1	61,1
TOTAL	389,2	348,1	352,2
INTERETS MINORITAIRES (note 14)	0,7	0,7	0,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 15)	76,4	73,2	53,8
IMPOT DIFFERE PASSIF (note 16)	4,7	5,3	6,9
DETTES			
. Emprunts et dettes financières (note 17.2)	131,1	229,4	299,9
. Fournisseurs et comptes rattachés (note 18)	87,1	90,9	83,0
. Autres dettes d'exploitation (note 18)	116,4	107,4	107,4
. Dettes hors exploitation (note 18)	22,4	26,6	31,5
TOTAL	357,0	454,3	521,8
TOTAL PASSIF	828,0	881,6	935,6

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04	jan 03-dec 03	jan 02-dec 02
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	75,7	55,0	61,5
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	88,7	83,6	85,0
Résultat net sur opérations en capital	-1,3	1,5	0,5
Capacité d'autofinancement	163,1	140,1	147,0
Variation des stocks	-8,9	1,6	18,8
Augmentation des créances clients	-0,6	-12,8	-26,4
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	5,6	22,3	-9,7
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-3,9	11,1	-17,3
Variation de la dette nette d'impôt	14,1	-3,7	12,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-7,8	-2,5	-0,4
Variation totale du besoin en fonds de roulement	2,4	4,9	-5,4
Flux liés à l'activité	165,5	145,0	141,6
Investissements industriels	-79,4	-81,2	-77,8
Cessions d'immobilisations industrielles	6,9	4,3	5,6
Variation des dettes sur immobilisations	-3,3	2,1	-32,7
Titres de participation		3,3 (2)	30,2 (1)
Incidence des variations du périmètre sur l'endettement net	-1,7 (3)	-1,0 (4)	1,5 (5)
Prêts et avances à des sociétés apparentées	7,8 (6)	8,7 (7)	-41,9 (7)
Variation des autres immobilisations financières	-5,5	-7,1	-4,9
Flux liés aux activités d'investissement	-75,2	-70,9	-120,0
Augmentation de capital – bioMérieux SA	12,6 (8)		
Augmentation de capital – APIBIO		(9)	0,1
Distributions de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA	-30,0 (10)	-19,0	-8,1
Fonds propres	-17,4	-19,0	-8,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET (Hors incidence des fluctuations de change)	72,9	55,1	13,6
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET			
Endettement net à l'ouverture	178,8	237,1	274,8
Incidence des fluctuations de change sur l'endettement net	3,3	-3,2	-24,1
Variation de l'endettement net :	-72,9	-55,1	-13,6
- Endettement confirmé	-100,8	-45,5	-14,2
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	27,9	-9,6	0,6
Endettement net à la clôture (cf. note 17.2)	109,2	178,8	237,1

(1) Régularisation du prix d'acquisition de Organon Teknika (cf. note 3.4)

(2) Cession de ABL

(3) Endettement de NBMA à la date de son absorption par bioMérieux SA (opération préalable à l'introduction en bourse)

(4) Trésorerie nette de ABL à la date de cession

(5) Annulation de la dette de bioMérieux Turquie envers Akzo Nobel

- (6) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à l'introduction en bourse)
 (7) Opérations relatives au prêt consenti à NBMA
 (8) Augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'introduction en bourse
 (9) L'augmentation de capital intervenue en 2003 a été réalisée par conversion des comptes courants (0,1 M€)
 (10) Distribution de dividendes selon Assemblée Générale du 16 avril 2004 (opération préalable à l'introduction en bourse)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2002	11,9	51,2	299,0	-9,9	352,2
Résultat de l'exercice			55,1		55,1
Distributions de dividendes			-19,0		-19,0
Impact passage norme IAS 19 (note 1.1.2)			-9,6		-9,6
Variation de la réserve de conversion (note 13)				-30,6	-30,6
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2003	11,9	51,2	325,5	-40,5	348,1
Résultat de l'exercice			75,7		75,7
Impact de la fusion avec NBMA (note 3.1)			-3,3		-3,3
Augmentation de capital (note 12)	0,1	12,5			12,6
Distributions de dividendes			-30,0		-30,0
Variation de la réserve de conversion (note 13)				-13,9	-13,9
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2004	12,0	63,7	367,9	-54,4	389,2

5.3.1. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999. Le Groupe a opté pour l'ensemble des méthodes préférentielles.

Les états financiers des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis en euros.

5.3.1.1 - Comparabilité des états financiers

5.3.1.1.1 - Changement de méthode de présentation du compte de résultat

A compter de l'exercice 2003, le compte de résultat consolidé est présenté par destination.

Pour faciliter la comparaison des comptes, le compte de résultat de l'exercice 2002, initialement présenté par nature, a été reclassé par destination.

5.3.1.1.2 - Changement de méthode d'évaluation des engagements de retraite

Les engagements de retraite et avantages assimilés ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au 1^{er} janvier 2003 pour les mettre en harmonie avec la norme IAS 19 sur la base de laquelle ils sont dorénavant évalués.

Le retraitement correspondant a été comptabilisé par un ajustement de la situation nette (9,6 M€) dû essentiellement à la mise en harmonie des évaluations des engagements de bioMérieux SA et de bioMérieux Inc. Il n'a pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat de l'exercice 2003.

Les engagements de retraite et avantages assimilés envers le personnel étaient jusqu'à cette date valorisés selon les méthodes comptables pratiquées dans chaque pays concerné.

5.3.1.2 - METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement (contrôle supérieur à 50%).

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable (contrôle compris entre 20 et 50%) sont mises en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure au paragraphe 31.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes, les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

Les différences de première consolidation représentent l'excédent du prix d'achat des titres de certaines sociétés consolidées sur la quote-part de leur actif net comptable (éventuellement retraité en application des principes comptables du Groupe) à laquelle ces titres ouvrent droit à la date de leur acquisition. Conformément aux dispositions prévues en ce domaine par le règlement CRC 99-02, il est procédé lors de la première consolidation d'une société à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable ne reflète pas la juste valeur dans le cas où la différence est significative.

5.3.1.3 - DATE DE CLOTURE DES EXERCICES

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base de leur exercice social ou, lorsque celui-ci est différent, d'une situation comptable audité établie à la date de clôture du Groupe.

5.3.1.4 - METHODES DE CONVERSION

Pour tous les pays à l'exception de la Turquie et de la Russie :

- a) La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :
 - Les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.

- Les éléments des comptes de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice.
- Les éléments des tableaux de financement sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice.
- Les principaux cours de conversion utilisés en 2004, 2003 et 2002 sont les suivants :

Cours moyens				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2004	1,24	134	0,68	3,64
2003	1,13	131	0,69	3,47
2002	0,95	118	0,63	2,79

Cours de clôture				
1 EURO =	USD	JPY	GBP	BRL
2004	1,36	140	0,70	3,62
2003	1,26	135	0,70	3,65
2002	1,05	124	0,65	3,71

b) Les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours de cette devise à la date de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties aux cours de clôture du 31 décembre 2004 sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération spécifique de change à terme. L'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Pour la Turquie et la Russie (pays à haute inflation) :

- Les actifs et passifs non monétaires (immobilisations, fonds propres) sont ramenés à leur valeur historique en dollars (Russie) ou en euros (Turquie). Les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours de clôture.
- Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.
- Les écarts résultant de la conversion en euros ou en dollars des comptes individuels établis en devises locales sont passés en résultat.

5.3.1.5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans, et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation.

5.3.1.6 - ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net retraité à la date d'acquisition. Les retraitements incluent notamment la constatation des plus-values latentes ayant justifié le prix

d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée maximale de 20 ans.

Lorsque les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition sont déductibles pour le calcul de l'impôt, les économies fiscales correspondantes sont classées au compte de résultat sous la rubrique « amortissement des écarts d'acquisition ».

Un amortissement exceptionnel est constaté lorsque la valeur d'utilité des écarts d'acquisition, établie sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels des actifs correspondants, apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

5.3.1.7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Constructions	20 à 40 ans
Agencements	10 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

**Instruments mis à disposition ou utilisés en interne*

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision exceptionnelle est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, la valeur des immobilisations n'est pas corrigée du montant de cette élimination : l'impact, non significatif au regard de la valeur de l'actif immobilisé, est inscrit en « produits constatés d'avance » (6,3 M€ au 31 décembre 2004).

Contrats de location financement

En tant que preneur : *Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur vénale du bien est immobilisée et amortie selon la méthode ci-dessus, et la dette correspondante est inscrite au passif. Les contrats de location sont ainsi retraités dès lors :*

- qu'ils transfèrent la propriété du bien loué en fin de la période de location ;
- qu'ils contiennent une option de rachat à un prix préférentiel ;
- que leur durée correspond approximativement à la durée d'utilisation du bien ;
- que la valeur actualisée des paiements minimaux est à peu près égale ou supérieure à la valeur vénale du bien.

En tant que bailleur : A l'inverse, lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus. Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en immobilisations financières. Toutefois, les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens.

5.3.1.8 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières incluent notamment les loyers à facturer dans le cadre des locations d'instruments présentant les caractéristiques d'une cession (cf. 1.7).

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

5.3.1.9 - STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Il est notamment tenu compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés en cours d'exercice.

5.3.1.10 - DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

5.3.1.11 - RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Les retraites et avantages assimilés relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Les charges de l'exercice correspondent aux cotisations versées.

Régimes à prestations définies : Ils comprennent :

- les engagements de retraite, à titre principal ou complémentaire (principalement USA, Pays-Bas, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Italie, Japon) ;
- les autres avantages à long terme (notamment les primes de médailles du travail ou assimilées) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

Les engagements correspondants font l'objet d'évaluations actuarielles selon les méthodes préconisées par la norme IAS 19 (« projected unit credit »). Ils donnent lieu à la constitution de provisions lorsqu'ils sont supérieurs à la valeur des fonds constitués en couverture des régimes correspondants.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2004	
	Augmentation des salaires	Taux d'actualisation
bioMérieux SA	3,00%	4,50%
bioMérieux Inc	3,75%	6,00%
bioMérieux BV	2,00% à 5,00% *	4,50%

** fonction de l'âge*

Les engagements en matière de retraite et avantages assimilés sont provisionnés sur la base de leur estimation actuarielle. Les écarts actuariels sont différés. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

5.3.1.12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06). L'introduction de ce règlement en janvier 2002 n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

5.3.1.13 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...) ;
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...) ;
- des retenues à la source non récupérables au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que si leur utilisation est suffisamment probable dans un délai de deux ans.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés pour leur valeur nominale sans actualisation.

5.3.1.14 - Présentation du compte de résultat

Le chiffre d'affaires inclut toutes les ventes de produits (réactifs et instruments) et de services (SAV, formation, frais de port, etc.) facturées aux clients sous déduction des rabais et remises consentis.

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, des services Contrôle Qualité, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Secrétariat Général, Finances, Informatique, Achats, Infrastructures) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de Recherche et Développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont déduites des charges enregistrées sous cette rubrique.

Les coûts de restructuration correspondent aux dotations constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, elles constituent des frais de recherche et développement.

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation) sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

Les produits et charges exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils comprennent notamment les plus ou moins-values de cession d'immobilisations (hors instruments immobilisés).

Les amortissements des survaleurs comprennent les dotations de l'exercice sous déduction des économies d'impôt correspondantes dans le cas où ces dotations sont déductibles.

5.3.1.15 - Frais de RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.3.1.16 - RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

5.3.1.17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, relatifs à des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

5.3.1.18 - Tableau de VARIATION DE l'endettement net consolide

Le tableau de variation de l'endettement net consolidé de l'exercice explique les variations de l'endettement net, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux relatifs aux fonds propres.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant des liquidités ou des dettes des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) et des variations des impôts différés, sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

5.3.1.19 - Actions propres

La société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont inscrites à l'actif du bilan, en valeurs mobilières de placement et sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition ou du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

5.3.1.20 - TRANSITION VERS LES NOUVELLES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES « IFRS »

Un groupe de travail a été chargé de l'étude du passage aux normes internationales, dans la perspective du changement de référentiel comptable rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005 par le règlement (CE) 1606/2002 (19 juillet 2002), applicable aux comptes consolidés des sociétés européennes dont les actions sont admises sur un marché réglementé.

Les principales étapes du passage aux normes IFRS ont été les suivantes :

- Identification et classement des normes selon leur importance pour les comptes du Groupe.
- Analyse des normes et validation des options comptables.
- Evaluation des ajustements comptables nécessaires et préparation des tableaux de passage pour les capitaux propres et le résultat.

Les modifications n'affectant que la présentation du bilan, du compte de résultat ou du tableau de financement seront revues en 2005. En particulier, la présentation du bilan devrait notamment être revue pour distinguer les éléments courants (actifs et passifs circulants) et non courants (autres actifs et passifs).

Les procédures comptables internes seront mises en harmonie avec les nouvelles règles.

Sur la base des conclusions du groupe de travail, les choix ci-après ont été arrêtés. Leur incidence sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2004 et sur le résultat net correspondant est récapitulée en note 30.

Les principales options offertes par les normes IAS / IFRS et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas retraités.
- Les immobilisations ne sont pas réévaluées à leur valeur de marché.
- Les immeubles de placement sont maintenus au coût historique.

- Les réserves de conversion du Groupe au 1^{er} janvier 2004 sont annulées par inscription en réserves consolidées.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées à compter du 1^{er} janvier 2004.

En outre, les divergences suivantes ont été identifiées :

Norme IAS 14 : L'information sectorielle continuera d'être présentée par zone géographique. La ventilation de l'actif immobilisé sera notamment complétée de celle de l'ensemble des autres actifs et passifs.

Norme IAS 16 : La ventilation des immobilisations corporelles par composant a été réalisée et le plan d'amortissement a été adapté. Les modifications apportées concerneront les immeubles pour lesquels les durées suivantes ont été retenues :

Composant	Désignation	Durée amortissement
1	Gros œuvre, maçonnerie, terrassement, toiture, terrasse	30 à 40 ans
2	Structures métalliques, bardages, serrurerie, menuiseries extérieures, charpentes et couvertures métalliques...	20 ans
3	Agencements intérieurs, cloisons, menuiseries intérieures, carrelages, revêtements de sol, faux plafonds...	10 ans
4	Electricité, courants forts...	15 ans
5	Installations techniques, climatisation, chauffage, VMC, traitement d'air, plomberie, fluides...	15 ans
6	Etanchéité des couvertures...	10 ans
7	Courants faibles, câblages informatiques, contrôle d'accès ...	10 ans

Les amortissements antérieurs ont été recalculés sur ces bases. L'impact sur les capitaux propres (-2,4 M€ au 1^{er} janvier 2004) ne sera pas significatif.

Normes IAS 17 et 27 : Les contrats de location-financement sont déjà constatés au bilan consolidé (cf. note 1.7). Toutefois, le caractère spécifique du centre logistique de la Plaine de l'Ain, en location depuis 1999, conduira à retraiter aussi le bâtiment et les agencements correspondants. L'impact sur l'endettement du Groupe représentera une dette supplémentaire de 9,5 M€ ; ce retraitement sera néanmoins sans impact significatif sur la situation nette du Groupe du fait de la comptabilisation à l'actif, de l'immobilisation en cause pour une valeur nette comptable voisine.

Norme IAS 18 : Les pratiques actuelles de comptabilisation du chiffre d'affaires sont globalement conformes aux normes internationales, notamment la comptabilisation des placements d'instruments ; seuls les escomptes accordés aux clients pour paiement comptant devront être reclassés en diminution des ventes, alors qu'ils étaient jusqu'à présent considérés comme des charges financières. Ces escomptes ont représenté une charge de 1 M€ sur l'exercice 2004.

Norme IAS 19 : Les provisions pour engagements de retraites et avantages assimilés ayant été mises en harmonie avec les méthodes préconisées par la norme IAS 19 depuis le 1^{er} janvier 2003, cette norme n'induit pas de retraitement supplémentaire sur les capitaux propres et le résultat.

Norme IAS 36 : Les écarts d'acquisition, dont la valeur nette comptable sera figée au 1^{er} janvier 2004, ne seront plus systématiquement amortis. L'incidence favorable sera de 4,4 M€ sur le résultat net retraité de l'exercice 2004. Les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les écarts d'acquisition devront faire l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels. Dans ce but, les actifs ont été répartis par unité génératrice de trésorerie (UGT), correspondant en pratique aux différentes sociétés du Groupe. Dans le cas où ces unités ne généreraient pas une trésorerie suffisante, les actifs correspondants feraient l'objet d'une provision, sauf si leur juste valeur peut être démontrée. Les actifs ne pouvant être répartis (dont le goodwill constaté lors de l'acquisition d'Organon Teknika) seront testés au niveau du Groupe. Les tests conduits ont permis de justifier les valeurs nettes comptables tant à l'ouverture qu'à la clôture de l'exercice 2004.

Normes IAS 32 et 39 :

Couvertures de change :

Les couvertures de change seront constatées au bilan à leur valeur de marché.

Les couvertures adossées à des actifs seront comptabilisées par contrepartie :

- du résultat opérationnel pour la variation de leur valeur intrinsèque,
- du résultat financier pour la variation de leur valeur temps.

Les couvertures de flux futurs, classées auparavant en hors bilan, seront comptabilisées par contrepartie :

- d'un compte de réserve spécifique pour la variation de leur valeur intrinsèque,
- du résultat financier pour la variation de leur valeur temps.

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 sera non significatif (+0,5 M€).

Couvertures de taux :

Seule la partie « intérêts courus » était comptabilisée en résultat financier. Désormais, la variation de valeur de marché (hors intérêts courus) des couvertures de taux adossées à des actifs ou passifs, sera comptabilisée au bilan par contrepartie d'un compte de réserve spécifique. Toute couverture de taux non adossée sera comptabilisée directement en résultat financier.

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 sera une diminution de -1,6 M€.

Coûts des emprunts :

Les frais liés à la mise en place d'un emprunt seront constatés en résultat financier sous la rubrique coût de l'endettement.

Le résultat d'exploitation 2004 sera favorisé de 1,6 M€.

Norme IAS 38 : La norme fait obligation d'immobiliser les frais de développement dès lors qu'il existe une garantie suffisante qu'ils généreront un flux financier permettant de les amortir. La norme précise également que les frais de développement externes doivent être activés. L'étude conduite au niveau de la branche d'activité (pharmacie) montre que, compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement tant que les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits n'ont pas été finalisées, seule une partie non significative des frais de R&D pourrait devoir être activée.

Dans ce contexte, la norme ne modifiera pas les capitaux propres présentés.

5.3.2 Fait marquant

BioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le contexte d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la société NBMA (cf. note 3.1).
- Remboursement anticipé du prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'Organon Teknika Diagnostic et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques (cf. note 17.1).

Le total des frais relatifs à l'introduction en bourse et au refinancement de la dette s'élève à 16,6 M€.

Les frais liés à l'introduction en bourse sont comptabilisés en éléments hors exploitation pour 5,2 M€ après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement (9,1 M€) et inscription des frais liés à l'offre salariés en diminution de la prime d'apport correspondante (0,8 M€).

Les frais généraux supportent une charge de 1,1 M€ au titre des commissions bancaires sur le prêt de 2001, tandis que des commissions relatives au nouvel emprunt s'élevant à 0,4 M€ sont portées à l'actif pour être prises en charges au cours des exercices futurs.

5.3.3 Evolution du périmètre de consolidation au cours des trois derniers exercices

5.3.3.1 Fusion avec la société NBMA

bioMérieux SA a absorbé la société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3% de bioMérieux avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Cette fusion n'a pas d'incidence significative sur le compte de résultat.

En particulier, l'écart de fusion de 3,3 M€ résultant de la différence négative entre la prime de fusion retraitée (186,4 M€) et la valeur des titres bioMérieux apportés par NBMA (189,7 M€), a été imputé sur les réserves distribuables et reste donc sans effet sur le résultat.

L'intégration fiscale qui unissait bioMérieux SA et APIBIO autour de NBMA depuis le 1^{er} janvier 2003, a été poursuivie par une nouvelle intégration fiscale entre bioMérieux SA et APIBIO à compter du 1^{er} janvier 2004.

5.3.3.2 Autre opération de 2004

La participation que CEA-Industrie détenait dans le capital d'APIBIO ayant été rachetée le 22 décembre 2004, cette société est désormais détenue à 100%.

5.3.3.3 Opération de 2003

Cession d'ABL

Pour assurer son recentrage sur le seul métier du diagnostic, bioMérieux Inc a cédé, le 31 décembre 2003, la totalité de sa participation (soit 100% du capital) dans la société ABL (Maryland, USA), société spécialisée notamment dans la réalisation de recherches pour compte de tiers dans le domaine de l'immunothérapie. Toutefois, bioMérieux Inc a préalablement repris les actifs nécessaires à la production de composants utilisés pour la fabrication de ses réactifs de diagnostic et dont la production continuera d'être assurée en sous-traitance par la société ABL.

Le compte de résultat consolidé des exercices 2002 et 2003 ainsi que le bilan au 31 décembre 2002 incluent l'activité d'ABL. A contrario, le bilan du 31 décembre 2003 n'enregistre plus que les actifs rachetés à cette société préalablement à sa sortie du périmètre de consolidation.

La société ABL qui a réalisé un résultat net de 0,5 M\$ tant en 2002 qu'en 2003, n'avait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

5.3.3.4 Opération antérieure à 2003

Acquisition de la division diagnostic d'Organon Teknika

Le 29 juin 2001, bioMérieux a acquis la division « Diagnostic » d'Organon Teknika (OTD). Cette opération a été réalisée par l'achat des titres des sociétés Organon Teknika ou de leurs actifs dédiés à l'activité « Diagnostic ». Elle a été comptabilisée sur la base de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs ainsi acquis en tenant compte des frais d'acquisition et de restructuration. La différence entre cette juste valeur et le prix payé a été portée sur la ligne « écarts d'acquisition » ; elle est amortie sur une durée de 20 ans.

A l'issue d'une procédure d'audit contradictoire, un accord est intervenu en 2002 entre bioMérieux et Akzo Nobel, fixant le prix définitif d'acquisition. Les comptes de l'exercice 2001 ayant été arrêtés, par respect du principe de prudence, sur la base du prix provisoire, les comptes au 31 décembre 2002 ont été ajustés pour tenir compte de cette réduction de prix (-30,2 M€). En outre, les ajustements complémentaires du bilan d'acquisition résultant des missions d'audit ont été comptabilisés par les sociétés du Groupe (-0,3 M€). Enfin, les coûts de restructuration liés aux opérations d'intégration des sociétés OTD ont été ajustés (-11,7 M€ après effet d'impôt). La correction du prix final et les ajustements d'audit se traduisent par une réduction globale de l'écart d'acquisition de 42,2 M€ hors écarts de change.

5.3.4 Immobilisations incorporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Brevets, technologies, logiciels	66,2	47,2	19,0 (a)	24,0	26,5
Fonds de commerce	2,2	2,2			
Avances et acomptes	1,5		1,5	1,1	0,7
Autres	0,6	0,3	0,3	0,1	1,2
Total	70,5	49,7	20,8	25,2	28,4

(a) Dont logiciels 5,4 M€

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	72,8	44,4	28,4
Ecarts de conversion	-7,2	-4,6	-2,6
Acquisitions / Augmentations	6,1	6,6	-0,5
Cessions / Diminutions	-0,1		-0,1
Reclassements / Ajustements	-0,1	-0,1	
31 DECEMBRE 2003	71,5	46,3	25,2
Ecarts de conversion	-2,5	-1,9	-0,6
Acquisitions / Augmentations	4,4	8,7	-4,3
Cessions / Diminutions	-3,4	-3,4	
Reclassements	0,5		0,5
31 DECEMBRE 2004	70,5	49,7	20,8

5.3.5 Ecarts d'acquisition

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Organon Teknika	61,5	12,8	48,7	52,8	60,4
Biotrol	7,5	3,5	4,0	4,8	5,5
bioMérieux Inc (Vitek)	37,2	35,1	2,1	2,6	4,2
Micro Diagnostics Inc (USA)	2,6	0,8	1,8	2,1	2,6
bioMérieux Grèce	1,9	0,3	1,6	1,7	1,8
bioMérieux Pologne	2,2	0,7	1,5	1,5	1,6
Micro Diagnostics (Australie)	1,7	0,4	1,3	1,5	1,4
bioMérieux Brésil	1,5	1,3	0,2	0,3	0,5
Kohjin Bio (Japon)					0,9
Total	116,1	54,9	61,2	67,3	78,9

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	134,3	55,4	78,9
Ecarts de conversion	-12,8	-8,1	-4,7
Augmentations		6,9 (a)	-6,9
31 DECEMBRE 2003	121,5	54,2	67,3
Ecarts de conversion	-4,5	-3,3	-1,2
Augmentations		4,9 (a)	-4,9
Diminutions (b)	-0,9	-0,9	
31 DECEMBRE 2004	116,1	54,9	61,2

(a) La dotation au compte de résultat tient compte des économies d'impôt obtenues lorsque les amortissements sont déductibles (USA, Italie, Pays-Bas, Espagne, Allemagne) :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Amortissement des écarts d'acquisition	4,9	6,9	6,2
Economie d'impôt correspondante	-0,5	-0,7	-0,9
Amortissement des écarts d'acquisition au compte de résultat	4,4	6,2	5,3

(b) Extourne des écarts d'acquisition complètement amortis

5.3.6 Immobilisations corporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Terrains	15,8	0,1	15,7	15,3	15,8
Constructions	175,1	77,3	97,8 (a)	100,4	103,2
Matériels et outillages	148,4	103,1	45,3	47,8	51,1
Instruments immobilisés	240,9	178,6	62,3 (b)	63,1 (b)	62,6 (b)
Autres immobilisations	60,1	44,1	16,0	14,9	20,1
Immobilisations et en-cours	16,8	0,7	16,1	8,7	9,1
Avances et acomptes	2,1	0,4	1,7	1,3	1,2
Total	659,2	404,3	254,9	251,5	263,1

(a) dont bioMérieux SA (46,6 M€), bioMérieux Inc (24,3 M€) et bioMérieux BV (18,3 M€)

(b) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	605,5	342,4	263,1
Ecart de conversion	-31,0	-16,3	-14,7
Acquisitions / Augmentations	75,1	66,6	8,5
Cessions / Diminutions	-31,6	-27,1	-4,5
Reclassements	-0,2	-0,1	-0,1
Sortie de périmètre (ABL)	-1,4	-0,6	-0,8
31 DECEMBRE 2003	616,4	364,9	251,5
Ecart de conversion	-9,8	-5,1	-4,7
Acquisitions / Augmentations	75,0	62,5	12,5
Cessions / Diminutions	-26,9	-21,3	-5,6
Reclassements	-0,4		-0,4
Fusion – NBMA	4,9	3,3	1,6
31 DECEMBRE 2004	659,2	404,3	254,9

BIENS	PRIS	EN	LOCATION
COMPTABILISES DANS LES IMMOBILISATIONS			
<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Constructions	0,6	0,4	0,4
Matériels et outillages	1,9	1,8	2,3
Autres immobilisations	3,1	3,3	3,8
Total valeur brute	5,6	5,5	6,5
Amortissements	-3,9	-3,9	-5,0
Valeur nette	1,7	1,6	1,5

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur vénale du bien est immobilisée (cf. note 1.7).

La dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 0,9 M€ sur l'exercice 2004.

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 1,2 M€ au 31 décembre 2004 (cf. note 17.5).

5.3.7 Immobilisations financières

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Autres titres immobilisés	12,1	6,4	5,7	1,4	1,7
Créances sur location-financement d'instruments	26,1		26,1	23,1	19,9
Autres	5,7		5,7 (a)	5,3	5,6
Total	43,9	6,4	37,5	29,8	27,2

(a) dont placement en couverture des engagements de retraite (Allemagne) : 3,2 M€, et titres mis en équivalence : 0,2 M€

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	27,9	0,7	27,2
Ecarts de conversion	-4,1		-4,1
Acquisitions / Augmentations	14,9	0,4	14,5
Cessions / Diminutions	-7,8		-7,8
31 DECEMBRE 2003	30,9	1,1	29,8
Ecarts de conversion	-2,0		-2,0
Acquisitions / Augmentations	17,4	2,9	14,5
Cessions / Diminutions	-11,9		-11,9
Fusion – NBMA	9,6	2,4	7,2
Reclassements	-0,1		-0,1
31 DECEMBRE 2004	43,9	6,4	37,5

AUTRES TITRES IMMOBILISES <i>En millions d'euros</i>	% de détention	Valeur nette comptable	Capitaux propres	
			Hors résultat	Résultat
Dynavax Technologies	1,7%	2,3	55,0	-7,9
Oscient Pharma	0,9%	1,8	149,9	-44,8
OPI	5,1%	0,7	10,6	-0,3
InoDiag	7,2%	0,3	0,6	-0,1
Altabiopharma	0,9%	0,1	21,1	-4,3
Sofinnova Ventures III	1,3%	0,1	4,2	
Sofinnova IV	0,6%	0,1	17,8	-5,5
Europroteome	8,8%	0,0	En liquidation	
Autres titres		0,3		
Total		5,7		

5.3.8 Stocks en cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Matières premières	46,9	48,6	46,4
En-cours de production	24,8	24,5	28,5
Produits finis et marchandises	68,3	61,1	67,8
Total valeur brute	140,0 (a)	134,2	142,7
Provisions pour dépréciation	-11,0	-12,3	-15,2
Valeur nette	129,0	121,9	127,5

(a) dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 32%

5.3.9 Clients en comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Créances clients	265,4	270,2	268,6
Provisions pour dépréciation	-11,4	-12,3	-9,8
Valeur nette	254,0	257,9	258,8

5.3.10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Avances et acomptes	1,1	1,0	0,8
Charges constatées d'avance	4,0	4,8	5,7
Autres créances d'exploitation	13,1	13,3	12,5
Total valeur brute	18,2	19,1	19,0
Provisions pour dépréciation			-0,6
Valeur nette créances d'exploitation	18,2	19,1	18,4
Prêt à NBMA		33,2	41,9
Autres créances hors exploitation	19,1	5,1	8,6
Total valeur brute	19,1	38,3	50,5
Provisions pour dépréciation	-7,0	-1,8	
Valeur nette créances hors exploitation	12,1	36,5	50,5

La valeur nette comptable des autres créances d'exploitation est essentiellement à moins d'un an.

5.3.11 Disponibilités

Les disponibilités (cf. note 17.2) comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Placements de trésorerie (a)	0,7	34,3	38,7
Disponibilités	21,2 (b)	16,3	24,1
DISPONIBILITES	21,9	50,6	62,8

(a) Les placements de trésorerie sont les suivants :

	2004	2003	2002
Libellé	SICAV CA AM 3 mois	FCP Clam Eonia	FCP Barep Court Terme
Montant	0,7 M€	15,0 M€	38,7 M€
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0000296881	FR0007435920	FR0007462411
Libellé		Sicav CPR Cash	
Montant		17,6 M€	
Classification		Monétaire Euro	
Code Isin		FR0000291239	
Libellé		BMTN Société Générale	
Montant		1,7 M€	
Classification		Monétaire Euro	
Code Isin		QS0002721379	

En outre, les placements de trésorerie incluent 1 600 actions propres détenues au 31 décembre 2004, pour un montant de 47 208 euros, dans le cadre du mandat donné à la société Crédit Agricole Cheuvreux (cf. note 1.19).

(b) dont 3,3 M€ versés sur un compte séquestre

5.3.12 Capital social

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 16 avril 2004, le nombre d'actions composant le capital social a été multiplié par dix lors de leur admission aux négociations sur le Premier Marché Euronext Paris SA, pour être porté de 3.891.139 à 38.911.390 actions.

En vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 avril 2004, des décisions du Conseil d'Administration du 18 juin 2004 et du 6 juillet 2004, et des décisions du Président du Conseil d'Administration du 23 juillet 2004, le capital de bioMérieux a été augmenté d'un montant nominal de 165.361,47 euros, le 23 juillet 2004, à raison de l'émission de 542.350 actions nouvelles émises au prix unitaire de 24 euros, dans le cadre d'une offre aux salariés faite à l'occasion de l'introduction en bourse de bioMérieux.

A l'issue de ces opérations, et du Conseil d'Administration ayant décidé d'arrondir le capital par incorporation de réserves, le capital social est fixé à la somme de 12.029.370 euros ; il est divisé en 39.453.740 actions, entièrement libérées, dont 82.345 portent un droit de vote double.

Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2004.

5.3.13 Mouvement de la réserve de conversion (Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	Dollar (a)	Amériq e latine	Autres	TOTAL
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2002	9,7	-14,6	-5,0	-9,9
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-23,5	-1,1	-1,5	-26,1
- des comptes de résultat aux cours moyens	-5,4	-0,2		-5,6
Sortie de périmètre (ABL)	1,1			1,1
Total des mouvements	-27,8	-1,3	-1,5	-30,6
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2003	-18,1	-15,9	-6,5	-40,5
Impact de la conversion				
- des situations nettes d'ouverture aux cours de clôture	-11,0		1,1	-9,9
- des comptes de résultat aux cours moyens	-4,0	-0,2	0,2	-4,0
Total des mouvements	-15,0	-0,2	1,3	-13,9
RESERVE DE CONVERSION AU 31 DECEMBRE 2004	-33,1	-16,1	-5,2 (b)	-54,4

(a) Dollar et monnaies associées (comprend USA, Canada, Chine, Australie et Russie)

(b) dont -2,9 M€ sur la zone Euro : suite à la fixation du taux de l'Euro, cette réserve est figée

5.3.14 Intérêts minoritaires

<i>En millions d'euros</i>	Minoritaires
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2002	0,9
Résultat de l'exercice	-0,1
Variation de la réserve de conversion	-0,2
Augmentation de capital - Apibio	0,1
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2003	0,7
Résultat de l'exercice	
Variation de la réserve de conversion	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2004	0,7

Suite au rachat de la totalité des actions d'Apibio (cf. note 3.2), les intérêts minoritaires au 31 décembre 2004 ne concernent plus que bioMérieux Mexique.

5.3.15 Provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructurations	Autres R&C	TOTAL
31 DECEMBRE 2002	24,8	3,1	4,4	21,5	53,8
Dotations	3,0	3,9	11,5	9,2	27,6
Reprises avec objet	-0,9	-4,1	-6,7	-6,9	-18,6
Reprises sans objet	-0,1		-0,7	-1,1	-1,9
	<u>2,0</u>	<u>-0,2</u>	<u>4,1</u>	<u>1,2</u>	<u>7,1</u>
Dotations nettes	2,0	-0,2	4,1	1,2	7,1
Impact norme IAS 19 (b)	13,4				13,4
Reclassements	0,1			3,2	3,3
Ecart de conversion	-2,4	-0,3	-0,3	-1,4	-4,4
31 DECEMBRE 2003	37,9	2,6	8,2	24,5	73,2
Dotations	7,4	3,9	1,6	11,2	24,1
Reprises avec objet	-5,5	-3,7	-4,9	-2,0	-16,1
Reprises sans objet	-1,7		-1,6	-1,1	-4,4
	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>	<u>-4,9</u>	<u>8,1 (c)</u>	<u>3,6</u>
Dotations nettes	0,2	0,2	-4,9	8,1 (c)	3,6
Fusion - NBMA	0,2			0,3	0,5
Reclassements	0,2				0,2
Ecart de conversion	-0,7	-0,1	-0,1	-0,2	-1,1
31 DECEMBRE 2004	37,8	2,7	3,2	32,7 (d)	76,4

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(b) Incidence avant impôt de la mise en harmonie de la méthode d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages assimilés avec la norme IAS 19 (cf. note 1.1.2). Après prise en compte de la fiscalité différée correspondante (3,9 M€), l'incidence nette (9,6 M€) est portée en déduction des capitaux propres.

(c) dont dotation nette affectant le résultat d'exploitation (+8,9 M€) et reprise nette en résultat exceptionnel (-0,8 M€)

(d) dont provisions pour litiges (27 M€)

5.3.15.1 Provision pour retraite et avantages assimilés

Société	Nature de l'engagement	Au 31 décembre 2004			
		Engagements	Fonds (a)	Ecarts différés	Provision
<i>Chiffres en millions d'euros</i>					
France	Indemnités conventionnelles de fin de carrière	11,9			
	Primes médailles du travail	3,9			
	Autres engagements	1,0			
	Total	16,8	6,8		10,0
USA	Engagements de retraite	36,5			
	Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,0			
	Total	38,5	26,7	1,7	10,1
Pays-Bas (BM BV)	Engagements de retraite	32,4			
	Engagements de préretraite	4,4			
	Total	36,8	25,2	4,2	7,4
Allemagne	Engagements de retraite	4,6	1,7		2,9(b)
Italie	Indemnités de départ « TFR »	3,3			3,3
Japon	Indemnités de départ	1,2			1,2
Autres	Engagements de retraite et autres avantages				2,9
TOTAL DE LA PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES					37,8

(a) Fonds ou versement programmé

(b) Ce montant est couvert par des placements financiers non définitivement affectés figurant en immobilisations financières (cf. note 7).

5.3.15.2 Autres provisions pour risques et charges

5.3.15.2.1 Provision pour litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. bioMérieux ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élève à 27 M€ au 31 décembre 2004. Les principaux litiges en cours sont les suivants :

- **Litige Bio-Rad Pasteur (Institut Pasteur) :**

Le litige porte sur des brevets relatifs au dépistage du Sida détenus par l'Institut Pasteur, dont la société Bio-Rad Pasteur a obtenu l'exclusivité. En 1989, Bio-Rad a concédé à la société Cambridge Biotech (CBC) une sous-licence à un taux plus faible que celui accordé en 1993 à bioMérieux. bioMérieux ayant acquis CBC en 1996 s'est prévalu de ce taux préférentiel depuis cette date. Bio-Rad Pasteur demande le paiement des redevances en vertu du contrat de 1993, le paiement d'une indemnité et a, dans une instance distincte, assigné bioMérieux en contrefaçon. Par un arrêt en date du 28 avril 2004, la Chambre commerciale de la Cour de

Cassation a annulé un arrêt de la Cour d'Appel de Lyon qui avait refusé de prononcer la nullité de la saisie contrefaçon opérée à l'encontre de bioMérieux par Bio-Rad et l'Institut Pasteur en mai 2000, et renvoyé les parties sur cette demande devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Par ailleurs, la District Court de La Haye a rejeté le 7 juillet 2004 une action similaire initiée par Bio-Rad et l'Institut Pasteur aux Pays-Bas contre bioMérieux BV et bioMérieux Bénélux BV, les filiales néerlandaises de bioMérieux.

Dans ce contexte, bioMérieux considère qu'elle a valablement, à compter de 1996, bénéficié de la licence accordée en 1989 à la société Cambridge Biotech et entend poursuivre sa défense.

- **Litige D.B.V :**

bioMérieux SA a été condamnée le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par Diffusion Bactériologie du Var ("D.B.V.") devant les juridictions de Lyon, au motif que le kit "MYCOPLASMA IST" commercialisé par la Société contrefait un brevet déposé par D.B.V. La Société a pris la décision d'interrompre la commercialisation des kits en cause sur le territoire français. Elle estime toutefois détenir des moyens sérieux de recours contre l'arrêt du 5 mai 2004, et s'est pourvue en cassation aussitôt que cet arrêt lui a été notifié.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. La Société a aussitôt mis en place les moyens de défense appropriés, étant rappelé que la décision rendue en France au mois de mai 2004 ne s'impose pas aux magistrats saisis du dossier en Italie, en Allemagne et en Espagne et ne préjuge en rien de leur décision quant à la validité du brevet de D.B.V. ou la réalité de la contrefaçon alléguée.

bioMérieux estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées en Italie, en Allemagne et en Espagne.

- **Litige avec l'Université d'Amsterdam :**

Le litige qui opposait bioMérieux BV à l'Université d'Amsterdam, à propos de l'exécution d'un accord de cession de brevets relatifs à une technique d'extraction des acides nucléiques, a été définitivement résolu par la signature d'un accord transactionnel le 3 août 2004.

- **Litige avec la société Wiener (Argentine) :**

Biotrol, société absorbée par bioMérieux SA en 2001, a été assignée devant une juridiction arbitrale par la société Wiener pour le paiement de dommages et intérêts au titre de la résiliation unilatérale par Biotrol d'un contrat de distribution.

5.3.15.2.2 - Provision pour restructurations

Les provisions pour risques et charges incluent des provisions pour restructurations relatives aux opérations récentes ou en cours (cf. note 21). Au 31 décembre 2004, elles concernent principalement les sites de Boxtel (0,9 M€), Rockland (1,5 M€), Saitama (0,5 M€) et Grenoble (0,3 M€). Ces provisions sont destinées à couvrir les frais de personnel (indemnités, préavis, etc.), les loyers des locaux vacants, les matériels ou les stocks mis au rebut et les indemnités pour rupture de contrat de fournitures.

5.3.16 Impôt différé

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Impôt différé passif	Impôt différé actif
31 DECEMBRE 2002	6,9	20,0
Ecarts de conversion		-2,8
Dotations nettes	-1,6	-1,4
Autres mouvements		6,0 (a)
31 DECEMBRE 2003	5,3	21,8
Ecarts de conversion		-0,7
Dotations nettes	-0,6	-3,0
Autres mouvements		0,3 (b)
31 DECEMBRE 2004	4,7	18,4

(a) dont incidence fiscale du passage à la norme IAS 19 (3,9 M€) et reclassement d'impôts différés antérieurement classés en impôts courants (2,1 M€)

(b) Reclassement d'impôts différés antérieurement classés en impôt courant (0,3 M€)

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Grèce et en Allemagne où ils résultent de différences temporaires d'imposition dues notamment aux durées d'amortissement des actifs immobilisés et à la non-déductibilité de certaines provisions.

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de bioMérieux BV (4,2 M€) dans le cadre de l'acquisition de cette société.

Les déficits reportables, non retenus pour le calcul des impôts différés, s'élèvent à 19,5 M€ (soit une économie potentielle d'impôt de 7,1 M€). Les retraitements pratiqués en consolidation sur les sociétés en perte fiscale et ne donnant pas lieu à la constatation d'une imposition différée active, s'élèvent à 7,4 M€ (soit une économie potentielle d'impôt de 2,7 M€).

5.3.17 Endettement net

5.3.17.1 Refinancement de la dette

bioMérieux SA a signé le 13 avril 2004 un nouveau contrat de prêt syndiqué d'un montant de 250 millions d'euros, se décomposant en deux tranches de 125 millions d'euros chacune, devant être utilisé principalement pour refinancer le prêt syndiqué contracté lors de l'acquisition d'OTD. La première tranche correspond à un prêt amortissable, remboursable par annuités de 25 millions d'euros. La seconde tranche correspond à une ouverture de crédit de type « revolving » multi-devises de 125 millions d'euros, disponible en euro, en dollar américain ou en toute autre devise disponible sur le marché interbancaire européen ; cette seconde tranche est remboursable au plus tard le 13 avril 2009.

Au terme du contrat de prêt, le taux d'intérêt correspond au taux Euribor ou Libor selon la devise, auquel s'ajoute une marge qui varie en fonction du ratio « endettement net consolidé / résultat avant frais financiers, impôts et amortissement des écarts d'acquisition ».

bioMérieux SA peut annuler les engagements non encore exécutés et rembourser volontairement par anticipation, sur notification, une tranche dans sa totalité ou seulement une partie de celle-ci.

Au 31 décembre 2004, le Groupe utilise ce prêt à hauteur de 100 M€ et dispose d'une capacité de tirage complémentaire de 125 M€.

5.3.17.2 Echancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
A plus de cinq ans	0,2		
Entre deux et cinq ans (a)	106,0	162,3	218,0
Total des dettes à plus d'un an	106,2	162,3	218,0
Dettes à moins d'un an confirmées (a)	1,1	45,5	49,0
Autres concours bancaires à moins d'un an	23,8	21,6	32,9
Total des dettes financières	131,1	229,4	299,9
Placements de trésorerie (b)	-0,7	-34,3	-38,7
Disponibilités	-21,2	-16,3	-24,1
Endettement net	109,2	178,8	237,1

(a) Principalement prêt syndiqué contracté pour l'acquisition d'Organon Teknika

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

5.3.17.3 EXIGIBILITE ANTICIPEE DES DETTES FINANCIERES

L'endettement à terme, constitué essentiellement par le prêt syndiqué de bioMérieux SA (cf. note 5.3.17.2), est assujéti au respect des ratios financiers suivants (sur la base de données consolidées) :

- Le ratio « Endettement net / capitaux propres » ne doit pas excéder 100%.
- Le ratio « Endettement net / résultat avant frais financiers, impôts et amortissement des écarts d'acquisition » ne doit pas excéder 2,5.
- Les frais financiers nets ne doivent pas excéder 20% de l'EBITDA (sur 12 mois glissants).

Au 31 décembre 2004, ces ratios sont respectés.

5.3.17.4 Taux d'intérêt

L'endettement est principalement constitué du prêt syndiqué de bioMérieux SA (cf. note 17.2) mis en place en avril 2004 pour une durée de 5 ans. Le taux d'intérêt appliqué à cet emprunt est indexé sur l'Euribor de 1 à 6 mois.

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement issu des prêts syndiqués (nouveau et ancien) a été de 2,6% sur l'exercice 2004 (marge incluse et hors incidence des couvertures de taux mises en place). Les opérations de couvertures liées à cet emprunt sont mentionnées au paragraphe 28.2.

Au 31 décembre 2004, la répartition de la dette financière à plus et moins d'un an, avant et après opérations de couverture est la suivante :

	Montant	Dettes à plus d'un an	Dettes à moins d'un an
Total des dettes (en M€)	131,1	106,2	24,9
<u>Avant couverture</u>			
Dettes à taux variable	94,5%	96%	99,5%
Dettes à taux fixe	4,5%	4%	0,5%
<u>Après couverture</u>			
Dettes à taux variable	50%	43%	80%
Dettes à taux fixe	50%	57%	20%

5.3.17.5 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
A moins d'un an	0,3	0,5	0,4
Entre un et cinq ans	0,7	0,7	0,7
A plus de cinq ans	0,2		
Total	1,2	1,2	1,1

5.3.17.6 Décomposition de l'endettement net par devise

Après prise en compte des couvertures de change mentionnées au paragraphe 28.1, la décomposition de l'endettement par devise est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Zone Euro	123,6	161,7	184,2
Autres			
Yens japonais	15,3	14,4	13,4
Livres anglaises	3,0	6,9	10,3
Roupiés indiennes	3,0	3,5	2,6
Dollars US	-32,1	-6,0	27,0
Francs suisses	-1,0	-3,8	-5,9
Autres devises	-2,6	2,1	5,5
Total	109,2	178,8	237,1

5.3.17.7 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

La plupart des emprunts des filiales du Groupe sont couverts par la garantie de bioMérieux SA.

5.3.18 Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Fournisseurs	87,1	90,9	83,0
Avances et acomptes	0,5	0,5	1,1
Dettes fiscales et sociales	85,6	79,4	72,5
Produits constatés d'avance	20,1	17,8	18,3
Autres dettes	10,2	9,7	15,5
Autres dettes d'exploitation	116,4	107,4	107,4
Dettes sur immobilisations	8,4	16,3	14,2
Dettes fiscales	10,3	9,0	15,7
Autres	3,7	1,3	1,6
Dettes hors exploitation	22,4	26,6	31,5

5.3.19 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Salaires	236,2	239,1	246,2
Charges sociales	80,5	77,7	79,5
Intéressement et participation (a)	5,9	6,9	6,5
Total	322,6	323,7	332,2
Effectif moyen	5 430	5 477	5 420
Effectif en fin d'exercice	5 456	5 336	5 451

(a) bioMérieux SA

5.3.20 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs a été de 132.000 euros au cours de l'exercice 2004.

En outre, certains d'entre eux sont bénéficiaires d'un régime de retraite surcomplémentaire au titre de services antérieurs. La société n'a enregistré aucune charge, ni effectué aucun décaissement à ce titre au cours de l'exercice.

5.3.21 Opérations de restructuration

Le compte de résultat de l'exercice 2004 enregistre la dotation ou la mise à jour des provisions pour restructuration relatives aux opérations suivantes :

- Site de Saitama (Japon) : La décision de fermer ce site de production a été annoncée en décembre 2004, entraînant la dotation d'une provision d'un montant de 0,6 M€.
- Site de Grenoble (France) : Le regroupement de l'ensemble des équipes françaises de recherche et développement en biologie moléculaire sur le site de Grenoble a été annoncé en avril 2004. Il se traduit par la constitution d'une provision de 1 M€ (0,3 M€ au titre des frais liés au départ de certains salariés et 0,7 M€ au titre de l'amortissement accéléré de la valeur nette comptable d'immobilisations à mettre au rebut).
- Site de Rockland (USA) : La fermeture de ce site de production et de recherche annoncée en mars 2003 a été réalisée au cours de l'exercice. Un complément de provision de 0,8 M€ a dû être doté afin de couvrir le risque lié à l'inutilisation du bâtiment loué.
- Site de Boxtel (Pays-Bas) : L'annonce du recentrage de ce site sur ses activités de production, de recherche et de développement s'était traduite par la dotation d'une provision de 5,5 M€ sur la base des départs anticipés de salariés en 2003. Une partie

de ces départs ayant finalement eu lieu en dehors de ce cadre, la provision a été reprise à hauteur de 1,5 M€.

5.3.22 Frais financiers nets

5.3.22.1 Détail des frais financiers nets

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Charges financières nettes	-5,5	-6,3	-9,5
Dépréciation titres de participation	-2,9 (a)	-0,4 (b)	
Ecarts de change	-0,4	0,8	-6,0
Total	-8,8	-5,9	-15,5

(a) dont Oscient Pharma (-1,7 M€), Europrotéome (-1 M€), Dynavax (-0,2 M€)

(b) dont Europrotéome (-0,4 M€)

5.3.22.2 Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Ventes	-0,5	-0,6	-1,1
Achats	4,4	-1,4	-3,0
Financier	-0,4	0,8	-6,0
Total	3,5	-1,2	-10,1 (a)

(a) La crise financière intervenue en Amérique latine a entraîné la comptabilisation de pertes de change pour un montant de -8,2 M€ au cours de l'exercice 2002.

5.3.23 Eléments exceptionnels

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Résultat 2004	Résultat 2003	Résultat 2002
Plus et moins-values sur opérations en capital	7,0	5,7	1,3 (a)	-0,4	-0,5
Cession ABL				-1,1 (e)	
Provisions exceptionnelles	1,7		1,7 (b)	6,7 (f)	5,1 (h)
Autres	0,1	1,6	-1,5 (c)	-5,5 (g)	-9,9 (i)
Total	8,8	7,3	1,5 (d)	-0,3	-5,3

- (a) dont cession du siège social de bioMérieux Espagne (1,6 M€)
- (b) dont reprise de provision pour restructuration du site Oklahoma City (0,7 M€)
- (c) dont coûts de restructuration du site Oklahoma City (0,7 M€)
- (d) Les frais d'introduction en bourse (-5,2 M€) sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat
- (e) Moins-value de cession due à la baisse du Dollar depuis l'acquisition de cette société
- (f) dont reprise de provision pour restructuration du site Oklahoma City (2,6 M€)
reprise de provision pour restructuration OTD (1,6 M€)
- (g) dont coûts de restructuration Oklahoma City (2,4 M€)
coûts de restructuration OTD (1,6 M€)
- (h) dont reprise de provision pour restructuration OTD (+9,6 M€)
dotation provision pour fermeture du site d'Oklahoma City (-4 M€). Cette provision est enregistrée en éléments exceptionnels car la décision de fermer ce site de production et de recherche d'OTD au profit des sites de Saint-Louis (USA) et de Florence (Italie) était la conséquence directe de l'acquisition d'OTD.
- (i) dont coûts de restructuration OTD (-9,6 M€)

5.3.24 Impôt sur les bénéfices

5.3.24.1 Analyse de la Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois		2003 12 mois		2002 12 mois	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun	41,8	34,9%	33,9	35,4%	35,1	35,4%
- Incidence des produits taxés à taux réduits d'imposition étrangers	1,9	1,6%	0,5	0,5%	1,0	1,0%
- Impôts de distribution	1,9	1,6%	-1,4	-1,5%	-0,7	-0,7%
- Incidence des différences permanentes	-0,7	-0,6%	-0,3	-0,3%	1,7	1,7%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes	2,5	2,1%	7,6	7,9%	4,2	4,2%
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurement non constatés	-1,9	-1,6%	-1,1	-1,1%	-4,3	-4,3%
- Crédits d'impôt (notamment crédits d'impôt recherche)	-5,9	-4,9%	-4,5	-4,7%	-4,6	-4,6%
Charge effective d'impôt	39,6	33,1%	34,7	36,2%	32,4	32,7%

(a) Application du taux de droit commun français au résultat net avant impôt des sociétés intégrées

5.3.24.2 - Ventilation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Impôt sur le résultat courant	41,3	34,5	33,5
Impôt sur les éléments exceptionnels (a)	-1,7	0,2	-1,1
Total	39,6	34,7	32,4
Economie d'impôt sur dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-0,5	-0,7	-0,9
Charge nette d'impôt	39,1	34,0	31,5
dont charge d'impôt courant	36,7	34,2	29,6
dont charge nette d'impôt différé	2,4	-0,2	1,9

(a) éléments exceptionnels, y compris frais d'introduction en bourse

5.3.25 Amortissements des écarts d'acquisition

La dotation indiquée au compte de résultat (4,4 M€) inclut les économies d'impôt (0,5 M€) obtenues lorsque les amortissements sont déductibles, notamment aux USA, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et en Allemagne (cf. note 5).

5.3.26 Information par zone géographique et par secteur d'activité

Sectorisation par zone géographique

Le Groupe bioMérieux est organisé par zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie Pacifique). L'Afrique et le Moyen-Orient sont placés sous la responsabilité de la Direction « Europe ». L'Inde est rattachée à la Direction « Amérique latine ».

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

<i>En millions d'euros</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Elim.	TOTAL
<i>EXERCICE 2004</i>						
CA selon nationalité du client final	533,9	244,4	89,0	63,3		930,6
CA au départ de la zone	620,1	366,7	81,4	56,9	-194,5	930,6
Résultat d'exploitation	60,4	63,9	2,5	6,9	-1,5	132,2
Total de l'actif opérationnel	490,2	172,3	38,7	35,6	-59,9	676,9
dont Actif immobilisé	189,2	67,6	10,1	8,8		275,7
<i>EXERCICE 2003</i>						
CA selon nationalité du client final	515,7	252,0	85,1	61,7		914,5
CA au départ de la zone	592,8	385,2	77,4	55,6	-196,5	914,5
Résultat d'exploitation	54,6	46,2	-0,6	6,0	-4,1	102,1
Total de l'actif opérationnel	476,6	191,4	37,0	35,8	-65,2	675,6
dont Actif immobilisé	184,4	72,2	10,8	9,3		276,7
<i>EXERCICE 2002</i>						
CA selon nationalité du client final	511,4	272,9	89,2	70,2		943,7
CA au départ de la zone	588,3	395,7	82,3	61,5	-184,1	943,7
Résultat d'exploitation	66,4	51,1	4,7	-0,2	-2,0	120,0
Total de l'actif opérationnel	475,5	215,3	42,6	37,1	-74,3	696,2
dont Actif immobilisé	177,6	93,4	10,7	9,8		291,5
EFFECTIFS MOYENS	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine		TOTAL
<i>EXERCICE 2004</i>	3 312	1 436	339	343		5 430
EXERCICE 2003	3 238	1 548	342	349		5 477
EXERCICE 2002	3 252	1 514	338	316		5 420

L'actif opérationnel est constitué des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition), des stocks, des créances clients et des autres créances d'exploitation.

Sectorisation par application

bioMérieux concentre son activité sur le seul secteur du diagnostic in vitro. Elle conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes destinés à des applications médicales et industrielles :

- Applications médicales : le diagnostic des maladies infectieuses, des pathologies cardiovasculaires et oncologiques.
- Applications industrielles : contrôle de la qualité microbiologique ou de la stérilité dans la chaîne alimentaire, dans l'environnement et dans les produits des industries pharmaceutiques et cosmétiques.

Le chiffre d'affaires relatif à chacune de ces applications est le suivant :

<i>En millions d'euros et % CA</i>	2004		2003		2002	
Chiffre d'affaires - Diagnostic clinique	813,2	87%	802,9	88%	836,3	89%
Chiffre d'affaires - Microbiologie industrielle	117,4	13%	111,6	12%	107,4	11%
Chiffre d'affaires net	930,6	100%	914,5	100%	943,7	100%

5.3.27 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	2004				2003			
	Deloitte & Associés	Bernard Chabanel	Autres	Total	Deloitte & Associés	Bernard Chabanel	Autres	Total
Certification des comptes	772	128	83	983	567	78	95	740
Missions accessoires	204 (a)	96 (a)	2	302	23		4	27
AUDIT	976	224	85	1 285	590	78	99	767
Juridique, fiscal, social	152		10	162	565			565
Autres	26		5	31	2			2
AUTRES PRESTATIONS	178		15	193	567			567
TOTAL	1 154	224	100	1 478	1 157	78	99	1 334

(a) honoraires de révision engagés lors de l'introduction en bourse

5.3.28 Engagements hors bilan

5.3.28.1 Risque de change

Exposition au risque de change

Les résultats de bioMérieux, dont l'activité est fortement implantée hors de la zone euro, sont exposés aux fluctuations des devises :

- La conversion en euro des comptes des sociétés étrangères dans le cadre du processus de consolidation est directement tributaire des évolutions des taux de change vis à vis de l'euro.
- Les flux d'exploitation ainsi que les dettes et créances libellés dans une autre devise que celle de la société qui les comptabilise, entraînent la constatation d'écarts de change.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2004		2003		2002	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	447	48%	422	46%	417	44%
Autres						
Dollars US	243	26%	253	28%	281	30%
Yens japonais	35	4%	35	4%	41	4%
Livres anglaises	40	4%	38	4%	39	4%
Réals brésiliens	21	2%	21	2%	25	3%
Autres devises	145	16%	146	16%	141	15%
TOTAL	931	100%	915	100%	944	100%

Instruments de couverture

BioMérieux procède à des opérations de couverture afin de réduire les risques de change susceptibles d'impacter son résultat par rapport à son budget. Sa pratique générale est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des opérations de risques analogues. Les couvertures sont prises dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2004 et non encore affectées à des dettes ou des créances sont les suivantes :

	En devises	En euros	
	Engagements	Engagements	Valeur de marché *
<u>Ventes à terme</u>			
- devises contre Euros	94,3 MEUR	94,3 MEUR	4,4 MEUR
- devises contre Dollars US	46,4 MUSD	34,1 MEUR	-2,1 MEUR
<u>Achats à terme</u>			
- devises contre Pesos colombiens	5 735,7 MCOP	1,8 MEUR	-0,2 MEUR
- devises contre Pesos argentins	1,7 MARS	0,4 MEUR	NS
- devises contre Pesos chiliens	1 159,1 MCLP	1,5 MEUR	-0,1 MEUR
- devises contre Wons coréens	1 810,4 MKRW	1,3 MEUR	-0,2 MEUR
- devises contre Reals brésiliens	17,0 MBRL	4,7 MEUR	-0,5 MEUR
- devises contre Roupies indiennes	56,5 MINR	1,0 MEUR	NS
- devises contre Livres anglaises	1,9 MGBP	2,8 MEUR	-0,1 MEUR
<u>Swaps de devises</u>			
- échange à terme de devises contre Euros	1,0 MEUR	1,0 MEUR	0,2 MEUR
- échange à terme de devises contre Dollars US	0,4 MUSD	0,3 MEUR	-0,1 MEUR
<u>Options de change</u>			
- Euros contre Dollars US	5,1 MUSD	5,1 MEUR	0,4 MEUR
- devises contre Dollars US	5,9 MUSD	4,4 MEUR	-0,2 MEUR

* Différence entre le cours de couverture actualisé au 31 décembre 2004 et le cours de marché au 31 décembre 2004.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2004 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Les swaps de devises en cours au 31 décembre 2004 ont une échéance inférieure à 2,5 ans.

5.3.28.2 Risque de taux

Le Groupe bioMérieux utilise les opérations de swap, de cap et de floor (ou des combinaisons de ces opérations) en couverture des risques de taux. Le différentiel de taux couru est intégré au résultat financier.

Au 31 décembre 2004, les opérations de couverture en cours sont les suivantes (cf. note 17.4) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel	Duration (en mois)	Taux moyen
Dettes à taux fixe	60	19,6	3,40%

5.3.28.3 Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite et avantages assimilés sont provisionnés sur la base de leur estimation actuarielle. Le montant des écarts actuariels différés s'élève à 5,9 M€ au 31 décembre 2004. Ils sont amortis selon la méthode dite du « corridor », en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Par application de la norme IAS 19, les écarts actuariels différés avaient tous été reconnus dans les comptes clos au 31 décembre 2003. En revanche, ils s'élevaient à 10,9 M€ au 31 décembre 2002.

5.3.28.4 Centre Logistique de la Plaine de l'Ain

Depuis janvier 1999, bioMérieux S.A. loue un centre logistique situé à Saint Vulbas (France) à une société financière qui a assuré le financement du terrain et de la construction (pour un montant total de 12,2 M€). Le contrat est d'une durée minimale de 7 ans pour un loyer trimestriel de 0,2 M€.

A l'issue de cette période, bioMérieux peut poursuivre la location, acquérir le bâtiment, ou le quitter moyennant une indemnité pouvant atteindre au maximum 5,2 M€.

5.3.28.5 Autres engagements

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2004 sont les suivants :

- bioMérieux Inc, bioMérieux SA et bioMérieux BV ont conclu différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants (15,4 M€).
- bioMérieux Italie a signé un accord portant sur l'acquisition d'un bâtiment contigu à son site de Florence (Italie) pour un montant de 2,3 M€. bioMérieux SA a signé deux accords portant sur l'acquisition de bâtiments en France pour un total de 1,4 M€.
- bioMérieux SA bénéficie de lignes de crédit à moyen terme non utilisées au 31 décembre 2004 à hauteur de 125 M€ sur le prêt syndiqué (cf. note 17.1).
- bioMérieux SA est engagée à souscrire à une augmentation de capital d'InoDiag, ce qui porterait sa participation dans cette société à 10% (cf. note 7).

- Dans le cadre d'appels d'offre auxquels participent les sociétés du Groupe, des garanties bancaires sont mises en place. Elles s'élèvent à 6,4 M€ au 31 décembre 2004.
- Les autres engagements reçus (cautions) s'élèvent à 0,1 M€.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 6,4 M€.
- Les engagements de loyers immobiliers s'élèvent à 37,2 M€ au 31 décembre 2004.
- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, s'élevant à 3,5% du chiffre d'affaires qui viendrait à être généré à partir des technologies développées par Apibio, et ne pouvant excéder 1,1 M€.

5.3.29 Transaction avec les sociétés liées non consolidées

La société ACCRA, qui détient 58,9% de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2004, assure des prestations de conseil et d'assistance services à bioMérieux SA, bioMérieux Inc et bioMérieux BV s'élevant à 2,4 M€ sur l'exercice.

BioMérieux SA et Transgène (dont Accra détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 66,8% du capital) ont conclu 2 contrats de prestations relatifs à la construction par Transgène de vecteurs viraux et un contrat d'option de licence de brevet. Le montant des prestations au 31 décembre 2004 s'élève à 0,3 M€.

La société TSGH a remboursé au cours du premier semestre la totalité de sa dette envers BioMérieux SA pour un montant de 7,8 M€.

Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Silliker Group Corp, détenu majoritairement par ACCRA, des réactifs et des instruments pour un montant de 2,3 M€ au cours de l'exercice 2004.

La société ABL, détenue à 100% par la société TSGH, est sous-traitant de la société BioMérieux Inc ; le total des marchandises facturées s'élève à 2,6 M€ au 31 décembre 2004. Par ailleurs, BioMérieux Inc fournit à ABL des prestations d'assistance services s'élevant à 1,1 M€ sur l'exercice.

5.3.30 Capitaux propres selon les normes IAS/IFRS

PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES SELON LES NORMES FRANCAISES AUX NORMES IAS / IFRS AU 31/12/03							
GROUPE							
<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Other Comp. Income	Réserves de Conversion	Total
<i>Capitaux propres du Groupe au 31/12/03 selon les principes comptables français</i>	11,9	51,2	325,5			-40,5	348,1
Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées			-40,5			40,5	0,0
Application rétroactive de la comptabilisation et de l'amortissement des immobilisations par composant			-2,4				-2,4
Comptabilisation des locations en locations financement			-0,6				-0,6
Enregistrement des couvertures non adossées en réserves consolidées					0,5		0,5
Enregistrement des couvertures de taux en réserves consolidées					-1,6		-1,6
<i>Capitaux propres du Groupe au 31/12/03 selon les normes IAS / IFRS</i>	11,9	51,2	282,0		-1,1	0,0	344,0

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SELON LES NORMES IAS / IFRS AU 31/12/04							
GROUPE							
<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Other Comp. Income	Réserves de Conversion	Total
<i>Capitaux propres du Groupe au 31/12/03 selon les normes IAS / IFRS</i>	11,9	51,2	282,0		-1,1	0,0	344,0
Exercice 2004	0,1	12,5	-33,3	75,7		-13,9	41,1
Impact du non amortissement des goodwill				4,4		-0,1	4,3
Ecart de conversion sur les goodwill précédemment comptabilisés en Euros						0,2	0,2
Application des nouveaux plans d'amortissement				-0,1		0,2	0,1
Comptabilisation des locations en locations financement				-0,1			-0,1
Enregistrement des couvertures non adossées en réserves consolidées				-0,2	0,6	0,1	0,5
Enregistrement des couvertures de taux en réserves consolidées					0,9		0,9
<i>Capitaux propres du Groupe au 31/12/04 selon les normes IAS / IFRS</i>	12,0	63,7	248,7	79,7	0,4	-13,5	391,0

MINORITAIRES						
<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Other Comp. Income	Réserves de Conversion	Total
<i>Capitaux propres des minoritaires au 31/12/03 selon les principes comptables français</i>			1,1		-0,4	0,7
Inscription des réserves de conversion en réserves consolidées			-0,4		0,4	0,0
<i>Capitaux propres des minoritaires au 31/12/03 selon les normes IAS / IFRS</i>	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7

5.3.31 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Les sociétés consolidées par intégration globale sont les suivantes (les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont identiques).

bioMérieux S.A.	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399	Société Mère
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100%
Apibio	69280 Marcy l'Etoile - France	100%
bioMérieux Afrique Occidentale	08 BP 2634 - Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%
bioMérieux Argentine	Av. Congreso 1745 - (C1428BUE) Capital federal - Buenos Aires - Argentine	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 97, A-1230 Wien - Autriche	100%
bioMérieux Belgique	Media Sqaure - 18-19 Place des Carabiniers - 1030 Bruxelles – Belgique	100%
bioMérieux Benelux BV	Boseind 15 - PO Box 23 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%
bioMérieux Canada	7815 Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%
bioMérieux Colombie	Avenida 15 n° 100-43 - Piso 2 - Bogota - Colombie	100%
bioMérieux Corée	7th floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100%

bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%
bioMérieux Finlande	Rajatorpantie 41C - 01640 Vantaa - Finlande	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100%
bioMérieux Inde	D-45, Defense Colony - New Delhi 110024 - Inde	100%
bioMérieux Italie	Via Fiume Bianco, 56 - 00144 Roma - Italie	100%
bioMérieux Japon	Seizan Bldg., 12-28, Kita-Aoyama 2-chome Minato-ku - Tokyo 107-0061 - Japon	100%
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	80%
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0580 Oslo - Norvège	100%
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour - Auckland - Nouvelle-Zélande	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%
bioMérieux Portugal	Rua do Alto do Montijo, Lotes 1 e 2 - 2790-012 Carnaxide – Portugal	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke - Hampshire RG 22 6HY - Royaume-Uni	100%
bioMérieux Russie	Petrovsko - Razoumovskii proyezd, 29 - Stroyeniye 2 127287 Moscou - Russie	100%
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1211 Genève 2 - Suisse	100%
bioMérieux Thaïlande	Regent House Bldg, 16th floor - 183 Rajdamri Road - Lumpini - Pathumwan - Bangkok 10330 - Thaïlande	100%
bioMérieux Turquie	Degirmen Sok - Nida Plaza - KAT : 6 - 34742 Koziatagi - Istanbul - Turquie	100%
Stelhys	69280 Marcy l'Etoile - France	100%

Une société mise est mise en équivalence :

Bergerie Combe Au Loup	Bazourgues - Boisset St Priest - 42560 St Jean Soleymieux – France	20%
---------------------------	---	-----

5.4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

B. CHABANEL
43, Rue de la Bourse

69002 LYON
=====

DELOITTE et Associés
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE
=====

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BIOMERIEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.4.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

5.4.2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les provisions destinées à couvrir les engagements du groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles comme décrit aux notes 1.11 et 28.3 de l'annexe par des experts désignés par les sociétés du groupe concernées. Conformément à la norme professionnelle relative à l'utilisation des travaux d'un expert, nos travaux ont consisté principalement à prendre connaissance des données, hypothèses et méthodes employées par ces experts et à déterminer si elles nous semblaient raisonnables compte tenu de notre connaissance générale de l'entité et du résultat de nos autres procédures d'audit.

Comme décrit en note 1.6 de l'annexe, votre société comptabilise un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition dont la valeur d'utilité, établie sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels des actifs correspondants, apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Nous avons notamment apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en

œuvre, ainsi que les données et hypothèses retenues par votre société pour l'évaluation de ces écarts.

Enfin, le groupe constitue des provisions pour couvrir les litiges et restructurations, tels que décrits dans les notes 1.12 et 15.2 de l'annexe. Nos travaux ont constitué à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.4.3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

Bernard CHABANEL

DELOITTE & ASSOCIES

Alain DESCOINS

5.5 - COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES
31 DECEMBRE 2002, 2003 ET 2004

COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois	jan 02-dec 02 12 mois
VENTES MARCHANDISES & PRODUITS ETNIQ	382,1	362,8	350,7
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	23,4	21,2	19,3
CHIFFRE D'AFFAIRES	405,5	384,0	370,0
PRODUCTION STOCKEE (ENCOURS + PDTS FINIS)	5,6	-0,5	2,9
PRODUCTION IMMOBILISEE	4,7	4,9	4,5
PRODUCTION ACTIVE	415,8	388,4	377,4
ACHATS	-122,9	-109,7	-107,5
VARIATIONS STOCKS M.P./INSTRUMENTS	2,7	0,3	-0,6
SERVICES EXTERIEURS	-81,5	-74,1	-76,1
VALEUR AJOUTEE	214,1	204,9	193,2
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	-10,7	-9,8	-10,7
SALAIRES ET CHARGES	-131,5	-123,0	-121,5
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	71,9	72,1	61,0
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-29,7	-27,4	-18,9
AUTRES PRODUITS & CHARGES D'EXPLOITATION	-1,5	-1,6	-2,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	40,7	43,1	39,5
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-3,2	-4,1	-4,3
PRODUITS ET CHARGES DES PARTICIPATIONS	20,8	14,8	10,4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	58,3	53,8	45,6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10,7	7,2	2,8
PARTICIPATION DES SALARIES	-1,2	-3,1	-2,3
IMPOT SUR LES BENEFICES	-5,9	-15,7	-9,6
RESULTAT NET	40,5	42,2	36,5
RESULTAT PAR ACTION (a)	1,04	1,08	0,94

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

BILAN

ACTIF	NET	NET	NET
En millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
ACTIF IMMOBILISE			
. Immobilisations incorporelles	8,7	8,9	6,2
. Immobilisations corporelles	104,2	92,4	84,1
. Immobilisations financières	256,1	264,2	269,1
TOTAL	369,0	365,5	359,4
ACTIF CIRCULANT			
. Stocks et en-cours	57,3	48,5	48,1
. Clients et comptes rattachés	120,4	109,8	117,7
. Autres créances d'exploitation	11,9	9,0	7,7
. Créances hors exploitation	12,7	37,7	44,4
. Disponibilités	1,7	36,2	40,4
TOTAL	204,0	241,2	258,3
ECART DE CONVERSION ACTIF	0,4	2,6	2,3
TOTAL ACTIF	573,4	609,3	620,0
PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
CAPITAUX PROPRES			
. Capital	12,0	11,9	11,9
. Primes	63,5	51,1	51,1
. Réserves	141,2	133,3	115,8
. Provisions réglementées et subventions	15,5	10,3	17,2
. Résultat de l'exercice	40,5	42,2	36,5
TOTAL	272,7	248,8	232,5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30,1	21,3	11,8
DETTES			
. Emprunts et dettes financières	145,1	216,4	254,2
. Fournisseurs et comptes rattachés	65,0	54,0	54,1
. Autres dettes d'exploitation	51,0	48,0	47,0
. Dettes hors exploitation	8,9	19,9	19,6
TOTAL	270,0	338,3	374,9
ECART DE CONVERSION PASSIF	0,6	0,9	0,8
TOTAL PASSIF	573,4	609,3	620,0

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>En millions d'euros</i>	jan 04-dec 04 12 mois	jan 03-dec 03 12 mois	jan 02-dec 02 12 mois
Résultat net	40,5	42,2	36,5
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	41,2	22,4	21,2
Résultat sur opérations en capital	0,3	0,2	0,1
Capacité d'autofinancement	82,0	64,8	57,8
Variation des stocks	-8,4	0,2	-2,3
Variation des créances clients	-11,0	8,9	-4,4
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	13,1	-0,7	-7,6
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-6,3	8,4	-14,3
Variation de la dette nette d'impôt	8,1	-2,0	14,3
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	-8,9	-1,9	0,5
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-7,1	4,5	0,5
Flux liés à l'activité	74,9	69,3	58,3
Investissements industriels	-34,5	-30,9	-22,4
Cessions d'immobilisations industrielles	0,6	0,4	0,5
Variation de la dette sur immobilisations	-7,3	2,3	-3,3
Titres de participation		-2,0 (1)	-1,9 (2)
Variation nette des avances et prêts aux filiales	12,8	4,5	18,3
Variation nette des avances et prêts à TSGH et NBMA	7,8 (3)	8,7 (4)	-41,9 (4)
Variation des autres immobilisations financières	-0,1		
Flux liés aux activités d'investissement	-20,7	-17,0	-50,7
Augmentations de capital et prime fusion	13,0 (5)		0,3
Variation des autres capitaux propres	-0,4		
Distribution de dividendes	-30,0 (6)	-19,0	-8,1
Fonds propres	-17,4	-19,0	-7,8
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET (Hors incidence des fluctuations de change)	36,8	33,3	-0,2
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET			
Endettement net à l'ouverture	180,2	213,8	213,3
Incidence des fluctuations de change	-0,1	-0,3	0,2
Variation de l'endettement net :	-36,8	-33,3	0,3
- Endettement confirmé	-36,2	-28,2	1,0
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	-0,6	-5,1	-0,7
Endettement net apporté par les fusions	0,1 (7)		
Endettement net à la clôture	143,4	180,2	213,8

(1) Dont régularisation du prix d'acquisition de Organon Teknika bv (4,6 M€), souscription à l'augmentation du capital d'Apibio (-2,4 M€), de bioMérieux Turquie (-2,3 M€), de bioMérieux Colombie (-1,8 M€)

(2) Souscription à l'augmentation du capital d'Apibio

(3) Remboursement de créance par TSGH (opération préalable à la fusion)

(4) Opérations relatives au prêt consenti à NBMA

(5) Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'introduction en bourse

(6) Distribution de dividendes selon l'Assemblée Générale du 16 avril 2004 (opération préalable à l'introduction en bourse)

(7) Endettement apporté lors de l'absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance

5.5.1 Notes et principes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

5.5.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation.

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées, sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

5.5.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Constructions	20 ans
Agencements	15 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

**Instruments placés ou utilisés en interne*

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision exceptionnelle est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

5.5.1.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

5.5.1.4 Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût standard de production, corrigés des écarts constatés en cours d'exercice.

5.5.1.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

5.5.1.6 Actions propres

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont inscrites à l'actif du bilan, en valeurs mobilières de placement et sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition ou du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

5.5.1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

5.5.1.8 Indemnité de départ en retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dont l'évaluation est cependant conforme aux principes actuariels et comptables de la norme IAS 19.

5.5.1.9 Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours budget. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

5.5.1.10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.5.1.11 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

5.5.1.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

5.5.1.13 Tableau de VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelle que soit leur échéance, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

5.5.1.14 GROUPE DE CONSOLIDATION

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société ACCRA S.A.

5.5.1.15 INTEGRATION FISCALE

Depuis la fusion avec la société Nouvelle bioMérieux Alliance le 16 avril 2004 rétroactivement au 1^{er} janvier 2004, la Société est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société Apibio.

5.5.2 Filiales et participations au 31 décembre 2004

Voir tableau ci-après.

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part détenue du capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices nets ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations	
	(Dev. en Millions)	(Dev. en Millions)		(en M€)	(en M€)	(en M€)	(Dev. en Millions)	(Dev. en Millions)	(en M€)		
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par bioMérieux) :											
. ABG Stella	USD	0,0	255,7	100,0%	55,5	55,5		437,0	57,7	10,7	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Afrique Occidentale	EUR	0,1	0,0	100,0%	0,1	0,1		0,4	0,0		01/01/04 - 31/12/04
. APIBIO	EUR	7,0	-9,1	100,0%	6,7	0,0	4,4	0,7	-4,0		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Argentine	ARS	4,7	5,0	99,0%	7,0	5,4		24,9	2,1		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Colombie	COP	502,9	10 762,9	99,0%	2,2	2,2		23 321,0	2 153,8		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Brésil	BRL	29,1	-7,4	99,90%	17,7	15,4	6,0	76,8	8,3		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	3,5	100,0%	3,8	3,8	2,8	44,8	1,8	1,4	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	2,2	100,0%	0,1	0,1		12,1	0,4	0,7	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	3,2	99,9%	0,3	0,3		21,6	1,4	1,2	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	-276,4	100,0%	3,1	2,9		3 448,6	299,1		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	-116,0	100,0%	0,7	0,7		11 393,0	518,3		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	3,4	100,0%	0,5	0,5	0,6	24,3	0,7		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,1	100,0%	0,1	0,1	0,2	2,5	0,0		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	-0,2	100,0%	4,1	4,1	2,3	13,1	-0,5		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	1,7	100,0%	0,1	0,1	1,5	14,4	0,9	0,9	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Chine	HKD	1,5	44,5	50,0%	0,1	0,1		197,0	7,8		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Inde	INR	60,8	-62,7	100,0%	1,4	1,4		419,0	10,3		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	7,2	100,0%	12,8	12,8	29,4	87,3	2,1		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Japon	JPY	480,0	-1 354,0	75,0%	4,6	4,6	14,1	4 613,2	-339,7		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	11,0	100,0%	0,3	0,3	5,6	39,6	3,7	4,0	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	0,7	100,0%	0,3	0,3	0,2	38,1	0,8		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	31,5	100,0%	1,5	1,5		84,9	7,6		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	9,7	100,0%	2,0	2,0	3,4	19,4	1,3		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Russie	USD	0,3	0,6	100,0%	0,2	0,2		5,7	0,4		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	3,1	100,0%	0,2	0,2		27,7	-0,1		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	2,2	100,0%	0,6	0,6		21,0	1,3	3,9	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	8,0	99,99%	0,9	0,9	0,5	170,5	14,8		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Turquie	EUR	2,9	4,3	100,0%	2,7	2,7	0,3	11,8	1,5		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Angleterre	GBP	0,0	4,6	100,0%	1,2	1,2	4,2	27,3	1,0	0,5	01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-9,8	100,0%	53,3	53,3	5,9	74,5	-8,6		01/01/04 - 31/12/04
. bioMérieux Stelhys	EUR	1,4	-1,6	100,0%	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0		01/01/04 - 31/12/04
. Stella	EUR	0,0		100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0			1er exercice
B - PARTICIPATION (10 à 50 % du capital détenu par bioMérieux) :											
. Théra conseil	EUR	0,0	0,1	14,9%	0,0	0,0		1,5	0,0	0,0	01/01/03 - 31/12/03
. Bergerie Combe aux Loups	EUR	0,1	0,5	20,0%	0,0	0,0		2,5	-0,2	0,0	01/01/04 - 31/12/04
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					185,6	173,5					
C - AUTRES TITRES :											
. Manudo	EUR	1,5		NS	0,0	0,0					
. Ormene	EUR			2,5%	0,0	0,0					
. Sofinnova Ventures II NV	USD	1,4	-0,4	1,0%	0,0	0,0		N/A	0,2		01/01/03 - 31/12/03
. Europroteome AG	EUR			8,8%	2,0	0,0					En cours de liquidation
. Sofinnova IV	USD	70,6	-53,9	0,57%	0,3	0,1		0,0	-7,4		01/01/04 - 31/12/04
. Inodiag	EUR	0,0	0,5	7,2%	0,3	0,3		0,0	-0,1		01/01/04 - 31/12/04
. Altabiopharma	USD	106,9	-84,0	0,94%	0,4	0,2	0,0	0,0	-5,8		01/01/04 - 31/12/04
. Dynavax	USD	158,7	-94,6	1,7%	4,4	2,3		12,4	-10,8		Etats AU 30/09/04
. Oscient Pharma	USD	363,5	-220,4	0,9%	3,5	1,8		4,0	-61,0		Etats AU 30/09/04
. Orphan Pharma International	EUR	504,2	-493,9	5,1%	0,7	0,7		7,1	-0,3		01/01/04 - 31/12/04
TOTAL AUTRES TITRES					11,7	5,4					
TOTAL GENERAL					197,3	178,9					

5.5.3 Capitaux propres

5.5.3.1 Capital social

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 16 avril 2004, le nombre d'actions composant le capital social a été multiplié par dix lors de leur admission aux négociations sur le Premier Marché Euronext Paris SA, pour être porté de 3.891.139 à 38.911.390 actions.

En vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 avril 2004, des décisions du Conseil d'Administration du 18 juin 2004 et du 6 juillet 2004, et des décisions du Président du Conseil d'Administration du 23 juillet 2004, le capital de bioMérieux a été augmenté d'un montant nominal de 165.361,47 euros, le 23 juillet 2004, à raison de l'émission de 542.350 actions nouvelles émises au prix unitaire de 24 euros, dans le cadre d'une offre aux salariés faite à l'occasion de l'introduction en bourse de bioMérieux.

A l'issue de ces opérations, le capital social est fixé à la somme de 12.029.370 euros ; il est divisé en 39.453.740 actions, entièrement libérées, dont 82.345 portent un droit de vote double.

Il n'existe aucun droit ou titre dilutif en cours de validité au 31 décembre 2004.

5.5.3.2 Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Provisions réglementées	Subventions	TOTAL
31 DECEMBRE 2002	11,9	51,1	152,3	17,1	0,1	232,5
Résultat de l'exercice			42,2			42,2
Distribution de			-19,0			-19,0
Autres mouvements				-6,9		-6,9
31 DECEMBRE 2003	11,9	51,1	175,5	10,2	0,1	248,8
Résultat de l'exercice			40,5			40,5
Impact fusion avec			-4,3			-4,3
Augmentation de	0,1	12,4				12,5
Distribution de			-30,0			-30,0
Autres mouvements				5,2		5,2
31 DECEMBRE 2004	12,0	63,5	181,7	15,4	0,1	272,7

5.5.4 Provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données (a)	Restructuration	Autres R&C	TOTAL
31 DECEMBRE 2002		0,5		11,3	11,8
Dotations	4,0	0,4		9,7	14,1
Reprises avec objet		-0,5		-3,7	-4,2
Reprises sans objet				-0,4	-0,4
Dotations nettes	4,0	-0,1		5,6	9,5
31 DECEMBRE 2003	4,0	0,4		16,9	21,3
Dotations		0,5	0,3	10,3	11,1
Reprises avec objet	-0,1	-0,4		-3,7	-4,2
Reprises sans objet					
Dotations nettes	-0,1	0,1	0,3	6,6	6,9
Fusion – NBMA	0,2			1,7	1,9
31 DECEMBRE 2004	4,1	0,5	0,3	25,2 (b)	30,1

(a) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement

(b) Dont provisions pour litiges 21,7 M€

5.5.4.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions supportent notamment une provision pour primes de médailles du travail qui s'élève à 3,9 M€ et qui est calculée conformément à la norme IAS 19. Les hypothèses actuarielles retenues pour sa détermination tiennent compte de l'ancienneté du personnel, d'un taux de rotation et d'espérance de vie du personnel, d'un taux de progression des salaires de 3% ainsi que d'un taux d'actualisation de 4,5%.

5.5.4.2 Provisions pour risques et Charges

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement son activité. Les principaux litiges en cours sont les suivants :

- **Litige Bio-Rad Pasteur (Institut Pasteur) :**

Le litige porte sur des brevets relatifs au dépistage du Sida détenus par l'Institut Pasteur, dont la société Bio-Rad Pasteur a obtenu l'exclusivité. En 1989, Bio-Rad a concédé à la société Cambridge Biotech (CBC) une sous-licence à un taux plus faible que celui accordé en 1993 à bioMérieux. bioMérieux ayant acquis CBC en 1996 s'est prévalu de ce taux préférentiel depuis cette date. Bio-Rad Pasteur demande le paiement des redevances en vertu du contrat de 1993, le paiement d'une indemnité et a, dans une instance distincte, assigné bioMérieux en contrefaçon. Par un arrêt en date du 28 avril 2004, la Chambre commerciale de la Cour de Cassation a annulé un arrêt de la Cour d'Appel de Lyon qui avait refusé de prononcer la nullité de la saisie contrefaçon opérée à l'encontre de bioMérieux par Bio-Rad et l'Institut Pasteur en mai 2000, et renvoyé les parties sur cette demande

devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Par ailleurs, la District Court de La Haye a rejeté le 7 juillet 2004 une action similaire initiée par Bio-Rad et l'Institut Pasteur aux Pays-Bas contre bioMérieux BV et bioMérieux Bénélux BV, les filiales néerlandaises de bioMérieux.

Dans ce contexte, bioMérieux considère qu'elle a valablement, à compter de 1996, bénéficié de la licence accordée en 1989 à la société Cambridge Biotech et entend poursuivre sa défense.

- **Litige D.B.V :**

bioMérieux SA a été condamnée le 5 mai 2004 par la Cour d'appel de Paris à la suite de l'action en contrefaçon initiée par Diffusion Bactériologie du Var ("D.B.V.") devant les juridictions de Lyon, au motif que le kit "MYCOPLASMA IST" commercialisé par la Société contrefait un brevet déposé par D.B.V. La Société a pris la décision d'interrompre la commercialisation des kits en cause sur le territoire français. Elle estime toutefois détenir des moyens sérieux de recours contre l'arrêt du 5 mai 2004, et s'est pourvue en cassation aussitôt que cet arrêt lui a été notifié.

Par ailleurs, des actions en contrefaçon similaires ont été engagées par D.B.V. contre les filiales de la Société en Italie, en Allemagne, et en Espagne. La Société a aussitôt mis en place les moyens de défense appropriés, étant rappelé que la décision rendue en France au mois de mai 2004 ne s'impose pas aux magistrats saisis du dossier en Italie, en Allemagne et en Espagne et ne préjuge en rien de leur décision quant à la validité du brevet de D.B.V. ou la réalité de la contrefaçon alléguée.

bioMérieux estime que son chiffre d'affaires global ne serait pas sensiblement affecté par la limitation de la commercialisation de ce kit en cas d'issue défavorable des procédures engagées en Italie, en Allemagne et en Espagne.

- **Litige avec la société Wiener (Argentine) :**

Biotrol, société absorbée par bioMérieux SA en 2001, a été assignée devant une juridiction arbitrale par la société Wiener pour le paiement de dommages et intérêts au titre de la résiliation unilatérale par Biotrol d'un contrat de distribution.

Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. Les provisions pour litiges, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la société est impliquée, s'élèvent à 21,7 M€ au 31 décembre 2004.

5.5.4.3 Provisions pour restructurations

Ces provisions sont destinées à couvrir les frais de personnel (indemnités, préavis, etc.), les loyers des locaux vacants, les stocks mis au rebut et les indemnités pour rupture de contrat de fourniture.

Au 31 décembre 2004, cette provision concerne les frais relatifs au transfert du site de Moulin à Vent sur Grenoble.

5.6 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

B. CHABANEL
43, Rue de la Bourse

69002 LYON
=====

DELOITTE et Associés
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE
=====

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BIOMERIEUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

5.6.1 Opinions sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

5.6.2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit en note 1.3 de l'annexe, votre société déprécie ses titres de participation dont la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons notamment apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en oeuvre, ainsi que les hypothèses et données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres et revu les calculs effectués.

Votre société constitue également des provisions pour les litiges, tel que décrit dans les notes 1.7 et 15.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses et données sur lesquelles se fondent ces

estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction de la société.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5.6.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

Bernard CHABANEL

DELOITTE & ASSOCIES

Alain DESCOINS

5.7 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

B. CHABANEL
43, Rue de la Bourse

69002 LYON
=====

DELOITTE et Associés
81 Bd Stalingrad

69100 VILLEURBANNE
=====

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société ACCRA

Bail de la rue Bourgelat à LYON

Nature et objet : Transfert par bioMérieux à ACCRA du bail des locaux pris à bail par votre société rue Bourgelat à LYON.

Modalités : Ce transfert à pris effet le 1^{er} avril 2004, le loyer annuel actuel est de 130 000 euros hors taxes.

Société actionnaire concernée : ACCRA

Personnes concernées : Messieurs Alain MERIEUX, Christophe MERIEUX et Madame Dominique TAKIZAWA.

Avec la FONDATION Rodolphe MERIEUX

Convention de mécénat

Nature et objet : Votre société a conclu, avec la FONDATION Rodolphe MERIEUX, une convention de mécénat humanitaire. Le montant versé est soumis chaque année au conseil d'administration.

Modalités : Au titre de 2004, le conseil d'administration a décidé de verser la somme de 900 000 euros.

Personnes concernées : Messieurs Alain MERIEUX, Christophe MERIEUX et Alexandre MERIEUX.

Avec la société WENDEL INVESTISSEMENT

- Convention de partage des coûts de l'introduction en bourse

Nature et objet : Le 1^{er} avril 2003, votre société et la société Nouvelle bioMérieux Alliance (société absorbée par bioMérieux en 2004) avaient signé, avec la société WENDEL INVESTISSEMENT, un accord relatif aux conditions et modalités d'une éventuelle introduction en bourse. Cette convention a été appliquée en 2004 et un nouvel accord a été signé le 30 mars 2004.

Modalités : Une partie des coûts facturés à WENDEL INVESTISSEMENT ont été refacturés à votre société pour un montant de 688 000 euros.

Société actionnaire concernée : WENDEL INVESTISSEMENT.

Administrateur concerné : Monsieur Arnaud FAYET.

Avec la société TRANSGENE

- Contrat de prestation de recherche

Nature et objet : Réalisation par TRANSGENE d'une prestation de recherche pour la construction d'un vecteur (MVA.HCV 1). Contrat du 19 janvier 2004.

Modalités : Facturation par TRANSGENE des temps passés par les chercheurs et techniciens. Montant facturé en 2004 243 886 € HT

Société actionnaire concernée : ACCRA.

Personnes concernées : Messieurs Alain MERIEUX, Arnaud FAYET, Christophe MERIEUX et Madame Dominique TAKIZAWA.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société ACCRA

I – Convention d'utilisation du nom MERIEUX

Nature et objet : La société ACCRA a la possibilité d'utiliser le nom patronymique « MERIEUX » pour des activités identifiées et distinctes de celle de votre société sous réserve que cette utilisation ne soit pas préjudiciable aux intérêts de votre société. La société ACCRA pourrait également se voir attribuer l'utilisation exclusive du nom patronymique « MERIEUX » dans l'hypothèse où votre société viendrait à être contrôlée par un tiers ne souhaitant pas conserver sa dénomination sociale.

Modalités : La société ACCRA n'a pas fait usage de cette convention.

II – Contrat de prestations de services

Nature et objet : Une convention de prestations de services fixe les modalités de rémunération des services rendus par ACCRA à bioMérieux.

Modalités : ACCRA répartit les coûts et les frais de personnel majorés de 8 % auprès des diverses sociétés auxquelles des services sont rendus.

Montants facturés au titre de 2004 par ACCRA :

- convention de base :	814 855 €
- frais refacturés :	142 311 €
- études spécifiques :	221 356 €

III – Convention d'utilisation de locaux à MARCY L'ETOILE

Nature et objet : Votre société a donné en location à la société ACCRA des locaux sis à MARCY L'ETOILE jusqu'au 30 septembre 2004.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, votre société a perçu un loyer de 44 270 euros.

IV – Contrat d'adhésion au régime de retraite constitué en 1995

Nature et objet : Votre société a institué un régime commun de retraite à prestations définies au bénéfice des cadres dont la classification professionnelle s'établit au coefficient 800 au sens de la convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique.

A la suite de restructurations intervenues dans le groupe, les bénéficiaires de ce régime peuvent être salariés par la société ACCRA. Cette convention a donc pour objet de faire adhérer la société ACCRA au régime de retraite institué.

Modalités : Alain MERIEUX est le seul bénéficiaire de ce régime. Ce contrat, qui concernait les cadres dirigeants de la société, a été fermé et aucune somme n'a été versée en 2004.

Avec les sociétés BIOMERIEUX STELHYS et TRANSGENE

- Protocole relatif à sclérose en plaque

Nature et objet : Votre société a conclu un protocole d'accord tripartite avec les sociétés BIOMERIEUX STELHYS et TRANSGENE relatif à la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de ce protocole étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Avec la société BIOMERIEUX STELHYS

- Convention de licence non exclusive

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société BIOMERIEUX STELHYS une convention de licence non exclusive concernant la sclérose en plaque, les modalités de la rétribution de cette convention étant convenues entre les parties préalablement à toute exploitation directe ou indirecte.

Modalités : Les produits comptabilisés par votre société en 2004 sont de 2 355 euros.

Avec la société BIOMERIEUX INC

I – Accord de co-développement en biologie moléculaire

Nature et objet : Votre société a conclu un accord de co-développement dans le domaine de la biologie moléculaire avec la société BIOMERIEUX INC. Un contrat en date du 11 octobre 1996, modifié par trois avenants, organise la collaboration entre les équipes de recherche de votre société et celles de la société BIOMERIEUX INC.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, la société BIOMERIEUX INC a facturé à votre société 359 891 euros.

II – Caution

Nature et objet : Votre société s'était portée caution de l'emprunt syndiqué souscrit par la société BIOMERIEUX INC dans le cadre du rachat de la division "diagnostic" de la société ORGANON TEKNIKA. L'octroi de la garantie de votre société, plafonnée à 100,8 M€, donnait lieu à une commission de 0,25% facturée à la société BIOMERIEUX INC. L'emprunt a été remboursé le 15 avril 2004.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, votre société a facturé 73 471 euros à la société BIOMERIEUX INC.

Avec la société TRANSGENE

- Contrat de prestation de recherche

Nature et objet : La société TRANSGENE réalise pour le compte de votre société des prestations de recherche portant sur la réalisation de lots pré cliniques de vecteurs poxviraux (programme MVA-TAT-REV).

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, la société TRANSGENE a facturé à votre société 41 596 euros.

Avec la FONDATION MERIEUX

I – Convention de mécénat

Nature et objet : Votre société a conclu une convention de soutien à la FONDATION MERIEUX selon laquelle elle s'engage à contribuer au financement de ses activités. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002 pour une durée de cinq ans.

Modalités : Selon avenant du 5 février 2004, la cotisation annuelle a été portée à 350 000 euros à compter de 2004.

II – Convention d'assistance administrative

Nature et objet : Votre société a conclu avec la FONDATION MERIEUX, en date du 26 avril 2002, une convention d'assistance administrative : rémunération de la gestion des protocoles loi Hurriet sur la base d'une retenue de 12% sur le montant cumulé des indemnités versées par votre société.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, votre société a comptabilisé une charge de 1 973 euros.

Avec la société SILLIKER SA

- Convention de sous-location

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société SILLIKER SA une convention de sous location de ses locaux de PARIS, rue Censier, en date du 12 novembre 2002. Cette convention est échue depuis le 18 novembre 2004.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, votre société a facturé 32 152 euros, charges locatives comprises.

Avec la société SILLIKER GROUP CORP

- Convention de prestations de service corporate

Nature et objet : Votre société a conclu avec la société SILLIKER GROUP CORP une convention de prestations de services corporate en date du 4 janvier 1999.

Modalités : Au titre de l'exercice 2004, votre société a facturé 5 172 euros.

Avec les sociétés TSGH et BIOMERIEUX INC.

- Cession société ABL

Nature et objet : Le 31 décembre 2003 la société TSGH a acquis auprès de la société BIOMERIEUX INC. l'intégralité des titres de la société ABL dans le cadre de l'objectif général de recentrer l'activité des sociétés du groupe BIOMERIEUX sur le seul métier du diagnostic.

Modalités : Le prix calculé sur la base de la situation nette au 31 décembre 2003 s'est élevé à 3 690 865,86 \$ d'où un complément de prix de 490 865,86 \$ en 2004.

Avec la société TSGH

- Cession d'actions TRANSGENE

Nature et objet : Selon un contrat d'acquisition du 30 juillet 2003, la société TSGH a acquis auprès de votre société 1 509 143 actions de la société TRANSGENE pour le prix global de 7 827 925 euros. Ce prix d'acquisition a fait l'objet d'une possibilité de règlement différé jusqu'au 31 décembre 2004 au plus tard.

Modalités : Le 30 avril 2004, la société T.S.G.H. a payé bioMérieux et a versé 72 408 euros d'intérêts.

FAIT A LYON ET VILLEURBANNE, LE 1^{er} avril 2005

Les commissaires aux comptes

Bernard CHABANEL

DELOITTE et Associés

Alain DESCOINS

5.8 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2005

5.8.1 Modalité d'exercice de de la direction générale

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons que votre Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général prévu à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce. En conséquence Monsieur Alain Mérieux, Président du Conseil d'Administration, assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

5.8.2 Situation et activité de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2004 a été marqué par les principaux événements suivants :

5.8.2.1 Activité

Cf. 5.2.2 supra du présent document de référence.

5.8.2.2 Lancement de Nouveaux Produits

La société commercialisé sur l'année 43 nouveaux produits, dont notamment :

- De nouveaux instruments :
 - o **FoodExpert-ID®**, la première puce à ADN de haute densité pour l'analyse de l'alimentation humaine et animale.
 - o **VITEK2® Compact**, nouvelle plate-forme d'identification et d'antibiogramme automatisés
 - o **miniMAG™**, système d'extraction en biologie moléculaire
 - o **TEMPO®**, plate-forme dédiée aux applications industrielles, a été lancée le 31 janvier 2005.
- De nouveaux réactifs avec, en particulier, les réactifs de 4ème génération **HIV Duo Ultra et HIV Duo Quick** pour la plate-forme VIDAS® les extensions des tests **VIDAS® TPSA** pour l'aide à la diagnostic du cancer de la prostate chez les hommes de 50 ans et plus et **VIDAS D-DIMER** pour l'exclusion de l'embolie pulmonaire. VIDAS D-Dimer Exclusion est le seul test disponible à ce jour pour le marché américain sur ce type d'indication ; il y a reçu le prix 2004 de l'innovation Frost & Sullivan.
- Enfin, de nouveaux logiciels (systèmes-experts) ont été commercialisés, dont **Observa** (suivi épidémiologique) et **Stellara** (conseil thérapeutique).

- La Société a également effectué la première présentation officielle, en novembre 2004, de son nouveau système d'immunoanalyse, **VIDIA®**, qui devrait être commercialisé en 2005.

5.8.2.3 Principaux accords de partenariat

Cf. 4.7.5 et 4.7.6 supra du présent document de référence.

5.8.2.4 Opérations Industrielles et Investissements

La société a poursuivi son programme d'investissements pour accompagner son développement et en vue du lancement des nouvelles plates-formes. Les investissements s'élèvent à 79,4 millions d'euros, montant similaire à celui des investissements réalisés au cours des exercices antérieurs. Ils sont constitués, pour près de la moitié de ce montant (36,5 millions d'euros), d'instruments principalement placés auprès des clients et, pour l'autre moitié (42,9 millions d'euros), d'investissements industriels engagés sur l'ensemble des sites.

5.8.2.5 Food and Drug Administration

La Food and Drug Administration (FDA) a initié courant 2004 des inspections sur trois différents sites de la société.

L'inspection réalisée courant avril sur le site américain de Saint-Louis s'est conclue de façon satisfaisante.

Suite à l'inspection menée fin juillet sur le site néerlandais de Boxtel, un plan d'actions a été préparé pour répondre aux observations relevées et transmises à la FDA et est mis en place.

Par ailleurs, le plan d'actions mis en œuvre sur le site américain de Durham après la « Warning Letter » de juillet 2004 se déroule normalement.

5.8.2.6 Procédures en cours

Cf. 4.8 « Procédures en cours » supra du présent document de référence.

5.8.2.7 Opérations de Mécénat

Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part déterminée de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (80%) à des projets soutenus par la Fondation Rodolphe Mérieux, constituée sous l'égide de la Fondation de France, et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2004, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 1.736.146 euros, représentant 4,28% du chiffre d'affaires France de la Société.

5.8.3 Faits marquants de l'exercice/Perspectives d'avenir

5.8.3.1 Introduction en bourse et actionnariat salarié

Cf. 5.2.1 « Faits marquants » supra du présent document de référence.

Le produit brut de l'opération s'est élevé à 308,4 millions d'euros.

Le Président du Conseil d'administration a constaté, le 23 juillet 2004 et postérieurement à la date de cotation de la Société, la souscription par les salariés français et américains de 454.663 actions, ainsi que de 87.687 actions par CALYON dans le cadre de la formule Opus Multi. Le produit brut de cette seconde opération s'est élevé à 13.016.400 euros.

5.8.3.2 Fusion avec la Société NBMA

Cf. 5.2.1 « Faits marquants » supra du présent document de référence.

5.8.3.3 Refinancement de la facilité syndiquée

Il est rappelé que la Société a signé le 13 avril 2004 un nouveau contrat de prêt syndiqué d'un montant de 250 millions d'euros sur cinq ans, se décomposant en deux tranches de 125 millions d'euros chacune, devant être utilisée principalement pour refinancer le prêt syndiqué contracté dans le cadre de l'acquisition d'OTD. La première tranche correspond à un prêt amortissable, remboursable par annuité de 25 millions d'euros ; 100 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2004. La seconde tranche correspond à une ouverture de crédit de type "revolving" multi-devises de 125 millions d'euros, disponible en euro, en dollar américain ou en toute autre devise disponible sur le marché interbancaire de Londres ou sur le marché interbancaire européen, cette seconde tranche est remboursable au plus tard le 13 avril 2009 et n'a pas encore été utilisée.

Les conditions de ce prêt ont été réaménagées par un avenant en date du 29 décembre 2004 qui a allégé les engagements de la Société (clause de remboursement anticipé obligatoire, en fonction du ratio « dettes sur Capitaux propres ») et réduit la marge applicable pour le calcul des intérêts (pour plus de détails, cf. chapitres 8 et 21 infra).

5.8.3.4 Rachat de l'intégralité des actions d'APIBIO

Cf. 5.2.1 « Faits marquants » supra du présent document de référence.

5.8.3.5 Contrat de liquidité

Cf. 3.2.3. supra du présent document de référence.

5.8.3.6 Perspectives 2005

Cf. Chapitre 7 infra du présent document de référence.

Il est, par ailleurs, envisagé que la majeure partie des équipes de recherche et développement affectées à l'Unité des Technologies Avancées de bioMérieux puisse s'implanter en 2005 sur le site du pôle de

biotechnologie de Grenoble. Ce pôle est reconnu comme offrant une expertise forte dans le domaine des micro et nanotechnologies, et plus particulièrement sur les activités de biopuces.

5.8.4 Activités en matières de recherche et de développement

5.8.4.1 Stratégie

Cf. 4.6.1 supra du présent document de référence.

5.8.4.2 Projets de recherche et développement

Cf. 4.6.3 supra du présent document de référence.

5.8.5 Répartition du capital – filiales et participations

5.8.5.1 Répartition du capital au 31 décembre 2004

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2003			Situation au 30 avril 2004			Situation au 31 décembre 2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ACCRA*	–	–	–	2.324.009	59,72 %	59,49 %	23.240.090	58,90%	58,78%
NBMA**	3.869.371	99,31 %	98,93 %	–	–	–	–	–	–
WENDEL									
Investissement.....	–	–	–	1.342.384	34,50 %	34,37 %	1.197.317	3,04%	3,03%
GIMD***	–	–	–	198.047	5,09 %	5,07 %	2.013.470	5,10%	5,09%
Public	–	–	–	–	–	–	10.493.573	26,60%	26,54%
Autres****	26.700	0,69 %	1,07 %	26.699	0,69 %	1,07 %	2.509.290	6,36%	6,56%
Total	3.896.071	100 %	100 %	3.891.139(1)	100 %	100 %	39.453.740 (1)	100 %	100 %

* ACCRA SA est la société holding de la famille Mérieux dont les principaux actionnaires sont Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Christophe Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, ainsi que la Fondation Rodolphe Mérieux (placée sous l'égide de l'Institut de France), en vertu d'une donation autorisée le 10 février 2005.

** Nouvelle bioMérieux Alliance, détenue à hauteur de 60,14 % par ACCRA, 34,74 % par WENDEL Investissement et 5,12 % par Groupe Industriel Marcel Dassault.

*** Groupe Industriel Marcel Dassault.

**** Constitué jusqu'à l'introduction en Bourse le 06 juillet 2004 pour l'essentiel des actions détenues par quelques cadres dirigeants, cette ligne comprend au 31 décembre 2004 l'actionnariat salarié à travers des FCP, ainsi que divers actionnaires nominatifs y compris l'actionnariat des quelques cadres dirigeants», étant précisé qu'aucun actionnaire ne détient individuellement plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

(1) L'assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A., de multiplier par dix le nombre d'actions de la Société, chaque action ancienne donnant droit à dix actions nouvelles. Le capital social serait alors divisé en 38.911.390 actions. Au 31 décembre 2004, le nombre total d'actions intègre également les actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

5.8.5.2 Prises de participations

Cf. 3.1.14 supra du présent document de référence.

5.8.5.3 Prises de contrôle

Cf. 3.1.14 supra du présent document de référence.

5.8.6 Organigramme juridique

(cf. tableau des filiales et participations en annexe des comptes sociaux au 5.4 supra du présent document de référence)

5.8.6.1 EUROPE

Filiale	Chiffre d’Affaires	Résultat Net
BioMérieux Stelhys	0,9 €	- 1988,10 €
Stella	0 (créée en décembre 2004)	0
APIBIO	659 641 €	- 4 037 101 €
bioMérieux Allemagne	44 763 076 €	1 846 892 €
bioMérieux Autriche	12 094 411 €	426 364 €
bioMérieux Belgique	21 635 640 €	1 397 268€
bioMérieux BV	74 509 396 €	- 8 649 287 €
bioMérieux Danemark	24 277 356 DKK	723 617 DKK
bioMérieux Espagne	39 554 577 €	3 659 912 €
bioMérieux Finlande	2 510 432 €	28 023 €
bioMérieux Grèce	13 144 259 €	- 493 489 €
bioMérieux Italie	87 301 858 €	2 114 795 €
bioMérieux Norvège	38 095 981 NOK	809 609 NOK
bioMérieux Pays-Bas	14 448 844 €	884 278 €
bioMérieux Pologne	84 883 326 PLN	7 602 941 PLN
bioMérieux Portugal	19 422 290 €	1 271 481 €
bioMérieux Russie	5 744 854 USD	430 515 USD
bioMérieux Suède	27 684 114 SEK	- 75 354 SEK
bioMérieux Suisse	20 994 968 CHF	1 273 303 CHF
bioMérieux Turquie	11 814 282 €	1 499 286 €
bioMérieux UK	27 283 168 GBP	1 021 799 GBP

5.8.6.2 AMERIQUE DU NORD

Filiale	Chiffre d’Affaires	Résultat Net
ABG Stella et ses filiales	437 020 274 USD	57 679 155 USD

5.8.6.3 AMERIQUE LATINE

Nom de la Filiale	Chiffre d’Affaires	Résultat Net
bioMérieux Argentine	24 917 366 ARS	2 133 556 ARS
biolab Mérieux (Brésil)	76 771 298 BRL	8 281 510 BRL
bioMérieux Chili	3 448 645 142 CLP	299 105 331 CLP
bioMérieux Colombie	23 321 000 000 COP	2 153 798 000 COP

5.8.6.4 AFRIQUE

Nom de la Filiale	Chiffre d'Affaires	Résultat Net
bioMérieux Afrique Occidentale	353 222 €	17 307 €

5.8.6.5 ASIE PACIFIQUE

Nom de la Filiale	Chiffre d'Affaires	Résultat Net
bioMérieux Chine	196 993 486 HKD	7 785 113 HKD
bioMérieux Corée	11 393 021 907 KRW	518 327 545 KRW
bioMérieux Inde	418 980 318 INR	10 285 872 INR
bioMérieux Japon	4 613 246 000 JPY	- 339 714 000 JPY
bioMérieux Thaïlande	170 539 008 THB	14 834 714 THB

5.8.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2004, les salariés détiennent 392.837 actions, 1% du capital social de la société.

Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2004. Au 31 décembre 2004, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée. La Société n'a, par ailleurs, procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

5.8.8 Présentation des comptes consolidés ; résultats économiques et financiers

5.8.8.1 Remarques préliminaires

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.3 Liquidités et ressources en capital

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.4 Engagements hors bilan

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.5 Passage aux normes IFRS

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.6 Risques de marché

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.8.7 Détail des comptes consolidés

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.9 Présentation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse de bioMérieux, les sociétés bioMérieux S.A et Nouvelle bioMérieux Alliance, société holding qui détenait 99,3% des titres bioMérieux S.A., ont fusionné conformément au traité de fusion signé le 15 mars 2004 et ratifié par les assemblées générales mixtes du 16 avril 2004.

La société Nouvelle bioMérieux Alliance a été absorbée par bioMérieux S.A. avec effet rétroactif au 1er janvier 2004. L'écart de fusion (4,4 millions d'Euros), résultant de la différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance a été imputé sur les réserves distribuables.

5.8.9.1 Activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 405 millions d'Euros, contre 384 millions d'Euros, pour l'exercice précédent, soit une progression de 5,6%.

La progression du chiffre d'affaires est pénalisée par l'évolution des devises. Abstraction faite de cet impact défavorable, la progression des ventes de produits et de services serait de +7,1%.

Le changement des circuits logistiques intervenu au cours de l'exercice 2004 a apporté un chiffre d'Affaires supplémentaire de 11 millions d'Euros à l'export

La croissance du Chiffre d'Affaires est soutenue par les ventes de réactifs, notamment sur les milieux de culture, l'identification automatisée et VIDAS.

La zone Europe ainsi que l'Amérique du Sud sont les régions les plus dynamiques avec respectivement +11% et +12,8%. En revanche, les ventes sur le marché domestique sont en retrait de -0,9%.

5.8.9.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation, à 71,9 millions d'Euros, est stable par rapport au 31 décembre 2003. Il représente 17,7% du chiffre d'affaires.

L'augmentation des achats résulte principalement du changement des circuits logistiques intervenu sur l'exercice 2004.

Les services extérieurs représentent 20,1% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 contre 19,3% pour l'exercice précédent. En 2004, ce poste supporte notamment les coûts liés à l'externalisation d'une partie de la logistique ainsi que la progression des coûts de transport sur ventes export.

5.8.9.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, s'établit à 40,6 millions d'Euros (43 millions d'Euros l'année précédente). Il représente 10% du chiffre d'affaires contre 11,2% au 31 décembre 2003.

5.8.9.4 Résultat financier

Le résultat net financier s'élève 17,6 millions d'Euros, contre 10,7 millions d'Euros au 31 décembre 2003. Il bénéficie de la réduction de 36,9 millions d'Euros de l'endettement ainsi que de la baisse du taux moyen d'intérêt. Les dividendes reçus des filiales progressent en outre de 6,2 millions d'Euros.

5.8.9.5 Résultat courant

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire de 58,3 millions d'Euros contre 53,8 millions d'Euros au 31 décembre 2003 .

5.8.9.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente une perte de 10,7 millions d'Euros (contre un gain de 7,2 millions d'Euros au 31 décembre 2003). Il supporte notamment les frais d'introduction en bourse pour 5,6 millions d'euros ainsi qu'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 5 millions d'euros contre une reprise de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2003.

5.8.9.7 Résultat net

Le résultat net comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 40,5 millions d'Euros (42,2 millions d'Euros au 31 décembre 2003). Il représente 10% du chiffre d'affaires, contre 11% au 31 décembre 2003.

5.8.9.8 Investissements

Au cours de l'exercice, les investissements en actifs corporels et incorporels se sont élevés à 34,5 millions d'Euros.

La société a notamment entrepris la construction d'un bâtiment à Grenoble pour y regrouper ses activités françaises de recherche et développement en biologie moléculaires, d'une nouvelle unité de production de boîtes de Pétri, d'un bâtiment supplémentaire pour faire face à l'extension de son site de Marcy l'Etoile, et d'un centre logistique européen pour l'instrumentation à La Balme. Enfin, la capacité du Centre de Distribution de la Plaine de l'Ain a été renforcée.

Les désinvestissements de l'exercice se montent à 9,5 millions d'Euros.

Les immobilisations financières baissent de 2 millions d'Euros. La réduction de 12,5 millions d'Euros des avances faites aux filiales est partiellement compensée par l'augmentation de 10,8 millions d'euros des titres de participation suite à la fusion avec Nouvelle bioMérieux Alliance.

5.8.9.9 Endettement

L'endettement de la Société s'élève à 143,4 millions d'Euros en diminution de 36,9 millions d'Euros.

5.8.9.10 Détail des comptes sociaux

Compte de résultats, Bilan, Tableau de variation de l'endettement net, notes et principes comptables : Cf. 5.5 supra du présent document de référence.

Faits marquants de l'exercice

Introduction en Bourse

BioMérieux a été introduit sur le Premier Marché de la bourse de Paris le 6 juillet 2004, dans le contexte d'une offre publique portant sur la participation détenue par Wendel Investissement. Dans le cadre de cette introduction en bourse, bioMérieux a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés.

Pour faciliter cette introduction, bioMérieux a procédé préalablement aux opérations suivantes :

- Fusion avec la société Nouvelle bioMérieux Alliance.
- Remboursement anticipé de prêt syndiqué mis en place en 2001 pour l'acquisition d'OTD et souscription d'un nouvel emprunt, contracté auprès d'un nombre plus limité de banques.

Les frais liés à l'introduction en bourse sont comptabilisés en éléments hors exploitation pour 5,6 M€ après déduction de la quote-part prise en charge par Wendel Investissement (9,1 M€).

Les frais d'élaboration du plan d'actionnariat des salariés sont imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt sur les sociétés de 0,4 M€.

Fusion avec la société NOUVELLE BIOMERIEUX ALLIANCE

BioMérieux SA a absorbé la société Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA), société holding qui détenait 99,3% de bioMérieux avec un effet rétroactif au 1er janvier 2004. Cette fusion n'a pas eu d'incidence significative sur le compte de résultat.

L'écart de fusion (4,3 M€), résultant de la différence négative entre la prime de fusion et l'annulation des titres bioMérieux apportés par Nouvelle bioMérieux Alliance a été imputé sur les réserves distribuables.

L'impact de la fusion sur le compte de résultat de l'exercice, correspondant à la reprise des charges et produits de Nouvelle bioMérieux Alliance, s'est traduit par une charge nette de 0,4 M€.

Autres opérations de 2004.

La participation que CEA-Industrie détenait dans le capital d'Apibio ayant été rachetée le 22 décembre 2004, cette société est désormais détenue à 100%.

Immobilisations incorporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Brevets, technologies, logiciels	26,7	20,0	6,7 (a)	7,2	4,9
Fonds de commerce	0,6		0,6	0,6	0,6
Avances et acomptes	1,7	0,3	1,4	1,1	0,7
Autres	0,3	0,3			
Total	29,3	20,6	8,7	8,9	6,2

(a) Dont brevets et technologies 4 M€

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	21,2	15,0	6,2
Acquisitions / Augmentations	5,6	3,0	2,6
Cessions / Diminutions	-0,2	-0,3	0,1
31 DECEMBRE 2003	26,6	17,7	8,9
Acquisitions / Augmentations	3,4	3,6	-0,2
Cessions / Diminutions	-0,7	-0,7	
31 DECEMBRE 2004	29,3	20,6	8,7

Immobilisations corporelles

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciation	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Terrains	5,6	0,1	5,5	4,8	4,7
Constructions	104,6	56,1	48,5	46,9	43,7
Matériels et outillages	87,7	64,4	23,3	22,8	18,8
Instruments immobilisés	38,5	31,5	7,0 (a)	6,8 (a)	6,5 (a)
Autres immobilisations	17,4	11,2	6,2	5,9	3,2
Immobilisations en-cours	11,6	0,0	11,6	3,8	5,2
Avances et acomptes	2,1	0,0	2,1	1,4	2,0
Total	267,5	163,3	104,2	92,4	84,1

(a) les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	229,4	145,3	84,1
Acquisitions / Augmentations	25,2	17,4	7,8
Cessions / Diminutions	-9,4	-9,9	0,5
31 DECEMBRE 2003	245,2	152,8	92,4
Acquisitions / Augmentations	31,1	18,7	12,4
Cessions / Diminutions	-8,8	-8,2	-0,6
31 DECEMBRE 2004	267,5	163,3	104,2

Immobilisations financières

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette 31/12/2004	Valeur nette 31/12/2003	Valeur nette 31/12/2002
Titres de participation	185,6	12,1	173,5	172,9	172,8
Autres titres immobilisés	11,7	6,3	5,4	1,0	1,4
Créances rattachées	76,9		76,9	89,8	94,3
Autres	0,3		0,3	0,5	0,5
Total	274,5	18,4	256,1	264,2	269,0

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
31 DECEMBRE 2002	279,1	10,1	269,0
Acquisitions / Augmentations	19,1	5,0	14,1
Cessions / Diminutions	-21,7	-2,8	-18,9
31 DECEMBRE 2003	276,5	12,3	264,2
Acquisitions / Augmentations	6,0	6,6	-0,6
Cessions / Diminutions	-18,8	-2,8	-16,0
Fusion - NBMA	10,8	2,3	8,5
31 DECEMBRE 2004	274,5	18,4	256,1

Filiales et les participations au 31 décembre 2004

Cf. 5.5 supra du présent document de référence.

Stocks et en-cours

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Matières premières	18,3	17,4	17,8
En cours de production	16,2	16,7	16,6
produits finis et marchandises	27,2	19,2	19,2
Total valeur brute	61,7 (a)	53,3	53,6
Provisions pour dépréciation	-4,4	-4,8	-5,5
Total valeur nette	57,3	48,5	48,1

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation : 15%

Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Créances clients	121,4	110,9	119,7
Provisions pour dépréciation	-0,9	-1,1	-2,0
Valeur nette	120,5	109,8	117,7

Créances relevant de plusieurs postes de l'actif

Créances représentées par des effets de commerce <i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Créances clients et comptes rattachés	0,8	0,5	0,7
Total	0,8	0,5	0,7

Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Avances et acomptes	0,7	0,5	0,7
Charges constatées d'avance	2,0	1,7	1,7
Autres créances d'exploitation	9,2	6,8	5,3
Total valeur brute	11,9	9,0	7,7
Provisions pour dépréciation			
Valeur nette créances d'exploitation	11,9	9,0	7,7
Prêt à NBMA		33,2	42,0
Autres créances hors exploitation	18,0	4,5	2,4
Total valeur brute	18,0	37,7	44,4
Provisions pour dépréciation	-5,3		
Valeur nette créances hors exploitation	12,7	37,7	44,4

Détail des charges comptabilisées d'avance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Inscrites dans les achats	0,1	0,1	0,2
Inscrites dans les services extérieurs et autres	1,8	1,4	1,1
Inscrites dans les frais financiers	0,1	0,2	0,4
Total	2,0	1,7	1,7

Echéances des créances clients et autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Clients	120,4	109,8	117,7
- Créances à moins d'un an	119,4	108,7	117,0
- Créances à plus d'un an	1,0	1,1	0,7
Autres créances d'exploitation	11,9	9,0	7,7
- Créances à moins d'un an	11,5	8,7	7,4
- Créances à plus d'un an	0,4	0,3	0,3
Créances hors exploitation	12,7	37,7	44,4
- Créances à moins d'un an	11,0	35,1	44,4
- Créances à plus d'un an	1,7	2,6	

Disponibilités

Les disponibilités comprennent la trésorerie disponible et les placements à court terme.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Placements de trésorerie (a)	0,7	34,3	38,7
Disponibilités	1,0	1,9	1,7
Total	1,7	36,2	40,4

(a) Détail des placements de trésorerie

	2004	2003	2002
Libellé	Sicav CA AM 3 mois	FCP Clam Eonia	FCP Barep Court Terme
Montant	0,7 M€	15 M€	38,7 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0000296881	FR0007435920	FR0007462411
Libellé		Sicav CPR Cash	
Montant		17,6 M€	
Classification		Monétaire euro	
Code Isin		FR0000291239	
Libellé		BMTN SG	
Montant		1,7 M€	
Classification		Monétaire euro	
Code Isin		QS0002721379	

En outre 1600 actions propres, pour un montant de 47 208 euros, sont détenues au 31 décembre 2004 dans le cadre d'un mandat donné à la société Crédit Agricole Cheuvreux (cf note 1.6 au chapitre 5.5 supra).

Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché de ces éléments.

Ecarts de conversion actif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Sur dettes financières		0,2	0,3
Sur créances commerciales	0,3	2,3	2,0
Sur créances financières	0,1	0,1	
Total	0,4	2,6	2,3

Capitaux propres

Cf. 5.5 supra du présent document de référence.

Provisions réglementées

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour implantation à l'étranger	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DECEMBRE 2002	14,9	1,2	1,0	17,1
Dotations	1,7			1,7
Reprises	-7,0	-1,2	-0,4	-8,6
31 DECEMBRE 2003	9,6		0,6	10,2
Dotations	7,4		0,3	7,7
Reprises	-2,4		-0,1	-2,5
31 DECEMBRE 2004	14,6		0,8	15,4

Provisions pour risques et charges

Cf. 5.5 supra du présent document de référence.

Endettement net

Refinancement de la dette

BioMérieux SA a signé le 13 avril 2004 un nouveau contrat de prêt syndiqué d'un montant de 250 Millions d'euros, se décomposant en deux tranches de 125 Millions d'euros chacune, devant être utilisé principalement pour refinancer le prêt syndiqué contracté lors de l'acquisition d'OTD. La première tranche correspond à un prêt amortissable, remboursable par annuités de 25 Millions d'euros. La seconde tranche correspond à une ouverture de crédit de type « revolving » multi-devises de 125 Millions d'euros, disponible en euro, en dollar américain ou en toute autre devise disponible sur le marché interbancaire européen ; cette seconde tranche est remboursable au plus tard le 13 avril 2009.

Au terme du contrat de prêt, le taux d'intérêt correspond au taux Euribor ou Libor selon la devise, auquel s'ajoute une marge qui varie en fonction de ratio « endettement net consolidé / résultat avant frais financiers, impôts et amortissements des écarts d'acquisition ».

La société peut annuler les engagements non encore exécutés et rembourser volontairement par anticipation, sur notification, une tranche dans sa totalité ou seulement une partie de celle-ci.

Au 31 décembre 2004 bioMérieux utilise ce prêt à hauteur de 100 Millions d'euros et dispose d'une capacité de tirage complémentaire de 125 M€.

Echéancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
A plus de cinq ans			
Entre deux et cinq ans (a)	106,0	111,7	140,2
Total des dettes à plus d'un an	106,0	111,7	140,2
Dettes confirmées à moins d'un an (a)	0,1	30,1	30,3
Autres concours bancaires à moins d'un an	39,0	74,6	83,7
Total des dettes financières	145,1	216,4	254,2
Placements de trésorerie (b)	-0,7	-34,3	-38,7
Disponibilités	-1,0	-1,9	-1,7
Endettement net	143,4	180,2	213,8

(a) Principalement prêt syndiqué pour acquisition d'Organon Teknika

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché

Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Fournisseurs	65,0	54,0	54,1
Avances et acomptes			
Dettes fiscales et sociales	44,7	41,5	39,6
Produits constatés d'avance	2,4	2,4	2,4
Autres dettes	3,9	4,1	5,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Autres dettes d'exploitation	51,0	48,0	47,0
Dettes sur immobilisations	8,4	15,7	13,4
Dettes fiscales	0,5	4,2	6,2
Autres			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dettes hors exploitation	8,9	19,9	19,6

Dettes relevant de plusieurs postes du bilan

Dettes représentées par des effets de commerce <i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,3	13,7	12,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3,7	3,5	3,3
Autres dettes	0,1	0,1	0,1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	15,1	17,3	15,7

Produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de contrats de location et d'entretien de matériels facturés d'avance.

Echéances des dettes Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
FOURNISSEURS			
Dettes à moins d'un an	65,0	54,0	54,1
Dettes à plus d'un an			
Total	65,0	54,0	54,1
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes à moins d'un an	49,7	44,8	44,7
Dettes à plus d'un an	1,3	3,2	2,3
Total	51,0	48,0	47,0
DETTES HORS EXPLOITATION			
Dettes à moins d'un an	8,9	19,9	19,6
Dettes à plus d'un an			
Total	8,9	19,9	19,6

Détail des charges à payer

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,2	0,3
Emprunts et dettes financières diverses	0,3	0,1	0,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,6	12,3	12,9
Dettes fiscales et sociales	33,7	31,3	30,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,6	2,2	0,5
Total	49,3	46,0	44,9

Ecart de conversion-passif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Sur dettes d'exploitation	0,2	0,4	0,3
Sur créances commerciales	0,3	0,4	0,4
Sur créances financières	0,1	0,1	0,1
Total	0,6	0,9	0,8

Postes du bilan concernant des entreprises liées

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Immobilisations financières	262,5	273,9	276,5
Créances d'exploitation	75,1	62,8	70,1
Créances Hors exploitation	4,5	34,2	42,1
Dettes financières	21,8	14,9	14,2
Dettes d'exploitation	0,6	4,2	
Dettes hors exploitation	32,0	73,8	83,5
Total	396,5	463,8	486,4

Engagements financiers

Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Avals, cautions et garanties dont entreprises liées 31,1 M€	32,7	136,1	161,3
Crédit bail	10,0	13,6	13,6
Total	42,7	149,7	174,9

Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Avals, cautions et garanties, dont entreprises liées 0 M€	225,0	194,4	215,5
Total	225,0	194,4	215,5

Dont 225 M€ de lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque utilisées à hauteur de 100 M€ au 31 décembre 2004.

Instruments de couverture

Risque de change

Les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, évalués à partir des cours au 31 décembre 2004, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

- Ventes à terme s'élevant à 29,5 M€ destinées à la couverture des créances commerciales.
- Achats à terme en couverture de dettes commerciales pour 1,7 M€.
- Ventes à terme s'élevant à 17,3 M€ destinées à la couverture des créances financières.
- Achats à terme en couverture de dettes financières pour 27,2 M€.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2005. Le montant net de ces couvertures s'élève à 91 M€ dont 83 M€ correspondent à un net de ventes à termes de devises et 8 M€ à des couvertures optionnelles.

La valeur de marché au 31/12/2004 de l'ensemble de ces couvertures budgétaires représente un gain latent de 2,7 M€.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	2004		2003		2002	
	12 mois	%	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	306	75%	285	74%	282	76%
Autres						
Dollars US	51	13%	51	13%	46	12%
Yens Japonais	7	2%	6	2%	6	2%
Livres anglaises	11	3%	11	3%	11	3%
Autres Devises	31	8%	31	8%	25	7%
Total	405	100%	384	100%	370	100%

Risque de taux

bioMérieux utilise les opérations de SWAP. Le différentiel de taux couru est intégré au résultat financier.

Au 31 décembre 2004 les opérations en vie sont les suivantes :

Trois contrats de SWAP d'un notionnel de 60 M€, au taux fixe moyen de 3,52% et à la durée résiduelle moyenne de 23 mois.

La valeur de marché de l'ensemble de ces instruments représente une perte latente de 0,9 M€.

Informations en matière de crédit bail

<i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances (a)		Dotation aux amortissements (a)	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	0,8	0,1	0,4		
Constructions	11,9	0,8	6,2	0,6	3,8
Total	12,7	0,9	6,6	0,6	3,8

<i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0,1	0,2	0,1	0,3	0,6
Constructions	0,8	3,0	0,8	4,6	4,6
Total	0,9	3,2	0,9	4,9	5,2

(a) Crédit-bail en-cours au 31 décembre 2004

Compléments de retraites, Indemnités de départ et indemnités assimilées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée au 31 décembre 2004 tenant compte :

- des probabilités de départ du personnel salarié et de mortalité,
- d'une estimation d'évolution des salaires de 3 % l'an,
- d'une hypothèse de départ à la retraite entre 61 et 62 ans pour une durée complète d'activité professionnelle ouvrant droit à la retraite au taux plein,
- d'un taux d'actualisation de 4,5%.

L'engagement ressort à 12,9 M€. Il est partiellement couvert par un fonds d'assurance capitalisant des primes annuelles. Le solde non couvert de 5,9 M€ n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

Au 31 décembre 2004, cet engagement est composé des éléments suivants :

Indemnités conventionnelles de fin de carrière	11,9 M€
Autres engagements	1 M€

Droit Individuel à la Formation

Pour la première année d'application de l'accord collectif de branche signé le 6 janvier 2005, les salariés en contrat à durée indéterminée employés à temps plein et justifiant d'une année d'ancienneté au 1er janvier 2005 disposent d'un crédit d'heures de 20 heures au titre de la formation professionnelle à utiliser à compter de cette même date.

Les salariés employés en contrat à durée déterminée bénéficient également du Droit Individuel à la Formation calculé prorata temporis dès lors qu'ils justifient avoir travaillé au moins 4 mois, continus ou non, au cours des 12 derniers mois.

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au 31 décembre 2004 au titre du Droit Individuel à la Formation est de 42 353 heures.

Autres engagements

Les engagements de la Société portant sur des acquisitions immobilières s'élèvent à 1,4 M€.

Les engagements de loyers immobiliers s'élèvent à 3,6 M€ au 31 décembre 2004.

Les engagements relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 6,6 M€ au 31 décembre 2004.

bioMérieux SA est engagée à souscrire à une augmentation de capital de Inodiag, ce qui porterait sa participation dans cette société à 10% .

Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003	Total 31/12/2002
Ventes de marchandises	23,3	17,9	41,2	40,7	36,4
Production vendue de biens	140,9	200,1	341,0	322,1	314,3
Production vendue de services	2,6	20,7	23,3	21,2	19,3
TOTAL	166,8	238,7	405,5	384,0	370,0

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Salaires	90,6	84,1	83,8
Charges sociales	40,9	38,9	37,7
Total	131,5	123,0	121,5
Participation	1,2	3,1	2,3
Total	132,7	126,1	123,8
Effectif moyen	2 123	2 057	2 034
Effectif en fin d'exercice	2 156	2 055	2 058

Rémunérations allouées aux organes de direction

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 132 K€.

Frais financiers nets

Détail des frais financiers nets

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Charges financières nettes	-3,3	-3,6	-4,1
Dépréciation titres de participation	-2,4 (a)	-2,2 (b)	-4,4
Dividendes	23,2	17,0	14,8
Ecart de change	0,1	-0,5	-0,2
Total	17,6	10,7	6,1

(a) Reprise nette dépréciation des filiales +0,5 M€ et dotation nette sur autres titres de participation -2,9 M€

(b) Dont dotation nette dépréciation des filiales -1,9 M€

Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écart de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2004 12 mois	2003 12 mois	2002 12 mois
Ventes	0,9	-4,5	-1,6
Achats	0,6	2,1	1,2
Financier	0,1	-0,5	-0,2
Total	1,6	-2,9	-0,6

Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Charges financières	-0,5	-0,9	-1,5
Dividendes perçus	23,2	17,0	14,7
Revenus des créances rattachées aux participations	2,4	3,9	4,1
Autres produits financiers	0,3	0,4	0,7
Total	25,4	20,4	18,0

Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 31/12/2004	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
Cessions d'immobilisations	0,6	0,9	-0,3	-0,2	-0,1
Provisions réglementées	2,5	7,7	-5,2	6,9	2,7
Autres produits et charges exceptionnels	6,0	11,2	-5,2 (a)	0,5	0,2
Total	9,1	19,8	-10,7	7,2	2,8

(a) Au 31 décembre 2004, le résultat exceptionnel supporte les frais d'introduction en bourse qui s'élèvent à 5,6 M€.

Résultat et impôt

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	Avant impôt	Impôt	Après impôt		
Résultat courant	58,3	10,8	47,5	14,0	7,0
Résultat exceptionnel	-10,7	-3,8	-6,9	2,5	2,6
Participation des salariés	-1,2	-1,1	-0,1	-0,8	
Intégration fiscale et assimilés					
Résultat comptable	46,4	5,9	40,5	15,7	9,6

Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Résultat net de l'exercice	40,5	42,2	36,5
Impôt sur les bénéfices	5,9	15,7	9,6
Résultat avant impôt	46,4	57,9	46,1
Amortis. dérogatoires et prov. réglementées (+ dotations - reprises)	5,2	-6,9	-2,7
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	51,6	51,0	43,4
Impôt sur les bénéfices	5,9	15,7	9,6
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 35,43%	1,9	-2,4	-1,0
Impôt total	7,8	13,3	8,6
Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	43,8	37,7	34,8

Accroissements ou allègement de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	2004 Taux 34,93%	2003 Taux 35,43%	2002 Taux 35,43%
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	5,3	3,7	6,1
Total impôts différés à payer	5,3	3,7	6,1
Provisions non déductibles	-2,3	-3,0	-2,6
Ecart conversion passif	-0,2	-0,3	-0,3
Total impôts payés d'avance	-2,5	-3,3	-2,9
Total charges futures d'impôts	2,8	0,4	3,2

5.8.10 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2004 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 40.532.741,69 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 24.558.804,47 euros, s'élève à 65.091.546,16 euros, de la manière suivante :

- Une somme de 37.395,72 euros serait virée au compte "Réserve spéciale pour Mécénat" qui se trouvera portée de 153.886,57 euros à 191.282,29 euros : 37.395,72 euros
- Une somme de 29.994.978,83 euros serait virée au compte "Réserve Générale" qui se trouvera portée de 105.643.713,47 euros à 135.638.692,30 euros : 29.994.978,83 euros
- Une somme de 15.781.496,00 euros serait versée à titre de dividendes soit 0,40 euros pour chacune des 39.453.740 actions composant le capital social. 15.781.496,00 euros (1)
- Le solde, soit 19.277.675,61 euros, serait versé au compte "Report à nouveau" : 19.277.675,61 euros (1)

Total égal au bénéfice distribuable soit : 65.091.546,16 euros

(1) Sous réserve des dividendes attachés aux actions détenues par bioMérieux SA lors de la mise en paiement qui seront imputés en report à nouveau

5.8.11 Affectation de la réserve spéciale des plus-values à long terme

Conformément aux dispositions de la loi de finance rectificative 2004, nous vous proposons d'affecter la somme de 9.588.520,70 € figurant à la réserve spéciale des plus values à long terme de la manière suivante :

- Une somme de 9.361.307,70 euros serait virée au compte "Réserve Générale" qui se trouvera portée de 135.638.692,30 euros à 145.000.000 euros : 9.361.307,70 euros
 - Une somme de 227.213 euros correspondant à la taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale (2,5%) serait virée à un compte "Dettes Fiscales". 227.213 euros
- Total égal au compte "Réserve Spéciale des Plus Values à Long Terme" soit : 9.588.520,70 euros

5.8.12 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ordinaires, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Exercice</i>	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
31.12.2003	17.999.848 €	8.999.924,01 €	26.999.772,03 €
31.12.2002	4.012.953 €	2.006.476,50 €	6.019.429,50 €
31.12.2001	Néant	Néant	Néant

5.8.13 Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé ne supportent aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts.

5.8.14 Liste des mandats des mandataires sociaux

Cf. 6.1.1.2 infra du présent document de référence.

5.8.15 Rémunération des mandataires sociaux

Cf. 6.2.1 et 6.2.5 infra du présent document de référence.

5.8.16 Activité polluante ou à risque

La société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

5.8.17 Impact social et environnemental

5.8.17.1 Impact social

Cf. 4.9 supra du présent document de référence.

5.8.17.2 Impact environnemental

Cf. 4.13.2 supra du présent document de référence.

5.8.18 Contrôle des commissaires aux comptes/conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce que nous tenons par ailleurs à votre disposition.

Nous vous indiquons également que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont « significatives » pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

5.8.19 Situation des mandats des administrateurs et jetons de présence

Monsieur Christophe Mérieux a été nommé Administrateur le 30 mars 1999. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Par conséquent, il est demandé à l'assemblée générale des actionnaires de procéder au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de 6 années ; son mandat expirerait à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous vous proposerons enfin de vous prononcer sur la fixation d'un plafond de 250.000 euros pour le montant des jetons de présence à attribuer au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

5.8.20 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Cf. 1.3.3 du présent document de référence.

5.8.21 Facteurs de risques

5.8.21.1 Risques liés aux activités de la Société et à son secteur d'activité

Cf. 4.11.1 supra du présent document de référence.

5.8.21.2 Risques relatifs aux actions de la Société

Cf. 4.11.2 supra du présent document de référence.

5.8.21.3 Risques financiers

Cf. 5.2 supra du présent document de référence.

5.8.22 Conclusion

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

ANNEXES

- TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 30/09/2000	Exercice 31/12/2001 15 mois	Exercice 31/12/2002	Exercice 31/12/2003	Exercice 31/12/2004
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.	11 802 819	11 879 045	11 879 045	11 879 045	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	3 871 071	3 896 071	3 896 071	3 896 071	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	25 000	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes..	288 906 157	425 024 066	369 956 812	384 024 025	405 451 004
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	58 221 362	42 849 446	69 587 705	83 484 421	94 590 784
Impôts sur les bénéfices	7 237 422	-178 112	9 632 750	15 705 903	5 851 708
Participation des salariés due au titre de l'exercice.	1 309 573	5	2 259 433	3 138 822	1 230 705
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	28 720 514	15 615 153	36 510 863	42 155 670	40 532 742
Résultat distribué (1)	0	0	4 012 953	17 999 848	15 781 496
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale.	0	0	5 064 892	0	29 961 770
III. RESULTATS PAR ACTION (2)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	12,83	11,04	14,81	16,56	2,22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,42	4,01	9,37	10,82	1,03
Dividende attribué à chaque action (3)	0,00	0,00	1,03	4,62	0,40
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 745	1 863	2 034	2 057	2 123
Montant de la masse salariale de l'exercice	64 386 479	96 733 823	83 729 701	84 114 056	90 603 261
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	29 052 133	42 192 748	37 731 793	38 921 734	40 952 473

(1) Sous réserve du dividende non versé relatif aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement

(2) En 2004, après la fusion Nouvelle bioMérieux Alliance et avant l'introduction en bourse, le nombre d'actions a été multiplié par 10

(3) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionnée dans ce tableau.

- TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (cf 3.2.4 supra)

5.9 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration,
- des limitations éventuelles apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

5.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

5.9.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé à ce jour de neuf membres.

La composition du Conseil d'Administration a évolué au cours de l'exercice 2004 : composé de six (6) administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004, ce nombre a été porté à neuf à cette même date.

La liste des administrateurs de la Société est annexée au présent rapport.

5.9.1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni à huit reprises, soit deux fois au premier et au troisième trimestre, trois fois au deuxième trimestre et une fois au dernier trimestre.

5.9.1.3 Convocations et présence des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués à ces réunions par lettre simple, avec un préavis suffisant, conformément aux dispositions statutaires. Les délais moyens de convocation du Conseil d'Administration sont de quatorze jours environ.

L'émargement du registre de présence au Conseil d'Administration fait apparaître qu'étaient présents ou représentés à chacune des réunions tenues au cours de l'exercice 2004 :

- 6 administrateurs sur 6 le 15 mars 2004,
- 5 administrateurs sur 6 le 30 mars 2004,

- 7 administrateurs sur 9 le 16 avril 2004,
- 8 administrateurs sur 9 le 19 mai 2004,
- 7 administrateurs sur 9 le 18 juin 2004
- 9 administrateurs sur 9 le 06 juillet 2004,
- 8 administrateurs sur 8 le 30 septembre 2004,
- 9 administrateurs sur 9 le 15 décembre 2004

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont également été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

5.9.1.4 Présidence des séances du Conseil d'Administration

Les huit séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice ont toutes été présidées par le président.

5.9.1.5 Comité d'audit

La composition du Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, a été modifiée lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2004, puis de nouveau à la suite de l'introduction en bourse de la Société en juillet 2004 par le Conseil d'Administration lors d'une réunion en date du 30 septembre 2004. Le comité est à ce jour composé de Messieurs Philippe Villet, Benoît Habert et Michel Angé. Messieurs Benoît Habert et Michel Angé sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Société ; Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce comité.

Le Comité d'Audit ainsi constitué s'est réuni à 3 reprises en 2004:

- le 11 mars 2004, en présence de tous ses membres et des commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêtés des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, ainsi que les principaux risques de l'entreprise et le projet d'introduction en bourse de la Société.
- le 08 juin 2004, en présence de tous ses membres, ainsi que des commissaires aux comptes de la Société et de Messieurs Janodet et Habert par voie de visioconférence, en vue d'examiner la note d'opération dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, ainsi que les options comptables existantes dans la perspective de la clôture des comptes et de procéder à une revue des litiges en cours.
- le 27 septembre 2004, en présence de tous ses membres et des commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêtés des comptes semestriels au 30 juin 2004.

Le comité a, par ailleurs, dans le cadre de conférences téléphoniques les 19 juillet et 19 octobre 2004, procédé à la revue des communiqués de presse portant respectivement sur le chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2004 et sur le chiffre d'affaires au troisième trimestre 2004.

5.9.1.6 Procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis postérieurement à la réunion qu'ils relatent et sont systématiquement soumis à l'approbation de l'ensemble du Conseil d'Administration lors de sa réunion suivante, avant d'être signés et retranscrits dans le registre des conseils.

5.9.2 Mode d'exercice de la direction générale de la Société et limitations de pouvoirs du directeur général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du directeur général au cours de l'exercice 2004, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au directeur général de le saisir sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5.9.3 Procédures de contrôle

5.9.3.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et dans le Groupe ont notamment pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes et règles internes de l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs et ne peut cependant pas fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

La description des systèmes de contrôle interne de la Société dans le présent rapport a été élaborée à partir d'un recensement des procédures existantes, effectuée sur la base d'entretiens conduits avec les principaux responsables des fonctions de l'entreprise, et par la consultation de la documentation disponible concernant les sujets traités.

5.9.3.2 Le contrôle interne opérationnel

5.9.3.2.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Pour tenir compte de son développement récent et de ses nombreuses implantations géographiques, bioMérieux s'est doté d'une organisation visant à permettre à chaque site dans chaque pays de disposer des compétences nécessaires compte tenu de son activité et de sa taille.

La direction générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par :

- **un comité stratégique**, composé aujourd'hui de cinq membres (Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Christophe Mérieux, Monsieur Benoît Adelus, Madame Dominique Takizawa et Monsieur Jean Le Dain). Ce comité propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe. Il s'assure de la cohérence de la marche des affaires avec ces orientations,
- **un comité de direction**, présidé par Monsieur Benoît Adelus, vice-président exécutif du Groupe regroupant les trois directeurs supervisant les quatre régions (Europe/Afrique/Moyen Orient, Amérique du Nord, Amérique Latine/Inde et Asie-Pacifique) et les applications industrielles, les directeurs des fonctions globales (recherche et développement, production, assurance qualité et marketing stratégique) et les directeurs des fonctions financières, ressources humaines, communication, affaires publiques et secrétariat général. Il se réunit une fois par mois. Ce comité assure le suivi des orientations stratégiques, leur déclinaison par centre de profit et par fonction, prépare le budget et les plans d'action et s'assure de la réalisation des objectifs,
- **un comité d'investissement** réunit, chaque mois, le vice-président exécutif, la direction des opérations industrielles et la direction financière. Il décide de tout investissement industriel (corporel ou incorporel) d'un montant défini annuellement et suit les réalisations relatives à ces investissements,
- **un comité de validation des projets** ("Project Approval Committee"), présidé par Monsieur Benoît Adelus, réunit les directeurs des fonctions recherche et développement, marketing, opérations industrielles, assurance qualité et les directeurs des zones géographiques Amérique du Nord et Europe. Il décide de l'introduction de nouveaux projets dans le programme de développement. Il nomme l'équipe projet et décide de l'allocation des ressources. Il suit et valide les différentes phases du projet jusqu'à la commercialisation du produit concerné. Les projets sont revus au moins une fois par an, et peuvent faire l'objet d'une revue exceptionnelle en cas de modification significative et

- ***un comité de veille permanent*** intervient pour prévenir et identifier les incidents relatifs aux produits. Présidé par la direction assurance qualité, il réunit périodiquement les responsables des directions marketing, communication et service client.

Certaines fonctions jouent par ailleurs un rôle prépondérant dans le contrôle interne opérationnel :

- la **direction assurance qualité et affaires réglementaires corporate**, dont les missions visent à contrôler :
 - la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences légales ou réglementaires,
 - l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités appartenant au groupe bioMérieux,
 - la conformité des produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences des autorités réglementaires et
 - le suivi des réclamations émanant de clients, et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des rappels de produits. Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité du produit à l'état de la connaissance. Elle est responsable des documents relatifs aux produits et suit les réclamations émanant de clients ainsi que leur traitement. Elle s'assure du respect des exigences réglementaires dans tous les pays où sont commercialisés les produits de bioMérieux.

- la **direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle** assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats,...) en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux.
- la **direction des Infrastructures, du Patrimoine et de la Sécurité** a la charge d'assurer la protection des personnes et des actifs ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie et s'inscrit dans la démarche qualité. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment les limitations d'accès aux différents sites et aux lieux sensibles, les mesures de protection des actifs et du système d'information, la prévention des accidents avec suivi d'indicateurs spécifiques et des mesures de sauvegarde de l'environnement.

5.9.3.2.2 Les procédures générales du contrôle interne opérationnel

La politique Qualité.

La politique Qualité, qui fait l'objet d'une large communication au sein de l'entreprise, s'articule selon trois axes :

- capacité à satisfaire à la fois les besoins des clients et les exigences de la réglementation,
- responsabilité ou implication de chacun dans cet objectif de conformité,
- différenciation par anticipation des besoins des clients et participation à une dynamique de progrès et d'innovation.

Des manuels assurance qualité décrivent, par site de production ou par région, le système de management de la qualité de bioMérieux qui couvre toutes les activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente. Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients, en décrivant les dispositions prises pour assurer la qualité des produits et services fournis.

Les normes réglementaires. Tous les produits de bioMérieux sont conçus, élaborés et livrés dans le respect des normes réglementaires. Des contrôles de qualité sont effectués tout au long des processus de production et de commercialisation, conformément aux exigences posées par les autorisations et agréments dont l'entreprise est titulaire.

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays sans réglementation propre, mais qui très souvent s'appuient sur des réglementations existantes dans d'autres pays, et les pays avec réglementation.

Les trois principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- Directive 98/79/CE pour l'Union européenne,
- Réglementation FDA pour les Etats-Unis (Code of Federal Regulation) et
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle bactériologique industriel restent limitées aux aspects sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO,...).

Le détail de ces aspects réglementaires sont décrits au Chapitre 4 ci-avant sous la rubrique : systèmes qualité et réglementation applicables.

Entre 2000 et 2003, les audits externes menés par les organismes réglementaires de différents pays (France, Etats-Unis...) n'ont relevé aucun manquement significatif au respect des réglementations en vigueur, et n'ont par conséquent donné lieu à aucune observation majeure.

En 2004, trois sites ont fait l'objet d'inspections de la FDA, qui ont donné lieu à des observations portant notamment sur les procédures de traitement des réclamations clients, sur certains processus de production ainsi que sur le processus de mise en place et de suivi des actions correctives.

Une lettre d'avertissement a été émise en juillet 2004 concernant le site de Durham. Un plan d'actions correctives a été soumis à la FDA le 21 juillet 2004. Un suivi mensuel du plan d'action est communiqué à la FDA.

A la suite de ces incidents, il a été procédé à des audits préventifs sur les principaux sites industriels.

5.9.3.2.3 Les procédures spécifiques du contrôle interne relatives aux produits et aux sites

La conception et la production des produits s'inscrivent dans le cadre d'une certification volontaire (ISO 9001 version 2000 ou ISO 13485) ou de certifications réglementaires (FDA aux Etats-Unis ou AFSSAPS en France).

L'ensemble des sites de production est certifié ISO 9001, à l'exception du site de Saitama au Japon. Les sites de production principaux sont également certifiés ISO 13485*, certification qui confère une présomption de conformité dans le cadre du marquage CE.

5.9.3.2.4 Les procédures de contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers de :

- l'existence de directions de zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie) qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales,
- l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales,
- un reporting mensuel détaillé établi par chaque filiale et adressé au directeur de la zone géographique et à la direction du contrôle de gestion international,
- une analyse mensuelle par le comité de direction des principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en terme de chiffre d'affaires et de structure financière. A l'issue de ce comité, le directeur de zone informe la direction de chaque filiale pour lui faire part des observations et décisions du comité de direction, et veiller à ce que les éventuelles actions à mener soient entreprises.

Toute filiale située dans une zone au contexte économique ou politique difficile fait l'objet d'un suivi particulier par la vice-présidence, la direction de zone géographique et la direction financière.

* A l'exception de bioMérieux Brésil, dont le système qualité n'est pas certifié ISO 13485 ; seules les activités réalisées pour le compte de bioMérieux SA sont couvertes par le certificat 13485 délivré par bioMérieux SA.

5.9.3.3 Le contrôle interne comptable et financier

5.9.3.3.1 Les acteurs du contrôle interne opérationnel

La structure de la direction administrative et financière du groupe bioMérieux comprend :

- des directions administratives et financières, présentes dans chaque entité du Groupe et placées sous la double supervision hiérarchique du directeur général de la filiale concernée et de la direction financière du Groupe,
- un contrôle de gestion, dont l'organisation est adaptée à celle du Groupe, et qui rassemble :
 - des contrôleurs de gestion des processus métiers ou support (recherche et développement, par exemple), chargés d'analyser les performances et les coûts des principales fonctions du Groupe en relation avec les directeurs concernés,
 - des contrôleurs de gestion internationaux, en charge de la supervision comptable et financière des filiales étrangères ; dans le cas particulier de bioMérieux Inc., le contrôle de gestion international s'appuie sur une équipe locale dédiée,
- une fonction trésorerie,
- une fonction reporting et consolidation,
- une fonction fiscalité.

Cette organisation permet à la direction générale de fixer des objectifs budgétaires à chaque fonction et chaque filiale puis de suivre mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière aux différents niveaux du Groupe.

Le directeur administratif et financier du Groupe est membre du comité de direction, et à ce titre, est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par ce comité.

L'organisation comptable et financière s'appuie sur deux outils principaux que sont Movex, ERP implanté sur les sites importants et Solomon, système dédié aux filiales de petite taille.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites ci-dessus, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité/finances, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie.

5.9.3.3.2 Comptabilité/finances

bioMérieux a élaboré un "manuel des principes comptables et de consolidation" à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Un groupe de travail a été mis en place pour analyser les conséquences sur les comptes de la Société de la mise en place des nouvelles normes comptables IFRS. Une analyse détaillée des impacts est présentée dans l'annexe des comptes consolidés. Les modifications résultant de ces changements (à mettre en œuvre en 2005) feront l'objet de mise à jour dans le manuel des procédures comptables.

Au niveau de bioMérieux S.A. et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et

répétitives, paramétrées dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque direction administrative et financière exerce une activité de *credit management* chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par clients et d'anticiper les risques de défaillance, notamment grâce à des abonnements avec des sociétés de rating financier.

5.9.3.3.3 Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à trois ans et validé en Conseil d'Administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, certaines fonctions (recherche et développement et production notamment) disposent d'un contrôle de gestion dédié qui élabore le budget annuel de ces fonctions, assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe, et prend également en charge le contrôle budgétaire.

5.9.3.3.4 Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe bioMérieux, qui permet à l'équipe consolidation de s'assurer de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes :

- les états financiers de chaque filiale sont analysés par le contrôle de gestion avant d'être importés dans la consolidation,
- les comptes consolidés sont rapprochés par le service consolidation, d'une part avec les indicateurs de gestion disponibles dans le Groupe (dont notamment le suivi statistique du chiffre d'affaires), et d'autre part avec les prévisions budgétaires et les résultats des périodes précédentes de l'exercice. L'endettement consolidé est rapproché des suivis réalisés au niveau de la trésorerie. Ces contrôles sont synthétisés dans un rapport d'analyse annexé aux comptes consolidés et transmis à la direction générale du Groupe.

5.9.3.3.5 Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux s'est implanté, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale et mise en œuvre localement sous le contrôle d'un trésorier groupe. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,

- d'un système de *cash pooling* dont bioMérieux est la société pivot et impliquant dix-sept filiales. Ce système est sécurisé par les procédures de virement mises en place avec l'une des banques principales du Groupe,
- d'une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés exclusivement en produits monétaires,
- gérer les risques de change, pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
 - une politique de facturation internationale hors groupe exclusivement en monnaies fortes,
 - la mise en place de couvertures, quand cela est possible, sur 80 % à 90 % du flux net exposé, dès le début de l'exercice,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque résiduel lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

5.9.3.4 Audit externe

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe bioMérieux sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elles fait l'objet d'un audit ou d'une revue limitée selon le cas.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Le Président du Conseil d'Administration
Alain Mérieux

5.10 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BIOMERIEUX et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

Bernard CHABANEL

DELOITTE & ASSOCIES

Alain DESCOINS

5.11 - PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et de donner quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils lui ont été présentés lesquels font apparaître un bénéfice de 40.532.741,69 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte (i) du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et (ii) des rapports des Commissaires aux comptes sur ce rapport.

RESOLUTION N°2

(Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

RESOLUTION N°3

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2004)

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004 fait apparaître un bénéfice de 40.532.741,69 euros, qui, augmenté du report bénéficiaire de 24.558.804,47 euros, établit le bénéfice distribuable à 65.091.546,16 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- une somme de 37.395,72 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 153.886,57 euros à 191.282,29 euros ;
- une somme de 29.994.978,83 euros sera virée au compte « Réserve Générale » qui se trouvera portée de 105.643.713,47 euros à 135.638.692,30 euros ;
- - une somme de 15.781.496,00 euros, est confirmée à titre de dividendes soit, 0,40 euro pour chacune des 39.453.740 actions composant le capital social.
- le solde soit 19.277.675,61 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et l'avoir fiscal correspondant, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
31.12.2003	17.999.848 €	8.999.924,01 €	26.999.772,03 €
31.12.2002	4.012.953 €	2.006.476,50 €	6.019.429,50 €
30.09.2001	Néant	Néant	Néant

RESOLUTION N°4

(Cette résolution a pour objet de statuer sur l'affectation de la réserve spéciale des plus-values à long terme)

Conformément aux dispositions de la loi de finance rectificative 2004, l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la somme de 9.588.520,70 € figurant à la réserve spéciale des plus values à long terme de la manière suivante :

- Une somme de 9.361.307,70 euros sera virée au compte "Réserve Générale" qui se trouvera portée de 135.638.692,30 euros à 145.000.000 euros ;
- Une somme de 227.213 euros correspondant à la taxe exceptionnelle sur la réserve spéciale (2,5%) sera virée à un compte "Dette Fiscale".

Total égal au compte "Réserve Spéciale des Plus Values à Long Terme" soit 9.588.520,70 euros.

RESOLUTION N°5

(Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées conclues par la Société et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants dudit code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport et approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

RESOLUTION N°6

(Cette résolution a pour objet de décider le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe pour l'exercice en cours le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à deux cent cinquante mille euros, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

RESOLUTION N°7

(Cette résolution a pour objet de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christophe Mérieux)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Mérieux, pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Christophe Mérieux a dès à présent fait savoir qu'il accepterait lesdites fonctions si elles venaient à lui être confiées par la présente assemblée et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires nécessaires à l'exercice desdites fonctions.

RESOLUTION N°8

(Cette résolution a pour objet de procéder à la ratification de la nomination de M. Michel Angé en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2004)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de M. Michel ANGÉ comme administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Arnaud FAYET, administrateur ayant démissionné le 7 juillet 2004, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

RESOLUTION N°9

(Cette résolution a pour objet de procéder au remplacement d'un des Commissaires aux comptes titulaires)

Le mandat de Monsieur Bernard Chabanel venant à expiration lors de cette assemblée générale annuelle, l'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination de la société Commissariat Contrôle Audit CCA – 43, rue de la Bourse – 69002 Lyon, en qualité de Commissaire au Comptes titulaire, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2011, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RESOLUTION N°10

(Cette résolution a pour objet de procéder au remplacement d'un des Commissaires aux comptes suppléants)

La société Commissariat Contrôle Audit CCA ayant fait part à la Société de son intention de démissionner de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant lors de cette assemblée générale annuelle, l'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination de la société Diagnostic Révision Conseil (DRC) – 45, rue de la Bourse – 69002 Lyon, en qualité de Commissaire au Comptes suppléant de la Société Commissariat Contrôle Audit CCA, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RESOLUTION N°11

(Cette résolution a pour objet de renouveler le mandat d'un des Commissaires aux comptes suppléants)

Le mandat de la société BEAS venant à expiration lors de cette assemblée générale annuelle, l'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement de ce mandat, la société BEAS devenant Commissaire au Comptes suppléant de la Société Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 1 année, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société, tenue dans l'année 2006, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

RESOLUTION N°12

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et de subdélégation, et notamment dans le respect des

conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat pour la société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital social, à la date du [9 juin] 2005, au maximum 3.945.374 actions.

La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société):

- Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 60 euros par action (hors frais d'acquisition);
- Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 236.722.440 euros. En cas, d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou d'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de divisions ou de regroupements d'actions, ou toute autre opération portant sur le capital social, le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat précité afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations.

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'Administration et communication au marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ces derniers rendant compte au Conseil

d'Administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, auprès de tous organismes et en particulier de l'Autorité des marchés financiers, notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet, et est valable jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005. Elle pourra être utilisée à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange, dans les limites de la réglementation applicable.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION N°13

(Cette résolution a pour objet d'approuver le projet de traité de fusion)

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

- après avoir entendu la lecture du Commissaire aux apports, Monsieur Jacques Champalle, désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 15 février 2005 ;

- après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion en date du 18 mars 2005 contenant les bases de la fusion projetée entre la Société et la société APIBIO, société par actions simplifiée, au capital de 6.978.200 euros, dont le siège social est situé Chemin de l'Orme, 69280 – Marcy l'Etoile (Rhône), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 433 975 307,

aux termes duquel la société APIBIO fait apport à titre de fusion à la Société de la totalité de son patrimoine, actif et passif, évalué à moins deux millions cent soixante et onze mille six cent quatre vingt neuf (- 2 171 689) euros, lesdits apports étant consentis à charge pour la Société, société absorbante, d'acquitter tout le passif pouvant grever le patrimoine de la société APIBIO et de reprendre tous ses engagements ;

La Société, absorbante, étant propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de APIBIO, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de LYON, la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital et la société APIBIO, absorbée, sera immédiatement dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion ;

La différence entre la valeur nette de l'apport de cette dernière, soit (2 171 689) euros et la valeur comptable des titres de la société APIBIO dans les livres de BIOMERIEUX, soit zéro euros (0€) Euros, constituera un mali de fusion d'un montant de moins deux millions cent soixante et onze

mille six cent quatre vingt neuf (- 2 171 689 €) euros qui sera inscrit au compte de résultat de la Société.

- après avoir pris connaissance de l'avis donné le 17 mars 2005 par le Comité d'Entreprise de la Société sur ce projet de fusion, conformément à l'article L. 225-105, al. 5 du Code de commerce,

déclare approuver purement et simplement le principe et les modalités de la fusion projetée, tels qu'ils sont énoncés dans ledit traité et déclare approuver spécialement, en tant que de besoin, la détermination et l'utilisation du mali de fusion.

RESOLUTION N°14

(Cette résolution a pour objet de constater la réalisation définitive de la fusion et de modifier corrélativement les statuts)

L'Assemblée Générale extraordinaire,

en conséquence de l'approbation de la résolution précédente relative à la fusion par absorption de la société APIBIO par la Société, constate que l'ensemble des conditions suspensives relatives à la fusion par voie d'absorption de la société APIBIO par la société BIOMERIEUX sont réalisées et, en conséquence, constate la réalisation définitive de ladite fusion et la dissolution sans liquidation de la société APIBIO,

et décide, en conséquence, de modifier comme suit l'article 6 des statuts de la Société :

Il est supprimé la partie apports en numéraire de cet article, et il est ajouté à l'article 6. I. des statuts de la société les paragraphes suivants

« Article 6 – Apports - Capital social

I – Apports en nature

[...]

- *Suivant délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé la fusion par absorption par la Société de la société APIBIO, société par actions simplifiée, au capital à caractère variable de 6.978.200 euros, dont le siège social est situé Chemin de l'Orme, 69280 – Marcy l'Etoile (Rhône), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 433 975 307, dont la Société détenait l'intégralité des actions. En conséquence, la fusion a été effectuée sans augmentation du capital social de la Société. Les actifs apportés s'élevaient à 2 973 860 euros et le passif pris en charge s'élevait à 5 145 549 euros. Le mali de fusion s'est élevée à (- 2 171 689) euros.*

RESOLUTION N°15

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous réserve de l'adoption de la 12^{ème} résolution de la présente assemblée, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans sa 12^{ème} résolution, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10% du montant du capital par période de vingt quatre (24) mois à compter de la présente assemblée, les actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Il est précisé que la limite de 10% susvisée s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec la faculté de subdéléguer, dans les cadres prévus par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005. Elle se substitue à compter de ce jour à la précédente autorisation donnée par l'assemblée générale du 16 avril 2004.

RESOLUTION N°16

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 35% du capital social de la Société, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35% du capital social en nominal, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base des dix-septième et vingt et unième résolutions ci-après, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros ;
- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire, et ce sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- délègue au Conseil d'Administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- et décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'assemblée générale du 16 avril 2004 (trente-quatrième résolution).

RESOLUTION N°17

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 35% du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou

de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaie quelconque ou établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35% du capital social en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la seizième résolution adoptée par la présente assemblée ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 500 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la seizième résolution adoptée par la présente assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions des articles L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée, soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et tout particulièrement celle donnée par l'assemblée générale du 16 avril 2004 (trente-cinquième résolution).

RESOLUTION N°18

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital dans la limite de 10% du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 1^{er} al. 2 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, en cas d'adoption de la dix-huitième résolution, la compétence à compter de la présente assemblée, de décider, sur ses seules décisions, une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies, et ce notamment dans le cadre d'émission de valeurs mobilières dites "au fil de l'eau".

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 10% du capital social par an ;
- décide que le prix d'émission des titres de capital sera déterminé dans les conditions suivantes: soit la moyenne pondérée des cours de l'action constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission, soit un prix résultant de la confrontation de l'offre et de la demande tel que la constitution d'un livre d'ordres dans le cadre d'un placement public ;
- le Conseil d'Administration rendra compte, par voie de rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes, de l'utilisation de cette délégation, décrivant notamment les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

RESOLUTION N°19

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social au profit « d'investisseurs qualifiés » ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs »)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- décide de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes relevant de la catégorie des "investisseurs qualifiés" ou appartenant à un "cercle restreint d'investisseurs", au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions réservée à des personnes appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs », le Conseil d'Administration devra identifier ce « cercle restreint d'investisseurs » concerné au moment de faire usage de la présente délégation (ci-après les "Bénéficiaires") ;
- déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le soin de fixer la liste précise des Bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux dans les limites du plafond indiqué ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
- décide que la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation expirera à la date de l'assemblée générale annuelle suivant la présente assemblée ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra

- être supérieur à 35% du capital social, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation vient s'imputer sur le plafond fixé à la dix-septième résolution ;
- décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
 - décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par les Bénéficiaires en application de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action ancienne constatés sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. au cours des trois jours de bourse précédant le début de l'émission ;
 - décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage en une ou plusieurs fois de la présente autorisation, notamment à l'effet de :
 - décider du nombre maximal d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution, constater le montant définitif de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital et notamment la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, le cas échéant, imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation ; d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

RESOLUTION N°20

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer les apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de sociétés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les émissions prévues à la dix-septième résolution adoptée par la présente assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-148 du Code de commerce.

De même, l'Assemblée Générale autorise durant la même période de vingt-six mois le conseil à décider, sur le rapport du commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la dix-septième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10% de son capital

social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les seizième et dix-septième résolutions adoptées par la présente assemblée.

RESOLUTION N°21

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, en cas d'adoption des seizième et dix-septième résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, à augmenter, conformément à l'article 155-4 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond global fixé par la seizième résolution, dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidées en application des seizième et dix-septième résolutions.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

RESOLUTION N°22

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-130 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, durant une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 35% du capital social ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, pourra être augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au 2° ;
- en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, décide conformément aux dispositions de l'article L. 225- 130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et plus particulièrement celle donnée par l'assemblée générale du 16 avril 2004 ;

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la seizième résolution.

RESOLUTION N°23

(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de consentir des actions gratuites de la Société)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-1, L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, conformément à la loi, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminerait parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement au moins 10% du capital de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50% du capital de la Société, à une attribution d'actions gratuites provenant soit de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ou d'actions gratuites à émettre, dans la limite de 1% du capital social qui résulte de l'émission des actions gratuites par le Conseil d'Administration, soit d'actions gratuites à émettre.

Les actions attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration en application de la présente résolution ne seront définitivement acquises à leurs bénéficiaires qu'au terme d'une période dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à deux (2) ans.

A l'issue du délai précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à deux (2) ans.

Les actions acquises dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative.

L'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant d'actions gratuites à émettre, la présente résolution emportera, à l'issue de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, en une ou plusieurs fois, (i) arrêter la liste des bénéficiaires d'actions gratuites, étant précisé que cette faculté pourrait être subdéléguée au Président, (ii) fixer les conditions et les critères d'attribution des actions gratuites, et notamment les périodes d'acquisition et de conservation des actions, (iii) déterminer le montant du compte spécial de réserve indisponible constitué à la date d'attribution des droits si les actions gratuites sont des actions nouvelles, (iv) ajuster le nombre d'actions à attribuer en cas d'opération sur le capital durant la période d'acquisition, (v) à lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation qui sera fixée par le Conseil d'Administration dans les cas de licenciement, mise à la retraite, invalidité, décès du titulaire, (vi) réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires et mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application n'exigerait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale et (vii) déléguer dans les conditions légales tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes ou formalités et notamment, de rendre définitive les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation et modifier corrélativement les statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations effectuées dans le cadre de la présente délégation dans un rapport spécial.

RESOLUTION N°24

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à partir de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de

renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;

- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieures consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

RESOLUTION N°25

(Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs à tout porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités)

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

CHAPITRE 6 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

6.1.1 Le Conseil d'Administration

6.1.1.1 Cadre légal

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

6.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration compte à ce jour neuf membres. Trois administrateurs ont démissionné de leur fonction d'administrateur le 7 juillet 2004 suite à l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris. L'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004 a nommé, en remplacement des démissionnaires, deux nouveaux administrateurs.

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2004 a, par ailleurs et sous réserve de la ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire de la Société, coopté un nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Arnaud FAYET, qui a démissionné lors de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

➤ **Alain Mérieux (Président du Conseil d'Administration et directeur général)**, 67 ans, de nationalité française.

Président du Conseil d'Administration depuis le 10 juillet 1986. Son mandat, renouvelé par les assemblées générales du 27 mars 1992, du 20 mars 1998 et du 16 avril 2004, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

En France : – président du Conseil d'Administration d'ACCRA ;
– administrateur de la Compagnie Plastic Omnium S.A. ;
– administrateur et président d'honneur de la Fondation Rodolphe Mérieux ;
– président du Conseil d'Administration de la Fondation Mérieux ;
– président du Conseil d'Administration de SGH S.A. ;
– gérant de S.C.I. ACCRA ;
– administrateur de Transgene S.A. ;
– membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.

A l'étranger : – membre du conseil de surveillance d'Akzo Nobel (Pays-Bas) ;
– chairman de Silliker Group Corp. (Etats-Unis) ;
– président du Conseil d'Administration de bioMérieux Hellas (Grèce) ;
– président du Conseil d'Administration de bioMérieux Italia SpA (Italie) ;

– administrateur de bioMérieux Japan (Japon).

➤ **Christophe Mérieux (vice-président du Conseil d'Administration)**, 39 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 30 mars 1999. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires de procéder au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de 6 années ; son mandat expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

– Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

En France : – administrateur d'ACCRA ;
– administrateur de l'association Bioforce ;
– gérant de bioMérieux Stelhys SNC ;
– vice président et administrateur de la Fondation Mérieux ;
– administrateur de la Fondation Rodolphe-Mérieux ;
– président du Conseil d'Administration de Transgene S.A. ;
– président de TSGH.

A l'étranger : – administrateur de bioMérieux China (Chine) ;
– administrateur de bioMérieux, Inc. (Etats-Unis) ;
– Président du Conseil d'Administration d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL)
– Chairman of the board of bioMérieux Canada, Inc.

➤ **Philippe Villet**, 68 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 20 juillet 2001. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

En France : – administrateur d'ACCRA ;
– directeur général et administrateur de SGH S.A ;
– administrateur de Silliker S.A.

➤ **Georges HIBON**, 68 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 06 juillet 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- En France – administrateur de Cerep SA
- administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France
- A l'étranger – administrateur de Apton (Etats-Unis)
- administrateur de Epimmune (Etats-Unis)

➤ **Michele PALLADINO**, 65 ans, de nationalité italienne.

Administrateur depuis le 06 juillet 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur PALLADINO n'exerce pas de mandat social dans une société autre que BioMérieux SA.

➤ **Michel ANGÉ**, 66 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 30 septembre 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- En France – administrateur de la Lyonnaise de Banque SA
- administrateur et Vice Président du Conseil de Surveillance de la Banque de Vizille S.A. ;
- administrateur de Tessi S.A.
- vice-président et Président de la délégation patronale d'Apicil Prévoyance
- vice-président du Conseil de Surveillance d'Apicil Assurances S.A.
- vice-président d'Apicil Preci S.A. ;
- administrateur du Centre Technique des Institutions de Prévoyance ;
- administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance ;
- président du GIE Santelog.

Il est précisé qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la nomination de M. Michel ANGE comme administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Arnaud FAYET, administrateur ayant démissionné le 7 juillet 2004, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

➤ **Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Monsieur Benoît Habert**, 42 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 16 avril 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

– Fonction principale exercée en dehors de la Société par Monsieur Benoît Habert : directeur de Groupe Industriel Marcel Dassault

– Autres mandats et fonctions exercés dans toute société par Monsieur Benoît Habert :

- En France :
- administrateur de Chapitre.com ;
 - président directeur général et administrateur de Dassault Développement ;
 - administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault ;
 - représentant permanent de Groupe Industriel Marcel Dassault, administrateur de Transgene S.A. ;
 - représentant permanent de Dassault Développement, administrateur de Unimédecine.

➤ **Alexandre Mérieux**, 31 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 16 avril 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

– Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- En France :
- administrateur d'ACCRA ;
 - administrateur de SGH SA
 - administrateur de la Fondation Rodolphe-Mérieux.

A l'étranger :

- administrateur de Silliker Group Corp. (Etats-Unis).

➤ **TSGH représentée par Monsieur Philippe Archinard**, 45 ans, de nationalité française.

Administrateur depuis le 16 avril 2004. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

– Autres mandats et fonctions exercés dans toute société par **Monsieur Philippe Archinard** :

En France : – directeur général de Transgene SA

A l'étranger : – administrateur de Innogenetics - Belgique

– Mandats exercés dans toute société par TSGH :

En France : administrateur de Transgene S.A.

➤ **Mademoiselle Fanny Picard, ainsi que Messieurs Jean-Marc Janodet et Arnaud Fayet ont tous trois démissionné suite à l'admission aux négociations et à la première cotation des actions de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA.**

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être contactés au siège de la Société à Marcy L'Etoile (Rhône).

Le Conseil d'Administration dispose par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, d'un président d'honneur, Monsieur Gérard Trouyez, nommé le 18 mai 1990.

Le Conseil d'Administration de la Société ne comprend pas de membres élus par les salariés.

Les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée Générale mixte du 16 avril 2004, prévoient que le Conseil d'Administration peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeurs. Ces censeurs pourront être choisis parmi les actionnaires personnes physiques ou morales ou en dehors d'eux. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis. Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale ordinaire. A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration ne comprend pas de censeurs.

6.1.1.3 Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Messieurs Alain Mérieux, Christophe Mérieux et Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société ACCRA, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité absolue du capital et des droits de vote. Les mandataires sociaux ne détiennent directement aucune participation significative dans la Société ou les sociétés de son groupe.

6.1.1.4 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'Administration peut lui avoir apportés et s'y conformer. Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, (vi) est tenu à une obligation de loyauté et (vii) doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société (conformément au code de bonne conduite adopté par la Société, cf. *infra*).

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au président ou au directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil d'Administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Conseil d'Administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Compte tenu de cette définition, le Conseil d'Administration inclut quatre administrateurs indépendants :

- La société Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Monsieur Benoît HABERT,
- Monsieur Georges HIBON,
- Monsieur Michele PALLADINO,
- Monsieur Michel ANGÉ.

Le Conseil d'Administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil (vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, vérifier l'accès à l'information des administrateurs, et les conditions de préparation des réunions), (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions (définition ou approbation de la stratégie, contrôle, autorisations) et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le président, les administrateurs ou les actionnaires. Le président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'Administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 30 mars 2004 a adopté un Code de bonne conduite décrivant les règles applicables à la communication financière et à la prévention des manquements à la réglementation boursière.

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en oeuvre et (iii) l'autorisation de

procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités,...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'Administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2004

Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale (cf. le rapport du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux dudit Conseil ainsi que le rapport sur les procédures de contrôle interne - §5.5). Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2004. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 , arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, projet de fusion absorption de Nouvelle bioMérieux Alliance par la Société ; projet d'introduction en bourse de la Société ; projet de modification des statuts dans la perspective de l'introduction en bourse ; institution de différents comités, propositions de programme de rachats d'actions, d'émission de valeurs mobilières ou de titres de créance et d'actionnariat salarié, constatation et conséquence de l'introduction en bourse, arrêté des comptes intermédiaires, augmentation de capital par incorporation de réserves, projet de budget pour l'exercice 2005, réorganisation de l'implantation en Europe Centrale. Tous les administrateurs étaient présents pour quatre des huit réunions, un administrateur était absent lors des réunions du 30 mars 2004 et du 19 mai 2004 et deux administrateurs n'ont pas pu assister aux réunions du 16 avril 2004 et du 18 juin 2004.

6.1.2 Les Comités du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Conseil d'Administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'Administration relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'Administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités. Le rapport annuel de la Société comporte un exposé sur l'activité de chacun des comités au cours de l'exercice écoulé.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration de la Société a constitué deux comités : le Comité d'Audit et le comité des rémunérations.

6.1.2.1 Le Comité d'Audit

6.1.2.1.1 Composition du Comité d'Audit

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les membres du Comité d'Audit sont Messieurs Michel Angé, Benoît Habert et Philippe Villet. Messieurs Benoît Habert et Philippe Villet ont été nommés par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2004 ; Monsieur Michel Angé a, quant à lui, été nommé par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004.

6.1.2.1.2 Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de la Société a été créé par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2002. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil d'Administration de la Société le 15 mars 2004, le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Comité d'Audit sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration. Le comité désigne un président parmi ses membres n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) ou aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe.

La direction financière, comptable et trésorerie de la Société peut être invitée à participer aux réunions du Comité d'Audit, à la discrétion de ce dernier. Par ailleurs, le Comité d'Audit peut, en concertation avec le président du Conseil d'Administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut auditionner les responsables de la comptabilité ainsi que les commissaires aux comptes et le cas échéant, le cabinet d'audit. Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de l'exécution de sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de la politique comptable, du reporting et du contrôle interne, du contrôle externe, de la communication financière ainsi que dans le domaine de la gestion des risques.

En matière comptable et de contrôle interne, le Comité d'Audit a pour missions de : (i) procéder, au minimum deux jours avant l'examen des comptes par le Conseil d'Administration, à la revue des états financiers semestriels et annuels sociaux et consolidés, y compris leurs annexes et, le cas échéant, le rapport de gestion et présenter au Conseil d'Administration les observations qu'il juge utiles, (ii) s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables réglementaires retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, (iii) vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société, (iv) examiner les engagements hors bilan significatifs de la Société, (v) s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la

Société, (vi) examiner le périmètre des sociétés consolidées et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, (vii) procéder à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil d'Administration sur les points ci-dessus et (viii) présenter au Conseil d'Administration les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

En matière de risques, le Comité d'Audit a pour mission d' : (i) analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société ou sur sa situation financière, (ii) examiner l'exposition aux risques financiers significatifs de la Société, notamment les risques de marché (taux, change, actions) ainsi que les risques d'exigibilité des dettes financières (dites clauses de "défaut") en cas d'évolution défavorable et de (iii) revoir les conclusions des rapports d'audit interne.

En matière de contrôle externe, le Comité d'Audit a pour mission de : (i) soumettre au Conseil d'Administration des recommandations concernant la sélection des commissaires aux comptes (cabinets et réseaux de commissaires aux comptes) en vue de la nomination ou du renouvellement de ces derniers par l'Assemblée Générale des actionnaires et analyser et émettre un avis sur la définition de leur mission, leurs honoraires, le champ et le calendrier d'intervention et (ii) analyser et émettre une opinion sur les services reliés à l'audit et sur les missions hors champ de l'audit statutaire réalisées par les commissaires aux comptes, en prenant en compte l'impact éventuel de telles missions sur l'indépendance des commissaires aux comptes ainsi que sur les recommandations formulées par ces derniers et les suites qui leur sont données.

En matière de communication financière, le Comité d'Audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la Société sur les comptes semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles. Le Comité d'Audit s'est réuni :

- le 11 mars 2004, en présence de tous ses membres et des commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêts des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 , ainsi que les principaux risques de l'entreprise et le projet d'introduction en bourse de la Société.
- le 08 juin 2004, en présence de tous ses membres, ainsi que des commissaires aux comptes de la Société et de Messieurs JANODET et HABERT par voie de visioconférence, en vue d'examiner la note d'opération dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, ainsi que les options comptables existantes dans la perspective de la clôture des comptes et de procéder à une revue des litiges en cours.
- le 27 septembre 2004, en présence de tous ses membres et des commissaires aux comptes de la Société, en vue d'examiner les principaux éléments des opérations d'arrêts des comptes semestriels au 30 juin 2004.

Le comité a, par ailleurs, dans le cadre de conférences téléphoniques les 19 juillet et 19 octobre 2004, procédé à la revue des communiqués de presse portant respectivement sur le chiffre d'affaires des deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2004.

6.1.2.2 Le Comité des Rémunérations

6.1.2.2.1 Le Comité des Rémunérations

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs Georges Hibon, Christophe Mérieux et Michele Palladino. Ils ont été nommés par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004.

6.1.2.2.2 Fonctionnement du Comité des Rémunérations

Le comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2004. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Comité des Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration en son sein.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Comité des Rémunérations sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du Conseil d'Administration.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité des Rémunérations a pour missions principales de : (i) faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du président-directeur général et, le cas échéant, du directeur général délégué, (ii) proposer au Conseil d'Administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'Administration et dans les comités et (iii) proposer au conseil les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options, le Comité des Rémunérations soumet au Conseil d'Administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société proposée par le président-directeur général et, le cas échéant, le directeur général délégué et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le comité.

Le comité rend compte au Conseil d'Administration de l'exécution de sa mission et lui remet toutes les informations permettant notamment au président d'inclure dans son rapport de gestion annuel un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

6.1.3 Direction Générale

La direction générale de la Société est assurée par le président du Conseil d'Administration (décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2002 confirmée par la décision du Conseil d'Administration du 16 avril 2004).

La direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Elle représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le directeur général est assisté dans ses fonctions par :

- ***un comité stratégique***, composé aujourd'hui de cinq membres (Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Christophe Mérieux, Monsieur Benoît Adelus, Madame Dominique Takizawa et Monsieur Jean Le Dain). Ce comité propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe. Il s'assure de la cohérence de la marche des affaires avec ces orientations,
- ***un comité de direction***, présidé par Monsieur Benoît Adelus, vice-président exécutif du Groupe regroupant les trois directeurs supervisant les quatre régions (Europe/Afrique/Moyen Orient, Amérique du Nord, Amérique Latine/Inde et Asie-Pacifique) et les applications industrielles, les directeurs des fonctions globales (recherche et développement, production, assurance qualité et marketing stratégique) et les directeurs des fonctions financières, ressources humaines, communication, affaires publiques et secrétariat général. Il se réunit une fois par mois. Ce comité assure le suivi des orientations stratégiques, leur déclinaison par centre de profit et par fonction, prépare le budget et les plans d'action et s'assure de la réalisation des objectifs.

Renseignements personnels concernant les membres du comité stratégique de la Société.

Alain Mérieux. Monsieur Alain Mérieux est le fondateur de la Société. Il est depuis 1965 le Président-Directeur Général de la Société et le président de la société holding familiale, ACCRA, qui détient la majorité du capital de la Société. Il est docteur en pharmacie, Ancien Interne des Hospices Civils de Lyon, diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon et de Harvard Business School (1968). Monsieur Alain Mérieux peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).

Christophe Mérieux. Monsieur Christophe Mérieux est vice-président du Conseil d'Administration et directeur de la recherche et développement et des affaires médicales de la Société depuis 2001. Il est docteur en médecine, Ancien Interne des Hospices Civils de Lyon, diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon, avec une spécialisation en maladies infectieuses et oncologie ; il a rejoint la Société en 1998, en qualité de directeur des affaires médicales. Monsieur Christophe Mérieux peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).

Benoît Adelus. Monsieur Benoît Adelus, 46 ans, est vice-président exécutif de la Société. Il a rejoint la Société en 2000 après avoir travaillé trois ans pour Merial et neuf ans pour Rhône-Mérieux où il a exercé différentes fonctions de direction en Amérique Latine, aux Etats-Unis et en France. Monsieur Benoît Adelus est docteur en médecine vétérinaire et titulaire d'un MBA de l'école des Hautes Etudes

Commerciales. Monsieur Benoît Adelus peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).

Dominique Takizawa. Madame Dominique Takizawa, 48 ans, a rejoint en 2001 la société holding familiale, ACCRA puis la Société en Novembre 2004. En tant que Secrétaire Générale, elle assiste notamment Monsieur Alain Mérieux et l'équipe dirigeante dans le développement du Groupe et dans les relations avec les investisseurs. Elle a exercé auparavant des fonctions de directeur financier et de contrôleur auprès de l'Institut Mérieux, de Merial et d'Aventis Cropscience, en particulier lors d'évolutions stratégiques. Elle est diplômée de l'école des Hautes Etudes Commerciales. Madame Dominique Takizawa peut être contactée au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).

Jean Le Dain. Monsieur Jean Le Dain, 58 ans, a rejoint le Groupe en 1999 en tant que directeur organisation et management. Il conseille aujourd'hui Monsieur Alain Mérieux pour toutes les questions relevant de l'organisation et des ressources humaines en France et à l'international. Monsieur Jean Le Dain a occupé auparavant différents postes de directeur des relations humaines dans des groupes pharmaceutiques parmi lesquels Aventis. Il est licencié es lettres et diplômé en droit. Monsieur Jean Le Dain peut être contacté au siège social de la Société, Marcy L'Etoile (Rhône).

6.1.4 Contrôle interne

La Société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier ; ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du président du Conseil d'Administration de la Société.

Le rapport du président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, et le rapport des commissaires aux comptes présentant leurs observations seront présentés à l'Assemblée Générale mixte du 9 juin 2005. Ils figurent au présent Chapitre 5 ci-dessus.

6.2 - INTERETS DES DIRIGEANTS

6.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La Société a versé, à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2004 :

Alain Mérieux	14.000 euros
Christophe Mérieux	17.000 euros
Alexandre Mérieux	10.000 euros
Philippe Villet	17.000 euros
TSGH	11.000 euros
Dominique Takizawa	4.000 euros
Benoît Habert	12.000 euros
Michel Angé	8.000 euros
Arnaud Fayet	6.000 euros
Jean-Michel Janodet	5.000 euros
Fanny Picard	3.000 euros
Patricia Duliscouët	1.000 euros
Georges Hibon	12.000 euros
Michele Palladino	12.000 euros

Ces administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

L'ensemble des administrateurs n'a reçu de la Société et des sociétés contrôlées par la Société aucune rémunération autre que les jetons de présence versés par la Société.

Messieurs Alain Mérieux, Christophe Mérieux et Alexandre Mérieux ont perçu des rémunérations de la part d'ACCRA. Les montants perçus en 2004 ont été :

- pour Monsieur Alain Mérieux : 280.000 euros à titre de rémunération brute fixe (aucune part variable),
- pour Monsieur Christophe Mérieux : 189.810 euros à titre de rémunération brute fixe et 3.936 euros à titre d'avantages en nature.
- pour Monsieur Alexandre Mérieux : 59.790 euros à titre de rémunération brute fixe et 6.900 euros à titre de rémunération brute variable.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, seul Monsieur Alain Mérieux bénéficie d'un régime complémentaire de retraite. Ce régime, qui concernait les cadres dirigeants de la Société, a été fermé et aucune somme n'y a été versée en 2004.

6.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les mandataires sociaux ou par les salariés

Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2004. A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée (cf. §6.4.2 *infra*).

6.2.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

- Des conventions de prestations de services ont été conclues entre ACCRA et chacune des trois principales sociétés du Groupe : bioMérieux S.A. (le 1^{er} juin 2002), bioMérieux, Inc. (le 1^{er} juin 2002) et bioMérieux B.V. (le 1^{er} juin 2002). Aux termes de ces conventions, ACCRA fournit conseil et assistance (i) dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale et de la stratégie de développement de l'entreprise, (ii) dans les domaines industriels et de la finance, (iii) en matière de politique de ressources humaines et (iv) pour la valorisation du potentiel scientifique et des synergies en recherche d'innovation. Le montant total des rémunérations versées à ACCRA par les différentes sociétés du groupe bioMérieux (y compris NBMA) s'est élevé à près de 2,4 millions d'euros hors taxes au titre des prestations 2004, dont 0,1 million d'euros au titre de l'exercice 2003.

Tableau des rémunérations versées à ACCRA par le groupe bioMérieux (par exercice de compétence)

	2004	2003	2002
Rémunérations (en millions d'euros)	2,3	2,0	2,85

Ces rémunérations incluent des sommes refacturées par ACCRA à la Société correspondant aux prestations fournies, dans le cadre des dites conventions, par certains salariés d'ACCRA par ailleurs dirigeants de la Société. Le montant des sommes facturées au titre de ces salariés est déterminé en fonction des sociétés bénéficiaires des services. Parmi les salariés d'ACCRA, certains interviennent exclusivement chez bioMérieux alors que d'autres interviennent également (ou exclusivement) pour l'un ou les deux autres domaines d'activité du groupe sous le contrôle de la famille Alain Mérieux (Transgene et Silliker) (cf. §3.3.2). Pour les salariés intervenant dans plusieurs domaines d'activité, la répartition des frais leur correspondant est effectuée au prorata de trois facteurs : le chiffre d'affaires du domaine d'activité, les immobilisations et les effectifs (sur cette base, en 2004, environ 83,5% des prestations d'ACCRA étaient effectuées pour le Groupe bioMérieux*). Pour les autres, les frais sont affectés dans leur totalité au domaine d'activité concerné. Dans tous les cas, une marge est appliquée à l'assiette des frais à répartir pour couvrir les frais généraux d'ACCRA, à des conditions de marché. Ces conventions de prestations sont destinées à se poursuivre, ainsi que les principes de répartition des frais entre les différents domaines d'activité du groupe sous le contrôle de la famille Alain Mérieux.

- La Société et Transgene (dont ACCRA détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 66,7 % du capital) ont conclu deux contrats de prestations relatifs à la construction par Transgene de vecteurs viraux destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques à des fins de vaccination thérapeutique. Aux termes de ces contrats, la Société paie à Transgene tous les coûts et les dépenses engagés, dans les conditions normales de marché. Le montant total des prestations fournies par Transgene pour lesquelles des engagements fermes ont été conclus s'élève à 248.135 euros pour l'exercice 2004. Ces prestations constituent la première étape de programmes de développement dans le domaine de l'immunothérapie, programmes qui ont été poursuivis sur la durée de l'année 2004, étant précisé que ces programmes seront amenés à être transférés par la Société à une entité tierce.
- La Société entend consacrer chaque année un budget d'un montant équivalent à cinq pour mille du chiffre d'affaires des sociétés françaises du Groupe (chiffre d'affaires de 405,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2004) au soutien de divers projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers⁽¹⁶⁾. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, au cours de sa réunion du 19 décembre 2003, de consacrer une somme de 1,8 million d'euros aux actions de mécénat, affectée, jusqu'à concurrence de 80 % (soit un maximum de 1,44 million d'euros) à la Fondation Rodolphe-Mérieux (constituée sous l'égide de l'Institut de France, elle a pour objet de

* Le groupe bioMérieux représente plus de 89% du chiffre d'affaires, plus de 89% des immobilisations et plus de 72% des effectifs.

⁽¹⁶⁾ Loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs) et à la Fondation Mérieux⁽¹⁷⁾ (reconnue d'utilité publique). Le solde de cette somme peut être affecté à divers dons ou opérations de parrainage directement menées par la Société.

Tableau de répartition des fonds consacré aux opérations de soutien de projet de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages

En euros	2002	2003	2004
Actions de mécénat et dons	371 348	598 664	1 538 076
<i>dont Fondations Mérieux</i>	<i>305 000</i>	<i>305 000</i>	<i>430 000</i>
<i>dont Fondations R Mérieux</i>			<i>900 000</i>
Parrainages	90 996	43 559	160 674
	462 344	642 223	1 698 750

Des représentants de la famille Alain Mérieux siègent au Conseil d'Administration de la Fondation Mérieux, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1976, aux côtés de représentants de l'INSERM, de la Préfecture du Rhône, du CNRS et du Ministère de la Recherche. La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 430.000 euros en 2004 au titre du mécénat des entreprises afin d'assurer une partie du financement de son activité.

Plusieurs membres de la famille Alain Mérieux sont également membres du Conseil d'Administration de la Fondation Rodolphe-Mérieux. Cette fondation est présidée par Monsieur Pierre Messmer, Chancelier de l'Institut de France, et compte, aux côtés de Madame Chantal Mérieux et Messieurs Alain, Christophe et Alexandre Mérieux, quatre autres personnalités de l'Institut de France. En exécution du contrat de mécénat (de deux ans renouvelables) intervenu entre la Fondation Rodolphe-Mérieux et la Société⁽¹⁸⁾, la Société a versé pour 2004 une somme de 900.000 euros. Le montant versé sera chaque année soumis au Conseil d'Administration de bioMérieux, en vue de son ajustement, le cas échéant.

Certains des projets soutenus par les Fondations font l'objet d'une sélection concertée avec bioMérieux, les autres projets étant laissés à l'initiative du Conseil d'Administration desdites Fondations. Parmi les projets retenus d'un commun accord entre la Société et les Fondations figurent à ce jour : (i) le soutien de l'action de Groupements Haïtiens d'Etude du Syndrome de

⁽¹⁷⁾ Anciennement dénommée Fondation Marcel Mérieux.

⁽¹⁸⁾ le 6 juin 2004.

Kaposi et des Infections Opportunistes (GHESKIO) en Haïti, (ii) la création d'un centre d'analyses biologiques au Mali, et (iii) la création et l'équipement d'une faculté de pharmacie à Phnom Penh.

Les sommes versées au titre du mécénat d'entreprise permettent à la Société de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60% des sommes versées, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel des sociétés françaises du Groupe⁽¹⁹⁾.

- Pour assurer son recentrage sur le seul métier du diagnostic, bioMérieux, Inc. a cédé le 31 décembre 2003 à TSGH (dont ACCRA détient 94,88 % du capital et dont le président est Monsieur Christophe Mérieux), la totalité de sa participation (soit 100 % du capital) dans le capital de ABL (Maryland, Etats-Unis), société spécialisée notamment dans la réalisation de recherches pour le compte de tiers dans le domaine de l'immunothérapie. bioMérieux, Inc. a préalablement acquis les actifs nécessaires à la production de composants utilisés pour la fabrication de ses réactifs et dont la production continuera d'être assurée en sous-traitance par ABL. Afin de permettre à chacune des deux sociétés d'utiliser les technologies de l'autre dans son propre domaine d'activité, un accord de licence croisé a par ailleurs été conclu entre bioMérieux, Inc. et ABL.
- Le 16 mars 2004, la Société et ACCRA ont conclu une convention relative à l'utilisation du nom "Mérieux". Cette convention rappelle que la Société est détentrice de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nationaux et internationaux afférents à la dénomination "bioMérieux" et que, conformément aux règles en vigueur en matière de propriété industrielle, la marque "bioMérieux" constitue une antériorité opposable à quiconque souhaiterait utiliser ou exploiter le nom "Mérieux". Aux termes de cette convention, la Société reconnaît à ACCRA le droit d'utiliser et de protéger la dénomination Mérieux, pour autant que cette utilisation soit limitée à des activités distinctes de l'objet social de la Société. ACCRA reconnaît pour sa part les droits que la Société possède sur la dénomination bioMérieux. Par ailleurs, cette même convention prévoit que dans l'hypothèse où un successeur ou acquéreur de l'activité de bioMérieux venait à notifier son intention de ne pas exploiter la dénomination bioMérieux ou ne l'exploitait pas de manière diligente pendant une durée de deux années, ACCRA se verrait attribuer de plein droit l'utilisation exclusive de la dénomination bioMérieux ainsi que la dénomination Mérieux.
- Divers accords sont en vigueur entre la Société et certaines sociétés contrôlées par ACCRA (SGH et TSGH), prévoyant la rémunération des différents services fournis (comptabilité, hébergement,...).
- Fin 2003, ACCRA a adhéré au régime commun de retraite institué en 1995 entre les sociétés bioMérieux et bioMérieux Alliance (société holding de bioMérieux à cette date). Ce régime, qui a été fermé depuis, était applicable aux cadres dirigeants de la Société et, le cas échéant, à ceux de ACCRA. Monsieur Alain Mérieux est un des derniers cadres dirigeants à en bénéficier (cf. 6.2.1 supra).
- La Société et Silliker Group Corp. (SGC), société dans laquelle ACCRA détient une participation indirecte majoritaire, ont signé en octobre 2002 un accord-cadre d'une durée de trois ans en vue de la fourniture de réactifs et de la mise à disposition d'instruments utilisés par

⁽¹⁹⁾ La charge nette a représenté environ 255.000 euros au titre des exercices 2002 et 2003 et 648.000 euros en 2004.

les filiales européennes de SGC pour leur activité de service dans le domaine du contrôle de qualité. Cet accord a été conclu à des conditions normales de marché.

Voir également le rapport spécial des commissaires aux comptes à la fin du présent chapitre 6⁽²⁰⁾.

Récemment, les conventions décrites ci-dessus ainsi que dans le rapport spécial des commissaires aux comptes à la fin du présent chapitre 6 ont évolué comme suit (les autres conventions n'ont pas été matériellement modifiées) :

- ACCRA ayant transféré son siège social en dehors du site de Marcy L'Etoile, la convention de loyer et de domiciliation entre bioMérieux et ACCRA a cessé de produire ses effets le 30 septembre 2004.
- La convention de prestations de services entre ACCRA et le groupe bioMérieux sera reconduite ainsi que les principes de répartition des prestations entre les domaines d'activité. Toutefois, il est prévu que le Conseil d'Administration précise les modalités de la prise en compte des locaux dans la détermination de l'assiette des coûts refacturés.
- La convention accordée à la société la Bergerie de la Combe aux Loups a pris fin en 2003.

Par ailleurs, bioMérieux et WENDEL Investissement avaient conclu, au début de l'année 2004, une convention relative aux conditions et modalités de réalisation d'une introduction en bourse. Cette convention a été mise en œuvre et le détail des frais engagés lors de cette introduction est exposée au chapitre 5.

6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

6.2.5 Acquisitions, transferts ou échanges d'actions de la Société par les membres du Conseil d'Administration ou toute personne ayant des liens personnels avec ceux-ci

Depuis le 7 juillet 2004, date de première cotation des titres de la Société au premier marché d'Euronext Paris SA, un administrateur de la Société a procédé à l'acquisition de mille actions de la Société et un autre administrateur a procédé à l'acquisition de dix actions de la Société.

⁽²⁰⁾ Ce rapport spécial vise également des conventions qui présentent le caractère d'opérations courantes.

6.3 - INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2004, 2005 et 2006 au bénéfice des salariés de la Société. Les taux d'intéressement en vigueur pour l'exercice 2004 sont fixés à 3 % du résultat d'exploitation consolidé et de 1 % du résultat d'exploitation de la Société.

Un accord de participation est également en vigueur dans la Société, la réserve de participation étant basée sur la formule légale.

6.3.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur.

CHAPITRE 7 - EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 - EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

7.1.1 Actualité du Conseil et des Comités du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 mars 2005. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 , arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, proposition de programme de rachats d'actions, proposition de renouvellement et/ou de remplacement d'administrateurs de commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, arrêté les termes d'un projet de fusion par voie d'absorption de la société APIBIO par la Société bioMérieux qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette fusion sans augmentation de capital de la société bioMérieux répond à un souci de simplification de l'organigramme du Groupe.

La Société détenant l'intégralité des actions et parts composant le capital de la société APIBIO, il ne serait pas déterminé de rapport d'échange et il n'y aurait pas lieu à augmentation de capital.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Mixte des projets de textes de résolution prévoyant notamment des délégations financières d'usage à consentir au Conseil d'Administration.

Le comité d'audit s'est réuni le 15 mars 2005. Les principaux sujets abordés ont été les suivants : opérations d'arrêté des comptes de l'exercice 2004 , revue des engagements hors bilan et des travaux relatifs au changement de norme comptable (IFRS), éléments financiers du rapport de gestion, présentation des travaux relatifs au rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, présentation des travaux relatifs à l'établissement du document de référence de la Société, projet de communiqué de presse sur les résultats annuels.

7.1.2 TEMPO

La Société a lancé le 31 janvier 2005 le TEMPO, instrument destiné à la microbiologie industrielle dans le domaine de l'agroalimentaire. Le lancement de TEMPO s'effectue dans un premier temps au niveau européen avec les applications dans le domaine de la viande et des produits carnés.

Les avantages apportés aux laboratoires de microbiologie industrielle par le système TEMPO sont nombreux. En réduisant le nombre d'opérations à chaque étape de l'analyse, TEMPO libère du temps aux laboratoires pour d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée par une lecture entièrement automatisée et une traçabilité complète grâce au code à barres unique de la carte, TEMPO limite les risques d'erreurs et réduit ainsi les coûts liés à la non-qualité. La détection précoce d'éventuelles non-conformités dans les produits permet aux laboratoires d'être plus proactifs et d'anticiper sur des problèmes de production potentiels.

Comme toutes les solutions de microbiologie industrielle de bioMérieux, la solution TEMPO est actuellement soumise à des organismes officiels de validation.

7.1.3 CAMS

L'Académie Chinoise des Sciences Médicales et bioMérieux ont signé le 10 mars 2005 un accord de partenariat stratégique destiné à engager des projets de R&D dans le domaine des nouveaux agents pathogènes. Ce projet vise à la création d'un laboratoire de recherche commun à Pékin, en collaboration avec l'Académie Chinoise des Sciences Médicales (cf. 4.7.5 supra).

7.1.4 Brahms PCT

La société B·R·A·H·M·S AG et bioMérieux SA ont signé le 1^{er} mars 2005 un accord non exclusif sur l'utilisation de la procalcitonine en tant que marqueur diagnostique des infections bactériennes sévères.

Par cet accord mondial, B·R·A·H·M·S autorise bioMérieux à développer, produire et commercialiser un test quantitatif pour le dosage de la Procalcitonine sur le système d'immunoanalyses VIDAS®.

Au cours des dernières années, la procalcitonine a été reconnue comme un marqueur sensible et spécifique qui aide le clinicien dans la détection précoce et le suivi thérapeutique des infections bactériennes sévères.

La procalcitonine est également l'un des outils susceptibles d'améliorer la prise en charge et le traitement des patients atteints d'infections bactériennes sévères (sepsis).

7.1.5 Affymetrix

La société Affymetrix et bioMérieux ont signé accord le 31 mars 2005 par lequel Affymetrix accorde à bioMérieux un accès complet et ce, à long terme, à sa technologie GeneChip® pour le développement et la commercialisation de tests de diagnostic in vitro du cancer du sein, ainsi qu'une option d'extension de l'accord à d'autres formes de cancers.

Cet accord confère à bioMérieux des droits non exclusifs sur les puces à ADN brevetées d'Affymetrix, ses systèmes d'instrumentation et les futures améliorations de ces technologies essentielles (Cf. 4.7.5 supra).

7.1.6 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005

Au premier trimestre 2005, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 227,6 millions d'euros équivalent, hors effets de change, à celui du premier trimestre 2004 qui s'était établi à 229,3 millions d'euros.

La stabilité des ventes s'explique en grande partie par le caractère exceptionnel du 1er trimestre 2004 au cours duquel la société avait enregistré une progression particulièrement soutenue de son activité (+8,9% à parités constantes), due à une conjonction d'éléments favorables : équipement des centres de transfusion nord-américains en instruments d'hémoculture et facturation d'importants appels d'offres en Chine et en Amérique Latine.

(en millions d'euros)	T1 2005	T1 2004 *	Variation	Variation (hors effet de change)
Europe ⁽¹⁾	135,3	133,3	+1,5 %	+1,0 %
Amérique du Nord	56,7	59,7	-5,0 %	-1,1 %
Asie-Pacifique ⁽²⁾	22,2	22,7	-1,8 %	-0,1 %
Amérique Latine	13,4	13,6	-1,8 %	-1,7 %
TOTAL	227,6	229,3	-0,7 %	+0,2 %

* Mise en harmonie avec les nouvelles normes comptables IFRS

(1) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

(2) y compris l'Inde, auparavant reportée avec l'Amérique Latine

En terme géographique, les niveaux d'activité ont été contrastés selon les différentes régions.

- En Europe, où la société réalise 59% de son chiffre d'affaires, l'activité augmente légèrement (+1% à devises constantes) et la société renforce ses positions dans le domaine de la bactériologie, grâce notamment au lancement très encourageant de VITEK®2 Compact. La France retrouve une croissance positive (+2%) au premier trimestre. L'Allemagne et l'Espagne poursuivent leur progression. En revanche, les ventes en Italie et au Royaume Uni sont affectées par une concurrence plus vive sur le marché des immunoessais ainsi que sur celui de la coagulation pour le marché anglais.
- En Amérique du Nord (25% du CA global), les ventes affichent un recul, hors effet de change, de 1,1% par rapport au 1er trimestre 2004, du à l'effet de base mentionné précédemment. La gamme d'hémoculture BacT/Alert® a enregistré de bonnes performances dans les applications cliniques ainsi que la gamme VIDAS® (+14%) dans les Physician Office Labs et dans les salles d'urgence avec le paramètre D-Dimer. En revanche, les ventes ont été pénalisées par des retards de livraison liés au renforcement des contrôles de qualité mis en place suite aux inspections de la FDA en 2004.
- Dans la zone Asie-Pacifique (10% du CA global), l'activité confirme son redressement au Japon avec une augmentation des ventes de 4%, notamment en bactériologie. Le report au 2ème trimestre de certaines facturations d'instruments dans le cadre d'appels d'offres a pesé sur le niveau d'activité en Chine.
- En Amérique Latine, zone qui contribue pour 6% au chiffre d'affaires global, les ventes ont connu des progressions à deux chiffres en Argentine et au Chili. En revanche, l'activité au Brésil et au Mexique n'a pas bénéficié des appels d'offres particulièrement élevés intervenus au 1er trimestre 2004.

En termes d'applications, le domaine clinique affiche une croissance de 0,8% et le domaine industriel une baisse de 3,8% au 31 mars 2005, à devises constantes.

(en millions d'euros)	T1 2005	T1 2004 *	Variation	Variation (hors effet de change)
Applications cliniques	199,3	199,5	-0,1 %	+0,8 %
Applications industrielles	28,3	29,8	-4,9 %	-3,8 %
TOTAL	227,6	229,3	-0,7 %	+0,2 %

* Mise en harmonie avec les nouvelles normes comptables IFRS

- Dans le domaine clinique, la bactériologie bénéficie du lancement réussi du VITEK®2 Compact, dont les ventes sont conformes aux prévisions. La pénétration de la gamme d'immuno-essais VIDAS® se poursuit favorablement auprès des Physician Office Labs aux Etats-Unis ainsi qu'en Allemagne. Sa progression marque toutefois le pas en Europe dans l'attente du lancement du VIDIA®. La concurrence demeure intense dans le domaine de la coagulation.
- Dans le domaine industriel, la diminution du chiffre d'affaires est due à la nette baisse enregistrée sur les ventes d'instruments d'hémoculture aux Etats-Unis, déjà mentionnée.

Pour l'ensemble de l'exercice 2005, la société maintient son objectif d'une croissance de son chiffre d'affaires comparable à celle de 2004 à parités constantes.

Prochaines communications

Assemblée Générale des Actionnaires : 9 juin 2005

Ventes du 2ème trimestre : 20 juillet 2005

7.1.7. Roche Diagnostics et bioMérieux ont annoncé le 29 avril 2005 l'accord par Roche à bioMérieux des droits non exclusifs pour le marqueur cardiaque NT-proBNP

Roche Diagnostics et bioMérieux ont annoncé que Roche a accordé un contrat de licence non exclusive aux termes des droits de brevet de Roche Diagnostics portant sur le développement, la production et la commercialisation de dosages immunologiques capables de détecter un marqueur cardiaque essentiel de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu.

L'accord augmente la disponibilité du marqueur cardiovasculaire qui facilite le diagnostic de l'insuffisance cardiaque et la stratification des risques des patients atteints de syndrome coronarien aigu ou d'insuffisance cardiaque ou présentant un risque cardiovasculaire.

“Nous avons totalement confiance dans ce marqueur, en particulier du fait qu'une étude récente montre que le NT-proBNP est supérieur au BNP pour le diagnostic de l'insuffisance cardiaque chez les patients dont la fonction ventriculaire gauche est préservée.”* a déclaré Heino von Prondzynski, PDG de

* Référence : O'Donoghue M; Chen A, Baggish A, Anwaruddin S, Krauser DG, Tung R, Januzzi JL, Massachusetts General Hospital, Boston, Massachusetts. NT-proBNP is superior to BNP for the evaluation of patients with dyspnea and non-systolic congestive heart failure: A proBNP investigation of dyspnea in the emergency department (PRIDE) substudy; JACC 2005; Suppl A:45:3:Abstract No. 170.

la Division Roche Diagnostics et Membre du Comité de Direction. «*bioMérieux est un partenaire important car elle va donner la possibilité à un maximum de patients de bénéficier de la NT-proBNP et parce que bioMérieux détient une position significative dans le domaine des maladies cardiovasculaires* ».

«*Nous sommes heureux de pouvoir développer ce test* », a ajouté M. Benoît Adelus, Vice-Président Exécutif de bioMérieux, «*Le NT-proBNP est un outil important dans la gestion des patients atteints d'insuffisance cardiaque congestive. Il sera également un complément essentiel de notre panel d'urgence cardiovasculaire qui comprend déjà des marqueurs cardiaques et le test VIDAS D-Dimer ExclusionTM* ».

Aujourd'hui, les maladies cardiovasculaires représentent un problème de santé majeur, fréquent dans toutes les populations. La charge économique qui lui est associée devrait continuer à progresser en raison du vieillissement de la population mondiale et de l'augmentation du taux de survie après des accidents coronariens aigus.

Le NT-proBNP est un marqueur cardiaque reconnu pour la stratification des risques chez les patients atteints d'un syndrome coronarien aigu (SCA). Une étude récente^{**}, publiée dans le numéro du *New England Journal of Medicine* du 17 février 2005, montre que ce marqueur constitue également un outil précieux pour la stratification des risques chez les patients atteints d'une maladie coronarienne stable et démontre l'importance capitale du NT-proBNP comme marqueur pronostique sur la totalité des maladies cardiovasculaires. Une autre étude récente fournit des résultats qui pourraient favoriser le NT-proBNP par rapport au BNP pour le diagnostic de l'insuffisance cardiaque aiguë chez les patients en surcharge pondérale et obèses^{***}.

Les dosages du NT-proBNP sont d'un bon rapport coût-efficacité et pourraient entraîner d'importantes économies. Ces caractéristiques ont été mises en évidence récemment par U. Siebert^{****}, Directeur du Programme de Recherche Cardiovasculaire de l'Institute for Technology Assessment and Department of Radiology, Massachusetts General Hospital, Harvard Medical School, de Boston.

Le peptide natriurétique de type B (BNP) est sécrété principalement par le ventricule gauche lorsque le cœur n'est pas en mesure de pomper le sang normalement. Le NT-proBNP fournit des informations diagnostiques objectives qui permettent de distinguer l'insuffisance cardiaque congestive (ICC) d'autres états pathologiques aux symptômes cliniques identiques (maladies pulmonaires par exemple). Il est capable de détecter les phases précoces de l'ICC en l'absence de symptômes cliniquement évidents. En outre, il peut être utilisé pour établir un pronostic chez les patients atteints d'insuffisance cardiaque congestive et de syndrome coronarien aigu. Le NT-proBNP est clivé à partir du peptide précurseur proBNP en quantités proportionnelles à son homologue biologiquement actif BNP et en étroite corrélation avec la gravité de l'insuffisance cardiaque. La mesure du NT-proBNP n'est pas influencée

^{**} Référence : Kragelund C, Grønning B, Køber L, et al. N-terminal pro-B-type natriuretic peptide and long-term mortality in stable coronary heart disease. *N Engl J Med* 2005; 352:666-675.

^{***} Référence : Krauser DG, Lloyd-Jones, DM, Chae CU, Cameron R, Anwaruddin S, Baggish AL, Chen A, Tung R and Januzzi JL, Boston, Massachusetts and Chicago Ill. Effect of body mass index on natriuretic peptide levels in patients with acute congestive heart failure: A proBNP Investigation of Dyspnea in the Emergency Department (PRIDE) substudy; *Am Heart J* 2005; 149:744-50.

^{****} Siebert U, Januzzi JL, Beinfeld MT, Cameron R, Gazelle GS. Institute For Technology Assessment, Massachusetts General Hosp, Harvard Med School, Boston, Massachusetts. *Circulation* 2004; 110:369 (Suppl III).

par un traitement au Natrecor® (nésiritide), forme synthétique du BNP utilisée dans le traitement de l'insuffisance cardiaque.

7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR

7.2.1 Perspectives 2005

A données comparables, la société anticipe pour l'année 2005 une croissance de ses ventes comparable à celle de l'année 2004. La progression sera relativement plus faible au premier trimestre compte tenu de la référence très élevée constituée par le premier trimestre 2004.

L'année 2005 devrait, comme prévu, être marquée par la poursuite des efforts entrepris pour le développement et le lancement des plates-formes. La marge d'exploitation enregistrera en année pleine l'impact des augmentations de prix des matières premières (estimé entre 0,30% et 0,40% du chiffre d'affaires) et du renforcement de certaines structures (contrôles qualité, équipes commerciales et administratives). bioMérieux prévoit toutefois d'en atténuer les effets grâce à ses efforts continus en matière d'optimisation des coûts.

7.2.2 Orientations

Au-delà de 2005, l'objectif de la Société est de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité et d'atteindre au plus tard en 2008 une marge opérationnelle supérieure de 200 à 250 points de base à celle réalisée en 2003.

Si la Société réalise l'ensemble des objectifs cités ci-dessus, elle pourrait connaître un taux de croissance annuel composé du résultat net (avant et après amortissement des survaleurs) d'au moins 10 % sur la période 2004-2006, sous réserve de la survenance éventuelle d'éléments exceptionnels.

La société ayant notamment mis en conformité l'ensemble de ses engagements de retraites et avantages assimilés dès l'année 2003, les nouvelles normes comptables n'auront qu'un impact limité sur les capitaux propres (-4,1 millions d'euros) et l'endettement (+9,5 millions d'euros) au 1er janvier 2004, date de la transition. Le résultat 2004, déterminé selon ces normes, figure au chapitre 5 supra.

L'ensemble des objectifs résumés ci-dessus a été préparé dans l'hypothèse de taux de change constants entre 2005 et les années suivantes.

Les données, hypothèses et estimations sur lesquelles la Société a pu raisonnablement se fonder pour déterminer ces objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel. En outre, il ne peut pas être exclu que certains risques décrits au paragraphe 4.11 du Document de Référence puissent avoir un impact sur les activités du groupe bioMérieux et la capacité de la Société à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie commerciale de la Société présentée au paragraphe 4.1.4 du Document de référence. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant au présent paragraphe 7.2 et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.



bioMérieux sa
69280 Marcy l'Etoile
France
Tél. : 33 (0)4 78 87 20 00
Fax : 33 (0)4 78 87 20 90

www.biomerieux.com

